De la
Bibliotheque
de M.
COSTARD de
BURSARD
1774

2. vol.

Coll. sfi.

les Memoires d'amelot sont estimés. On y trouv. des anecdotes historiques curieuses, et des traits dont quelques familles n'ont pas toujours lieu d'être contentes.

il seroit à souhaiter que ce savant Littérateur eût un peu plus étendu ses recherches en ce genre.

cette Edition est plus belle que celle en 3. vol. aussi complette et moins fautive.

MEMOIRES
HISTORIQUES,
POLITIQUES,
CRITIQUES,
ET
LITTERAIRES.

PAR AMELOT DE LA HOUSSAIE.

Ouvrage imprimé sur le propre Manuscrit de l'Auteur.

TOME PREMIER.

A AMSTERDAM,

Chez MICHEL CHARLES LE CENE,

MDCCXXII.

DC
130
.A35A3
1799
v.1

MEMOIRES
HISTORIQUES, POLITIQUES, CRITIQUES ET LITTERAIRES.

ABBAYES,
REMIREMONT.

LEs quatre Abbayes de REMIREMONT, d'*Epinal*, de *Bouxieres*, & de *Poussay*, originairement dit *Port-Sas*, sont appellées les quatre Hôpitaux de Lorraine. Le premier Hôpital, disent-ils, est celui des Princesses, & des Dames illustres; le second, celui des Demoiselles, qui peuvent prouver quatre races de Pére & de Mére; le troisième, celui des simples Demoiselles; & le quatrième, celui des Bourgeoises.

L'Abbesse de Rémiremont use de cette formule :

Je N. par la Grace de Dieu, humble Abbesse de l'Eglise de St. Pierre de Remiremont de l'Ordre de S. Benoît, Diocese de Toul, immédiatement soumise au saint Siége Apostolique. C'est-pourquoi la Ville de Rémiremont porte pour armes les clefs de Saint Pierre.

Elle est Princesse du Saint Empire : & c'est en cette qualité, qu'elle se fait servir avec toutes les cérémonies princiéres. Privilége accordé en l'an 1090. à l'Abbesse Felicie de Lore, & confirmé par l'Empereur Albert I. de la Maison d'Autriche en la personne de Clemence d'Oyselet, au mois d'Avril de l'année 1307.

Quand cette Abbesse va à l'Ofrande, ou à la Procession, sa Dame d'honneur lui porte la queüe de son manteau, & son Sénéchal porte sa Crosse devant elle. Le Diacre & le Sousdiacre la vont prendre à sa Chaise Abbatiale pour la mener à l'Ofrande, puis la reconduisent à sa place, & lui aportent l'Evangile, le Corporal, & la Paix à baiser.

Madame de Salm, aujourdui Abbesse, prétendoit que les Dames Chanoinesses lui portassent la queüe; mais comme cela ne s'étoit jamais pratiqué dans l'Eglise de Rémiremont, la Doyenne, & le Chapitre,

l'ont

l'ont obligée de ſe contenter de ſes anciens droits.

L'Abbeſſe eſt ſeule haute Juſticiére en la Franche Chambre & Mairie de Celles, & dans les Mairies de Rehaupaux & de Chandray. Elle a ſeule haute, baſſe, & moyenne Juſtice ſur les Sujets de la Grange de....... lez Remiremont, & droit de leur impoſer taille à volonté.

Elle a le quart de toutes les dixmes de ſon Egliſe.

Elle eſt pour la moitié, contre le Chapitre & la Dame Sonriére, haute, moyenne & baſſe Juſticiére en la Ville, Faubourg, & Finage de Remiremont. Elle a la moitié aux Poids & aux Meſures, le quart en la peſche des foſſez de la ville, & le quart à tous les droits d'entrée, outre pluſieurs amendes, rentes en argent, pain, vin, huile, agneaux, chapons, poules, œufs, cire, ſel, & bois.

En cas de vacance, elle confére en tous mois la demi-prébande de Saint André, qui doit fournir le charbon que l'on met en hiver dans l'Egliſe & dans la Sacriſtie de S. Pierre; celle du Sepulcre, la Chapelle de St. Servais, comme auſſi les douze Canonicats ſervans.

Elle ſuccede aux prébandes des Dames qui n'ont ni Niéces ni compagnes, & à

leurs biens, ſi elles n'en ont pas diſpoſé par Teſtament.

Elle hérite auſſi du Maître de l'Hôpital de Remiremont, s'il meurt ſans teſter, mais en ce cas elle eſt chargée des dettes de la ſucceſſion. Au reſte, cet Officier ne peut teſter ſans ſon conſentement.

Elle peut avec la permiſſion du Pape choiſir une Coadjutrice, mais il faut que ce ſoit une Dame du corps du Chapitre, & que le Chapitre y conſente.

Tous les ans, le jeudi d'après la Nôtre Dame de Décembre, elle tient ſon Plaid ſolennel, acompagnée de toutes les Dames Chanoineſſes, excepté la Doyenne, du Grand Prevôt & du Sénéchal. Et ce Plaid ſe bénit par le Doyen de la Juſtice Ordinaire de Rémiremont en ces termes : *Je bénis le Plaid de Madame de par Dieu, & de par St. Pierre.*

Soit dit en paſſant, que toutes les Terres & Seigneuries poſſedées par l'Abbaye de Rémiremont, ſe ſont approprié le titre de Patrimoine de S. Pierre, en vertu d'une Bulle de Jean IV. par laquelle ce Pape prit cette Communauté naiſſante ſous la protection & ſubjection immédiate du ſiége Apoſtolique.

Toutes les Sentences qui interviennent ſur les Cauſes plaidées devant l'Abbeſſe ſont ſi-

ſignées de ſa main, & commencent par cette formule: *Veû par nous Dame Abbeſſe de Rémiremont.* Toutes les Ordonnances ſe font pareillement en ſon nom dans tous les lieux dépendans de ſa Croſſe.

Quand les voix ſont miparties dans le Chapitre, & qu'elle y eſt preſente, le côté dont elle eſt emporte la balance.

Ses Mandemens à ſes Maires & à ſes autres Officiers finiſſent par ces mots: *De par Madame.*

Elle fait faire les montres & les revües des Bourgeois en armes par ſon Sénéchal, qui n'obéit qu'à elle. Auſſi ne fait-il point ſes preuves en Chapitre, mais ſeulement à l'Abbêſſe.

En tems de guerre ce Sénéchal garde les Clefs de la Ville, donne le mot, qu'il reçoit d'elle, ſi elle eſt en Ville; ou de la Dame Chanoineſſe, ſa Lieutenante. Dans les proceſſions il porte une épée pour marque de l'autorité qu'il tient d'elle.

Lors qu'elle s'abſente de la Ville, elle y établit pour Lieutenante une Dame de Prébande, ou une Dame Niéce, dont elle peut changer autant de fois qu'elle s'abſente. Alors l'Abbeſſe ne peut plus rien ordonner du lieu où elle eſt, ſa Lieutenante aïant l'exercice abſolu de la Juriſdiction de la Croſſe pour tout ce qui concerne

la Menſe Abbatiale, mais non pour les aprébandemens, ni pour les permiſſions de s'abſenter & de teſter, qui ſont de la Juriſdiction de la Doyenne, de la Dame Secrete, ou de la plus ancienne Chanoineſſe en l'abſence de la Dame Abbeſſe.

Le jour de Noël, l'Abbeſſe doit pour étreines dix-huit livres neuf gros au Chapitre, deux écus ſols à la Doyenne, & la collation à toutes les Chanoineſſes à certains jours de l'année.

Quand elle eſt préſente au Chœur, c'eſt à elle que ſe doivent preſenter les Demoiſelles qu'on veut aprébander, afin qu'elle les coiffe.

Si la Dame Abbeſſe eſt nommée la premiére dans les Actes & dans les Ordonnances du Chapitre, c'eſt en qualité de Chanoineſſe aprebandée, & non point comme Abbeſſe. Et cela eſt ſi vrai, que ſi une Abbeſſe, par extraordinaire, eſt élüe avant que d'être Chanoineſſe, elle ne peut entrer ni avoir voix au Chapitre, qu'elle ne ſe faſſe aprébander auparavant. Car ſa préſence n'eſt point néceſſaire pour la validité des Actes qui ſe font par le Chapitre. Et cet uſage eſt conforme à ce qui ſe pratique envers les Evêques, qui n'entrent point dans leurs Chapitres comme Evêques, mais comme plus anciens

Cha-

Chanoines : titre ataché à leur dignité Episcopale.

Les Députez de l'Abbaye aux Etats Généraux du Pays sont nommez conjointement par l'Abbesse, & par le Chapitre, & ont séance parmi ceux du Clergé : mais comme les Dames Chanoinesses sont du corps de l'Ancienne Chevalerie de Lorraine, elles joüissent également de tous les droits du Clergé & de la Noblesse.

Les homages que les sujets de l'Abbaye rendent à l'Eglise de Remiremont le lundi de la Pentecôte; & celui des quatre grans Officiers, qui se rend la veille de la division des Apôtres; se reçoivent conjointement par l'Abbesse & par le Chapitre : & toutes les transactions qui se font avec les Ducs de Lorraine, & les autres Princes, sont sous le nom de l'Abbesse & du Chapitre.

Quand l'Abbesse vient à mourir, sa succession échoit par moitié au Chapitre, & à la future Abbesse.

Dés qu'elle est morte, le Chapitre met sa Crosse au Tresor. Son Cabinet, ses Chambres, & ses Cassettes sont scellées du seau de la Doyenne.

Elle est exposée en public revétüe de ses habits de cérémonie, avec une crosse de cire à son côté. Le jour de son enterrement, on

lui dit trois Messes hautes, après quoi elle est portée au Cimetiére des Dames, ou dans la Chapelle de St. André, où plusieurs Abbesses sont enterrées selon qu'elle en a ordonné par son Testament. L'anneau, avec lequel elle a été bénite, apartient après ses funérailles au Chanoine de semaine du grand Autel.

La Doyenne a la même jurisdiction que l'Abbesse sur le Chœur de l'Eglise de Rémiremont, & est Juge ordinaire des Chanoines & des autres Beneficiers de cette Eglise dans l'enceinte du Cloître.

C'est à elle qu'il faut adresser les preuves des Demoiselles postulantes pour les faire examiner par le Chapitre : & c'est elle qui prend le serment des Chevaliers qui presentent les preuves de ces postulantes.

Elle a droit de convoquer le Chapitre quand il lui plaît : elle y préside, prend les voix, prononce les Ordonnances Capitulaires, & les fait enregîtrer par l'Ecolâtre dans le Livre des Statuts, dont elle a la garde. Quand les voix sont miparties, la sienne est prépondérante, ainsi que celle de l'Abbesse, lors qu'elle y assiste.

Toutes les actions qui s'intentent en Chapitre, soit contre des Chanoinesses, ou con-

contre des Officiers de l'Abbaye, font en fon nom.

Les appels interjettez des fentences renduës par la Juftice Ordinaire de Rémiremont reffortiffent à fon bufet, pour y connoître du bien ou mal jugé. Ce qu'elle fait avec l'affiftence des Chanoines.

Pendant la femaine-fainte que les Cloches ne fonnent point, c'eft à elle à donner le fignal pour commencer l'Office, en la préfence même de l'Abbeffe.

Elle a une clef de la Châffe de St. Romeric, une du feau, une autre des Armoires où font les titres de l'Abbaye; une du cofre de l'Argent, & une du Chancel, ou Chanceau, c'eft-à-dire, du haut du Chœur, ainfi appellé *à cancellis*, parce qu'il eft fermé d'une grille, qui s'ouvre pendant l'Office.

Elle nomme le Solliciteur du Chapitre & l'Ecolâtre. Elle met l'Infirmiére & les Coquerelles*, & les deftitüe quand il y a caufe. Ces Officiéres, à leur entrée, lui doivent deux écus fols. Elle confére trois ou quatre Chapelles, dont elle fait expédier les provifions par l'Ecolâtre,

* La fonction des Coquerelles eft de garder les Dames Chanoineffes depuis l'Extrême Onction jufques à leur enterrement.

qui eſt proprement le Secretaire du Chapitre.

L'Abbeſſe, le Grand Prevôt, le Grand & le petit Chancelier, & le Grand Sonrier lui doivent, chacun, deux écus ſols, le premier jour de l'an.

Les Ofrandes du Vendredi ſaint, qui ſe font en adorant la Croix, apartiennent à la Doyenne.

Elle n'aſſiſte point au Plaid de l'Abbeſſe, parce que c'eſt au Chapitre à connoître de toutes les dificultez qui peuvent ſurvenir en ce Plaid, ſoit entre la Dame Abbeſſe & le Grand Prevôt ; ſoit entre la Bourgeoiſie, l'Abbeſſe, & le Prevôt. Et ſi les Chanoineſſes y aſſiſtent, ce n'eſt que pour honorer la ſeance de l'Abbeſſe : ce qui ne tire point à conſéquence, atendu qu'elles ne compoſent point de Chapitre en l'abſence de la Doyenne, qui en eſt la repreſentante.

Elle eſt élûe par le Chapitre comme l'Abbeſſe, mais avec cette difference, que l'Abbeſſe ne peut aſſiſter à ſon élection, au lieu que la Doyenne intervient & préſide à celle de l'Abbeſſe.

Elle eſt ſeulement miſe en poſſeſſion par l'Abbeſſe, & en ſon abſence, par la Dame Secrete, qui eſt la troiſieme dignité de

de l'Abbaye; & en l'abſence de la Secrete, par la plus ancienne Chanoineſſe.

Elle porte le grand couvrechef comme l'Abbeſſe, & a ſon ſiége au Chœur vis à vis la Chaiſe Abbatiale.

Quand elle s'abſente de la Ville, elle y met une Lieutenante, qui doit être du Corps du Chapitre, ſoit Dame de prébande, ou Niéce, c'eſt-à-dire, qui atend une prébande vacante.

Lors que la Doyenne vient à mourir, les clefs, dont elle avoit la garde, ſont commiſes à une Chanoineſſe pour les garder juſqu'à ce que l'on ait élu une autre Doyenne.

La Secrete a la direction de la Sacriſtie & de la décoration de l'Egliſe. Elle a trois Sacriſtains qui ſervent ſous elle en titre de Bénéficiers: & un Clerc qui gouverne la ſonnerie; d'où il eſt apellé le Clocher.

Elle adminiſtre les revenus qui ſont affectez à l'achat & à l'entretenement des ornemens, des vaſes, & de toutes les autres choſes neceſſaires dans une Sacriſtie de telle importance.

Elle diſpoſe de quatre Cures, & donne la permiſſion de dire la Meſſe au Chancel aux Prêtres, qui ne ſont pas du Corps de l'Egliſe de Rémiremont.

Six ou ſept Paroiſſes lui doivent un pre-

ſent le lundi de la Pentecôte, lors qu'elles viennent en proceſſion rendre hommage à l'Egliſe de S. Pierre de Rémiremont.

Elle a haute, moyenne, & baſſe Juſtice en la Mairie de Pont, où elle impoſe taille à volonté une fois l'année. Elle y met le Maire, & le peut deſtituer, quand elle veut. Elle a pareillement Juſtice en la Seigneurie de Beſſontaine, & de bons revenus en grains, vin, huile, cire, volaille, beurre, fromage, bois &c.

Le drap, ſe linge, & le luminaire, qui ont ſervi aux enterremens des Chanoineſſes & des Chanoines, lui apartiennent pour ſes droits.

La Paroiſſe de la Ville ne peut pas ſonner, que la Secrete n'ait donné le ſignal par la Cloche de l'Abbaye.

L'Abbeſſe de Leſtanche eſt obligée de reprendre une fois en ſa vie de la Dame Secrete, & lui doit tous les ans trois livres quinze ſous.

La Secrete eſt elüe en la même forme que la Doyenne, ſi ce n'eſt qu'à ſon élection il ne ſe chante point de Meſſe, ni de *Veni, Creator*. Elle eſt coifée comme la Doyenne, avec un long creſpe par deſſus le couvrechef.

Après qu'elle a preté le ſerment, l'Abbeſſe,

besse, où, en son absence, la Doyenne lui donne une clef du Tresor, & la conduit au Chancel, pour y baiser les Autels, dont la décoration fait le principal devoir de sa charge. C'est à elle à fournir le luminaire de l'Eglise, & le vin des Messes.

Le Jeudi-saint elle doit la collation à toutes les Chanoinesses.

De toutes les causes qui se plaident devant elle, (car elle a son Tribunal particulier) elle en signe les Actes.

Elle est enterrée avec les mêmes honneurs que la Doyenne.

Ces trois Dames, l'Abbesse, la Doyenne, & la Secrete, sont les trois Dignitez de l'Abbaye. La Sonriére, la Tresoriére, l'Aumôniére, & les Boursiéres, n'ont que le titre d'Offices. *Sonrier* est un mot Lorrain, qui signifie Receveur ou Administrateur des droits seigneuriaux.

La Sonriére, qui est la premiére Officiére de l'Abbaye, joüit par indivis avec l'Abbesse de plusieurs beaux droits, qui lui font un grand revenu. Aussi est-elle obligée de distribuer, à certains jours marquez par le Statut, du vin, de l'huile, du sel, & d'autres provisions, à châque Chanoinesse.

Elle est par moitié haute, moyenne, & basse Justiciére avec l'Abbesse en la Sei-

gneurie du *Valdajoz* ou *Val de Jou*, autrefois apellé *Habendunum*, & en langue du Pays *Haſpurg*, conſiſtant en 19. Villages, qui feſoient la plus belle partie des terres de St. Romeric, fondateur de l'Abbaye de Rémiremont. C'eſt pour cela que Gabriel Boiſot, Procureur General du Roi au Comté de Bourgogne, fit aſſigner en 1680. au Parlement de Beſançon Dame Dorotée de Salm, Abbeſſe de Rémiremont, & Dame Héléne d'Haraucourt, Sonriére en ladite Abbaye, en qualité de Tenancieres du Valdajoz, *pour oüir dire, ledit Valdajoz, ſes apartenances & dépendances, être & mouvoir de la ſouveraineté du Fief & de la Juriſdiction du Comté de Bourgogne, & en conſequence ſe voir condamner à reprendre de fief, rendre les foi & hommage, & donner le dénombrement dudit Valdajoz à ſa Majeſté, comme Comte de Bourgogne.*

Le premier jour de l'an le Maire du Valdajoz doit un florin d'or à la Sonriére, qui eſt ſa Dame & Maîtreſſe, & les etreines à ſa Niéce, à ſon Receveur, & à ſes domeſtiques.

Le Foreſtier de ce Canton lui doit tous les ans douze ſervices de poiſſon aux jours qu'elle ordonne, & l'Echevin deux chapons & deux gros quatre deniers au terme de Noël.

Tous

Tous les jetons de mouches à miel qui ſe trouvent dans les bois du Valdajoz ſont à elle, & pour cet effet elle y tient un Officier que les gens du Pays appellent *l'Eveiller.*

La Mairie de *S. Pierre de Raon aux bois*, conſiſtant en trois Villages, lui apartient pour un tiers, avec tous les droits de haute, moyenne, & baſſe Juſtice, ainſi que la nomination du Maire, le Mandement du Plaid Bannal, c'eſt-à-dire, la convocation des Officiers de ſa dépendance, & l'impoſition de la Taille. Outre cela elle joüit des revenus de pluſieurs autres terres. Elle nomme le Boulanger de l'Abbaye, dont la fonction eſt non ſeulement de cuire le pain des Dames, des Chanoines, & des Officiers de l'Egliſe Abbatiale; mais auſſi de controller la qualité des grains fournis par les Admodiateurs des prébandes. Les Receveurs des deniers, & des autres rentes du Chapitre, ſont pareillement à ſa nomination: & de plus elle peut les changer quand bon lui ſemble.

Sa Charge eſt très-lucrative, & lui donne beaucoup d'autorité dans le Chapitre, qui la regarde comme l'Intendante & l'Econome de l'Abbaye; mais pour le rang, cette Dame n'en a point d'autre à

la

la Proceſſion, & dans les Aſſemblées Capitulaires, que celui de ſon aprébandement.

L'Aumôniére diſtribüe les aumônes du Chapitre, & viſite, tous les vendredis, l'Hôpital de Rémiremont : ce qui fait que les malades en ſont mieux traitez. Elle preſente les Prédicateurs du Carême & de l'Avent, & prend le ſoin de leur nourriture. Elle donne un ſou à tous les pauvres Prêtres paſſans, & ſix deniers aux ſimples Clercs. S'il paſſe des Religieux mandians, qui aient beſoin de ſe repoſer, elle leur fournit le pain & le vin pour ce jour-là.

La Dame Treſoriére a, ainſi que la Doyenne, & que la Secrete, une Clef de l'argent, une des titres, & une des Reliques. Toutes ces clefs ſont données Capitulairement par la Dame Abbeſſe; en ſon abſence, par la Doyenne; & en l'abſence de toutes les deux, par la Secrete. Et quand ces Dames ſortent de la Ville, elles ſont obligées de les remettre à d'autres Chanoineſſes, avec la permiſſion de la Doyenne.

Il eſt defendu aux Dames qui gardent ces clefs de coucher jamais, pour quelque cauſe que ce puiſſe être, dans l'Hôtel de l'Abbeſſe, ſous peine d'être deſtituées. On

On voit par cet échantillon, que la jalousie regne toûjours entre l'Abbesse & le Chapitre. On le voit encore mieux dans le Factum de la Dame Abbesse Dorotée de Salm, contre la Dame Doyenne & les autres Dames Chanoinesses de son parti, & dans la Réponse faite à ce Factum par lesdites Dames. „ La Dame Bourdonné (*dit l'Abbesse, en parlant de la Doyenne*) „ publie par tout le monde, que le des- „ sein de Madame l'Abbesse n'est pas „ de mettre l'ordre & la discipline dans „ son Eglise; mais que son intention est „ de s'attribuer tous les biens & les hon- „ neurs de leur Chapitre. " Et une page après : „ Mais, *ajoûte-t-elle*, les „ Dames Doyenne, & autres de son „ parti, n'en veulent pas à la personne de „ Madame l'Abbesse, elles en veulent à „ sa Dignité: ce n'est pas la Cause de „ l'Abbesse dont il s'agit; mais la Cause „ de sa Dignité Abbatiale, dont les Da- „ mes du Chapitre veulent ruiner toute „ la grandeur & toute l'autorité. L'on „ ne veut pas qu'elle ait aucun avantage „ par dessus les autres Dignitez: l'on veut „ qu'elle ne soit entr'elles que comme la „ premiere entre ses égales : l'on ne veut „ pas qu'elle ait aucune jurisdiction dans „ son Eglise, ni dans son Chapitre: l'on

„ veut

„ veut même qu'elle ſoit juſticiable de ſon „ Chapitre, de la Doyenne, du Grand „ Prevôt ; & tout cela de la part des „ Dames, pour n'avoir aucune autorité „ au deſſus d'elles qui tienne la main à „ l'exécution des reglemens de leur Egli- „ ſe....... Ce n'eſt pas d'aujourdui ſeulement que ce procés a commencé, il y a preſque un ſiecle entier qu'il dure : il commença avec Madame Caterine de Lorraine en 1611. Si tôt qu'elle parla de réformer les abus qu'elle trouva dans ſon Egliſe, la Doyenne avec ſon parti s'éleva contre elle : on lui conteſta ſes droits utiles & honorifiques : on la réduiſit par ce moyen à demander d'être maintenüe dans des droits, qui étoient beaucoup au deſſous de ceux, qui lui étoient deûs même par ſa naiſſance. Elle étoit petite-fille de France, fille, ſœur, & tante de trois Souverains : & toute cette grandeur ne la mit pas à l'abri des inſultes des Dames de ſon Chapitre, & des reproches continuels qu'elles lui faiſoient de n'avoir d'autre but, que de s'atribuer tous les biens & les honneurs de leur Egliſe. Elle étoit d'une piété exemplaire : elle fit la profeſſion & prit l'habit même de l'Ordre de St. Benoît ; elle paſſoit ſa vie dans des exercices continuels de piété ; & cela n'empêcha pas

que les Dames de ſon Chapitre ne répandiſſent dans toutes les Provinces du Royaume des Libelles diffamatoires contre elle * &c.

Dom Jean Mabillon avoit dit en paſſant dans ſa *Diplomatique*, page 321. que les Dames de Rémiremont, après avoir été autrefois aſſujetties aux loix Monaſtiques de la Regle de S. Benoît, avoient abandonné dans la ſuite des tems l'engagement des vœux, pour ſe faire Chanoineſſes ſéculiéres: mais le *Factum* produit depuis par ces Dames au procés qu'elles avoient contre leur Abbeſſe lui donna ocaſion de publier une Lettre, par laquelle il prétend montrer, que, dans leur premier inſtitut, elles étoient Réligieuſes Bénédictines; & que ce n'a été que pluſieurs ſiecles après la fondation de leur Abbaye, qu'elles ont pris de leur propre autorité le titre de Chanoineſſes, & commencé à apeller leur Egliſe du nom de ſeculiére & de Collégiate.

„ Pour ce qui eſt des perſonnes, que
„ S.

* C'eſt une charité que l'Abbeſſe prête à ces Dames pour les rendre odieuſes : mais elles s'en défendent bien vers la fin de leur Réponſe à ſon Factum, où elles la défient de montrer aucun exemplaire de ces Libelles.

„ S. Romaric établit à Rémiremont, *dit*
„ *le Pere Mabillon*, il y avoit une double
„ Communauté, l'une de Moines, l'au-
„ tre de filles, qui ſont apellées, dans les
„ anciens Monumens, *Sanctimoniales*, *Con-*
„ *gregatio ſanctarum Virginum*, *Puellæ*,
„ *Sorores*.... Elles avoient pour retraite
„ une ſolitude & un deſert: leur pauvreté
„ étoit grande au commencement, & enfin
„ elles faiſoient profeſſion d'une perfection
„ conſommée. Tout cela ne convient
„ guére bien à un établiſſement de Cha-
„ noineſſes purement ſeculieres. Roma-
„ ric, dit un Auteur de ce tems-là, *
„ après avoir fait profeſſion à Luxeu,
„ batit, avec la permiſſion d'Euſtaiſe, ſon
„ Abbé, un Monaſtére de Vierges dans
„ une terre qu'il s'étoit réſervée, & y
„ fit garder la Regle de St. Colomban.
„ Regle, qui auroit été aſſurément trop
„ auſtére pour des Chanoineſſes ſéculiéres.
„ Il eſt d'ailleurs conſtant, que de toute
„ antiquité les Filles de Rémiremont é-
„ toient voilées: or le voile ne ſe donne
„ qu'à celles qui ont fait vœu de virginité.
„ Et l'on y garde encore aujourd'hui un
„ reſte de l'habit Religieux, en ce que *la*
„ *Bar-*

* Jonas in Vita Euſtaſii.

„ *Barbette* (elles apellent ainſi un certain
„ mouchoir de cou qu'elles mettent pour
„ officier & pour communier) leur eſt
„ miſe à leur réception ; & à leur enter-
„ rement.

„ Ce fut (*ajoûte le même Pére*) une
„ pratique univerſellement reçûe dans le
„ ſeptieme ſiecle d'unir enſemble les Re-
„ gles de S. Benoît & de S. Colomban :
„ & ſi la Regle de S. Benoît n'a pas été
„ établie d'abord à Rémiremont, elle y a
„ été reçûe au moins dans ce même tems,
„ c'eſt-à-dire, vers l'an 640.

„ Dans l'Archive de Rémiremont il ſe
„ voit une Bulle du Pape Luce II. adreſ-
„ ſée *Dilectis in Christo filiabus Judith Ab-*
„ *batiſſæ Romaricenſis Monaſterii, ejuſve*
„ *Sororibus, regularem vitam profeſſis.* Si
les Dames de Rémiremont avoient été
pour lors Chanoineſſes, le Pape auroit dit
Canonicam vitam, & non pas *regularem*.
Et ce qui eſt déciſif, c'eſt qu'il ordonne,
que l'Abbeſſe venant à mourir, la Com-
munauté en éliſe une autre ſuivant la crain-
te de Dieu & la Regle de S. Benoît, *ſe-
cundum Dei timorem, & B. Benedicti Re-
gulam.* Cette Bulle eſt dattée de l'an 1143.
La même clauſe eſt employée dans une
Bulle d'Adrien IV. de l'an 1157.

„ Les Empereurs reconnoiſſent auſſi
„ que

„ que Rémiremont étoit de l'Ordre de „ S. Benoît. Sigiſmond le dit formellement dans une Charte de l'an 1415. où „ il qualifie St. Pierre de Rémiremont de „ Monaſtére de l'Ordre de S. Benoît.

„ L'an 1286. l'Abbaye étant vacante, „ la Doyenne & toutes les Dames ſe diſent Bénédictines: *Nos Alaydis dicta de „ Mareyo Decana, totuſque conventus Monaſterii Romaricenſis Ordinis S. Benedicti.*

Alix de Paroye ſe dit, dans une procuration dattée de l'an 1472, Abbeſſe, par la patience de Dieu, du Monaſtére de S. Pierre de Rémiremont de l'Ordre de S. Benoît.

„ Vers le commencement du ſeizieme „ ſiecle les Dames de Rémiremont donnent à leur Egliſe le tître de Séculiére & „ de Collégiate, mais elles reconnoiſſent „ toûjours qu'elles ſont de l'Ordre de S. „ Benoît. Dans un Acte de l'an 1526. „ la Doyenne, parle ainſi au nom du „ Chapitre : *Nos Johanna de Vienne Decaniſſa, totumque Capitulum Eccleſiæ Secularis & Collegiatæ S. Petri de Romaricomonte, Ordinis S. Benedicti.* Il paroît „ même par une Supplique addreſſée par le „ Chapitre au Pape Gregoire XIII. en 1580. „ pour l'élection d'Humberte de Chastenay,

„ tenay, que ces Dames se disoient encore „ de l'Ordre de S. Benoît sur la fin du „ même siecle, quoiqu'elles eussent pris le „ nom de Chanoinesses.

„ Ce ne fut que sur la fin du quinziè- „ me siecle; ou même au commencement „ du seizième, c'est-à-dire, après l'an 1500. „ qu'elles commencérent à se dire Cha- „ noinesses. . . . La premiére expédition „ où l'on a fait mettre les mots de *Cha-* „ *noinesses de l'Eglise Collégiate & séculiére*, „ est la Bulle de l'Abbesse N. de Choi- „ seul : mais on ajoûtoit ceux de *ou Mo-* „ *niales du Monastere* &c. Ce stile d'alter- „ native a duré pendant plus de 60. ans : & „ ce n'a été que dans les Bulles de Barbe „ de Salm de 1580. que l'on eût le crédit „ de faire retrancher à Rome l'alternative „ de l'Ordre de S. Benoît pour mettre „ seulement *Chanoinesses* &c. Ce qui a été „ toûjours depuis observé. Mais toutes „ les expéditions qui viennent de Rome „ portent encore cette réserve à la fin : „ *sans que nous prétendions approuver l'état* „ *séculier de la dite Eglise*.

Voilà ce que le Pére Mabillon a dit de plus fort contre les Dames de Rémiremont : & voici ce que ces Dames disent contre lui dans leur Réponse au *Factum* de Madame l'Abbesse. „ Elle a, *disent-*

„ *elles*

„ *elles*, fait faire un *Factum* par le Pére „ Mabillon, pour prouver, que Rémire- „ mont avoit été de l'Ordre de S. Be- „ noît. Elle ne peut nier, que ce Moine „ n'ait travaillé ſur les memoires qu'elle lui „ a fournis, puiſque la plûpart des piéces „ dont il ſe ſert, ſont produites par la „ Dame Abbeſſe contre le Chapitre, qui „ en a fait voir la fauſſeté dans ſes defen- „ ſes. " Et trois ou quatre pages après: „ Peut-être ſe feroit-elle ſervie des mauvai- „ ſes preuves qui ſont dans la Lettre du „ Pere Mabillon, ſi elle n'en avoit craint „ la conſéquence. C'eſt ce qui lui a fait „ emprunter le ſecours d'un Moine, pour „ le déſavouër, quand il lui plairoit, & „ le combattre même dans la ſuite, ſi elle „ voyoit que ce qu'il a dit lui pût nüire. „ Elle ſe trouve, dit-elle, fort honorée, „ que l'Egliſe de Rémiremont ait été au- „ trefois de l'Ordre de S. Benoît; mais „ elle eſt en cela d'un goût fort ſingulier. „ Les Abbeſſes des illuſtres Colleges de „ Lorraine, de Flandre, & d'Allemagne, „ feroient bien fâchées qu'on leur donnât „ pour pére celui qui ne l'eſt que des Soli- „ taires & des Moines.

Quoi qu'il en ſoit, les Dames de Rémiremont produiſent une Bulle du Pape Jules III. de l'an 1550. dans laquelle il les qua-

qualifie Chanoinesses séculiéres, sans nulle alternative de *Moniales. Inter Venerabiles Abbatissam, Decanissam, & alias Canonissas seculares Collegiatæ Ecclesiæ S. Petri de Romaricomonte, Tullensis seu nullius Diœcesis: & quamdam Catarinam de Saula, Monialem Monasterii de Pralon Ordinis S. Benedicti Lingonensis, ipsam expresse professam, de & super prætensa translatione dictæ Catarinæ de dicto Monasterio de Pralon ad dictam secularem & Collegiatam Ecclesiam S. Petri de Romaricomonte.* Cette Bulle est d'autant plus favorable au Chapitre de Rémiremont, qu'elle declare une Religieuse Bénédictine, Professe du Monastére de Pralon, incapable d'être transférée à l'état de Chanoinesse de Rémiremont, à cause de la sécularité de cette Abbaye. Sécularité confirmée encore depuis par les Bulles de Pie V, Sixte V, Paul V, Gregoire XV, &c. de sorte qu'il n'y a guére de vraisemblance à ce que dit Dom Jean Mabillon dans sa Lettre, que toutes les expéditions qui viennent de Rome portent encore cete réserve à la fin: *sans que nous prétendions aprouver l'état séculier de ladite Eglise.* Par où je ne prétens pas ataquer la bonne foi de ce savant Religieux, mais seulement dire, que la Dame Abbesse, & la Dame Chris-

tine sa sœur, n'ont pas fait scrupule de lui fournir de faux memoires.

L'Abbesse de Rémiremont, objecte-t-on, fait les trois vœux de pauvreté, d'obéissance, & de chasteté, selon la Regle de S. Benoît. Il est vrai, répond le Chapitre, mais elle ne fait point de Noviciat, ni d'année de probation. Et d'ailleurs, comme elle a une Mense separée de celle du Chapitre, elle a bien peû se soûmettre à la Regle de S. Benoît, mais non pas y obliger le Chapitre, qui ne la reconnoît point pour son Chef; ni préjudicier à sa secularité. Mais ce qui montre évidemment, que le Chapitre n'a jamais aprouvé ni consenti, que son Abbesse embrassât cete Regle; c'est qu'il est dit par les Statuts de Rémiremont, que si l'Abbesse, après son élection, veut faire profession de la Regle de S. Benoît, elle doit sortir de la ville & des terres de l'Abbaye, & n'y doit retourner qu'avec l'habit qu'elle a reçu le jour de son election, sans qu'il lui soit permis de faire aucun exercice public de cete Regle.

A ce que l'on allégue, que l'Abbaye de Rémiremont est dénommée de l'Ordre de S. Benoît: les Dames répondent, qu'il y a grande diférence entre être originairement profés d'un Ordre Religieux, & en

avoir

avoir la dénomination toute ſimple, qu'une dévotion particuliére fait prendre par forme d'afiliation: que pluſieurs Empereurs, Rois, & Princes Chretiens ont eû la dévotion de ſe dire de l'Ordre de S. Benoît, ou de celui de St. Auguſtin, & même d'en réciter l'Office, ou quelques leçons, lesquels n'ont pas laiſſé pour cela de mener une vie ſéculiére & conjugale. Que ſi l'Egliſe de Rémiremont s'eſt titrée de l'Ordre de S. Benoît, ç'a été par un pur efet de révérence envers un Ordre, dont la ſainteté étoit alors au ſupreme degré. Que la Bulle acordée par le Pape Jean IV. aux deux fondateurs de leur Abbaye, Romeric & Amé, ne fait nulle mention de l'Ordre de S. Benoît: à quoi ce Pontife n'auroit pas manqué, ſi cete Egliſe en eût été, ou bien eût voulu en être. Que Jonas, contemporain de ces fondateurs, ne dit pas un ſeul mot de l'Ordre ni de la Regle de S. Benoît lors qu'il parle de la fondation de Rémiremont. Que ſi l'on parloit de l'Ordre de S. Benoît à Remiremont, ce n'étoit que parceque les Abbeſſes feſoient leurs vœux ſous cete Regle: que les mots de *Couvent*, *Monaſtére*, *Moniales*, employez dans les Actes raportez par Dom Mabillon, n'ont pas toûjours ſignifié ce qu'ils ſignifient aujourdui:

dui : * qu'on apelloit autrefois Monastére & Moniales, toutes les Communautez pieuses, où l'on vivoit dans une continence volontaire. Si, disent-elles, la régularité consiste à faire les vœux de pauvreté, chasteté, & obéissance, il faut convenir, que nous sommes purement séculiéres, puisque nous ne renonçons jamais à nos propres, que nous aquérons par toutes les voies de droit, que nous disposons de nos biens à nôtre volonté, & que par un simple adieu nous pouvons quiter nôtre état, pour embrasser celui du mariage. Et quant à l'obéissance, nous n'en avons point d'autre à rendre que celle que tous les Catoliques

* *Gabriele Pennotti*, Chanoine de S. Jean de Latran, prouve dans plusieurs Chapitres du second livre de son Histoire Tripartie, que bien que les disciples de S. Patrice & de S. Columban s'apellassent Moines, ils étoient néanmoins Clercs seculiers. Et dans le chap. 49. du 3. livre il dit, que comme les Chanoines Séculiers viennent des Chanoines Réguliers, de même aussi les Chanoinesses Réguliéres ont produit les Chanoinesses Séculieres d'Allemagne, de Lorraine, & des Pays-bas: telles que sont celles de St. Corneille de Buchau, de Ste. Gertrude de Nivelle, & de S. Pierre de Rémiremont. On peut voir les autres preuves de la secularité du Chapitre de Rémiremont dans un Livre imprimé à Rome en 1629. intitulé, *Sacra Columba ab imposturis vindicata, suæque origini restituta.*

ques doivent aux commandemens de Dieu & de ſon Egliſe. Et c'eſt par cete raiſon, que la Dame Doyenne, qui repreſente le Chapitre; la Dame Secrete, qui en eſt la ſeconde Dignité; & les Dames Officiéres, ſe ſont conſtamment opoſées à la prétention de l'Abbeſſe moderne, qui, pour ſe rendre ſouveraine dans ſon Abbaye, dont le Gouvernement eſt Ariſtocratique, vouloit obliger ces Dames à lui faire le vœu d'obéiſſance.

GRANS OFFICIERS DE REMIREMONT.

L'Abbaye a quatre Grans Officiers qui font preuves de nobleſſe comme les Dames, ſavoir, le Grand Prevôt, le Grand Chancelier, le Petit Chancelier, & le Grand Sonrier.

Le Grand Prevôt a, par indivis avec l'Abbeſſe, haute, moyenne, & baſſe Juſtice en la Ville, fauxbourg & dépendances de Rémiremont. Il reçoit le ſerment du Maire de la Ville, qui lui doit ce jour-là deux chapons & deux bouteilles de vin: & le Maire, comme Officier commun de l'Abbeſſe & du Chapitre, prend le ſerment des Echevins.

Le Prevôt nomme avec l'Abbeſſe les quatre Jurez de la Ville, qui lui doivent,

chacun, deux écus d'or, à leur élection.

Ces quatre Jurez sont à vie, & composent le Corps de Justice avec le Grand Echevin, qui est leur Chef. Cet Officier doit, le jour de son premier plaid, cinquante sous Toullois, c'est à dire, monnoie de Toul, au Grand Prevôt.

Tous les Officiers de Justice ont à répondre de leurs faits au Grand Prevôt, quand on fait des plaintes contre eux.

Il a conjointement avec l'Abbesse le droit de *citation* & de préhension, qui est ce que les Jurisconsultes apellent *jus vocationis & prehensionis*; comme aussi de convoquer en l'Hôtel Abbatial les Corps de Justice & de Police.

La moitié des amendes & des confiscations Civiles & Criminelles lui apartient, & l'autre à l'Abbesse. Il a le quart en la pêche des fossez, & aux droits d'entrée: l'autre moitié va au Domaine de la Ville.

Toutes les impositions extraordinaires sur les marchandises & danrées qui entrent ou qui sortent, sont mises par l'Abbesse & par le Grand Prevôt, & par eux supprimées, quand le besoin est passé: mais pour les établissemens nouveaux, qui doivent aporter un grand changement dans la Police, ils ne peuvent être faits que par le Chapitre, le peuple apellé & oüi.

Le

Le Corps de Police, composé du Maire & de quatre Elus, administre la Police sous l'autorité de l'Abbesse & du Grand Prevôt pour le Chapitre.

Du Corps de Justice il y a premiérement apel au bufet de la Dame Doyenne, puis à celui de l'Abbesse: & s'il y a plainte contre le jugement rendu par les Officiers de l'Abbesse, la Cause est portée par devant l'Abbesse & le Grand-Prevôt, qui jugent en dernier ressort. Mais en matiére criminelle, il n'y a point d'apel de la sentence renduë par le Grand Echevin, assisté des Jurez & de la Commune. Et quand un homme est condanné à la mort, les gens de l'Abbesse le conduisent hors de la Ville au lieu dit l'Epinette, où ils le livrent au Prevôt d'Arches, Officier du Duc de Lorraine, pour faire exécuter la sentence, *quia Ecclesia sanguinem non effundit*.

Les Ducs de Lorraine ne se servent point de leurs Officiers pour faire publier leurs Ordonnances dans la Ville & le finage de Rémiremont, mais ils adressent directement tous ces Actes à l'Abbesse & au Grand Prevôt, pour les faire publier eux-mêmes par les Officiers de l'Abbaye. Le Duc Charles IV. en usoit toûjours ainsi, quand il étoit en paisible possession de son Etat.

Les Hôtelliers de la Ville, & les Marchands forains, ne peuvent rien acheter au Marché qu'après l'enſeigne levée. C'eſt une enſeigne qu'un Officier de la Police met ſur une fontaine, qui eſt au milieu de la Ville, pour donner le tems aux Dames Chanoineſſes, & aux bourgeois d'acheter toutes les proviſions & danrées qui leur ſont néceſſaires. Et ſi les forains achetent rien avant que l'enſeigne ſoit levée, ils ſont mis à l'amende.

Les trois autres grans Officiers ne ſont qu'*ad honores* : ils tiennent du Chapitre quelques terres, où ils font exercer la Juſtice par leurs Lieutenans. Dans le Bailliage de Voſge, le Grand Chancelier tient les Seigneuries de Channecourt & Rettoncourt ; & dans la Prevôté de Bruyeres, le Ban de Vaudecourt : en la Prevôté & Châtellenie de Charmes ſont tenus par le Petit Chancelier les deux Vaux, le Meſnil & Saint-Fremy.

ABBAYES. LAS HUELGAS.

Il y a près de Burgos, ville capitale de la Vieille Caſtille, une Abbaye de Dames, appellée *de las Huelgas*, dont l'Abbeſſe eſt à peu près comme celle de Fontevrault en France. Cete Abbaye jouit de plus de cinquante mille ducats de rente. Il faut

faire preuve de noblesse pour y entrer. Elle fut fondée au commencement du treizieme siecle par Alfonse III. Roi de Castille, VIII. de Léon, *para que fuesse*, dit Mariana, *enterramiento de los Reyes*. Il y est enterré.

ABBAYES, SIGENA.

Près de la Ville de Monçon en Aragon, il y a une Abbaye Royale, nommée *Sigena*, dont les Dames portent l'habit & la croïx de l'Ordre de Malte, & font leurs preuves comme les Chevaliers de S. Jean de Jérusalem.

ABBAYES. NIVELLE EN BRABANT.

Les Chanoinesses de *Nivelle* sont faites Chevaliéres après leur réception.

Celles de S. *Quirin de News* se font nouër leur surplis par un Gentilhomme la premiére fois qu'elles entrent au Chœur: & cete cérémonie est chez elles une declaration de Chevalerie.

D'ABLANCOURT.

D'Ablancourt n'a point entendu les Auteurs Grecs & Latins qu'il a traduits, & je persiste dans le jugement que j'en ai fait dans mes Commentaires sur Tacite. Les Abbez Furetiere, Menage, & Baillet, & le Médecin Gui Patin, sont & seront mes répondans.

Même le Hardi d'Ablancourt
Dans Tacite ſe trouve court.

Requête des Dictionnaires.

ACADEMIE DE LA CRUSCA.

Comme qui diroit *l'Académie du* CRIBLE. Les ſiéges, les chandeliers, la chaire, & tout ce qui s'y voit, a la figure de quelque inſtrument ſervant à nettoyer & préparer le bled. Cete Académie reconnoît pour un de ſes inſtituteurs & fondateurs un Cordonnier, nommé Giambattiſta Gelli, qui a écrit des dialogues à l'imitation de Lucien, bien qu'il n'eût jamais étudié.

ACTES. TESES. SORBONNE. UNIVERSITE'.

La coûtume de mettre à la tête des Teſes de Téologie, *Quæſtio Theologica*, vient de ce qu'autrefois ceux qui ſe preſentoient pour faire des Actes en Sorbonne, ou à Navarre, tiroient au ſort la queſtion, ſur laquelle ils avoient à répondre en public. Et comme le billet étoit tiré par un jeune enfant, c'eſt en memoire de cet ancien uſage, que les Tentatives ſont toûjours ouvertes par un petit garçon, qui prononce un petit diſcours en latin.

La derniére Teſe, que Monſieur de Riche-

Richelieu soûtint en Sorbonne, étant déja nommé à l'Evêché de Luçon, portoit pour titre : QUÆSTIO THEOLOGICA. *Quis erit similis mihi ?* Ces paroles furent prises pour une profétie, après qu'il fut parvenu au Cardinalat, & au Ministére. Il fit cet Acte en camail & en rochet, quoiqu'il n'eût pas encore obtenu ses bulles.

On lui dédia une Tese de Téologie intitulée : *Quis ut Deus ?* dont les neuf conclusions commençoient par les neuf lettres de son nom, & faisoient RICHELIUS.

A la Tese soûtenuë en Sorbonne par Armand de Bourbon, Prince de Conty, il y eût grand bruit au sujet du Pére Arnoul, Jésuite, qui se presenta pour argumenter, se croyant suffisamment autorisé, pour cela, par la présence & par la permission de Monsieur le Prince de Condé, pére du soûtenant, lequel favorisoit cete nouveauté. Mais toute la Sacrée Faculté s'y opposa si vigoureusement, que le Jésuite fut contraint de se taire, pour faire cesser la querelle, où il perdit son bonnet, que l'on a gardé long-tems en Sorbonne comme un monument de sa témérité.

Un Bachelier, nommé Fauvel, ayant mis un compliment ridicule à la tête d'une Tese qu'il dédioit au Coadjuteur de Paris,

appellé depuis, *le Cardinal de Rets*, la Faculté de Téologie fit un decret, par lequel il fut defendu d'adresser aucun compliment aux personnes à qui l'on dédieroit des Teses de Téologie. Et ce reglement s'est toûjours observé depuis avec tant d'exactitude, qu'on ne l'a pas même negligé dans les Teses dédiées au Roi. Ce qui fait beaucoup d'honneur à la Sorbonne.

Un jour, le Recteur Pierre Tarin, Angevin, se trouvant à un Acte de philosophie, dît à des Evêques, qui lui disputoient la presséance : *Terra hæc, quam conculcatis, Illustrissimi Ecclesiæ Principes, mea est, nec patiar meam dignitatem hîc à vobis contaminari.* Il fit cesser l'Acte. Le Recteur Charles Rolin eût un pareil diférend au Collége Royal avec Monsieur l'Archevêque de Sens Hardoüin Fortin de la Hoguette, à une Tese de Droit, où ils avoient été tous deux invitez.

En 1662. Henri-Charles de Foix, Abbé de Rebais, soûtint couvert son Acte de philosophie, auquel présidoit Jâques Desperiers, Principal & Professeur au Collége de Lisieux. Mais comme la Sorbonne ne voulut pas lui acorder la même grace pour sa Tentative, il abandonna les Bancs. De mon tems, il vint à Venise, où il me temoigna, qu'il auroit bien voulu succeder

der à M. le Préſident de Saint-André en cete Ambaſſade. Mais M. le Comte d'Avaux y fut nommé dans le tems que cet Abbé retournoit en France, pour la demander.

ADORNO.

HIERONIMO ADORNO, frére d'Antoniotto, Doge de Gennes, fut choiſi par l'Empereur Charlequint pour être ſon Ambaſſadeur à Veniſe en 1523. Les Vénitiens ayant bientôt reconnu, qu'il avoit une ſagacité merveilleuſe, & qu'il entroit trop avant dans les ſecrets de leur Gouvernement, en conçurent une telle jalouſie qu'ils ſe défirent de lui par un plat apreté de leur main. Ce qui fit dire en Italie, qu'il étoit mort de trop ſavoir. Je m'étonne fort qu'ils n'eûſſent pas empoiſonné Comines, lorſqu'ils conclurent la ligue avec l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, & les Princes d'Italie contre le Roi Charles VIII. ſon Maître. „ Cete ligue, *dit* „ *Comines*, fut concluë un ſoir bien tard. „ Le matin me dît le Duc, que je le fiſſe „ ſavoir au Roi; & qu'ils avoient ecrit à „ leurs Ambaſſadeurs de prendre congé de „ lui..... Je leur fis réponſe, que dès le „ ſoir avant je l'avois ecrit au Roi, & „ plu-

„ plusieurs fois ; & que lui aussi m'avoit
„ ecrit, qu'il en étoit averti de Rome &
„ de Milan. Il me fit tout etrange visage
„ de ce que je disois l'avoir ecrit le soir
„ au Roi : car il n'est nulles gens au mon-
„ de si soupçonneux, ni qui tiennent leurs
„ conseils si secrets ; & par soupçon seule-
„ ment confinent souvent des gens.

ADRIEN VI. PAPE.

Le Pape ADRIEN VI. ne fit qu'un seul Cardinal, qui fut Guillaume Enkaword, Flamand, auquel il avoit donné son Evêché de Tortose, & la charge de Dataire, quelques mois auparavant. Cet Enkaword étoit celui qui lui avoit porté le bonnet de Cardinal en Espagne. Le Panvini dit, qu'Adrien renvoya en leur pays des parens assez proches, qui étoient venus à pied à Rome, dans l'espérance d'une plus haute fortune, sans leur donner autre chose, que des casaques de laine, & tres-peu d'argent pour s'en retourner à pied ; qu'il ne voulut point honorer de la pourpre un autre parent, bien fait de corps & d'esprit, qui étudioit en Téologie à Louvain, quoiqu'il en fût instamment prié par plusieurs grans du Pays ; que le fils d'un sien cousin-germain, qui étudioit à Sienne, étant venu

à Ro-

à Rome, ſans y être appellé, il le renvoya par un cheval de loüage, après lui avoir fait une rude reprimande, d'avoir, par legereté d'eſprit, interrompu le cours de ſes études. *Quarum rerum teſtimonio*, ajoûte le Panvini, *ſuperiorum Pontificum profuſam erga propinquos liberalitatem, uti gravem & Reip. perniciosſam deteſtari erat ſolitus.* C'eſt à ce bon Pape, qu'un Jerôme Balbi, Ambaſſadeur de Charlequint, oſa dire en plein Conſiſtoire : „ Fabius Maximus rétablit „ les affaires de la République Romaine en „ temporiſant : & Vous, Saint Pére, vous „ allez ruïner celles du Saint Siége & de „ toute la Chretienté à force de temporiſer. C'eſt que cet Ambaſſadeur demandoit un ſecours d'argent contre les Turcs, lequel Adrien ne pouvoit fournir, ayant trouvé les Finances épuiſées par les profuſions énormes de Léon X. ſon prédéceſſeur immédiat. *Alla Corte di Roma*, dit le Nardi, *fu'egli molto poco grato, per eſſere Sua Santità molto diverſa da quella grandezza & magnificenza, laquale havevano tenuto i ſuoi vicini anteceſſori nel Pontificato.... Et perche queſto Papa non teneva tavola ne Corte, ma ſi viveva privatamente à modo di religioſa perſona, fù ſeminato dalla malignità de gl' huomini, che eſſo dava opera non ſolamente alla*

alla Astrologia giudicatoria, ma etiandio alla superstitione dell' arte magica.

AERSENS.

Le Cardinal de Richelieu disoit qu'il n'avoit connu que trois grans Politiques, savoir, FRANÇOIS AERSENS, Ambassadeur de Hollande en France ; Oxenstiern, Chancelier de Suede ; & le Guiscardi, * Chancelier du Montferrat. Aubery du Maurier dit que François Aersens étoit le plus dangereux esprit que les Provinces Confédereés aient jamais porté ; & d'autant plus à craindre, qu'il cachoit toute la malice des Cours Etrangéres sous la fausse apparence de la franchise & de la simplicité Hollandoise. Que M. du Plessis-Mornay, qui l'avoit amené jeune en France, ayant remarqué plusieurs fois ses dissimulations & ses déguisemens, avoit pronostiqué qu'un jour ce seroit un grand fourbe.

Il servit Messieurs les Etats en qualité de Résident en France depuis l'an 1598. jusques à la Treve d'Anvers, après laquelle Henri IV. le reconnut pour Ambassadeur. C'étoit l'opinion commune de ce tems-là, que

* Apellé par le Procurateur Nani *Trajano Viscardi.*

que ce Prince couchoit avec la femme d'Aerſens, & que le mari en demeuroit content, à cauſe du grand profit qu'il en tiroit. Ce commerce fut le commencement de ſa fortune. Le même Aubery dit qu'il laiſſa cent mille livres de rente à ſon fils apellé de Sommerdic.

AITZMA.

AITZMA, Agent des Villes Hanſéatiques à la Haye, a été un des plus habiles hommes du ſiecle paſſé, temoin les excellens Ouvrages de Politique qu'il nous a laiſſez. C'eſt dommage qu'avec tant d'eſprit il n'ait jamais peû ſe fixer au choix d'aucune Religion. Chacun vouloit l'attirer à la ſienne, mais jamais perſonne n'y a réüſſi. Un jour, ſon Hôteſſe à la Haye lui diſant qu'il étoit venu pluſieurs Miniſtres Lutériens, Calviniſtes, Anglicans, Arminiens, & Gomariſtes, qui témoignoient tous un grand deſir de converſer avec lui. „ Madame, *répondit-il*, je „ vous prie de dire à ces Meſſieurs, qu'il „ eſt inutile de venir pour le ſujet qui les „ ameine, parceque je ſuis réſolu de mourir *incognito*.

D'AL-

D'ALBERT CONNETABLE DE LUINES.

Un jour, le Maréchal d'Ancre voyant entrer le Seigneur de LUINES dans le Louvre, avec une ſuite de dix-huit ou vint Gentilshommes, dît qu'il lui rogneroit la queuë : mais il ſe meprit à ſon calcul : car ce fut Luines qui le ruina lui-même. Le Maréchal eprouva la vérité de ce commun proverbe : *qui menace, avertit.*

Prevaleva, dit un habile Hiſtorien de Veniſe, *il ſignor de Luines, gentilhuomo d'Avignone, di non alti natali, appunto introdotto appreſſo il Rè, accioche con le caccie, con gli uccelli, e con altri minuti piaceri lo tratteneſſe. Ma egli con queſti l'irretì in modo tale, che fece preſto tutto il regno ſua preda.* NANI livre 3. de ſon *Hiſtoire de Veniſe.*

De Luines étoit ſi bel homme, qu'on ne pouvoit le regarder ſans l'aimer. Auſſi étoit-ce la coûtume d'alors de répondre à ceux qui demandoient d'où venoit ſa haute fortune? Vous ne feriez pas cete queſtion, ſi vous le connoiſſiez.

Il fut fait Duc & Pair en 1619. & Connétable en 1621.

En 1620. Honoré d'Albert, ſon frére, que

que l'on apelloit M. de Cadenet, épousa Charlote Dailly, Dame de Pequigny & de Chaunes, l'unique héritiére de cette illustre Maison, dont il prit depuis le nom & les Armes: & pour honorer ce mariage, le Roi le fit Maréchal de France. Il fut ensuite créé Duc de Chaunes.

Léon d'Albert, autre frére du Connétable, épousa une fille de la Maison de Luxembourg, & en prit avec le nom les Armes pleines. On l'apelloit auparavant M. de Brantes. Depuis son mariage il s'intituloit Duc de Luxembourg & de Piney. Le Connétable lui procura aussi le Gouvernement de Blaye, tenu par le Marquis d'Aubeterre, qui en prit une récompense de cent mille écus.

Le Connétable de Luines avoit pour femme Marie de Rohan, fille du Duc de Montbason, de laquelle Louis XIII. étoit passionnément amoureux. Ils couchoient souvent tous trois ensemble. Le Roi prit, depuis, une telle haine pour elle, dit Bassompierre, qu'il avertit le Connétable, que le Duc de Chevreuse étoit amoureux d'elle. Et il le dit encore dans un autre endroit de son Journal en ces termes: „ L'extreme „ passion, que le Roi avoit pour Madame la Connétable, se convertit en une „ telle haine, qu'il avertit son mari, que „ M.

„ M. le Duc de Chevreuſe en étoit amou-
„ reux. Je lui dîs, *ajoûte-t-il*, qu'il avoit
„ très-mal fait de mettre le mauvais ména-
„ ge entre le mari & la femme. " Quoi qu'il en ſoit, ce Duc l'épouſa en 1622. Il s'appelloit Claude de Lorraine, & poſſedoit alors la charge de Grand-Chambellan de France.

„ Monſieur de Luines, *dit Aubery du*
„ *Maurier*, a l'honneur d'avoir le premier
„ conſeillé à Louis XIII. d'abattre le Parti
„ des Huguenots, qui avoient l'inſolence
„ de faire un Etat dans l'Etat même : car
„ depuis Saumur juſques aux Pirénées il ſe
„ ſaiſit de toutes leurs Places, à l'exception
„ de Montauban : & ſuivant ſes maximes
„ après ſa mort, on s'empara de Mont-
„ pellier en 1622. & quelque tems après,
„ le Cardinal de Richelieu ataqua la Ro-
„ chelle, qu'il prit & qu'il raſa : d'où
„ s'enſuivit la ruine entiére du Parti Hu-
„ guenot, & la retraite à Veniſe d'Henri
„ Duc de Rohan, qui l'avoit long-tems
„ ſoûtenu par ſon induſtrie, & par ſa
„ valeur.

Le Nani attribuë pareillement la premiére gloire de la réduction des Huguenots à ce Connétable. *Il Luines concepito un gran diſegno di togliere agli Ugonotti le Piazze*

da' Rè paſſati à titolo di ſicurezza per certo tempo accordate, preſe preteſto da certa aſſemblea che nella Rocella tenevano, che con ſoverchia licenza machinaſſero pregiuditii al ſervitio Reale...... Terminò i ſuoi giorni, degno in queſto di grandiſſima lode, che al meno abbozzò il gran diſegno di riunire tutta la Francia à ſe ſteſſa, che più felicemente è ſtato poi perfettionato da altri. Hiſt. Ven. *lib.* 5.

„ Il feſoit ſa charge avec tant d'autori-
„ té, *dit Baſſompierre*, qu'il en devint ſuſ-
„ pect au Roi, à qui on diſoit, que lui
„ ou les ſiens avoient toutes les bonnes
„ Places de France; que lui & ſes deux
„ fréres en trois ans étoient devenus Ducs
„ & Pairs de ſi bas qu'ils étoient aupara-
„ vant; qu'ils poſſedoient eux trois des
„ Charges & des Gouvernemens pour plus
„ de dix millions d'or; & qu'ils deve-
„ noient ſi puiſſans, que le Roi ne les
„ pourroit pas abaiſſer quand il voudroit.
„ Après le ſiége de Saint Jean d'Angely,
„ le Roi le voyant venir, un jour, ſuivi
„ de toute la Cour, & des principaux de
„ l'Armée, me dît: *Voilà le Roi qui en-*
„ *tre.* Vous me pardonnerez, Sire, (lui
„ dis-je) C'eſt un Connétable, qui fait
„ voir la grandeur & les bienfaits de ſon
„ Maî-

„ Maître. *Vous ne le connoissez pas*, me
„ dit-il ; *il croit que je lui en dois de reste,*
„ *& veut faire le Roi ; mais je l'en empê-*
„ *cherai bien tant que je serai en vie*... Un
„ autre jour, le Milord Hay, Ambassadeur
„ Extraordinaire d'Angleterre, allant à
„ l'Audience du Connétable, le Roi me dît:
„ *il va prendre l'Audience du Roi Luines.*
Ces paroles étoient des éclairs avantcoureurs de la foudre qui eût ecrasé ce Favori, si la mort ne l'eût pas mis à couvert de l'indignation d'un Prince, qui se repentoit fort d'avoir fait de son oiseleur un second Roi. Ainsi la Maison de Luines & de Chevreuse doit compter entre les prospéritez de sa vie l'opportunité de sa mort.

On accuse l'Evêque de Luçon (M. de Richelieu depuis Cardinal) d'avoir fait quelques-unes des Satires, qui coururent contre le Connétable de Luines, & particuliérement d'avoir fait imprimer l'*Histoire de D. Jean II. Roi de Castille*, pour comparer au Connétable de Luna, dont la fin fut tragique, le Connétable de Luines, qui portoit presque le même nom. Mais quand ce Cardinal lui eût succedé au Ministére, d'autres firent r'imprimer cette histoire contre lui-même *. *Le Laboureur dans ses Additions aux Memoires de Castelnau.*

* en 1641.

nau. Claude Joly, Chanoine & Grand-Chantre de l'Eglise de Paris, a mis à la marge de la page 255. de son *Institution du Roy*, où il cite l'exemple d'*Alvaro de Luna*, cete apostille : *Cete histoire est faite par le S.* Chaintreau ; *mais elle est attribuée au Cardinal de Richelieu.*

D'ALENÇON.

JEAN II. second Duc d'ALENÇON fut le principal Chef de la Ligue appellée *la Praguerie*. Charles VII. le fit condanner à la mort, & cet Arrest lui fut signifié par Yves de Sepeaux, *Grand Président de Paris.* (C'est ainsi qu'on appelloit alors le Premier Président du Parlement.) Mais l'exécution fut sursise par le Roi Charles, qui commua depuis la peine de mort en prison au Château de Loches, où le Duc resta jusqu'à la mort du Roi. Louis XI. le mit en liberté à son avénement à la Couronne, mais quelques années après, le Duc s'étant jeté dans le parti du Duc de Guienne, frére de Louïs, il fut mis en justice pour la seconde fois, & condanné à perdre la teste par un Arrest du 18. Juillet 1474. accusé d'avoir voulu vendre au Duc de Bourgogne son Duché d'Alençon, & tou-

toutes les autres terres qu'il avoit en Normandie. Mais le Roi qui étoit ſon fillol, & qui l'aimoit encore comme un homme qui avoit fort haï le Roi ſon pére, commua ſa peine en priſon, & dix-ſept mois après lui rendit encore la liberté. Action de clémence d'autant plus remarquable, que de toutes les vertus royales c'étoit celle qui lui deplaiſoit davantage.

D'ALENÇON.

FRANÇOIS, Duc d'ALENÇON, étoit un ſecond Roi en France. Son appanage abſorboit une partie du Royaume: il avoit dans Tours une Chambre des Comptes, & toutes les Cauſes Civiles & Criminelles de ſon Duché d'Alençon étoient jugées ſouverainement par ſon Echiquier, ſans faire aucune mention du Roi dans les Actes. Il nommoit aux Evêchez & aux Abbaïes de ſon appanage les Sujets qu'il vouloit, & le Roi les nommoit au Pape ſuivant le Concordat. Il ne porta jamais l'Ordre du Saint Eſprit, & ne permit point que les Seigneurs de ſa Maiſon le demandaſſent ni l'acceptaſſent, ſoit par mepris pour ſon frére, qui en étoit l'inſtituteur; ou par affectation de montrer ſon indépendance. A propos de quoi eſt bien à remarquer une par-

particularité des funérailles de ce Duc racontée dans le *Journal du regne d'Henri III.* en ces termes : „ Le Mardi 26. (Juin
„ 1584.) le Roi vit encore passer la pom-
„ pe funebre en une maison de la ruë S.
„ Denis; & pour ce que le jour précédent
„ il avoit trouvé indécent, que l'effigie de
„ son frére fût accompagnée des Seigneurs
„ de la Rochepot, de la Ferté-Imbault,
„ & Daurilly, simples Gentilshommes,
„ sans le collier de l'Ordre, n'y aïant que
„ la Chastre, qui faisoit le quatrieme,
„ qui en eût un, comme étant Cheva-
„ lier; le soir du lundi le Roi les envoya
„ querir tous trois, & leur donna à cha-
„ cun un collier dudit Ordre, qu'ils por-
„ térent le lendemain sur leurs robes de
„ deüil.

Chose très-singuliére, & qui ne s'est jamais faite depuis.

Bongars dit affirmativement, que le Duc d'Alençon mourut de poison. *Veneno sublatum, non est quòd dubitemus.*

On disoit de ce Duc d'Alençon, qui avoit sacrifié à ses intérêts particuliers les Huguenots & les Politiques, dont il s'étoit fait le Chef, qu'il avoit fait comme un certain poisson, qui entre dans le corps de la Baleine, pour lui en faire prendre

 d'autres

d'autres qui le ſuivent ; puis en ſort quand ils y ſont entrez.

Ce Prince croïoit avoir bien affermi ſon autorité parmi les Flamans, lorſqu'il voïoit le Duc d'Arſcot, Gouverneur de Flandre, & le Comte de Lalain, Gouverneur du Hainaut, lui preſenter la ſerviete au bufet, pour eſſuyer ſes mains.

Un jour, Saint-Luc, l'un de ſes Mignons, aiant donné un ſouflet à un autre Gentilhomme, dans ſa chambre, le Prince d'Orange dît à ſon Alteſſe, que l'Empereur Charle-quint auroit puni ſeverement une telle inſolence, atendu que les Palais des Princes, & particuliérement leurs chambres, ſont des lieux ſacrez & inviolables. A quoi Saint-Luc répondit avec hauteur : *Il vous ſied bien, Monſieur, de nous citer Charle-quint, qui, s'il étoit encore en vie, ne vous y auroit pas laiſſé.* Cela ſe paſſa à Anvers en 1582.

Le Chevalier Temple dit que ce Prince fit ſon entrée dans Anvers avec un mauvais préſage pour les Flamans, parce que le même jour un Baſque entreprit de tuer le Prince d'Orange, & le bleſſa à la gorge d'un coup qui fut jugé mortel d'abord : & ſon Gouvernement, qui fut de peu de durée, fut troublé par tant de mauvaiſes rencontres entre les François & les Flamans, que

que le Duc voulant entreprendre de ſe rendre maître abſolu d'Anvers par force, en fut chaſſé par les habitans. *Remarques ſur l'état des Provinces-Unies des Pays-Bas, page 83. de la premiére edition.* Mais il eſt conſtant que ce ne fut point le jour de l'entrée du Duc d'Alençon dans Anvers que Juan de Jauregui fit ce coup; mais ſeulement un mois après. Le Duc fit ſon entrée le 19. de Fevrier 1582. & Orange fut bleſſé par Jauregui le 18. de Mars ſuivant, jour auquel le Duc étoit né. Cete circonſtance eſt marquée dans la Cronique de Paul Piaſecki, Evêque Polonois. *Joannes Jauregius Cantaber* (il étoit natif de Bilbao en Biſcaie) *ictu ſclopeti exploſi* 18. *Martii, Alenſonii natali, utramque maxillam Auranii trajecit; & cum etiam ſicam extractam in pectus ipſius dirigeret, ab inſtantibus fuit trucidatus.* D'abord on crut que les François étoient les auteurs de cet attentat; mais le meurtrier aiant été tué par les halebardiers du Prince, & s'étant trouvé des papiers dans ſes poches, qui feſoient voir qu'il étoit Eſpagnol, le monde fut détrompé de ſon erreur, & le peuple, qui avoit couru aux Armes, au Cloître S. Michel, où logeoit le Duc d'Anjou, ſe retira chez ſoi. *Aubery du Maurier dans ſes Memoires.*

J'oublîois ici une belle action de Louïs, Duc de Montpensier, qui apprend aux Grans comment il faut se gouverner, lorsque le Prince les veut employer à l'exécution de quelque ordre violent, dont il aura lieu de se repentir. Le Duc d'Alençon s'étant retiré furtivement de la Cour en 1575. Henri III. ecrivit à M. de Montpensier de lui courir sus, & de le prendre mort ou vif. A quoi il se garda bien d'obéïr, disant, qu'il est dangereux de se mettre entre la chair & l'ongle. Puis il fit tant par ses soins, qu'au bout de six ou sept mois il réconcilia ce Duc avec le Roi.

Le Duc d'Alençon aiant adressé des lettres au Parlement de Paris, pendant son éloignement de la Cour, le Premier Président de Thou n'en voulut point permettre la lecture, disant qu'il y avoit des choses qu'il ne faloit jamais mettre en dispute dans un Etat, comme par exemple, s'il faut prendre les armes contre le Roi. Il n'y a, disoit-il, que les choses douteuses, dont il faille deliberer; or il est hors de doute, qu'il n'est point permis de prendre les armes contre son Prince; & par conséquent on ne peut délibérer là dessus. Ainsi, le Parlement doit renvoyer au Roi les lettres de Monsieur le Duc d'Alençon.

Le Duc d'Alençon fit tenir deux fois ſon Echiquier : la premiére en l'an 1578. aux mois de Septembre & d'Octobre : la ſeconde, en 1583. dans les mêmes mois. Mais après ſon decès l'Echiquier du Duché d'Alençon fut réduit en Siége Préſidial, & réuni au Parlement de Rouën : ou, pour mieux dire, à la Couronne, dont ce Duché avoit été comme aliené du vivant du Duc François, Fils de France.

La Reine Caterine, ſa Mére, ſe feſant lire le Teſtament de l'Amiral de Coligny, où entr'autres choſes il conſeilloit au Roi de ne donner ni trop de biens, ni trop de pouvoir à ſes fréres : Voilà (dît-elle au Duc d'Alençon qui étoit préſent) le bon ſervice que vous rend l'Amiral, que vous aimiez tant ! *Je ne ſai pas*, répondit-il, *combien il m'aimoit ; mais il a montré par ce conſeil, combien il aimoit le Roi : & je l'en regrette davantage.*

ALTESSE.

Autrefois le titre d'Alteſſe ne ſe donnoit qu'aux Rois, aujourd'hui il eſt devenu ſi commun, que toutes les grandes Maiſons ſe l'attribuent. Tous les Grans, dit un Moderne, veulent être confondus

avec les Princes, & ſont prêts de donner ateinte aux Priviléges de la Dignité Royale. Nous en ſommes déja à l'*Alteſſe*; l'orgueil de nos deſcendans uſurpera la *Majeſté*.

On auroit grand beſoin en France d'une Pragmatique ſemblable à celle que Filippe II. fit en Eſpagne, par laquelle il afecta & apropria le titre d'Alteſſe aux perſonnes Royales ſeulement, c'eſt-à-dire au Prince d'Eſpagne, aux Infants & aux Infantes, & aux Archiducs, fils de l'Impératrice Doña Maria ſa ſœur, & fréres de l'Empereur Rodolfe II. comme auſſi aux gendres & aux beaux-fréres des Rois ſes ſucceſſeurs.

Filippe II. envoyant Don Juan, ſon frére naturel, à la guerre de Grenade, lui ordonna de ne prendre que le titre d'*Excellence*; mais Don Juan ne laiſſa pas de ſoufrir, que la Ville de Grenade le traitât d'*Alteſſe*, ne croyant pas contrevenir aux ordres du Roi en recevant un honneur qu'il n'éxigeoit point. Don Diego de Mendoça parle ainſi de l'entrée de Don Juan à Grenade: *Fue recebido Don Juan con grandes demonſtraciones i confiança, ſin dexar ninguna manera de ceremonias, excepto las ordinarias que ſe ſuelen hazer à los Reyes; y aun la liſonja (que ſu verdad eſtà en*

en las palabras) se estendiò à llamarle Alteza, *no embargante que huviesse orden expressa del Rei, para que sus Ministros y consejeros le llamassen* Excelencia, *y el no se consintiesse llamar de sus criados otro titulo.* GUERRA DE GRANADA *lib.* 2. La flaterie, dit-il, alla jusqu'à l'apeller Altesse, voulant dire que ce titre ne lui appartenoit point. Cabrera dit la même chose dans le premier Chapitre du 9. Livre de l'Histoire de Filippe II. *le llamò la lisonja* Alteza, *quando los de su familia* Ecelencia.

Sebastien a été le premier Roi de Portugal qui ait été traité de *Majesté* : & ce fut Filippe II. qui commença à lui donner ce titre dans leur entrevuë de Guadalupe en 1576. ainsi que le raconte le même Cabrera : *A tres quartos de legua del Monasterio de Santa Maria de Guadalupe le recibiò i abraçò, i en tono baxo le saludò i llamò* Magestad, *hasta alli no usado con sus predecesores.* Filippe aima mieux traiter Sebastien de Majesté, que de lui donner en mariage l'Infante Isabelle sa fille aînée. Le Roi Cardinal Henri, qui succeda à Sebastien, se contenta du titre d'Altesse : & lorsque le Prieur Dom Antoine fut proclamé Roi à Santarem, les Fidalgues ne lui pretérent le serment que par Altesse, pour ne rien devoir au Roi Filippe.

Ferdinand, Roi d'Aragon, & sa femme Isabelle, Reine de Castille, n'étoient traitez que d'Altesse dans leurs audiences, & leur gendre Filippe I. Roi de Castille ne le fut jamais de Majesté. Charles fut le premier qui prit ce titre, non point en qualité de Roi d'Espagne, mais comme Empereur.

Je m'attends bien à l'objection que l'on me fera de deux ou trois Traitez faits entre Louïs XII. Roi de France, & Ferdinand & Isabelle, Rois d'Espagne contresignez avec cete formule : *Ego Michaël Perez de Almaçan, Secretarius Regis & Reginæ dominorum meorum præsentes* (litteras) *scribi feci Mandato* MAJESTATUM *suarum. Ego Michaël &c. Altissimi, Potentissimi, & Catholici Regis Domini mei Secretarius, præsentes litteras mandato* MAJESTATIS SUÆ *scribi feci.* Mais je repons, que cete signature ne prouve point que le titre de Majesté fût donné à Ferdinand & à Isabelle par les Princes étrangers, ni par les Ambassadeurs qu'on envoyoit alors en Espagne, où les Sujets même ne le donnoient pas à leurs Rois. Tout ce qu'on en peut inférer, est que c'étoit un Secretaire qui vouloit flater ses Maîtres en les égalant à Louïs XII. par le titre gratuit de Majesté. Ce qui n'établissoit aucun droit

droit contre l'usage & la coûtume de ce tems-là. Enfin, les Historiens Espagnols n'appellent point autrement Isabelle & Ferdinand que *sus Altezas*.

Autrefois les Rois d'Angleterre étoient apostrofez de *Vôtre Grace*. Henri VIII. fut le premier qui se fit appeller Altesse, puis Majesté. Ce fut François I. qui commença à lui donner ce dernier titre dans leur entrevuë de l'an 1520.

L'Empereur Maximilien II. ne donnoit point le titre de *Majesté* au Roi Filippe II. qui étoit le Chef de toute la Maison d'Autriche; mais seulement celui de *Sérénité*, comme il se voit par la longue Instruction dont il chargea son frére l'Archiduc Charles, lorsqu'il l'envoya à la Cour d'Espagne en l'an 1568. pour tâcher de procurer la réconciliation des Flamans avec Filippe, &, par ce moyen, la pacification des Païs-bas. Cete Instruction est rapportée toute entiere dans l'onzieme Chapitre du 8. livre de l'Histoire de Cabrera, traduite de l'Original Latin en Espagnol, où Filippe est nommé soixante fois *Su Serenidad*; & pas une seule, *Su Magestad*.

Je trouve dans la même Histoire, que Filippe repondant à la Reine Elizabet de Valois, sa troisieme femme, qui lui par-

loit par *Vueſtra Mageſtad*, ne la traitoit que de *Vueſtra Alteza*. Cete diſtinction me paroît très-ſinguliere.

Dans les Letres que le Secretaire Eſpagnol Antonio Perez, réfugié en France, écrivoit au Comte de Soiſſons, qui étoit Prince du ſang, & aux Ducs de Guiſe, du Maine, & d'Eguillon, tous trois Princes de la Maiſon de Lorraine; il ne les traitoit que d'*Excellence*, quoique comme étranger, & comme Mendiant en France, (c'eſt le nom qu'il ſe donne dans une de ſes letres à Sebaſtien Zamet) il eût beſoin de leur protection.

En 1590. Filippe II. Roi d'Eſpagne ofrit le titre d'Alteſſe au Duc de Mantouë pour un emprunt de trois-cens mille écus. *Letre d'André Hurault de Maiſſe, Ambaſſadeur de France à Veniſe du* 13. *Mars* 1590.

Giovanni Botero dit qu'un Curé du Montferrat refuſa le titre d'Alteſſe au Duc de Mantouë, parceque ſon breviaire, où il avoit apris le Cérémonial, ne le donnoit qu'à Dieu. *Tu ſolus Dominus, tu ſolus Altiſſimus.* Detti memorabili p. 210.

François, Duc de Modene, fils du Duc Alfonſe, & d'Iſabelle de Savoie, fille de l'Infante Caterine d'Eſpagne, Ducheſſe de Savoie, ſe trouvant à Madrid en 1638. lorſ-

lorſque naquit l'Infante Marie-Tereſe, qui a depuis été Reine de France; Filippe IV. lui fit l'honneur de le prendre pour Parain de cete Princeſſe, & lui donna dans la cérémonie du Batême le titre de *Sérénité*, laiſſant à deviner, ſi c'étoit pour l'honorer davantage, ou pour l'honorer moins. Mais comme le Prince d'Eſpagne Don Baltaſar-Carlos vivoit alors, je crois que Filippe en uſa de la ſorte envers le Duc, pour ne le pas égaler à ſon fils par le titre d'Alteſſe, qui eſt affecté aux aînez des Rois d'Eſpagne.

Filippe V. Roi d'Eſpagne, étant arrivé au Port de Livourne en 1702. donna gracieuſement ce titre au Grand-Duc de Toſcane, & au Prince, ſon fils, lorſqu'ils vinrent le viſiter dans ſa galére. *Gazette de France. Livourne* 8. *Juin.* Il fit, le mois ſuivant, le même honneur au Duc de Parme, qui l'étoit venu ſaluer à Cremone. *Même Gazette. Juillet.*

ALTESSE ROYALE.

On ne parle d'*Alteſſe Royale*, dit Wicquefort, que depuis le premier voyage que Gaſton, Duc d'Orléans, fit à Bruxelles en l'an 1631. On ne le donne qu'aux enfans des Rois, & le Duc de Savoie ne le

prend qu'à cause des prétentions qu'il a sur le Royaume de Chipre &c.

Il semble que Wicquefort veuille dire, que l'Infante Archiduchesse Isabelle & Gaston introduisirent alors le titre d'Altesse Royale entr'eux ; mais il n'en est rien dit dans les Memoires de Montresor, qui n'y auroit pas omis cete particularité, si elle eût été vraie. D'ailleurs ce Gentilhomme, qui appartenoit à Gaston, ne parle en plus de cent endroits du Duc son Maître que par, *Son Altesse*, sans dire jamais, *Royale* : ce qui prouve que ce titre n'étoit pas encore inventé. Victor-Amédée, Duc de Savoie, fut le premier qui le mit en usage, pour honorer le Cardinal-Infant Don Fernando, lorsqu'ils s'entrevirent à Villefranche au mois de Mai de 1634. Ce que le Savoyard fit pour être traité d'Altesse par l'Infant, qui ne le vouloit traiter que d'Excellence. Car le Duc s'étant ingenieusement avisé d'ajoûter l'épitete de *Royale* au titre d'*Altesse*; l'Infant content de cete distinction ne fit plus dificulté de traiter simplement d'Altesse celui qui le reconnoissoit pour superieur en le traitant d'Altesse Royale.

Sur la fin de la même année, le même Duc, pour aller du pair avec la Seigneurie de Venise, qui avoit commandé à son Am-

Ambassadeur à Rome, d'arborer sur la porte du Palais de S. Marc les armes de la République avec une Couronne Royale ; ordonna au sien d'en mettre une toute pareille sur l'Ecu de Savoie écartelé de Chipre. *Memorie recondite del Siri vol.* 7. Voilà comment ce Duc commença à prendre le titre d'*Altesse Royale*. Et ce fut à l'ocasion de ce nouveau titre, que le Jésuite Monod fit imprimer à Turin un Traité de la Royauté des Ducs de Savoie. *Uscì*, dit le Siri ibid. *stampato in Torino un Trattato del titolo regio dovuto a' Duchi di Savoia, fondato sù le ragioni della Casa di Savoia sopra il Regno di Cipri.* Puis il ajoûte, que la République aima mieux en montrer son ressentiment par son silence, & par son mépris, que par une réfutation, pour ne point entrer dans une guerre d'écritures avec Savoie ; & que ce diférend fut enfin terminé par un Traité décisif, que l'Abbé Dini signa pour le Duc à Venise, par lequel le Duc renonçoit au titre de Roi de Chipre en tout ce qu'il auroit à traiter immédiatement avec la République, soit par letres, ou par Ambassadeurs.

ALVE.

Le Duc d'ALVE DON ANTONIO recherchant en mariage la fille d'un autre Grand d'Eſpagne, ce Grand demanda que le Duc Antonio prît ſon titre, & ſignât *Marquis de......* au deſſus de *Duc d'Alve* : mais le Duc n'y voulut jamais conſentir, diſant que ce ſeroit devenir de Soleil levant Soleil couchant. C'eſt qu'*Alva* en Eſpagnol ſignifie l'aurore ou le point du jour. Un pauvre Gentilhomme, qui ſervoit en Flandre ſous le regne de Filippe II. répondit à peu près la même choſe à quelqu'un de ſes amis, qui lui propoſoit en mariage une Demoiſelle de la race d'*Antona Garcia*, dont les femelles ont le privilége d'ennoblir les roturiers qui les épouſent; le Soleil, dit-il, ne doit rien emprunter de la Lune.

Le Duc d'Alve, DON FERNANDO (celui qui gouverna les Pays-bas ſous Filippe II.) diſoit que le corps feſoit en l'abſence de l'eſprit, comme font les Valets en l'abſence de leurs Maîtres : quand l'eſprit eſt ocupé à de grandes afaires, le corps ſe trouvant en liberté, parceque l'eſprit n'a pas le tems de penſer à lui, s'abandonne à la volupté.

Un

Un jour, il disoit à un Courtisan : les Rois, qui afectent le plus de paroître familiers, se servent des hommes comme de l'orange : ils cherchent l'orange pour en tirer le jus, & quand ils l'ont bien sucée, ils la jetent à terre. Prenez garde que le Roi ne vous en fasse autant : ménagez-vous si bien, qu'il ne lise jamais tout ce que vous pensez ; autrement, il vous jetera derriére un cofre, comme un livre déja leû.

Ce Duc tenoit pour maxime, qu'une Armée trop nombreuse étoit onéreuse à son Général. Ces grans Corps, disoit-il, sont moins disciplinables, & plus pronts à se mutiner. Les vieilles troupes sont les nerfs & les os des Armées : les nouvelles en sont la chair, qui sert à les parer & à les étendre, mais qui bien loin d'augmenter leur force, diminuë leur activité.

Feu Mr. le Maréchal de Turenne disoit qu'une Armée qui passoit cinquante-mille hommes, devenoit incommode au Général qui la commandoit, & aux Soldats qui la composoient.

AMBASSADEURS.

Les Ambassadeurs sont aux Etats ce que la langue est à l'homme. *Quod homini est loquela, hoc sunt Imperiis legationes, nempe quarum ope perferuntur hinc inde preces, questus, denunciationes, consilia &c. ne res deducatur ad manus.* CAR. PASCHAL. *Onde gli Ambasciatori*, dit un Politique moderne, *sogliono anco con ragione essere chiamati Oratori. A Mercurio attribuirono gli antichi Poeti l'officio dell' Ambasciaria, & insieme l'eloquenza, perche veramente tiene l'Ambasciatore bisogno grande di essere huomo di lingua, per sapere con quella gettare à terra gli impedimenti, che si oppongono al fine che egli intende.* BRAGACCIA.

En fait d'Ambassade il faut gens complaisans, & qui passent toutes choses & toutes paroles pour venir à la fin de leur Maître: & tels les vouloit Louïs XI. Tanneguy du Chastel, & Pierre Doriole, Chancelier de France, rapportant à ce Roi que le Chancelier de Bourgogne & les autres Ambassadeurs de ce Duc étoient fiers en leurs paroles; mais qu'ils leur avoient bien rivé le clou; il ne fut point content de leur Négociation, & leur dit, qu'il ne vouloit point qu'on en usât ainsi avec les Bour-

Bourguignons, & que lui-même vouloit parler à eux. Ce qu'il fit, & conclut avec eux une Treve pour neuf ans. Comines en deux endroits de ses Memoires. „ Il se trouve toûjours assez de gens, *dit-* „ *il dans un autre*, pour troubler une a- „ faire; mais il s'en trouve peu qui aient „ l'aventure ensemble d'acorder un grand „ diférend, ni qui veuillent endurer tant „ de paroles qui se disent par ceux qui „ traitent telles afaires. Car en telles as- „ semblées il y a maintes différentes opi- „ nions.

Gli huomini austeri & rozzi sono alle volte intolerabili, & non è negotio grave, che nelle loro mani non corra pericolo di rompersi. Non solo conviene fare le cose che appartengono alla virtù, ma bisogna farle anche virtuosamente. Onde fù detto, che Deus adverbia magis quam verba remunerat. *Bragaccia* dans son *Ambassadeur*. Caterine de Cleves, Douairiére de Guise, disoit très-bien à Henri IV. „ Sire, nous ne conclûrons jamais rien avec les trois Com- „ missaires que vous nous avez donnez „ pour traiter avec mon fils: le Chancelier „ de Chiverny ne fait que hausser les é- „ paules, sans dire autre chose, sinon, „ *il faut voir, il y faut penser.* Le Duc „ de Rets parle incessamment, sans que

„ per-

„ personne de la compagnie, ni peut-ê-
„ tre lui-même, entende ce qu'il veut di-
„ re. Vôtre Secretaire d'Etat Beaulieu-
„ Ruzé eſt toujours en furie, & ne fait
„ que nous menacer, & dire, que nous
„ ſommes encore trop heureux, que vous
„ nous laiſſiez en vie.

„ En telles choſes, *dit Comines*, on ne
„ fait point comme l'on veut : on ne doit
„ rompre nulle pratique ni ouverture
„ qu'on faſſe de paix, car on ne ſait l'heu-
„ re qu'on en doit avoir beſoin ; mais les
„ entretenir toutes. Les plus ſages le ga-
„ gnent toûjours. C'eſt ainſi que le Sei-
„ gneur d'Himbercourt regagna la Ville de
„ Liége au Duc de Bourgogne, ſans coup
„ ferir. Or il faut ſavoir, *ajoute cet*
„ *Hiſtorien*, qu'en ce temps-là le Liége
„ étoit une des plus puiſſantes Villes de la
„ Contrée, & des plus peuplées : y avoit
„ grand peuple retiré du pays d'environ :
„ ils ne manquoient de rien. C'étoit au
„ cœur de l'hiver, & les plus grandes
„ pluyes qu'il eſt poſſible de dire : & ſi
„ étions-nous en grand' néceſſité de vi-
„ vres & d'argent, & l'Armée toute rom-
„ puë : & n'avoit le Duc de Bourgogne
„ nul deſſein de les aſſieger : auſſi-n'eût-
„ il ſeû : & s'ils eûſſent atendu deux
„ jours à ſe rendre, il s'en fût retourné.

„ D'où

„ D'où je veux conclure, que la gloire „ & honneur que ledit Himbercourt re- „ çut en ce voyage lui proceda de la gra- „ ce de Dieu ſeulement contre toute rai- „ ſon humaine; & au jugement des hom- „ mes, de la bonté dont il avoit uſé en- „ vers les trois cens ôtages en conſeillant „ audit Duc de les delivrer tous, con- „ tre l'avis du Seigneur de Contay, qui „ étoit de les faire tous mourir.

Au Concile de Conſtance, Don Diego de Anaya, Evêque de Cuença, Ambaſſadeur de Jean II. Roi de Caſtille, ayant eû priſe de paroles avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui lui diſputoit la preſſéance, termina le diférend par les voyes de fait. Il prit ſon adverſaire par le milieu du corps, & le porta comme un enfant (l'Anglois étoit de petite corpulence) au bas de l'Egliſe, où il le jeta dans un caveau, qui ce jour-là ſe trouvoit ouvert. Puis revenant à ſa place, il dît à ſon Collegue Don Martin Fernandez de Cordova: comme Prêtre, „ je viens d'enterrer l'Ambaſſadeur d'An- „ gleterre: faites le reſte comme homme „ d'épée, & Cavalier de naiſſance. *Hiſtoire de Salamanque livre* 3. *chap*. 14. Il y a quelque choſe de ſemblable dans le *Thuana*, mais où le Cavalier fut plus brave que l'Evêque. C'eſt à l'article, *Piſaury*,

ſany, où eſt raconté ce qui ſuit. Monſieur le Marquis de Piſany, & l'Evéque du Mans, de la Maiſon d'Angennes de Rambouillet, revenant de Rome ſur les Galéres, furent pris par un Pirate, nommé Barberouſſette. Ce Corſaire les tint huit jours, & s'atendoit bien à tirer rançon d'eux : mais un jour ayant quitté ſa Galére, le Marquis ſe délibéra de ſortir ſans rien payer, & de ſe ſauver. Mr. du Mans n'en étoit d'avis craignant la furie du Corſaire. Enfin, le Marquis lui dît en colére : *allez prier Dieu, & je ferai le reſte.* Ce qu'il fit ; car il tua le Capitaine, qui l'avoit en garde, & quelques-uns des principaux, & ſe ſauva avec l'Evêque.

Les Vénitiens, fâchez de ce que Dom Alfonſe II. Roi de Naples, après ſon abdication, s'étoit réfugié en Sicile, plutôt qu'à Veniſe, firent tout ce qu'ils purent, pour le rendre ſuſpect au Roi d'Aragon Ferdinand, ſurnommé le Catolique, qui poſſedoit auſſi la Sicile. Un jour, le Sénateur Léonard Lorédan, qui depuis fut élû Doge, s'étant aviſé de dire à Don Lorenço Suarez de Figueroa, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe, que de la maniére dont Alfonſe en uſoit en Sicile, il y étoit plus comme Roi, que comme hôte,

te, puisqu'il y créoit des Chevaliers, & qu'il y éxerçoit plusieurs autres Actes Royaux : si cela est ainsi, (répondit l'Espagnol qui voyoit la malignité du Vénitien, & le dessein qu'avoit la République de brouiller les deux Rois ensemble) il est de la grandeur de mon Maître de tenir en Sicile un Roi subalterne, qui y fasse des Chevaliers & des Nobles, comme un Evêque titulaire fait des Prêtres dans le Diocese d'autrui. Cela se passa en l'an 1495.

Après que l'Empereur Charlequint eût abdiqué, dit Wicquefort section 24. du livre 1. de son *Ambassadeur*, les Ministres de France s'opposérent aussi-tôt aux prétentions de Filippe son fils, & le premier démeslé qu'ils eûrent fut à l'ocasion suivante. François de Vargas, qui avoit été Ambassadeur à Venise de la part de Charles avoit été révoqué par Filippe, dès que Charles se fut démis de la dignité Impériale. Filippe en le révoquant écrivit au Sénat, que son intention étoit de le renvoyer dans peu de tems, & cependant il ne laissa pas de lui substituer Don N. Layala. Ce nouveau venu voulut se maintenir en la possession où son prédécesseur avoit été comme Ambassadeur de l'Empereur, mais l'Evêque de Lodeve, Amba-

baſſadeur de France, y forma de ſi fortes oppoſitions, que l'autre n'oſa jamais paroître en aucune action publique. Vargas en retournant à Veniſe en l'an 1557. ne voulut pas qu'on lui fit entrée, afin de faire croire, que ce n'étoit qu'une continuation de ſa premiére Ambaſſade où il jugeoit pouvoir prendre le méme rang qu'il y tenoit étant Ambaſſadeur de l'Empereur. Il avoit pris congé du Sénat dans les formes, & avoit reçu le preſent ordinaire &c. André Moroſin Sénateur Vénitien, & mieux informé de ce fait, dit que l'Evêque de Lodeve repreſenta que l'Empereur ayant abdiqué, & n'étant plus qu'un homme privé, Vargas ne pouvoit plus être ſon repreſentant, ni tenir d'autre rang à Veniſe que celui d'Ambaſſadeur de Filippe; que pour lui il ne relâcheroit rien de ſon droit; & que le jour de la Fête de S. Marc, il ſauroit bien prendre ſa place à côté du Doge: *neque ſolenni S. Marci die à Principis latere diſceſſurum.* Mais il n'eût pas le courage de tenir ſa parole. Marc-Antoine da Mula, Sage-grand, & Dominique Bolani, Sage de Terre ferme, le firent conſentir à ne point venir ce jour-là non plus que Vargas en Chapelle. *Ab utroque Oratore obtinuerunt, ut ea die à publicis ceremoniis abſti-*

abstinerent. Premiére faute de cet Evêque, qui n'entendoit pas son métier. *Itaque* (ajoûte le même Historien) *toto anno* 1557. *à Principis comitatu abstinuere*. Seconde faute de ce Prélat, qui ne devoit pas se regler sur un Ambassadeur d'Espagne, son inférieur.

Le Président du Ferrier étant Ambassadeur à Venise, alloit quelquefois faire des leçons de Droit aux Ecoles de Padouë: ce qui le rendoit méprisable à la Noblesse Venitienne. A son retour en France on lui en fit des réprimandes.

Au Concile de Trente, Melchior Lusi, Ambassadeur des Cantons Suisses Catoliques, vouloit préceder l'Ambassadeur du Duc de Baviére, mais la presséance fut adjugée au Bavarois: après quoi le Suisse n'alla plus aux Sessions, ni aux Congrégations. Ce qui fit grand plaisir à l'Ambassadeur de Florence, qui étoit précedé par le Suisse. Herrera dit une particularité que je n'avois point luë ailleurs. C'est que Lusi defendant sa cause contre le Florentin, qui lui disputoit le rang, allégua aux Péres du Concile, que sous le Pontificat de Paul IV. les Ambassadeurs de sa Nation avoient été réçus dans la *Sala Regia*, de même que ceux des Têtes Cou-

Couronnées. Si cela étoit vrai, il devoit preceder aussi le Bavarois. 1562.

En la même année, le Prince François, fils de Côme, Duc de Florence, & le Prince Alexandre, fils d'Octave, Duc de Parme, sejournoient à la Cour de Madrid, tous deux avec le même dessein de prendre l'avantage l'un sur l'autre, comme sont toûjours les Grands, quand ils sont jeunes, & à peu près égaux. Un jour que le Roi tenoit Chapelle, Alexandre, comme le premier venu, alla s'asseoir à la tête du banc destiné pour les Grands d'Espagne. François n'ariva qu'après la Messe commencée, bien fâché de voir la place d'honneur occupée par son concurrent, qu'il savoit être d'humeur à la bien defendre. Après qu'il eût fait sa priére, & la révérence au Roi, il se presenta devant Alexandre, & lui demanda sa place. *En vertu de quoi?* répondit l'autre. La dispute s'échaufant, le Duc d'Alve intervint en qualité de Grand-Maître de la Maison du Roi, pour les acorder; mais le Roi abregea le procès, en leur envoyant l'ordre de sortir incontinent de la Chapelle, & de se retirer en leurs Maisons. Alexandre alléguoit, qu'il étoit du sang Royal, comme fils d'une sœur de Sa Majesté. François

çois répondoit, que les honneurs & les prééminences ne se mesuroient pas sur la Noblesse du sang, mais sur la grandeur & la puissance des Etats. Quoi qu'il en soit, le Roi defendit à ces deux Princes de se trouver desormais ensemble.

Dans la Diéte de Pologne tenue à Varsovie en 1573. pour élire un Roi, les Ambassadeurs de France ayant été ouïs les premiers, celui d'Espagne ne voulut point aller à l'audience, *ne posteriori loco dixisse videretur*.

En 1582. le jour de la fête du *Corpus Domini*, l'Ambassadeur de l'Empereur à Rome fit asseoir l'Ambassadeur d'Espagne au dessus de lui, & lui donna la main dans la marche de la Procession, disant à ceux qui l'en blâmoient, qu'il avoit deû faire cete civilité dans l'Eglise des Allemans, comme s'il eût été en son logis. Mais outre que l'Eglise est un lieu public; & que le jour étoit une fête publique & solennelle, il y avoit grand nombre de Cardinaux, d'Archevêques, d'Evêques, & de Seigneurs: toutes lesquelles circonstances rendoient l'acte plus solennel, & par conséquent, obligeoient l'Ambassadeur de l'Empereur de tenir son rang. *Letres de Paul de Foix Ambassadeur de France à Rome.* Mal-habile est tout

Ambaſſadeur, qui pour en honorer un autre, deshonore ſon Prince & ſa Nation.

Un jour, Nicolas de Harlay, appellé Sancy, étant à l'audience de la Reine d'Angleterre, Elizabet lui coula quelque mot de mariage avec le Roi ſon Maître. *Il ne faut pas ſonger à cela*, répondit-elle; *mon Gendarme* (C'eſt le nom de guerre qu'elle donnoit à Henri IV.) *n'eſt pas mon fait, ni moi le ſien: non pas que je ne ſois encore en état de donner du plaiſir à un mari qui me conviendroit, mais pour d'autres raiſons.* Là-deſſus levant ſes jupes & le bas de ſa chemiſe, elle lui montra ſa cuiſſe. Sancy mit un genou à terre & la lui baiſa. Elizabet s'en fâcha, ou fit ſemblant de s'en fâcher, comme d'un manquement de reſpect. *Madame*, dit-il, *pardonnez-moi ce que je viens de faire: c'eſt ce qu'auroit fait mon Maître, s'il en avoit veú autant.* Cete excuſe plut à la Reine, qui ſe connoiſſoit fort en galanterie, & Henri IV. en loua Sancy.

En voici une autre que fit à Vienne un des Ambaſſadeurs de Pologne le jour que le Cardinal George Radziwil eût épouſé l'Archiducheſſe Anne d'Autriche, en qualité de Procureur du Roi Sigismond III. Ce Seigneur Polonois (Herrera qui ra-

raporte ce fait, n'en dit point le nom) alla ſe coucher tout armé à côté de la nouvelle Reine. *Aquella miſma noche*, dit cet Hiſtorien, *uno de los Ambaxadores del Rey ſe puſo todo armado en la cama al lado de la Reyna, por ſer ceremonia que los Reyes de Polonia en tal caſo acoſtumbran.* Cela arriva en 1592. au mois d'Avril.

Je me garderai bien d'appeller galanterie l'inſolence que fit à Turin l'Ambaſſadeur Thoré, fils du Sur-Intendant d'Emery, lequel oſa ſe cacher ſous le lit de Madame Chriſtine de France, ſoit pour l'épier, ou pour paſſer la nuit avec elle.

En 15... Pompone de Bellievre, étant Ambaſſadeur auprès des Griſons, s'y fit adjuger la preſſéance ſur le Comte d'Anguiſciola, Ambaſſadeur d'Eſpagne. Celui-ci, voulant prendre ſa revanche, ſe trouva le jour de la fête du Saint Sacrement à Coire, & ſe tint à l'entrée du chœur de l'Egliſe, où Mr. de Bellievre tenoit la place d'honneur, pour marcher immédiatement après le dais quand la Proceſſion viendroit à paſſer. L'Evêque, qui oficioit pontificalement ce jour-là, pria Mr. de Bellievre de ſe retirer, l'aſſurant que le Comte en uſeroit de même; mais nôtre Ambaſſadeur, qui avoit du ſang aux ongles, répondit, qu'il n'en

 ſeroit

feroit rien; & que si le Comte se presentoit pour disputer le rang, il sauroit bien lui aprendre son devoir. Le Comte ne laissa pas de se presenter, au moment que la Procession sortoit du chœur, s'imaginant peut-être, qu'un homme de robe ne seroit pas assez brave pour en venir aux mains avec un homme d'épée; mais lorsqu'il aprocha de Mr. de Bellievre pour se metre à la droite, ce Ministre le prit par le bras, & le jeta rudement par terre: & si l'on ne les eût séparez tous deux, le Comte alloit recevoir l'afront d'être à la miséricorde de son adversaire. L'Evêque remit la Procession au Dimanche suivant, & retourna à l'Autel, pour dire la Messe, à laquelle Mr. de Bellievre assista dans le chœur, le pauvre Comte restant dans la nef de l'Eglise avec la Bourgeoisie. Le même jour, le Comte sortit de Coire, & n'y revint plus. N'auroit-il pas mieux valu pour lui, & pour son Maître, qu'il ne se fût point montré dans cete cérémonie?

En 1632. le Chevalier Jean Pesari, Ambassadeur de Venise à Rome, s'étant rencontré par hazard dans une ruë avec le Préfet Dom Tadée Barberin, passa outre sans faire arrêter son carosse devant celui du Préfet, parce que la nuit l'empêcha

de

de reconnoître ſa livrée. Le lendemain il en envoya faire excuſe au Préfet, mais celui-ci croyant toûjours que l'Ambaſſadeur avoit eu deſſein de le braver, chercha l'ocaſion de le rencontrer une autre fois pour avoir ſa revanche. Il corrompit le cocher de l'Ambaſſadeur par lequel il fut averti à point nommé du lieu où devoit aller ſon Maître. Il le rencontra en efet, & paſſa le premier ſans nulle dificulté, tandis que le Cocher du Vénitien ramaſſoit ſon chapeau, qu'il avoit laiſſé tomber à deſſein. Le Préfet n'en demeura pas là, il envoya auſſi-tôt des gens armez au Palais de S. Marc, leſquels au retour de l'Ambaſſadeur, enlevérent ſon cocher, pour le ſouſtraire au châtiment qu'il méritoit.

BATT. NANI *Hiſt. Ven.* lib. 9.

Vautorte, Envoyé de France à la Diéte de Ratisbonne, ne pouvoit parler ſans tordre la bouche, ni ſans tenir ſon pouce levé ſous le nez de ceux à qui il parloit.

En 1646. les trois Colléges de l'Empire ayant nommé des députez pour viſiter de leur part les Plénipotentiaires aſſemblez à Munſter, leur ordonnérent d'aller en un même jour premiérement aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, puis à ceux de France, & enſuite à ceux d'Eſpagne. Ce qui fut exécuté dans la même après-dinée, ſans aucune contradiction des

Plenipotentiaires du Roi Catolique.

En 1657. Mr. de Thou, Ambaſſadeur de France en Hollande s'étant rencontré au Voorhout avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, (c'eſt à la Haye ce que nous appellons à Paris le Cours) le Cocher de l'Eſpagnol affecta de marcher toûjours le long de la barriere, qui eſt la place d'honneur de ce lieu-là. Le cocher de M. de Thou fit la même choſe : ainſi les deux Ambaſſadeurs ſe trouvérent arrétez l'un devant l'autre, & ſe diſputérent opiniâtrement le paſſage ; l'Eſpagnol ayant commandé à ſes cochers ſur peine de la vie de tenir ferme, parcequ'il ſe ſentoit le plus fort, étant ce jour-là, ſuivi non ſeulement de toute ſa livrée, & de toute ſa Maiſon, mais encore de pluſieurs autres perſonnes afectionnées à la Couronne d'Eſpagne : au lieu que le nôtre n'avoit dans ſon Caroſſe que quatre hommes ſans armes. Quelques-uns de Meſſieurs les Etats Généraux qui s'y rencontrérent par hazard, comme il arrive ordinairement dans les promenades publiques ; propoſérent pluſieurs expédiens, & l'Eſpagnol les acceptoit tous, parcequ'ils favoriſoient l'égalité qu'il prétendoit. Mais Mr. de Thou répondit, qu'il ne s'agiſſoit pas de conſerver l'égalité entre les deux Rois, mais de maintenir le Roi ſon

Maî-

Maître dans la presséance, qui lui avoit été adjugée à Rome, à Venise, à Coire, à Varsovie, à Munster : qu'il faloit donc que l'Espagnol pliât de gré, ou de force. Messieurs de Beververt, de Wit, & de Beverning, lui dirent qu'il ne leur apartenoit pas de décider du diférend de deux si grans Rois. Il répondit, que c'étoit une chose jugée ; & que par conséquent ils n'avoient qu'à se regler sur la possession, & sur les exemples. Le Sieur de Beverning proposa un expédient facile, qui fut d'ouvrir la barriere à l'endroit où le Carosse de l'Ambassadeur d'Espagne étoit arrêté, afin qu'il pût entrer dans l'allée, & sortir par une autre ouverture qui seroit faite à l'autre bout de la barriére. Mr. de Thou accepta ce parti, disant qu'il ne se soucioit point par où cet Ambassadeur sortît, pourveû qu'il demeurât le maître du passage.

J'ai leû dans une dépêche de ce temslà, que Mr. de Thou ayant dit à Don Estevan de Gamarra (c'est le nom de cet Ambassadeur d'Espagne) qu'il savoit bien que le Roi Catolique lui avoit défendu d'entrer en dispute pour la presséance ; Don Estevan répondit, qu'il ne concevoit pas comment le Seigneur de Thou avoit peû lire de loin ses Instructions se-

cretes, lui qui avoit la vuë si courte. Mot équivoque par où il ne lui reprochoit pas tant sa mauvaise vuë, que son petit génie & que son peu de pénétration.

Aubery du Maurier dans ses Memoires, dit qu'un jour Mr. de Sommerdic traita ces deux Ambassadeurs avec Messieurs l'Amiral d'Obdam, de Beververt, & quelques autres des principaux du pays: chose bien extraordinaire, que les Ambassadeurs des deux Couronnes mangeassent ensemble à une même table. Mais aussi, ajoûte-t-il, elle étoit ronde, & l'on s'y plaça sans cérémonie. Ce fut un peu après la Paix des Pirénées.

M. Brasset le fils m'a fort assuré que Mr. de Thou ayant écrit à la Cour, qu'il avoit bien soûtenu l'égalité dans la rencontre du Voorhout, Mr. de Brienne, alors Secretaire d'Etat, lui fit réponse, que sa Letre n'avoit pas pleû au Roi, attendu qu'il ne s'agissoit pas de l'égalité, mais de la supériorité & de la presséance. Si ce fait est vrai, comme l'assure le Sieur Brasset, qui dit que son pére l'avoit apris de la propre bouche de Mr. de Brienne, il en faut inférer, que Mr. de Thou n'avoit pas parlé aux entremetteurs dans les termes que j'ai raportez; mais qu'ayant été redressé par le Secretaire d'Etat, il

cor-

corrigea sa dépêche, & mit dans le Memoire qu'il donna depuis à l'Imprimeur, non ce qu'il avoit dit, mais ce qu'il devoit dire à Messieurs de Beververt, de Wit & de Beverning. Il arrive souvent aux Ambassadeurs, qui sont imprimer leurs négociations, d'y raconter les choses autrement qu'ils ne les ont faites. Si jamais on imprime celles de feu Mr. l'Abbé de St Romain, il faudra les lire avec beaucoup de précaution : car il est à croire, que s'il n'a pas fait scrupule de mentir dans les Letres qu'il écrivoit au Roi, & à feu Monsieur de Lionne, il ne s'en sera pas fait un de tromper la postérité.

Un jour, le Prince d'Orange, qui a regné depuis en Angleterre, ayant rencontré à la promenade le Comte d'Estrades, Ambassadeur de France, voulut faire passer son Carosse le premier, mais le Comte l'en empêcha. Tandis qu'ils contestoient, un des Gentils-hommes qui acompagnoient le Prince alla consulter la Princesse Amelie de Solms, son ayeule : laquelle fut d'avis que le Prince mît pied à terre, sous couleur de vouloir se promener à pied : & cela fut éxécuté au contentement du Comte, qui eût ainsi tout l'avantage. Le Prince fut blâmé de cete concurrence par le Pensionnaire de Wit,

qui lui dît, que n'étant ni Stathouder, ni Capitaine Général, (il ne le fut que quelques années après) il n'avoit pas deû compêter avec un Ambaſſadeur de France, ni avec tout autre Ambaſſadeur de Couronne, atendu que le Stathouder même, lorſqu'il y en avoit un, étoit aſſis au deſſous de Meſſieurs les Etats, & ceux-ci au deſſous des Ambaſſadeurs Royaux.

En 1669. Mr. le Préſident de Saint-André faiſant ſon entrée publique à Veniſe au mois de Février commença ſon Ambaſſade par une faute que toute la Ville remarqua. Entrant dans la gondole du Chevalier Michel Moroſin, qui l'avoit reçu au nom de la Seigneurie, il ne voulut jamais s'aſſeoir à la gauche, qui ſelon l'uſage du pays eſt la place d'honneur; interprétant toutes les inſtances que ce Noble-Vénitien lui en faiſoit à pure tromperie, comme ſi c'eût été pour réformer le cérémonial en ſa perſonne. Mais le lendemain, il revint de ſon erreur, & ſuivit l'exemple des autres Ambaſſadeurs Royaux, en ſe laiſſant conduire à l'audience du Sénat, aſſis à la gauche de la gondole. Ce qui rendit la faute du jour précédent encore plus remarquable. La raiſon de cet uſage Vénitien eſt expliquée dans le livre intitulé:

lé : *La Ville & la République de Venise.* L'usage a voulu, dit l'Auteur, que dans les gondoles la main gauche fût la place la plus honorable, mais les raisons qu'on en donne, en soûtenant, qu'on est moins sujet à être mouillé de ce côté-là par l'eau que les rames font jalir, sont contraires à l'expérience. Pour moi, je crois que la coûtume en est venuë de ce que les gondoles n'étoient autrefois qu'à une seule rame, comme sont celles de trajet, lesquelles ne peuvent aller aisément, si elles ne panchent si fort sur le côté gauche, où est le Gondolier, que l'eau entre presque dans la gondole : car de cete sorte la barque courant sur l'arête du côté, non seulement le plat du fond prend moins d'eau, & coule par conséquent plus aisément ; mais encore cela fait que la personne qui est assise à gauche, est dans une situation plus commode que celle qui est à droite, laquelle se trouve élevée sur le panchant du siége avec quelque sorte d'incommodité. *Chap. des Gondoles.*

Lorsque j'étois à Venise, feu Monsieur le Duc de Savoie y tenoit un Ambassadeur, nommé le Comte de Bigliore, qui étoit homme d'esprit, & de courage, mais trop entreprenant, pour pouvoir être agréable à cete jalouse République. Le

Sénat en tenoit pareillement un à Turin, qui n'y plaiſoit pas davantage. C'étoit, ſi je m'en ſouviens, Franceſco Michieli, qui fut depuis Ambaſſadeur en France. Il lui arriva une afaire à Turin, par laquelle on verra que la bonne correſpondance entre les Princes eſt bien facile à rompre. Voici comme elle me fut ecrite par le Secretaire de M. de Servient l'Ambaſſadeur, dans une Letre datée du 26. Septembre 1670.
„ Quand M. le Marquis de Saint-André-Montbrun paſſa par ici retournant de Candie, M. l'Ambaſſadeur de Veniſe lui donna deux Pages pour l'acompagner à l'audience de ſon Alteſſe Royale. Un de ces Pages ayant eû quelque démeſlé dans une Antichambre de la Cour avec un de ceux de Dom Antoine Bâtard de Savoie, celui-ci lui donna deux ou trois coups de baguete : ſur quoi l'autre tira ſon épée pour ſe vanger; mais ayant reconnu ſa faute, il la remit d'abord. S. A. R. avertie de la choſe envoya querir l'Huiſſier de cete Antichambre & le Brigadier des Gardes, & leur demanda pourquoi l'on n'avoit pas arrêté ce Page, les menaçant de les caſſer. En même tems elle envoya demander le Page à l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui au lieu de le donner de bonne

„ gra-

„ grace, demanda 24. heures pour en dé-
„ libérer, & le lui envoya ensuite deux
„ heures avant que ce terme expirât. Le
„ Page fut quelques jours aux arrêts dans
„ le corps de garde de la porte du Palais,
„ après quoi S. A. R. le renvoya à son
„ Maître.“ Le Duc ne fut point content de l'incivilité de l'Ambassadeur, ni l'Ambassadeur de la civilité du Duc, qu'il prétendoit avoir deû lui renvoyer son Page au bout de quelques heures, ou sur le champ. Mais au jugement des gens sages & désintéressez l'Ambassadeur méritoit d'être puni de sa contumace.

La Cérémonie du mariage du feu Roi d'Espagne Don Carlos avec la Princesse Marie Louise d'Orleans se fit dans une petite Chapelle du Palais, où le Roi avoit commandé de ne laisser entrer que les Grands d'Espagne, & point les Ambassadeurs. Le Marquis de Villars, Ambassadeur de France, dît que la jeune Reine étant niéce du Roi son Maître, & mariée de sa main, il ne devoit ni ne pouvoit être compris dans l'exclusion des Ambassadeurs. Il fut donc admis à la cérémonie. Entrant dans la Chapelle, il alla se mettre à la tête du banc des Grands, sur un petit tabouret qui étoit destiné pour le Connétable de Castille. Celui-ci arrivant peu de tems

après, alla droit au Marquis de Villars, & lui dît que c'étoit ſa place : *J'en conviens*, dit le Marquis, *montrez-m'en une plus honorable, & je la prendrai.* Cela ſe termina ſans aigreur par aporter un autre tabouret pour le Connétable. 1679.

Don Bernardo de Quiros, Premier Plénipotentiaire d'Eſpagne à l'Aſſemblée de Riſwick, entrant, un jour, dans la ſale de la Conférence, où il y avoit un grand feu, devant lequel étoit debout l'Envoyé ou le Miniſtre de Saxe, homme de riche taille; dît tout haut : *hé pourquoi ce grand fou !* ne pouvant prononcer nôtre diſtongue, *eu*, qui eſt particuliére à notre Langue. Le Saxon, qui entendoit le françois, crut d'abord que cete parole s'adreſſoit à lui ; mais l'Eſpagnol ayant declaré à la Compagnie, que ſon eſprit n'avoit nulle part à l'équivoque de ſa langue, & qu'ainſi il ne faloit pas juger de ſa penſée par ſa prononciation, mais corriger ſa prononciation vicieuſe par la droiture de ſon intention ; le Saxon demeura pleinement ſatisfait de la civilité & de la franchiſe de l'Eſpagnol, qui étoit en efet un tres-galant homme. *Ercules Griego*, dit le Comines Eſpagnol en parlant de la Langue Françoiſe, *labrò a los incultos y campeſtres Galos, communicandoles ſu ſagacidad y lengua griega,*

cuya

cuya hija es la Francesa con sus multiplicados diftongos, de enfadosa pronunciacion, y dificil modo de escrivirla contra lo que se pronuncia.

L'Abbé Siri parlant de l'Assemblée tenuë à Stumpsdorf en l'année 1635. pour procurer un acommodement entre la Suede & la Pologne, dit que le Comte d'Avaux, qui y assistoit en qualité de Médiateur entre ces deux Couronnes, entroit toûjours le dernier à la Conférence, & en sortoit le premier. *D'Avaux*, dit-il, *portò sempre le più honorevoli parole, come Presidente di quell'Adunanza e Conferenza, nella quale entrava l'ultimo, e ne usciva il primo.* MEMORIE RECONDITE vol. 8. Cet exemple est en faveur de l'opinion, qui soûtient que celui qui est le premier d'une Assemblée, y doit venir le dernier, parceque c'est une marque de supériorité de se faire atendre par les autres. Comines, Guichardin, Jove, Frà Paolo, Bouillon dans ses Memoires, & divers autres soit Historiens, ou Politiques, sont de l'avis contraire. *Essendo giunto il Pontefice à Bologna*, dit Guichardin parlant de l'entrevuë de Clément VII. & de Charlequint, *Cesare, secondo l'uso de' Principi grandi, vi venne doppo lui: perche è costume, che quando due Principi hanno à convenirsi, quello di più digni-*

dignità si presenta prima al luogo deputato; giudicandosi segno di riverenza, che quello che è inferiore vadi à trovarlo. Frà Paolo dit la même chose dans le premier livre de son Concile de Trente. Le Comte d'Avaux n'ignoroit rien de tout cela, mais l'usage du Nort étant diférent, il étoit obligé de s'y conformer, pour ne pas laisser douter de sa presséance en ce pays-là.

Charles Ogier raconte dans son *Iter Suecicum* une petite contestation cérémoniale qui arriva à Stumpsdorf entre les Ambassadeurs de Suéde & de Pologne, dans leur premiére entrevuë. Ils s'entreregardoient les uns les autres, sans vouloir desserrer les dents, les Polonois prétendant que c'étoit aux Suedois à commencer, & les Suédois que c'étoit aux Polonois. Enfin, Jâques Zadzik, Grand Chancelier de Pologne, (qu'Ogier nomme Christofe) prit la parole, comme Chef de cete Ambassade, & dît aux Commissaires Suédois: *Messieurs, afin que la civilité vienne de nous, nous vous souhaitons le bon jour:* à quoi Axel Oxenstiern, Chancelier de Suede *, qui

* Il n'étoit pas Chancelier, mais fils du Chancelier de Suede, comme le marque l'Evêque Polonois Paul Piasecki, qui dit *Oxensterna junior*, au dessus

qui entendit bien que c'étoit un reproche de ſuperbe qu'on leur feſoit ; répondit ſur le champ : „ Meſſieurs, afin que nous „ ne ſoyons pas ingrats, nous vous ſou- „ haitons de bonnes intentions. " *Precamur vobis bonam mentem.* Ce ſouhait en latin ſe prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaiſe part, & ſignifie quelquefois *ſanam mentem.* Il eſt certain que le Suédois y entendoit fineſſe, & que par cete équivoque il voulut rendre le change au Chancelier de Pologne, qui leur avoit porté une bote franche par le tour malin de ces paroles : *Ut à nobis incipiat humanitas, precamur vobis, Illuſtriſſimi Domini Sueci, bonum diem.* L'Abbé Siri raconte la choſe autrement. *I Polacchi ſi avanzarono qualche poco, quando arrivarono in preſenza li Sueteſi, dimorandovi qualche eſiguo intervallo di tempo ſenza levarſi il capello; ma non reſtandovi più che tre paſſi à francare, gli Ambaſciadori Brandeburgheſi Mediatori ſi ſcoprirono i primi, & immediatamente tutti fecero il medeſimo, ſalutandoſi nello ſtenderſi la mano ſecondo l'uſo del paeſe. Il Conte Brahe, Capo della Legatione Sueteſe, diſſe una*

ſus duquel il y avoit deux autres Ambaſſadeurs de Suéde, ſavoir Pontus de la Garde, & le Général Wrangel.

una dozzina di parole molto corteſi e di buon garbo, alle quali il Cancelliere di Polonia, Capo della Legatione Sarmatica, riſpoſe con altrettanta humanità. MEMORIE RECONDITE *vol.* 8. A l'Aſſemblée de Lubec de 1652. il arriva une dificulté pareille entre les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Brandebourg. Un jour s'étant rencontrez par hazard en certain lieu, où ils ne pouvoient pas s'entrebattre, le point d'honneur ſe réduiſit à qui ſeroit ſalué le premier. Le Vénitien ayant aperçu de loin les trois Ambaſſadeurs de l'Electeur, mit ſon chapeau ſur ſes genoux. Ce qui lui réüſſit ſelon ſa penſée : car ceux-ci le voyant découvert ne purent s'empêcher de le ſaluer en paſſant devant lui. A quoi il répondit par une inclination reſpectueuſe. Les Electoraux ſe vantérent d'avoir été ſaluez les premiers ; mais, à mon avis, le Vénitien les prit pour dupes en cete rencontre. Car il ne s'étoit point découvert pour les ſaluer, mais pour ne les ſaluer pas. Cet Ambaſſadeur s'apelloit Michel Moroſin, & eſt mort Ambaſſadeur à Rome.

Le Comte de Servient étant en Hollande, dît un jour bien réſolûment à Meſſieurs les Etats, qui depuis quelque tems lui parloient tantôt avec hauteur, tantôt

avec

avec bassesse : *Messieurs, traitons en Princes, ou en Marchands : je vous donne à choisir.*

Une autre fois, étant échapé à M. de Servient de dire en pleine audience des Etats de Hollande, qu'Adrien Paw, leur Pensionaire, & Jean de Knuyt, Député de la Province de Zelande, étoient les parties honteuses de leur République ; l'Ambassadeur d'Espagne Antoine Brun, son Antagoniste, retorqua cete injure à la loüange de ces deux Membres. Monsieur l'Ambassadeur de France, dit-il, a mieux rencontré qu'il ne pensoit : car les deux personnes qu'il ataque sont en efet les parties viriles de l'Etat, lesquelles il voudroit couper pour le rendre impuissant.

La Charge d'Introducteur des Ambassadeurs est très-ancienne. Ammian Marcellin parle de cete Charge sous le nom de *Magister admissionum.* lib. 15. Lampridius apelle cet Officier *Admissionalis.* In Alexandro. Suétone en parle aussi dans la Vie de Vespasien, où il raporte la rebufade qu'un de ces Introducteurs lui fit du tems de Néron. *Quærentem quidnam ageret, aut quò abiret, quidam ex Officio admissionis, simul expellens, Morboniam abire jusserat.* Qui est ce que nous disons vulgai-

gairement : *va t'en au gibet : ou, va te pendre.*

Selon Wicquefort, les Introducteurs des Ambaſſadeurs & des Princes Etrangers en titre d'Office ſont d'inſtitution très-moderne en France. Il n'y en avoit point encore ſous Charles IX. Aujourdui il y en a deux qui ſervent par ſemeſtre. En Angleterre, en Danemarc, en Suéde, en Piémont, la charge d'Introducteur eſt exercée par le Maître des Cérémonies. Il n'y en a point à Vienne, en Pologne, ni en Portugal. A Veniſe, la fonction d'Introducteur eſt faite par un Oficier qu'ils apellent le Chevalier du Doge, lequel n'eſt qu'un ſimple Citadin, payé pour cela par la Seigneurie, mais à gages ménagers.

En Allemagne, les femmes des Ambaſſadeurs ne ſont point apellées *Ambaſſadrices,* ni traitées comme telles. C'eſt pourquoi Madame de Lionne accompagnant ſon Mari au voyage de Francfort n'entra dans aucune Cour Allemande, pour s'épargner la mortification de n'être pas reçuë ſur le pié d'Ambaſſadrice.

En Suéde, on leur rend tous les honneurs affectez au caractére d'Ambaſſadeur.

En Italie, les femmes des Ambaſſadeurs partagent les honneurs de l'Ambaſſade. Le

Pape

Pape Alexandre VII. y mit une différence en la perſonne de la femme de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne Don Pedro d'Aragon, frére du Cardinal Archevêque de Tolede, à laquelle il ne fit donner qu'un carreau de velours pour s'aſſeoir.

En 1701. le Pape Clément XI. parla au Comte de Lamberg, Ambaſſadeur de l'Empereur, ſur l'uſage introduit par la Comteſſe ſa femme, de faire mettre un prié-dieu avec un tapis dans toutes les Egliſes où elle alloit; & le pria de lui dire de ſa part, que cete nouveauté tiroit à conſéquence pour toutes les autres Ambaſſadrices Royales; & qu'ainſi elle devoit ſe contenter de paroître en cérémonie dans l'Egliſe Nationale des Allemans.

En 1699. il commença d'y avoir à Rome de nouvelles dificultez ſur le cérémonial au ſujet de la Reine Doüairiere de Pologne, les Ambaſſadeurs ayant declaré tous de concert, qu'ils ne croyoient pas devoir *fermar*, c'eſt-à-dire, arrêter leurs caroſſes, quand ils rencontreroient cete Reine, ſoit au Cours, ou ailleurs.

Au mois d'Octobre de la même année, la même Reine étant allée au Cours vers la Place d'Eſpagne, toutes les Princeſſes & les Dames Romaines ſe retirérent auſſi-tôt qu'elle parut, pour lui faire ſentir que n'ayant

n'ayant plus que le titre de Reine Douairiére, elle ne devoit pas être si roide sur le Cérémonial envers des Dames indépendantes. Qui veut être honoré, doit honorer.

A Rome, les Ambassadeurs des Rois sont assis & découverts à l'Audience du Pape. Ceux de Savoie, de Toscane, de Gennes, parlent debout. Les Résidens parlent quelque tems à genoux, après quoi le Pape les fait lever.

En 1699. le Marquis Vitelli, Ambassadeur extraordinaire de Toscane à Rome, fut reçu avec les cérémonies qui s'étoient observées sous le Pontificat de Clément X. à la réception du Marquis Ricardi : mais le Comte de Martinitz Ambassadeur de l'Empereur, le traita en Ambassadeur de Teste Couronnée. Ce qui ne s'étoit jamais pratiqué. Car il descendit quatre marches de son escalier pour le recevoir, & lui donna le titre d'Excellence & la main ; puis au sortir, l'acompagna jusqu'à son carosse, & ne se retira point qu'il ne fût parti. Je ne vois pas pourquoi l'Empereur a voulu introduire cete nouveauté, si ce n'est pour la même raison, que le Chevalier Temple marque dans ses Memoires de la Paix de Nimegue au sujet des Ambassadeurs de Brandebourg : Nous demeurâmes

d'a-

d'acord, dit-il, de ſuivre le reglement fait à Munſter, à l'egard des Miniſtres Electoraux, où l'on ne donnoit le titre d'Excellence qu'au premier Plénipotentiaire de châque Electeur. Celui de Brandebourg aïant envoyé deux Miniſtres à Nimégue, nous ne traitâmes que le premier d'Excellence. Les François ſuivirent nôtre exemple. L'Empereur permit à ſes Miniſtres de traiter les deux Ambaſſadeurs de Brandebourg comme ceux des Teſtes Couronnées, non pas tant pour faire honneur à cet Electeur, que pour ſe diſtinguer davantage des autres Rois. Car (ajoute-t-il) ſi l'Empereur eût peû les obliger par ſon exemple à traiter les Electeurs comme les Teſtes Couronnées, il eſt évident, que cela eût établi la diférence qu'il veut mettre entre les Rois & lui, y en aïant véritablement une très-grande entre lui & les Electeurs. Et ce fut pour arriver à ce but, que ſes Ambaſſadeurs ne voulurent point ceder le rang aux Médiateurs, comme avoient fait les Miniſtres de France.

Quoi qu'il en ſoit, le Marquis Vitelli ne put obtenir des autres Ambaſſadeurs le traitement qu'il prétendoit, atendu que ſi on le lui eût acordé, l'on n'auroit pas peû le refuſer à l'Ambaſſadeur de Savoie, qui repreſente un plus grand Prince. Joint

que

que les autres Ducs d'Italie profitant de cete nouveauté n'auroient pas manqué de demander au Pape un traitement plus honorable que celui qui eſt fait d'ordinaire à leurs Ambaſſadeurs d'obédience. C'eſt-pourquoi les Cardinaux n'ont point voulu altérer l'ancien cérémonial. Et je me ſouviens d'avoir leû dans une des gazettes de ce tems-là, que le Cardinal Lorenzo Altieri avoit fait clouër au plancher de ſa chambre d'audience la chaiſe préparée pour ce Marquis, afin qu'il ne puſt ſe placer plus haut ni plus près en ſe remuant.

A ſon audience de congé ce Marquis fut traité comme un Ambaſſadeur de Roi par le Comte de Martinitz, & toutes les fois que le Comte nomma le Grand-Duc, il le traita d'Alteſſe Royale. Titre qui commence à devenir trop commun. Au reſte, la prétention de ce titre n'eſt pas nouvelle dans la Maiſon de Medicis : car le Cardinal Jean-Charles, frére du Grand Duc Ferdinand II. étant venu à Rome en 1653. voulut s'ériger en Alteſſe Royale; mais cete nouveauté l'expoſa à l'envie & à la contradiction de tous les Cardinaux, & de toute la Nobleſſe Romaine. Et le Pape Innocent X. qui ne pouvoit ſuporter ſa fierté, dît par alluſion aux Armes des Medicis, que c'étoit une pilule mal apretée,

que

que ce Cardinal ne pourroit jamais faire avaler au Sacré Collége.

ANDRE'. SAINT ANDRE', *Maréchal de France.*

Nicolas Pasquier, fils d'Etienne, dit que ce Maréchal fut tué à la Bataille de Dreux de 1562. par un Gentilhomme Huguenot, nommé La Commune, dónt il avoit obtenu la confiscation. Mezeray dit, qu'aïant été fait prisonnier de guerre, comme il poursuivoit trop chaudement la victoire, il fut tué d'un coup de pistolet par un Cavalier, nommé Bobigny-Meziere, fils du Greffier de la Ville de Paris, qu'il avoit outragé en quelque rencontre.

Le même Historien parle ainsi de ce Seigneur dans la Vie de François II. „ Le „ Maréchal de Saint-André, Seigneur „ aussi brave que spirituel & poli, mais „ abîmé dans le luxe, & noyé de dettes, „ promit au Duc de Guise (François) „ de donner sa fille à tel de ses fils qu'il lui „ plairoit, avec tous ses biens de lui & „ de sa femme, se réservant seulement „ l'usufruit leur vie durant.

Ce Mariage ne se fit point, & je n'ai pu savoir ce que devint cete fille du Maré-

chal. Je crois avoir leû dans quelque Roman, qu'elle fut Maîtreſſe de François II. mais ce pauvre Prince, imbécille de corps & d'eſprit, n'étoit guére propre à faire l'amour.

Louïſe de Luſtrac, ſa veuve, vouloit épouſer Louïs, Prince de Condé, devenu veuf en 1563. mais en aïant perdu l'eſpérance, elle ſe contenta du plaiſir de coucher avec lui; & ſon amour alla juſqu'à lui donner ſa Terre de Valery en Bourgogne & tous les meubles précieux qui étoient dans cete maiſon. Enſuite elle ſe remaria avec Geofroi de Caumont, dont elle eût une fille, qui épouſa François d'Orléans, Comte de S. Pol, & qui fut Mére de Léonor, Duc de Fronſac, tué en 1622. au Siége de Montpellier. Louïſe de Luſtrac étoit Huguenote. D'autres l'apellent Marguerite.

SAINT ANDRE'
Préſident de Paris.

Il s'apelloit ANTOINE MINARD. Etant Avocat au Parlement de Paris, il y aquit tant de réputation, que François I. lui donna en pur don la charge d'Avocat Général en la Chambre des Comptes, puis une de Préſident aux Enquêtes en

1543.

1543. & enfin, une de Président à mortier en 1544. Le zele qu'il avoit pour la Religion Catolique le rendit si odieux aux Huguenots, qu'ils le firent assassiner un jour qu'il venoit de tenir l'audience du soir. Ce fut le 12. de Decembre 1559. Cet accident produisit l'ordonnance du Parlement appellée *la Minarde*, par laquelle il fut statué, qu'en hiver l'audience de l'apresdînée finiroit à quatre heures, au lieu de cinq.

Bourgueville raconte le fait autrement : le Sieur Minard, Président à Paris. homme grave & bien estimé, fut tué d'un coup de pistolet, ainsi qu'il retournoit du Palais, monté sur sa mule, pour aller en sa maison, qui étoit à la ruë du Temple, par un homme inconnu. Alors, on disoit, qu'il avoit dit au Roi librement son avis contre un rebelle, homme de grande autorité. Et ainsi que le fils de ce Président faisoit des poursuites pour vérifier un tel crime, on lui fit dire, qu'il s'en désistât, ou bien qu'on lui en feroit autant. *Dans les Antiquitez de la Ville de Caen.* Ce rebelle, qu'il ne veut point nommer, étoit, selon toutes les aparences, le Prince de Condé, dont le Président Minard avoit probablement conseillé la condannation à mort. L'Historien

Universitas
BIBLIOTHECA

Luis Cabrera parle ainſi de cet aſſaſſinat : *Con un arcabuz mataron al Preſidente Minard, porque ſolicitaba el riguroſo caſtigo de los Ereges : i atemorizò tanto, por no poderſe averiguar los matadores, que mandò el Rey por cedula, no ſe procedieſſe por delito contra la Religion, ſino contra los predicantes i dogmatizantes.* Deux pages au deſſus il dit, que ce Préſident étoit tout dans les intérêts de la Maiſon de Guiſe, à cauſe de leur atachement à l'Egliſe Romaine. *Ayudaba à diſponer las coſas zeloſo de la Religion Catolica Antonio Minard, tercero Preſidente de la Corte del Parlamento de Paris, arrimado à la fidelidad de los de la Caſa de Guiſa, ſoſpechoſos a los Grandes ſus emulos, invidioſos de ſu grandeza por ſu reſiſtencia, quando ſe declaraſſen contra la Igleſia Romana.* Livre 5. de ſon Filippe II. Roi d'Eſpagne, chap. 10.

SAINT ANDRE' PRUNIER
Pr. Préſident de Grenoble.

Les *Pruniers* ſont originaires de Touraine, ainſi que les *Briçonnets* : & ces deux familles ſont alliées enſemble. Jeanne Briçonnet fille de Jean, épouſa autrefois un Juge de Touraine nommé Jaques Bouhaille : & Perrine Bouhaille, leur

fille,

fille, Jean Prunier, Seigneur de Fourchauld, Receveur Général de la Province.

Il eſt parlé dans les Antiquitez de la Ville de Caën d'un Maître Jâques Prunier Sieur de Fourchauld, Treſorier & Général des Finances en la Généralité de Caën. Ce fut, dit Bourgueville, le premier Treſorier Général, qui y fut établi par Edit. Il mourut en 1556. ou 57.

C'eſt de ce Jâques Prunier que ſont venus les Préſidens & Premiers Préſidens du Parlement de Daufiné du ſurnom de Saint-André, dont le dernier, qui s'apelloit Nicolas Prunier, fut Ambaſſadeur à Véniſe en 1669. 70. & 71.

Son Ambaſſade eſt remarquable par un cas qui n'étoit point encore arrivé depuis l'origine de la diſpute de la preſſéance entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, c'eſt-à-dire depuis l'abdication de l'Empereur Charle-quint. Voici le fait en ſubſtance.

En 1669. le Préſident de Saint-André ayant rencontré le Marquis de la Fuente, Ambaſſadeur d'Eſpagne, dans l'Egliſe des Jeſuites, qui les avoient invitez tous deux à la célébration de la fête de St. François Xavier, le Marquis, qui étoit arrivé le premier, ſe mit à la

tête du banc, & y fit avancer sa chaise & ses carreaux, pour montrer qu'il y vouloit tenir la premiére place. Ce banc étoit rangé près du grand autel, du côté de l'Evangile. Il y faloit aller par le balustre, dont il étoit enfermé, ou par la Sacristie, qui est derriére le grand autel. On y alla par la Sacristie, parce qu'entrant par ce côté-là, on se trouvoit au dessus du Marquis, sans faire aucune violence. Il ne restoit plus qu'à entrer dans le banc, dont le Marquis tenoit le haut bout: mais comme il faloit pour cela, qu'il reculât volontairement, ou qu'on l'y forçât; un Secretaire qui acompagnoit le Président, s'avisa d'un expédient assez naturel: ce fut de tirer le banc du côté de la porte de la Sacristie: par où Mr. de Saint-André, qui ne se remuoit point, non plus que s'il eût été de marbre, se trouva dans le banc, sans y entrer, & les carreaux de velours du Marquis Espagnol devant lui comme si c'eût été pour lui qu'on les eût mis. Il s'y mit à genoux, sans faire semblant de savoir qu'ils apartenoient au Marquis, lequel ne sachant plus quelle contenance tenir, se mit pareillement à genoux à côté de M. de Saint-André, auprès de qui il paroissoit un nain, non seulement parcequ'il étoit petit; mais encore

parcequ'il n'avoit point de carreau. Peu de tems après, on aporta à M. de Saint-André un grand fauteuil que l'on planta au dessus de la chaise du Marquis, où, par modestie, il ne s'étoit point assis. Alors ils se levérent & s'assirent tous deux, & s'entretinrent ensemble aussi amiablement, en apparence, que s'ils eussent été l'un & l'autre également contens. Et cela dura jusqu'à ce que le Prêtre vint à l'Autel.

Un peu avant l'Evangile, le Marquis se souvenant, que l'un des Assistans presenteroit le livre à baiser; & que l'autre encenseroit; il s'avisa de prendre congé de M. de Saint-André, & sortit avec toute sa suite par le balustre. Il alla avec l'Abbé Federici, Agent de l'Empereur, qu'il rencontra dans l'Eglise, à une tribune où étoit M. Trotti, Nonce du Pape, Milanois de naissance, & comme tel tout dévoué à la Maison d'Autriche. Le résultat de leur conférence fut, que puisqu'il avoit fait la faute de ceder, il faloit retourner à la même place, pour montrer, qu'il avoit cedé par pure civilité, & seulement pour faire les honneurs de sa Nation dans une Eglise Espagnole. Le Marquis revint donc au banc après l'élévation de l'hostie, & dît à M. de Saint-André, qu'il revenoit *per servir sua Eccellenza in casa propria.* Après

quoi il s'aſſit pour la ſeconde fois au deſſous de lui.

La Meſſe dite, ils ſe levérent tous deux, & le Marquis prenant la parole répeta deux fois le compliment d'*in caſa propria*, comme ſi l'Egliſe des Jéſuites eût apartenu au Roi d'Eſpagne, ce qui fut plaiſamment relevé par un François. Comment, dit-il au Secretaire d'Ambaſſade Eſpagnol, M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne peut-il dire avoir reçu le nôtre *in caſa propria*, lui qui en eſt ſorti pour aller ailleurs, tandis que le nôtre étoit avec lui? avez-vous jamais veû, qu'un Ambaſſadeur qui en reçoit un autre chez lui, y laiſſe tout ſeul celui qu'il a reçu? M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'a donc pas cru recevoir M. l'Ambaſſadeur de France *in caſa propria*, puiſqu'il ne lui a pas tenu compagnie depuis le commencement juſques à la fin, comme font toûjours Meſſieurs les Ambaſſadeurs dans les viſites qu'ils ſe rendent les uns aux autres.

Le Secretaire Eſpagnol avoit plus envie de ſe fâcher que de répondre à cete objection; mais la maniére dont le Marquis ſe ſépara de M. de Saint-André, pour aller preſenter la main à la jeune Landgrave de Heſſe, qui avoit aſſiſté à la cérémonie avec Meſſieurs les Landgraves ſon beaupé-

re,

re, & son mari, acheva de lever le doute, puisqu'il ne réconduisit point M. de Saint-André jusqu'à sa gondole : devoir auquel il ne manquoit jamais, quand il recevoit visite des Ambassadeurs Royaux.

Au sortir de l'Eglise les deux Landgraves abordérent le nôtre, & lui firent compliment sur la scene qui venoit de se passer. Pendant qu'ils parloient ensemble, le Secretaire de France demanda en riant aux Péres de la Maison qui reconduisoient Monsieur l'Ambassadeur, si leur Eglise & leur maison apartenoient au Roi d'Espagne? & ces Péres répondirent franchement que non; & qu'ils en avoient payé plus de cinquante mille ducats à la Seigneurie, sans que sa Majesté Catolique y eût mis une pistole. Cependant, repliqua-t-il, M. le Marquis de la Fuente apelle vôtre maison *Casa propria*.

Au reste, les Sénateurs de Venise blâmoient d'une commune voix l'Ambassadeur d'Espagne, d'être retourné au banc, pour orner par une seconde cession, cent fois plus honteuse que la premiére, le triomphe de l'Ambassadeur de France, disant, que s'il avoit à retourner, ce devoit être pour reprendre de vive force la place qu'il avoit perduë par surprise; que l'excuse d'*in casa propria* étoit ridicule, puis-

qu'il y avoit diſputé la place d'honneur à celui qu'il prétendoit avoir reçu chez lui. Qu'un homme qui avoit l'épée au côté, & le poignard à la ceinture, ne devoit jamais ſoufrir, qu'on lui ôtât ſa place; ou que s'il ne ſe ſentoit pas aſſez de courage pour s'y maintenir par la force, la prudence vouloit qu'il évitât la rencontre de ſon adverſaire.

Voilà ce qui ſe paſſa à Veniſe à la feſte de S. François-Xavier: feſte memorable pour la Couronne de France par deux priſes de poſſeſſion de la preſſéance ſur un Ambaſſadeur d'Eſpagne en perſonne: l'une gagnée par adreſſe avant la celebration de la grand' Meſſe; & l'autre aquiſe durant la Meſſe même, par la ceſſion volontaire & déliberée de cet Ambaſſadeur. De ſorte que ſi l'on compare cete double ceſſion perſonelle du Marquis de la Fuente avec la Declaration de 1662. faite au Roi par le Marquis ſon pére, alors Ambaſſadeur extraordinaire en France, l'on conviendra qu'il y a pour le moins autant de diférence entre ces deux actions, qu'il y en a entre la promeſſe & l'effet; que la declaration faite à Paris n'étoit qu'une promeſſe verbale de *no concurrir con los Embaxadores de Francia*; au lieu que la rencontre de Veniſe, où l'Ambaſſadeur de France fut aſſis au

deſſus

dessus de l'Ambassadeur d'Espagne, fut une cession réelle & personelle. Et par conséquent cet exemple, qui est unique en son espece depuis la naissance de la dispute de la presséance, méritoit incomparablement mieux d'être mis en médaille, & parmi les inscriptions de la Place des Victoires, que la Declaration de 1662. qui n'est qu'une satisfaction équivoque & palliative, au jugement des Politiques, qui en ont écrit. Et lorsque j'en parlai à feu M. le Duc de la Feuillade, qui n'étoit pas trop d'humeur à goûter les raisons d'autrui, il convint franchement, que des médailles & des peintures, où un Ambassadeur de France seroit representé assis au dessus d'un Ambassadeur d'Espagne dans une Cérémonie publique, feroient beaucoup plus d'honneur à la Couronne de France, que ne font celles, où le Marquis de la Fuente, le pere, est representé fesant au Roi une réparation verbale de l'insulte faite à son Ambassadeur à Londres: & que cete inscription, *Jus præcedendi Gallo assertum*, quadreroit mieux, selon l'Histoire, à la representation d'un Ambassadeur de France, triomphant publiquement d'un Ambassadeur d'Espagne; qu'à celle d'un Ambassadeur Espagnol, qui répare en paroles ambigues un outrage sanglant fait par un autre

Ambaſſadeur d'Eſpagne à un Ambaſſadeur de France en tems de Paix. Enfin, ce Duc me dît en préſence de pluſieurs perſonnes de condition, qu'il étoit bien fâché d'avoir ignoré ce fait ; & que ſi M. de Saint-André ou moi l'en eûſſions informé à tems, il l'auroit fait mettre à côté de la réparation de 1662.

M. le Duc de Nevers, qui fit de nôtre tems un aſſez long ſejour à Veniſe & à Padoüe, ne viſita point Mr. de Saint-André, à cauſe de la prétention de la main. Il eſt vrai, que M. l'Evêque de Beziers, apellé depuis Cardinal de Bonzy, la lui avoit donnée, pour faire honneur au Cardinal Mazarin, ſon oncle, qui vivoit alors: mais le Cérémonial ayant changé depuis la mort de ce Premier Miniſtre, M. de Saint-André, Succeſſeur de l'Evêque en cete Ambaſſade, fut obligé de s'en tenir à ſes Inſtructions, qui lui defendoient de donner la main à d'autres perſonnes, qu'aux Cardinaux, & qu'aux Ducs Souverains d'Italie: de ſorte qu'il ne la donna pas même à Meſſieurs le Duc & le Chevalier de Vendôme, qui après y avoir penſé plus d'un mois, lui rendirent enfin viſite malgré le Duc de Nevers leur oncle, & dînérent avec lui aſſis à ſes deux côtez. *Nota*, qu'au lieu d'envoyer demander audience,

avant

avant que de venir au palais, comme la bienſéance le vouloit; ils envoyérent ſeulement dire à M. l'Ambaſſadeur qu'ils alloient venir dîner avec lui, afin que cete viſite ne fût pas priſe pour un devoir, mais pour un divertiſſement. Ce fut aparemment le Duc qui leur fit joüer ce rôle, pour ſe vanger de nôtre Ambaſſadeur qui lui avoit refuſé la main.

M. de Saint-André la donna ſans dificulté à M. le Duc de Chaunes, lors que ce Duc paſſa par Veniſe à ſon retour de Rome, parceque ſortant actuellement de la premiére Ambaſſade de la Chrétienté, il étoit juſte de le traiter comme Ambaſſadeur honoraire. M. de Saint-André ofrit la main à M. le Marquis de Seignelay, le conſidérant comme Secretaire d'Etat reçu en ſurvivance, & comme fils de Miniſtre; mais ce Marquis refuſa cet honneur par modeſtie, pour donner lui-même un exemple du reſpect que le Roi vouloit qu'on portât à ſes Repreſentans.

ANGARIARE.

Matt. XXVII. & *Marci* XV.

Meſſire Jean d'Eſtreſſes, Evêque de Lectoure en Gaſcogne, en examinant dans une ordination un jeune Eccleſiaſti-

que, dont il haïssoit le pére pour quelque diférend qu'ils avoient eû ensemble; lui donna à expliquer ce verset de l'Evangile : *Invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem : hunc* angariaverunt, *ut tolleret crucem ejus.* Le jeune Clerc devinant la pensée de l'Evêque, qui étoit de le faire demeurer court sur le mot *angariaverunt*, dît ingénieusement qu'*angariare* signifioit proprement, faire violence à quelqu'un, & le tenir en *detresse.* Cete allusion au nom du Prélat plut à tous les Examinateurs, & l'Evêque, le premier, en fut si content, qu'il se leva pour embrasser le jeune homme, & lui dît : *je vous prie de mander à Mr. vôtre pere, qu'il ne tiendra plus qu'à lui que nous ne soyons parfaitement bons amis, & que j'en ferai toutes les avances.* Ils le furent en efet, & l'Evêque procura des bénéfices au fils. Les ames généreuses sont faciles à réconcilier.

DOM ANTOINE
Prieur de CRATO *ou* OCRATO.

Dom Antoine étoit fils-naturel de Dom Louïs, Infant de Portugal, & d'une Juive, nommée *Violante Gomez.* C'est par cete raison que tous les Juifs de Portugal pre-

prenoient tant d'interêt à ſa légitimation, pour le rendre capable de ſucceder à cete Couronne après la mort du Roi Cardinal Henri, ſon Oncle, parce qu'il avoit parmi eux grand nombre de parens du côté de ſa mére.

Antoine ayant été declaré bâtard par une ſentence du Roi Cardinal, avoit trouvé moyen d'obtenir du Pape Gregoire XIII. un Bref, qui caſſoit & annulloit cete ſentence, & évoquoit la cauſe à Rome. Ce procedé choqua fort ce Roi, & encore davantage le Roi d'Eſpagne, qui reconnut par là que le Pape vouloit ſe faire le juge de la ſucceſſion de Portugal. *Breve de Roma*, dit l'Hiſtorien Cabrera, *en favor de Don Antonio anulaba la ſentencia del Rey Don Enrique, en que juſtamente le declaraba por ilegitimo, i avocando el Pontifice à ſi la cauſa. Don Enrique dixo, era agravio notorio el que ſu Santidad le hazia como à Rey juſto, como à Cardenal benemerito de la Sede Apoſtolica, i Religioſo Principe: dañoſo al Rey Catolico, i à la quietud de la Criſtiandad.*

Le Prieur Antoine feſoit de ce Bref ſon bouclier contre Filippe II. diſant que le Pape étoit le Juge naturel des légitimitez; mais Filippe produiſoit contre lui deux actes qui prouvoient invinciblement

ſa

ſa bâtardiſe. Le premier étoit une information trouvée parmi les papiers du Roi Cardinal, par laquelle l'Infant Dom Louïs ſuplioit le Pape Jules III. d'acorder une diſpenſe à ſon fils Antoine, pour pouvoir prendre les Ordres ſacrez; priére qu'il n'auroit pas eû beſoin de faire, & qu'il n'auroit pas faite, ſi Antoine eût été légitime. L'aûtre étoit une Letre originale gardée par le Secretaire d'Etat Bertolameu Froiz, contenant l'ordre donné par le Roi Jean III. à Lourenſo Pirez de Tavora de négocier en Angleterre le Mariage de l'Infant Dom Louïs, ſon frere, avec la Princeſſe Marie, fille d'Henri VIII. celle qui devenuë Reine épouſa, depuis, Filippe, Prince & enſuite Roi d'Eſpagne. Témoignage, que l'Infant n'étoit point marié avec *Violante Gomez*, comme le diſoient les Juifs. Ajoûtez à cela, qu'Antoine avoit toûjours paſſé univerſellement pour bâtard: & que le Teſtament de ſon pére ne le qualifioit point autrement.

Cependant, après la mort du Roi Cardinal, traitant avec Filippe II. il ne laiſſa pas de demander les deux-cens mille ducats de rente, qui compoſoient le revenu des Infans Louïs & Edouard, ſon pére & ſon oncle; les terres & les rentes, dont

dont jouïssoit la défunte Reine Caterine, femme du Roi Jean III. le Gouvernement de Portugal à vie, la Maîtrise de S. Jâques, la nomination du Viceroi des Indes, du Gouverneur du Bresil, & du Capitaine Général d'Afrique; & la faculté de disposer en mourant de cent mille ducats de rente à sa volonté. La crainte qu'avoit Filippe, qu'Antoine ne se fît proclamer Roi par le peuple, comme l'avoit été autrefois le Maître de l'Ordre d'Aviz Dom Jean, fils-bâtard de Pierre le Cruel, appellé par d'autres *le Justicier*; fesoit qu'il écoutoit patiemment ces demandes exorbitantes. Mais ce qu'il apréhendoit, arriva: Antoine fut proclamé Roi à Santarem, puis à Lisbonne, où il fut mis en possession, comme étant la Ville Capitale du Royaume. Néanmoins, comme il n'avoit point de forces pour s'y maintenir; & que les Grans & les Magistrats songeoient plus à leurs intérêts particuliers qu'aux siens, tandis que le Duc d'Alve, qui commandoit l'Armée de Filippe, prenoit presque sans résistance toutes les Places, dont il aprochoit; il vit bien-tôt l'acomplissement de la prédiction qui lui avoit été faite, qu'il seroit Roi, mais très-peu de tems.

Pendant que ce Prieur disputoit la Couron-

ronne de Portugal à Filippe, il courut un bruit, que Filippe consentoit par un Traité fait entr'eux, que le Prieur regnât durant sa vie, à la charge qu'il ne pût se marier, ni disposer de la Couronne en faveur de ses héritiers, ni de tout autre. Sur quoi un Espagnol dît plaisamment, que c'étoit vouloir faire du Prieur un ablatif absolu, ou bien un Verbe impersonel.

Cabrera dit, que Don Cristoval de Moura ofrit de la part de Filippe à Antoine deux-cens mille ducats comptans pour payer ses dettes; cent mille ducats de rente pour sa vie seulement, afin qu'il n'eût pas la commodité de se marier; & le titre de Duc, au lieu de celui de Prince qu'il demandoit, Filippe ne voulant pas lui acorder un titre, qui sembloit inférer qu'il fût légitime. Joint à cela, que selon l'usage de Portugal, ce titre n'est pas même donné aux enfans des Rois, si ce n'est à l'ainé.

Lorsque le Roi Sébastien passa pour la seconde fois en Afrique, il y fut acompagné du Prieur Antoine, qui demeura prisonnier à la bataille d'Alcazar, où Sébastien fut tué. Un jour, le More qui l'avoit pris s'entretenant avec lui, (aparemment, pour savoir sa qualité) lui demanda ce que signifioit la marque blanche qu'il

por-

portoit ſur ſon habit. Il répondit avec beaucoup d'eſprit & de jugement, que c'étoit la marque d'un petit bénéfice Ecclêſiaſtique, qu'il poſſedoit, mais dont il alloit être dépoſé par le Pape dans le mois de Janvier prochain, à faute de réſider dans ſon Egliſe : ce qui lui ôteroit le moyen de pouvoir jamais payer ſa rançon. La vraiſemblance de ce menſonge alarma ce More, & le fit réſoudre à ſe contenter de la ſomme de deux mille croiſades : au lieu que s'il eût ſeû que le Prieur étoit fils d'un Infant de Portugal ; Couſin de Sebâſtien ; Neveu du Roi Cardinal, qui regnoit alors ; & poſſeſſeur de la plus riche Commanderie de ce Royaume * ; il auroit demandé cinquante-mille ducats au moins.

„ Il ſemble, *dit le Traducteur de l'Hiſtoire de Portugal de Coneſtaggio*, „ qu'Antoine eût ou beaucoup de bon- Livre 1.
„ heur, ou une dextérité extraordinaire de

* La Commanderie d'Ocrato apartenante à l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, qui valoit en ce tems-la 25000. ducats de rente. Le Cardinal Archiduc Albert, Neveu de Filippe II. en fut pourvû après l'évâſion de Dom Antoine. Le Cardinal Infant Don Ferdinand, frére de Filippe IV. Roi d'Eſpagne, la poſſeda auſſi avec l'Abbaie d'Alcobaça en Portugal.

„ de la Nature. Car étant demeuré es-
„ clave en Afrique, en la malheureuse
„ journée de Sébastien, il fut le premier
„ de tant de prisonniers qui se délivrât;
„ étant croyable qu'il deût être le dernier
„ pour la qualité de sa personne. Mais il
„ sçût si bien cacher ce qu'il étoit, qu'il
„ fut délivré sans être connu. " Ce
cas est singulier, mais celui-ci l'est enco-
re davantage. „ Depuis le mois d'Octo-
„ bre de l'an 1580. *continuë-t-il*, jus-
„ ques à celui de Juin de 1581. il fut
„ toûjours dans le Royaume si secrete-
„ ment caché, qu'il ne fut quasi jamais
„ découvert, malgré toutes les diligences
„ du Roi qui étoient grandes. Car tous
„ les Magistrats, & tous les Officiers de
„ guerre y travailloient soigneusement: &
„ quoiqu'ils eûssent été quelquefois bien
„ avertis du lieu où il étoit, & qu'ils le
„ suivissent quasi à la trace, ils ne purent
„ jamais le trouver..... parce qu'Antoi-
„ ne se défiant d'un chacun n'alloit ja-
„ mais où il disoit vouloir aller... Mais
„ l'afection que cete Nation lui portoit
„ seconda bien son industrie. Car enco-
„ re qu'il y eût un grand taillon sur sa
„ personne, il ne se trouva un seul hom-
„ me, de tant dont il faloit nécessaire-
„ ment

„ ment qu'il ſe ſervît, qui penſât à le tra-
„ hir pour avoir cete recompenſe.

Il mourut à Paris le 26. d'Août de l'an 1595. âgé de 64. ans. Son corps eſt aux Cordeliers, & ſon cœur à l'*Ave Maria*, où ſont à main gauche du grand Autel les deux épitafes ſuivantes: l'une en vers qui porte :

Intra cancellos magni præcordia Regis
Invenies, quibus hæc urbs decorata fuit.
Expulſus regno, ſed non è cordibus unquam,
Condidit in tenero plurima corda ſuo.

L'autre en proſe avec cet éloge :

Illud non parvum Regiæ magnanimitatis argumentum eſt, quòd ſecto poſt mortem corpore omnia ejus viſcera tabida ac corrupta inventa ſunt præter cor, quod quia in manu Dei erat, ab eo incorruptum & illæſum ſemper ſervatum fuit. L'Auteur de ces deux épitafes, qui lui donnent le titre de Roi, étoit un Cordelier Portugais, nommé Frey Diogo Carlos, ſon Couſin Germain, Dom Antoine, & ce Religieux étant fils des deux ſœurs.

Dom Antoine laiſſa deux fils-naturels, dont l'aîné s'apelloit Dom Manoel, & l'autre Dom Chriſtovam, c'eſt-à-dire, Chriſ-

Christofe. Celui-ci étoit à Paris, lorsque son pére y mourut ; & Manoel en Angleterre, où la Reine Elizabet lui prometoit des secours d'hommes & d'argent pour le recouvrement du Portugal. Mais bien qu'elle fût ennemie de Filippe II. qui s'en étoit saisi par la force des Armes, elle ne tint point sa parole à Manoel, parce qu'elle ne le jugea pas capable de conduire une telle entreprise. Manoel passa d'Angleterre en Hollande, où il épousa Amélie de Nassau, sœur du Comte Maurice : & voici ce qu'en dit Aubery du Maurier dans ses Memoires : „ Ce Prince Emanuel, „ qui étoit Catolique, gagna l'esprit d'E„ milie par sa cajolerie, & par sa gentil„ lesse, de sorte qu'elle le voulut avoir „ pour mari tout pauvre qu'il étoit, & „ de Religion contraire. Et quoique „ Maurice s'opposât fortement à ce maria„ ge, qui n'étoit avantageux ni à l'un ni „ à l'autre ; ils eûrent deux fils que j'ai „ connus en ma jeunesse, dont l'un a „ laissé un fils, & six filles, quelques„ unes desquelles se sont mariées à des „ personnes de condition inégale. " Dom Joam de Castro ajoûte, que ce mariage s'étant fait clandestinement, & sans le consentement du Comte Maurice, Messieurs les Etats de Hollande ordonnérent aux mariez

mariez de ſortir de leurs Provinces. *Dans une Vie du prétendu Roi Sébaſtien.* Il eſt encore parlé du Prieur Antoine dans l'Article intitulé, *Bragance.*

ARAGON.

Autrefois les Rois d'Aragon ne pouvoient ſe faire couronner, ni prendre les ornemens Royaux après la mort de leurs péres, que lorſqu'ils ſe marioient, ou du moins après avoir été faits Chevaliers à la mode d'Eſpagne. Cet uſage duroit encore au commencement du 13 ſiecle. Le Pape Innocent III. fut le premier qui leur permit de s'appeller Rois, dès leur avenement, & de recevoir la Couronne par les mains de l'Archevêque de Terragone, comme Vicaire du Siége Apoſtolique. En reconnoiſſance de quoi le Roi Pierre II. fit ſon Royaume Feudataire de l'Egliſe Romaine.

En Aragon, la Loi eſt plus que le Roi: en Caſtille, le Roi eſt plus que la Loi.

S. George eſt le Patron du Royaume. Son Etendart eſt le *Palladium* de leurs libertez, immunitez, & priviléges, qu'ils apellent *fueros*; & n'eſt porté que dans les ocaſions, où il s'agit de les defendre contre le Roi. En l'an 1591. le *Juſticia* du Royaume le fit porter en faveur du

du Secretaire-d'Etat Antonio Perez contre Filippe II. en criant par toutes les rües de Saragosse, qui en est la Capitale, *Contrafuero*, i. e. Liberté violée, infraction des Loix, parole, dit Herrera, qui fait soûlever jusqu'aux pierres, *voz, que en Aragon comueve hasta las piedras*. En Aragon, dit Perez, le Roi ne peut être que Partie, comme un simple particulier, car il a un Juge au dessus de lui, qui est le *Justicia*, dont le pouvoir est de juger définitivement de tous les diférends qui naissent entre le Roi & ses Sujets. Filippe II. ne laissa pas de faire couper la téte au *Justicia* Don Juan de la Nuça, bien que ce Magistrat ne pût être jugé & condanné que par les Etats du Royaume assemblez en corps. De sorte qu'on peut dire, ajoûte Perez, que la Justice fut justiciée & condamnée à mort en la personne de ce *Justicia*, qui fut exécuté sans autre forme de procès, qu'un ordre écrit de la propre main du Roi à Don Alonso de Vargas, contenant ces mots : *En recibiendo esta, prendereys a Don Juan de la Nuça, y hareys le luego cortar la cabeça*. i. e. En recevant ce billet, vous prendrez Don Juan de la Nuça, & vous lui ferez incontinent trancher la tête.

Les Aragonois ont un *Fuero* qu'ils apellent le Privilége de la Manifestation, en ver-

vertu duquel, quiconque a été, ou prétend avoir été mal jugé par quelque ſuprême Tribunal du Royaume, peut ſe preſenter devant le *Juſticia*, & demander réparation du jugement rendu contre lui en conſignant cinq-cens écus. Et ſi la plainte ſe trouve bien fondée, les Juges ſont condannez à payer à l'Appellant la ſomme conſignée, & à d'autres peines ſelon l'importance du cas, ſans pouvoir jamais apeller du *Juſticia*, qui eſt le Souverain Juge de tous les autres, ſoit Séculiers, ou Eccleſiaſtiques, comme Defenſeur & Conſervateur des libertez & franchiſes du Royaume.

En Aragon, *las Cortes* ou la Tenuë des Etats, ſont compoſées de quatre Bras, qu'ils apellent *los quatro ayuntamientos*, ſavoir, le Bras Eccleſiaſtique, le Bras de la Nobleſſe, le Bras Populaire, & le Bras des Nobles, diférent de celui de la Nobleſſe, lequel eſt compoſé de perſonnes, à qui les Rois donnent ce titre par honneur, & comme pour les diſtinguer des autres Gentilshommes, *no por ſer mas Nobles en razon del nombre de Nobles, ni por mejoria de ſangre, ſino por titulo, y grado, como de dignidad, que los Reyes don de gracia à quien bien les parece.* De ſorte qu'on peut apeller ce quatrieme Bras les Nobles du Roi; & le ſecond, les Nobles du Royaume.

L'AUBEPINE. L'AUBEPIN.

Il y a eû deux Maiſons de l'Aubépine: l'une Francomtoiſe, apellée dans le pays Laubepin, dont il y a eû un ou deux Cardinaux, & pluſieurs Comtes de S. Jean de Lion, entiérement éteinte: l'autre, Françoiſe, & originaire d'Orléans, ainſi que les De Thou, les Amelots, les Aléaumes, les Audeberts, les Petau, & quelques autres Familles de la Robe.

En 1449. & 1450. il y avoit un Gillet de l'Aubépine Echevin d'Orléans, duquel ſont deſcendus tous les L'Aubépines, qui floriſſent aujourdui.

Ils doivent leur premier avancement aux Bochetels de Bourges. Guillaume Bochetel, Secretaire d'Etat, prit pour ſon premier Commis un L'Aubépine, auquel il donna ſa fille Jeanne en mariage. Ce L'Aubépine aquit la Terre de Châteauneuf en Berry, & devint Secretaire d'Etat, ou par la mort, ou par la démiſſion de ſon beaupére. Il portoit de gueules à trois fleurs d'Aubépine d'argent, que d'autres apellent quintefeuilles: écartelé d'azur, au héaume abaiſſé d'argent. Guillaume, leur fils, Baron de Châteauneuf, & Chancelier des Ordres du Roi, continua de porter

ter les mêmes armes : mais Charles, fils de Guillaume, & de Marie de la Chastre, sœur du Maréchal de France de ce nom, lequel on apelle ordinairement le Garde des Seaux de Châteauneuf, commença à les écarteler autrement, savoir, au 1. & 4. d'azur, au sautoir alaisé d'or, cantonné de quatre billettes de même, qui est de L'Aubépine de Franche-Comté; au 2. & 3. de gueules, à la croix ancrée de vair, qui est de la Chastre. Par où l'on voit qu'il renonça aux Armes de la famille Orléannoise, dont il étoit, pour adopter la Francomtoise, dont il n'étoit point. Je ne veux pas nommer un riche Maître des Requêtes, qui a pareillement renié Orleans, sa patrie, pour tirer son origine de Pont-à-Mousson en Lorraine, où il n'y a jamais eû personne de son nom.

Charles de L'Aubépine fut premiérement élevé Page dans la Maison de Montmorency : ce qui ne l'émpêcha pas d'accepter, depuis, la commission de présider, en qualité de Garde des Seaux au procès du dernier Duc de Montmorency. *Il che*, dit l'Abbé Siri, *fece trovare strano à tutta la Francia, ch'esso accettasse una simile commessione, nulla respondente à quella fermezza e grandezza d'animo, della quale tanto si piccava.* Ajoûtez à cela qu'il étoit

Ecclésiastique; & que par conséquent il ne devoit point se mêler de juger un criminel. Quatre mois après ce jugement, le Cardinal de Richelieu, pour qui il avoit eû cete lâche complaisance, ne laissa pas de lui ôter les Seaux, & de le faire emprisonner, au sujet de certaines Letres par lui écrites à la Duchesse de Chevreuse, où raillant le Cardinal, son Amant, il l'apelloit *cul pourri*, à cause de ses hémorroïdes. *Vogliono alcuni*, dit le même Auteur, *che la sua disgratia provenisse dalla gelosia, che di lui haveva inzuppata Richelieu per la rivalità che li formava nel suo amore: si che capitate in sua mano lettere di Chateauneuf alla Cevrosa, nelle quali lo sbeffeggiavano di* culo fracido *à causa delle sue malatie hemoroidali, & à questa beffa accoppiato il vivo sentimento nel Cardinale, per havere, quando egli era ammalato gravemente in Bordeaux, il detto Chateauneuf al suono de violini danzato anch'egli con gli altri per l'allegrezza della creduta morte, li movesse questa persecutione, con degradarlo di Custode de' Regii Sigilli, e racchinderlo in carcere.* Il fut dix ans prisonnier à Angouleme, & n'en sortit qu'après la mort de Louïs XIII. Le Cardinal de Richelieu l'acuse d'ingratitude envers le Roi, qui l'avoit apellé, contre son atente, à la premiére Charge de la Justice, & lui avoit

avoit donné cent mille écus dans une année, & le Gouvernement de Touraine: chose bien extraordinaire pour un homme de Robe, & qui possédoit des Bénéfices. *Chap.* 1. *de la premiére Partie du Testament Politique.*

C'étoit le Garde des Seaux Châteauneuf, qui apelloit le Parlement de Pau le Parlement de Peu.

Gabriel de l'Aubépine, fils de Guillaume, Baron de Châteauneuf, Chancelier des Ordres du Roi; & frére de Charles, qui fut fait Garde des Seaux en 1630. à la place de Michel de Marillac, puis en 1650. à la place du Chancelier Seguier; Gabriel, dis-je, dédia ses teses de Téologie au Cardinal d'Ossat, & ce Cardinal en parle dans une de ses Letres à M. de Villeroy datée du 26. d'Août 1603. Il alla à Rome avec le Cardinal de Joyeuse, & y fut sacré Evêque d'Orleans le 28. de Mars suivant par le Pape Clément VIII.

Il paroît par une Letre de François de Harlay-Chanvalon, Archevêque de Roüen, oncle de l'Archevêque de Paris de ce nom, que lui & l'Evêque d'Orleans Gabriel de L'Aubépine avoient été nommez tous deux au Cardinalat, cet Archevêque y disant à l'Evêque: *Purpura nostra erit Rectoria, non Procuratoria*, par allusion

à la Robe du Recteur de l'Univerſité, qui eſt violete ; & à celle des Procureurs des quatre Nations, qui eſt rouge.

M. Simon dit dans une de ſes Letres choiſies, que M. de l'Aubépine, Evêque d'Orléans, n'entreprit de réfuter le petit livre de M. Rigault ſur le paſſage de Tertulien, qui ſemble égaler les Laïques aux Prêtres, que pour obtenir un Chapeau. Ce Prélat, dit-il, fit tout ce qu'il pût pour obliger Rigault à ſe retracter, mais il ne gagna rien. Un de mes Amis, qui ſait le fin de cete diſpute, prétend que l'Evêque ne fit tout ce grand bruit, que dans la vûe qu'il avoit d'être nommé au Cardinalat.

D'AUBUSSON. ALTOVITI.

George d'Aubuſſon, Archevêque d'Ambrun, étant Ambaſſadeur à Veniſe, ne voulut point ſoufrir, que le Nonce Altoviti le traitât de Seigneurie Illuſtriſſime, qui eſt le titre que les Italiens donnent communément à tous les Evêques, & dont les Evêques uſent entr'eux. La raiſon de Monſieur d'Ambrun étoit, qu'il n'étoit pas venu à Veniſe comme Archevêque, mais comme Ambaſſadeur & Repreſentant du premier Roi de la Chrétienté ; & que, par

par conséquent, il devoit être traité d'Excellence par le Nonce aussi bien que par les autres Ambassadeurs, qui n'en fesoient aucune dificulté. Ainsi le Nonce fut obligé de lui donner ce titre, pour ne pas contester davantage sur une chose, que la voix publique décidoit en faveur de l'Archevêque Ambassadeur.

Ils eûrent ensuite un autre diférend qui dura plus long-tems, & dont le Nonce fut encore plus blâmé que du premier. C'est que s'étant rencontrez ensemble en Chapelle avec le Doge & la Seigneurie, le Nonce s'avisa de se formaliser de ce que l'Archevêque y paroissoit à rochet découvert, prétendant, qu'en sa présence Ambrun devoit porter *la Mantelletta*, comme lui Nonce la portoit en présence du Sénat: par où il exigeoit de l'Archevêque plus de respect, que ce Prélat n'en rendoit à la Seigneurie même, qui l'admetoit à l'Audience, sans l'obliger à couvrir son rochet. Quelques jours après, il fit une autre tentative, qui fut de se presenter au Collége, sans porter *la Mantelletta*, disant, qu'il ne devoit pas être de pire condition que l'Archevêque, qu'il précédoit par tout comme representant la personne du Pape, qui tenoit le premier rang parmi tous les Rois de la Communion Romaine; mais la Seigneurie

de Venise, qui ne varie pas plus en cérémonies, qu'en maximes, lui refusa l'audience, & continua toûjours d'y recevoir l'Archevêque en rochet découvert. Ce qui fâcha beaucoup le Pape Alexandre VII. *Egli alterato & acceso si dimostrava*, dit Battista Nani, *perche l'Arcivescovo d'Ambrun, Ambasciator Francese in Venetia, conservando in Italia gli usi del Regno, compariva col rochetto scoperto, cosi costumando alla presenza del Rè loro i Prelati di quella natione. All' incontro, al Nuntio Altoviti, che con tal' esempio alterando il costume haveva preteso di andar in Collegio senza la veste corta, che cuopre il rochetto, e la chiamano Mantelletta, era stata negata l'Audienza. Continuo per tanto il Nuntio à tenersi dalle publiche funtioni lontano sin' alla partenza d'Ambrun, dopo di che col solito habito vi si restituì da se stesso.* livre 8. de la seconde partie de son Histoire de Venise.

A son retour de Venise l'Archevêque d'Ambrun fut envoyé Ambassadeur en Espagne. Il y vouloit aller par Bruxelles, croyant que les Pays-Bas touchoient à Madrid. Si ce que dit Wicquefort est vrai, il fit une lourde faute en cete Cour. Il s'avisa, dit-il, d'aller visiter Dom Jean d'Autriche frére-naturel du Roi, devant que

que d'avoir fait concerter les civilitez, qu'il en pouvoit prétendre. Dom Jean prit chez lui la place d'honneur sur l'Ambassadeur: dont on fut si mal édifié en France, qu'on defendit à l'Ambassadeur de continuer ses visites, si l'autre ne lui cedoit la main dans sa maison, & même, en lieu tiers.

En 1664. un Ambassadeur d'Angleterre arrivant à Madrid, l'Archevêque d'Ambrun envoya ses carosses au devant de lui, quoique le Roi d'Espagne l'eût fait prier, ainsi que tous les autres Ambassadeurs, de ne le point faire, à cause qu'il étoit en guerre avec l'Angleterre. Le Marquis de la Fuente, Ambassadeur d'Espagne en France, en fit des plaintes à la Cour, mais le Roi lui répondit seichement, que l'Archevêque avoit bien fait.

M. d'Ambrun avoit été Jésuite, & se gouvernoit entiérement par les conseils de cete Compagnie.

Il étoit l'aîné de François d'Aubusson, Maréchal de France & premier Duc de la Feuillade. Leur aîné fut tué au Combat de Castelnaudarry.

On dit que Messieurs de la Feuillade ne sauroient prouver qu'ils soient venus des anciens Vicomtes d'Aubusson, ni même que le Grand-Maître Cardinal d'Aubusson

fût de leur Maiſon. Je laiſſe à examiner ce fait aux Généalogiſtes, moi qui ne le ſuis point, & qui aime trop la vérité pour avoir envie de l'être.

AUMALE. DE VIC.

La nuit du 2. au 3. de Janvier de l'année 1591. le Chevalier d'Aumale étoit entré dans la Ville de Saint-Denis, par le moyen de quelques hommes, qui ayant paſſé le foſſé ſur la glace avoient ouvert la porte avec des pinces, & baiſſé le pont-levis. Comme il étoit au milieu de la Ville, Dominique de Vic, qui en étoit Gouverneur depuis peu de jours, ſortit en ruë avec dix ou douze chevaux, faiſant grand bruit, comme s'il eût eû bien du monde; & chargea ſi vertement les aſſaillans, qu'il renverſa 200. hommes, qui étoient les plus avancez, ſur le gros du Chevalier. Tous les autres prirent la fuite, & le Chevalier demeura roide mort ſur le carreau, non ſans ſoupçon d'avoir été tué par ſes gens mêmes. *Mezeray*. M. le Chevalier d'Aumale, dit le Chancelier de Chiverny, s'amuſant avec une femme d'amour, nommée la Raverie, Mr. de Vic profita ſi bien de l'ocaſion qu'il regagna la Ville de Saint-Denis, & en chaſſa hon-

honteusement les ennemis du Roi..... Ledit Sieur Chevalier d'Aumale ne voulant partir de l'Hôtellerie de l'Epée Royale, où il étoit avec cete femme, se trouva tellement surpris & environné des gens dudit Sieur de Vic, qu'après s'être defendu parfaitement bien, il y fut enfin tué &c. Gaston, Duc d'Orleans, racontoit la chose autrement. Il disoit que de Vic, averti que d'Aumale venoit d'entrer par surprise dans la Ville de Saint-Denis, alla droit à lui avec les premiers qu'il rencontra sous sa main, & lui passa son épée au travers du corps: par où il regagna sa Ville deux heures après sa prise. Sur quoi il fut dit que le Chevalier avoit eû courte joie; & le Roi courte peur. Gaston ajoutoit, qu'un Seigneur de la Cour étant venu en poste demander une grosse Abbaïe qui vaquoit par la mort du Chevalier, (c'étoit, si je ne me trompe, l'Abbaïe du Bec en Normandie) le Roi lui dît: *elle est donnée. Et comment, Sire?* s'écria l'autre, *je suis le premier, qui vous la demande, puisque je suis arrivé avant le Courrier qui vous aporte la nouvelle de la reprise de Saint-Denis. Monsieur*, repliqua le Roi très-finement, *vous ne savez donc pas, que de Vic n'a tué le Chevalier d'Au-*

male, que pour faire avoir ſon Abbaïe à ſon fils. Ce fils eſt celui, qui a été de nos jours Archevêque de Narbonne. Son autre fils fut fait Garde des Seaux après la mort de Mr. Du Vair.

D'AUMONT.

Le Marquis d'Aumont, Gouverneur de Touraine, frére aîné du Maréchal-Duc de ce nom, ayant donné un démenti au Marquis de Razilly, dans une Place de Tours apellée la Baguenauderie, celui-ci lui donna un ſouflet, & toute la Ville prit ſon parti contre le Gouverneur. Le Maréchal, qui avoit beaucoup de crédit à la Cour, vangea cete injure ſur les habitans, auxquels il fit envoyer ſix ou ſept Régimens d'Infanterie à nourrir. Quelque tems après, un Gentilhomme, nommé Du-Meſnil, ayant aſſaſſiné à Tours un ami de Razilly, apellé Binet de la Boiſſiére, les Tourangeaux en prirent ocaſion de ſe vanger, à leur tour, de leur Gouverneur, & pourſuivirent ſi vivement Du-Meſnil, qu'il fut enfin décapité à Paris, & ſa tête envoyée à Tours, où elle demeura expoſée à la vûe du peuple durant pluſieurs jours, malgré le Gouverneur.

Le

Le Maréchal & le Marquis d'Aumont avoient un frére Evêque d'Avranches, que l'on appelloit, à cause de son orgueil & de son humeur féroce, Tarquin le superbe. Il apelloit en duel les Gentilshommes de son Diocese, avec qui il avoit quelque chose à démêler. Un jour assistant avec son Clergé à une procession, il voulut en sortir, tout revétu qu'il étoit de ses habits pontificaux, pour aller donner des coups de crosse à un homme qu'il haïssoit de longue main : mais on le retint par sa Chape. Un de ses ennemis s'avisa d'une plaisante invention, pour se moquer de sa fausse bravoure. Ce fut d'ajouter à son nom la syllabe RO dans un Mandement affiché aux portes de l'Eglise Catedrale d'Avranches : ce qui composoit un mot de trois syllabes, dont la prononciation rendoit celui de *Rodomont*. Et le sobriquet en demeura toûjours depuis à ce Prélat.

AUTRICHE.

RODOLFE, Comte de HAPSBOURG, élu Empereur en 1273. tiroit son origine, du côté paternel, des Comtes de Tierstein, près de Basle en Suisse, comme le montrent les Antiquitez du Monas-

tére de Mucy, & du côté maternel, des anciens Comtes de Hapsbourg.

Chiflet au chap. 4. de ses *Vindiciæ Hispanicæ* fait venir la Maison d'Autriche de Charlemagne.

L'Empereur Rodolfe agrandît sa Maison par l'aquisition de l'Autriche, de la Stirie, de la Carniole, & de la Carintie, lesquelles il revendiqua sur Ottocare, Roi de Boheme, qui lui contestoit son élection, jaloux de voir élevé à cete haute dignité un homme qui avoit été son Majordome. *Rudolphus, Comes Hapspurgensis, qui primò apud Premislaum* (c'étoit le prénom d'Ottocare) *Aulæ ejus Magister stipendia meruerat, Moguntini Electoris opera electus Imperator Rom. ægre ferens, quòd gentis Slavonæ Princeps in Germania suum Dominatum dilataret, illos principatus* (que je viens de nommer) *pertinentes ad Imperium, non rectè ab ipso possideri dixit, eo quòd jusjurandum fidelitatis Imperio non præstitisset; contentionibusque verborum, ac postea armorum, res aliquandiu fuit agitata. Tandem verò, cum Premislaus ad jusjurandum reddendum se submisisset, Imperator non habens quod amplius requireret, insigne clientelæ pro illis provinciis vexillum ipsi tradidit. Sed novas subinde consequendæ Austriæ rationes quæsivit, variisque offensarum occa-*

occasionibus compositis, filium suum Albertum anno 1274. *Ducem Austriæ renunciavit. Bello verò inde exorto Premislaus in prælio occubuit, Rudolphusque victor unà cum filio suo Austriam cum aliis provinciis ei conjunctis occupavit.* Chronica Piasecii.

Ottocare se voyant à la fin contraint de préter le Serment de fidélité à Rodolfe, demanda en grace que l'Empereur voulût se contenter de recevoir son Serment dans la tente de son Camp, sans l'obliger de venir à sa Cour. Rodolfe y consentit, mais la tente fut dressée de telle maniére que les courtines tombérent par terre au moment qu'Ottocare se fut agenouillé devant l'Empereur pour lui faire hommage. De sorte que ce Roi fut veu de toute l'Armée Impériale, & de tous les Seigneurs de sa suite, prosterné aux piez de celui à qui il commandoit auparavant. De quoi la Reine de Boheme fut si fort irritée, que, pour la satisfaire, Ottocare recommença témérairement la guerre, flaté de l'espérance de recouvrer l'Autriche, la Stirie, & la Carniole, qu'elle lui avoit aportées en mariage. Mais cete entreprise fut suivie d'une bataille, où il perdit la vie. Témoignage que l'Espagnol a bien raison de dire, que dans les délibérations, importantes il n'y faut ni point-d'honneur, ni

ni conſeil de femme. *Ni pundonor, ni conſejo de muger.*

Rodolfe étant venu à Aix-la-Chapelle pour la cérémonie de ſon couronnement, les Electeurs y formérent une dificulté ſur ce que le ſceptre y manquoit : mais Rodolfe la leva habilement : *Voici*, leur dit-il, *un crucifix ſur l'Autel, ſervons-nous-en pour ſceptre.* Cet expédient fut accepté ſans replique, ils lui rendirent tous l'hommage accoûtumé, & reçurent en même tems l'inveſtiture de leurs fiefs par le crucifix. *Rudolphus ſumta ex altari cruce dicebat :* hac pro ſceptro utamur : *quod factum ; & cruce pro ſceptro ſerviente, omnes Principes Eccleſiaſtici & Seculares feuda ſua accepere, & jusjurandum præſtitere.* Lehmanni Chron. lib. 5. cap. 104.

Il ne voulut jamais aller en Italie, pour être couronné Roi des Romains par le Pape ; & Roi de Lombardie par l'Archevêque de Milan ; diſant que ces deux Couronnes avoient toûjours été fatales à ſes Prédéceſſeurs, dont les uns n'en étoient point revenus ; & les autres avoient cedé par force leurs plus légitimes droits aux Papes ; leſquels il comparoit plaiſamment au Lion de la Fable, qui feſant le malade devora tous les animaux qui vinrent le voir.

Il

Il mourut en 1291. laiſſant d'Anne de Hohenberg deux fils, Albert & Rodolfe: le premier fut Duc d'Autriche, & depuis élu Empereur en 1298. à la place d'Adolfe de Naſſau dépoſé. L'autre fut Comte ou Duc de Suaube, & Landgrave d'Alſace.

ADOLFE fut tué par ſon concurrent dans un combat particulier : mais bien qu'ALBERT fût ainſi reſté maître de l'Empire en vertu de ſa premiére élection, il pria les Electeurs d'en faire une ſeconde, afin que la Couronne Impériale ne lui fût jamais conteſtée. Ils l'élurent à toutes voix, au lieu que la premiére fois il y en manquoit deux par l'abſence de l'Archevêque de Treves & du Comte Palatin, qui tenoient pour Adolfe. Cete précaution n'empêcha pas pourtant que, dans la ſuite, pluſieurs Princes de l'Empire ne s'élevaſſent contre lui, diſant, qu'un homme qui avoit tué ſon Souverain ne méritoit pas de lui ſuccéder. *Quidam Electores & Imperii Principes in Albertum Auſtrium inſurrexerunt, dicentes Adolphum Imperatorem Dominum ſuum in bello peremiſſe, ideoque Regia dignitate indignum eſſe.* B. Oxenſtern *de Ratione Status* parte 1. cap. 5. ſect. 3.

Les Electeurs Ecléſiaſtiques s'aviſérent de

de porter cete plainte contre Albert, pour éluder la reſtitution des péages du Rhin qu'ils avoient uſurpez ſur les Empereurs précédens. Mais Albert leur aïant declaré la guerre, ainſi qu'à l'Electeur Palatin, auquel ils avoient porté la plainte, il les rangea tous quatre à la raiſon par la force des armes, & rentra dans ſes anciens droits.

Ce fut ſous ſon regne que les Suiſſes commencérent à ſe révolter. Les Cantons d'Ury, de Schwitz, & d'Underwald, furent les premiers qui levérent le maſque, par une confédération qu'ils firent en 1307. pour dix ans, & qu'ils confirmérent en 1315. pour être perpétuelle. Les autres Cantons entrérent depuis dans cete alliance, l'un après l'autre, pour la defenſe commune de leur liberté contre la Maiſon d'Autriche, qui commençoit à devenir puiſſante. Voilà l'origine de l'établiſſement de la République Helvétique.

Rodolfe, Duc d'Autriche, fils-aîné de l'Empereur Albert, épouſa premiérement une fille de Filippe-le-Bel Roi de France, nommée Blanche, qui mourut trois ans après : & en ſecondes noces, Iſabelle, Reine-Doüairiere de Boheme; par où ce Royaume entra, la premiére fois, dans la Maiſon d'Autriche : mais il

il en ſortit bien-tôt par la mort inopinée de Rodolfe, qui le fit retourner au Comte de Tirol, qu'Albert en avoit chaſſé. Dieu punit ainſi l'injuſtice des Princes ambitieux.

Celle que le même Albert fit au jeune Duc de Suaube, ſon neveu, de retenir ce Duché, dont il avoit pris l'adminiſtration comme tuteur; fut cauſe que ce Duc, après pluſieurs remontrances, prit enfin la reſolution de l'aſſaſſiner. Ce qu'il exécuta le 1. de Mai de l'an 1308. Albert I. perdit ainſi la vie, & ſa Maiſon l'Empire, qui n'y rentra que cent trente ans après *, en la perſonne d'Albert II. gendre & ſucceſſeur de l'Empereur Sigiſmond.

* En 1438.

ALBERT II. fut élû Roi d'Hongrie le premier jour de l'an 1438. Roi de Boheme le 6. de Mai, & Empereur le 26. de Juin de la même année: mais cete proſperité ne dura guere: car il mourut le 26. d'Octobre de l'année ſuivante. Il laiſſa un fils poſthume, qui fut Roi d'Hongrie & de Boheme, mais qui ne regna pas long-tems, étant mort à l'âge de 18. ans. Il s'apelloit Ladiſlas. Sa mort fit perdre ces deux Royaumes à la Maiſon d'Autriche, les Bohemes aïant élu pour Roi George de Podiebrak, qui les avoit gou-

gouvernez ſous la Minorité de Ladiſlas; & les Hongrois Matias Corvin, dont je parlerai en ſon lieu.

Albert eût pour Succeſſeur à l'Empire FEDERIC d'Autriche, ſon couſin-germain, qui regna 53. ans, preſque toûjours en paix, d'où il fut ſurnommé *le Pacifique*. Comines dit que Federic, pour le long tems qu'il avoit vécu, avoit beaucoup d'expérience, & étoit bien entendu aux afaires d'Etat. Temoin la réponſe qu'il fit aux Ambaſſadeurs de Louïs Onze, qui lui propoſoient de ſe ſaiſir de toutes les Seigneuries que le Duc de Bourgogne tenoit de l'Empire, tandis que le Roi leur Maître prendroit celles que le Duc tenoit de la Couronne de France. Il ne faut point, diſoit-il, faire marché de la peau de l'Ours, que la bête ne ſoit morte. Comme voulant dire, ajoute Comines: Venez ici comme vous avez promis, & tenons cet homme ſi nous pouvons, & puis nous partagerons ſes biens.

En 1452. Fédéric épouſa l'Infante Eleonor, fille d'Edouard, Onzieme Roi de Portugal, de laquelle il eût Maximilien, qui épouſa en 1478. Marie de Bourgogne, Souveraine de tous les Pays-bas. Cete Princeſſe, qui étoit le plus grand parti de toute l'Europe, avoit été pro-

promiſe au Duc de Guienne, frére de Louïs Onze. Comines en parle en divers endroits, & tout ce qu'il en dit eſt ſingulier, & fait un des plus beaux morceaux de l'Hiſtoire de ſon tems. „ Le „ Duc de Guienne, *dit-il*, ne ceſſoit de „ continuer la pourſuite de ſon mariage a„ vec la fille du Duc de Bourgogne. Ce„ lui-ci montroit toûjours y vouloir en„ tendre, mais jamais n'en eût le vou„ loir, mais en vouloit entretenir cha„ cun .... Le Roi étoit d'autre part „ très-embeſogné pour le rompre : mais il „ n'en étoit point de beſoin. Car outre „ que le Duc de Bourgogne n'eût point „ voulu de ſi grand gendre, il vouloit „ marchander de ce mariage par tout. „ Ainſi le Roi ſe mettoit en peine pour „ neant : mais il ne pouvoit ſavoir les „ penſées d'autrui : & n'étoit point mer„ veille s'il en avoit crainte ; car ſon fré„ re eût été bien grand, ſi ce mariage ſe „ fût fait : car le Duc de Bretagne joint „ avec lui l'état du Roi & de ſes enfans „ eût été en péril “. *Et trois pages après*: „ Tant fut demené le ſuſdit mariage du „ Duc de Guienne & de la fille du Duc „ de Bourgogne, qu'il s'en fit quelque „ promeſſe de bouche, & encore quel„ ques mots de letres : mais autant en ai„ je

„ je veû faire avec le Duc Nicolas de Ca-
„ labre & de Lorraine. Semblablement
„ s'en fit avec Philbert, Duc de Savoie;
„ & puis avec le Duc Maximilien d'Au-
„ triche, ſeul fils de l'Empereur Fédéric,
„ lequel eut letres écrites de la main de la
„ fille, par le commandement du pére,
„ & un diamant. Toutes ces promeſſes
„ ſe firent en moins de trois ans: & ſuis
„ bien ſeur qu'avec lui nul ne l'eût acom-
„ pli tant qu'il eût vécu, au moins de
„ ſon conſentement: mais le Duc Maxi-
„ milien s'eſt aidé de cete promeſſe ".
Et voici comment l'afaire ſe paſſa deux ans
après la mort du Duc de Bourgogne.
„ L'Empereur, *dit Comines*, envoya des
„ Ambaſſadeurs vers ladite Damoiſelle de
„ Bourgogne. . . . Ces Ambaſſadeurs
„ preſentérent leurs lettres, & dirent leur
„ Créance, qui étoit comme le mariage
„ ſuſdit avoit été conclu entre l'Empereur
„ & le Duc de Bourgogne ſon pére, &
„ du conſentement d'elle, comme apa-
„ roiſſoit par lettres écrites de ſa main, leſ-
„ quelles ils montrérent, & auſſi le dia-
„ mant qu'ils diſoient avoir été envoyé
„ & donné en ſigne de mariage: & re-
„ queroient leſdits Ambaſſadeurs, de par
„ leur Maître, qu'il pleut à ladite Damoi-
„ ſelle acomplir ce mariage, ſuivant la
„ pro-

„ promeſſe de ſondit Seigneur & pére,
„ & la ſienne auſſi : & la ſommérent devant les perſonnes préſentes de declarer
„ ſi elle avoit écrit ladite letre, ou non,
„ & ſi elle avoit vouloir de tenir ſa promeſſe. A ces paroles, & ſans demander conſeil, elle répondit, qu'elle avoit
„ écrit leſdites lettres par le commandement de ſon pére, & qu'elle avoüoit
„ le contenu. Le Duc de Cleves, qui
„ prétendoit la marier avec ſon fils, fut
„ mal content de cete réponſe, & lui remontra qu'elle avoit mal parlé *. A
„ quoi elle répondit, qu'elle ne pouvoit
„ faire autrement; & que c'étoit choſe
„ promiſe. Ainſi ſe paracheva ce mariage : le Duc Maximilien vint à Cologne, où aucuns des Serviteurs de ladite Damoiſelle allérent au devant de lui,
„ & lui portérent de l'argent : car ſon pére étoit le plus chiche homme que Prince, ni autre qui ait été de nôtre tems.
„ Il fut amené à Gand, acompagné de
„ ſept ou huit cens chevaux, & fut achevé ledit mariage, qui de prime face ne
„ porta guere d'utilité aux Sujets de ladite Damoiſelle : car au lieu d'aporter
„ ar-

* L'amour ne ſait point diſſimuler.

„ argent, il leur en faloit bailler : & ne „ s'acordoient pas fort leurs conditions a- „ vec celles des Sujets de cete Maiſon de „ Bourgogne, leſquels avoient vécu ſous „ Princes riches, qui donnoient de bons „ états ; & tenoient honorable Maiſon & „ pompeuſe, tant en meubles, qu'en ſer- „ vice de table, & habillemens pour leurs „ perſonnes & ſerviteurs.

Le Duc Maximilien & Marie de Bourgogne eurent trois enfans en trois ans. Le premier fut Filippe, premier Archiduc d'Autriche, & depuis Roi d'Eſpagne, dont je parlerai ci-après ; le ſecond fut Marguerite, qui fut mariée trois fois, & toutes trois malheureuſement, & mourut Gouvernante des Pays-bas en 1530. Le troiſiéme, apellé François du nom du Duc de Bretagne, ſon parain, mourut au berceau ou en bas âge, & la Mére en 1482.

La groſſe levre de ſes deſcendans, apellée communément *la levre d'Autriche*, eſt venuë d'elle, & non de ſon mari, qui, ſelon tous les Hiſtoriens de ce tems-là, étoit parfaitement beau & bien fait. Et cete beauté ſervit plus à Maximilien pour l'avoir en mariage, que la promeſſe & la bague qu'elle lui avoit envoyées du vivant du Duc Charles ſon pére. „ La levre dite „ d'Au-

„ d'Autriche, *dit Brantôme*, vient de la
„ Maiſon de Bourgogne, comme le re-
„ marqua la Reine Eléonor, ſœur de
„ Charle-quint, & Femme de François I.
„ lorſqu'elle ſe fit ouvrir les cercueils des
„ quatre Ducs de Bourgogne, qui ſont à
„ la Chartreuſe de Dijon. *Diſcours 4. des*
„ *Femmes galantes.*" L'Auteur d'un Livre
intitulé, *Etat de l'Empire*, met cete levre
entre les perfections de cete Maiſon. „ Les
„ Princes de la Maiſon d'Autriche, *dit-*
„ *il*, ont reçu de grandes graces de Dieu
„ & de la Nature: de la Nature, en ce
„ qu'ils ont tous le menton long, & les
„ levres groſſes: ce qui temoigne leur
„ piété, conſtance, & integrité: de Dieu,
„ en ce que donnant de leur main un verre
„ d'eau à un goitreux, ils le guériſſent;
„ & qu'en baiſant un begue, ils dénoüent
„ ſa langue. *Du May.*

MAXIMILIEN fut élû & couronné Roi des Romains en 1486. & comme tel ſuccéda de plein droit à l'Empereur Federic, ſon pére, en 1493. au mois de Septembre.

Ce Prince fut d'une humeur toute diférente de celle de ſon pére: car il fut libéral juſqu'à la prodigalité, & preſque toûjours en guerre. Federic, à ce que dit Comines, étoit de très-petit cœur, & enduroit

toutes choses pour ne rien dépenser. Maximilien I., dit Saint-Gelais dans l'histoire de Louïs XII., a toûjours eû faute de ce qui est nécessaire à un Prince pour faire la guerre, c'est-à-dire, d'argent & de bonne conduite, qui onques ne lui firent compagnie. Si Maximilien eût eû autant de jugement qu'il avoit d'ambition, il n'y auroit plus de République de Venise. *La Lega di Cambrai*, dit un Anonyme moderne, *spogliò di tutto lo Stato di Terra Ferma la Republica: e se Cesare, con i suoi sregolati consegli e perpetui disordini, non le havesse lasciato comodità di ripigliare le smarrite forze, era il climaterico di si potente Republica.* Machiavel raporte, qu'un certain Prêtre domestique de Maximilien disoit, que son Maître ne prenoit conseil de personne, & que néanmoins il ne faisoit jamais rien à sa fantaisie.

Don Juan Vitrian comparant le pére & le fils: „ Fédéric, *dit-il*, ne voulut jamais ceder l'Empire à son fils Maximilien, quoiqu'il fût dans un âge decrepit, „ parce qu'il regardoit plus au bien public, „ qu'à celui de son propre fils, qu'il con„ noissoit pour un dissipateur outré. Il „ fut Prince sage, prudent, & vertueux, „ qui tenoit plus du modeste & du filo„ sofe, que du vaillant, de l'actif, & du „ Sou-

„ Souverain. Le renom qu'il eût d'être „ avare & taquin, venoit plus de ſa for- „ tune, c'eſt-à-dire, de ſa pauvreté, que „ de ſon humeur & de ſon inclination: „ car aïant ſuccedé aux Empereurs Sigis- „ mond de Luxembourg, & Albert „ d'Autriche, qui étoient riches & ſplen- „ dides, parcequ'ils poſſédoient les Royau- „ mes d'Hongrie & de Boheme; il ne „ pouvoit pas dépenſer ni vivre comme „ eux, lui qui n'avoit pour tout revenu „ que celui des Inveſtitures, & de quel- „ ques autres droits Impériaux: de ſorte „ qu'il paſſa pour ménager, & même „ pour avaricieux, par raport à ces deux „ autres Empereurs, qui étant riches „ avoient été plutôt prodigues que libé- „ raux. " Au reſte, la bonne conduite de Fédéric fit entrer les richeſſes dans ſa Maiſon par le mariage de ſon fils avec l'héritiére de Bourgogne, qui lui auroit ſans doute échapé, s'il n'eût pas ſeû tenir habilement la balance entre Louïs Onze & le Duc Charles de Bourgogne, dont l'un vouloit l'embarquer dans une guerre contre le Duc; & l'autre, dans une contre le Roi.

Maximilien épouſa en ſecondes noces Blanche Marie Sforce, fille de Galéas Duc de Milan, & ſœur du Duc Jean-Galéas.

Ce mariage, dît Comines, ſe fit par la main du Seigneur Ludovic, & deplut fort aux Princes de l'Empire, & à pluſieurs amis du Roi des Romains, pour n'être de Maiſon ſi noble, comme il leur ſembloit qu'il leur apartenoit. Car le Duc Franciſque de Milan [ayeul paternel de Blanche] étoit fils d'un Cordonnier * d'une petite ville apellée Cotignoles. Voilà certes un mariage bien inégal pour un Prince qui comptoit déja quatre Empereurs dans ſa Maiſon, & qui en devoit être le cinquiéme après la mort de ſon pére. Tout cela, dit le Comines Eſpagnol, fut mené par Ludovic, le plus artificieux perſonage de ſon tems, qui s'aviſa de donner quatre-cens mille ducats à Maximilien, aparemment pour la dot de ſa niéce Blanche; mais en efet pour acheter de lui l'inveſtiture du Duché de Milan, laquelle il tint ſecrete juſqu'à la mort de ſon neveu Jean-Galéas. C'eſt donc une vérité conſtante, ajoûte-t-il, que la Raiſon d'Etat ne ſoufre point, que le Prince ſoit pauvre & indigent, de peur que la né-

* L'opinion commune eſt qu'il étoit petit-fils d'un Cordier: & quelque Edition des Memoires de Comines le porte ainſi, puiſque le Traducteur Eſpagnol dit: *porque ſu padre el Capitan Franciſco Esforcia fue hijo de un Soguero.*

néceſſité ne l'oblige à faire des choſes indignes de ſa perſonne & de ſon rang. Or Maximilien fut encore plus depourveû de conduite & de bon ordre dans ſes afaires, que de fortune & de biens, parce qu'il fut toute ſa vie prodigue ſans meſure. *Semper prodigus, ſemper indigus.*

Quant à l'inveſtiture, dont je viens de parler, on ſera bien aiſe de ſavoir en vertu de quoi Maximilien la vendit à Ludovic, au préjudice du jeune Duc François, fils légitime & par conſéquent héritier de Jean-Galéas. Ce Ludovic, cent fois plus More de cœur que de viſage, alléguoit deux raiſons. La premiére, que le Duché de Milan étoit dévolu à l'Empire, n'y aiant point eû de Ducs légitimes depuis l'extinction de la ligne maſculine de Jean-Galéas Viſconti, créé Duc par l'Empereur Venceſlas, lequel avoit eû pour ſucceſſeurs ſes deux fils Jean-Marie & Filippe-Marie. Filippe ne laiſſa qu'une fille-naturelle, nommée Blanche-Marie, qui fut mariée à François Sforce. François aïant aquis ou uſurpé le Duché, en qualité de gendre & de prétendu fils-adoptif de Filippe, ne ſe mit point en peine d'en obtenir l'inveſtiture, quoiqu'elle lui fût oferte pour une ſomme bien modique par l'Empereur Féderic III. C'eſt pourquoi Ludovic afecta

Guichardin livre I. de ſon *Hiſtoire d'Italie.*

de ſe dire quatrieme Duc de Milan, au lieu qu'il en étoit le ſeptieme à compter François, ſon pére, Galéas-Marie, ſon frére; & Jean-Galéas, ſon neveu. L'autre raiſon, dont il apuioit ſon droit, étoit qu'il étoit né depuis que ſon pére & ſa mére avoient été reconnus Ducs de Milan; & Galéas-Marie avant qu'ils le fuſſent: de ſorte qu'il prétendoit avoir eû plus de droit au Duché que ſon frére aîné, dont la naiſſance diféroit autant de la ſienne, que la fortune d'un Gentilhomme & d'un Sujet difére de celle d'un Prince & d'un Souverain. Mais la meilleure de ſes raiſons étoit qu'il avoit beaucoup d'argent comptant, & que Maximilien, comme grand diſſipateur, en manquoit toûjours. Ce qui l'obligeoit d'en prendre à toutes mains. Alfonſe VI. Roi de Portugal, étant Infant, diſoit ſans façon, qu'il prétendoit ſuccéder immédiatement à Dom Jean IV. ſon pére, parcequ'il étoit né fils de Roi; au lieu que Dom Téodoſe, ſon frére aîné, que l'on apelloit ſelon l'uſage de cete Cour *o Principe*, qui eſt un titre affecté au ſeul héritier immédiat de la Couronne; n'étoit à ſa naiſſance que fils de Duc de Bragance. Et la jalouſie d'Alfonſe alloit ſi loin, qu'il lui échapoit ſouvent de menacer Dom Téodoſe de le tuer: & peut-être l'auroit-il fait

du

du vivant de leur pére, si Dieu, qui conduit tout avec douceur, n'eût pas retiré Dom Téodose, Prince, qui avoit autant de bonnes qualitez, qu'Alfonse en avoit de mauvaises. Retournons à Maximilien.

Ce fut Maximilien, qui commença à diviser le Corps de l'Empire en Cercles, ce que nous apellons en France Généralitez. D'abord, il en institua six, savoir, Franconie, Baviére, Suabe ou Suaube, du Rhin, Westfalie, & Basse-Saxe. Il fit cet établissement à Ausbourg en l'année 1500. A ces Cercles il en ajouta quatre autres en 1512. savoir, Autriche, Bourgogne, du Bas Rhin, c'est-à-dire, des quatre Electeurs du Rhin, & Haute-Saxe.

La plus belle action de son regne est d'avoir aboli la licence des guerres particuliéres que se fesoient les Seigneurs & les Gentilshommes à chaque diférend qu'ils avoient ensemble; & d'avoir créé une Chambre Impériale pour juger de toutes leurs querelles & contestations, & pour punir rigoureusement ceux qui y procederoient par la voie des armes. *Sustulerat*, dit un Auteur Moderne Alleman, *vindictam privatam tunc usitatam, quam Germani vocabant* DAS FAUST-RECHT; *& bellicas*

persecutiones inter Cives Imperii non illicitas, quas vocabant DIE FEDEN, *quibus Imperii proceres & cives de quacunque controversia inter se contendebant. Quibus controversiis dirimendis Camerale Judicium erexit, & fractæ pacis reos gravissimis pœnis coërcuit.* Jo. Frid. Bockelman *Juris pub. Imperii Rom. Germanici* cap. 5.

Le même Maximilien donna le titre d'Archiduché à l'Autriche, pour la distinguer des autres Duchez. Autrefois l'Empereur Fédéric II. l'avoit érigée en Royaume en faveur du mariage de Fédéric, son petit-fils avec la fille-unique du Marquis d'Autriche : mais alors cete Principauté n'étoit pas encore dans la Maison de Hapsbourg. *Mutius* in Compilatione *Pistorii.*

Un jour, un Courtisan ayant dit en la présence de Louïs XII. que l'Empereur Maximilien ne pouvoit guere plus qu'un Echevin d'Ausbourg, le Roi le reprit aigrement, & lui dît, que Maximilien étoit un Echevin, qui faisoit trembler toute la France, quand il batoit le tambour.

L'Archiduc Filippe, fils de Maximilien & de l'héritiere de la Maison de Bourgogne, ayant épousé l'Infante Doña Juana, fille de Ferdinand, Roi d'Aragon, & d'Isa-

ſabelle, Reine de Caſtille, ſuccéda en l'an 1504. aux Royaumes de la Couronne de Caſtille par la mort de la Reine, ſa belle-mére; & mourut à Burgos le 25. de Septembre de 1506. âgé de 28. à 29. ans, *brevi & inglorio imperio perfunctus.* Don Juan Antonio de Vera en fait un joli portrait: „ Son humeur & ſes mœurs, *dit-* „ *il*, lui atiroient l'amour, non ſeulement „ de ſes Sujets, mais encore de ſes ennemis. „ Sa bonté étoit grande, mais ſes dons „ étoient petits, & comme d'un particu- „ lier, parce qu'il n'eut pas le tems de „ montrer qu'il avoit le cœur & la géné- „ roſité d'un Roi. " Il tenoit en cela du dernier Duc de Bourgogne, ſon ayeul maternel, dont *les bienfaits*, au dire de Comines, *n'étoient point fort grans*, *parcequ'il vouloit que chacun s'en ſentiſt*; & de l'Empereur Fédéric, ſon ayeul paternel, qui, ſelon le même Hiſtorien, *étoit extremément chiche.*

Lorſque le Roi Filippe débarqua à la Coruña pour venir prendre poſſeſſion des Royaumes de ſa femme, une vieille lui prédit la briéveté de ſon regne par une eſpéce d'énigme, diſant, qu'il chemineroit bien plus long-tems par la Caſtille après ſa mort que durant ſa vie. En efet, la Reine Jeanne, qui l'aimoit éperdûment

à cauſe de ſa beauté & de ſa douceur, ayant fait embaumer ſon corps, le garda très-longtems dans ſon apartement, & le porta dans tous ſes voyages, pour avoir toûjours devant les yeux l'objet de ſa douleur & de ſes regrets. Rare exemple de l'amour conjugale, & comparable à celui de cete Dame Romaine, dont parle Tacite *, laquelle pleura 40. ans Julia, fille de Druſus, tuée par l'ordre de Meſſaline, & n'en quita jamais le deuil.

* Annal. 13.

Ce Roi Filippe portoit pour deviſe le collier de l'Ordre de la Toiſon d'or acompagné de ce dicton Caſtillan : *Con los humildes cordero, y con el altraigo, azero y pedernal.* C'eſt-à-dire : agneau avec les humbles, fuſil & caillou contre les ſuperbes. Filippe le Bon, Duc de Bourgogne, ſon biſayeul maternel, avoit pris pour ſymbole un fuſil & un caillou, voulant dire par là qu'il n'aimoit point la guerre, s'il n'étoit ataqué le premier.

A Filippe I. ſuccéda Charles I. qui pourtant ne vint en Eſpagne qu'après la mort de Ferdinand le Catolique, ſon ayeul maternel, qui mourut le 23. de Janvier de l'an 1516. ſelon Mariana; le 21. ſelon Don Juan-Antonio de Vera ; & un mois plus tard ſelon Mezeray, qui n'eſt pas un Hiſtorien fort exact en Cronologie.

Trois

Trois mois avant que Charles arrivât en Eſpagne, aparut à l'Infant Ferdinand ſon frére, aux environs d'une Maiſon de plaiſance, que l'on apelle *el Pardo*, un homme habillé en Ermite, qui lui dît, que c'étoit la volonté de Dieu qu'il regnât en Caſtille ; & que par conſéquent il ne devoit jamais ſe déſiſter de la juſte prétention qu'il avoit à cete Couronne ; après quoi il diſparut.

En 1518. la Reine Jeanne abdiqua en faveur de Charles, mais Charles voulut par une révérence filiale, que le nom de ſa mére fût mis avec le ſien à la tête de toutes les Ordonnances & de toutes les depêches. *La Reina Doña Juana*, dit le même Don Juan-Antonio que je viens de citer, *renunciò ſus Reinos en el Principe ſu hijo, bien que todos los deſpachos quiſo el que ſalieſſen juntamente con el nombre de ſu madre.* D'autres diſent, que ce fut le Conſeil d'Eſpagne qui le voulut ainſi, & Mariana dans le ſuplement de ſon Hiſtoire, intitulé, *Sumario de lo que aconteciò los años adelante*, dit qu'on trouva étrange que Charles eût pris le titre de Roi, tandis que la Reine ſa mére étoit vivante ; que néanmoins on le toléra par complaiſance, étant dangereux de réſiſter à la volonté du Prince. *El qual no obſtante que ſu madre*

era viva, en las provisiones y cartas se començò desde luego à llamar Rey, sin que en ello viniessen las cabeças del Reyno: traça que se continuò por ser cosa peligrosa hazer resistencia à la voluntad del Principe, y contrastar con su deseo.

L'Empereur Maximilien étant mort au mois de Janvier 1519. CHARLES, son petit-fils, fut élu le 28. du mois de Juin suivant, pendant qu'il tenoit les Etats en Aragon. Ce ne fut pas son mérite qui le fit préférer à François I. son concurrent, car il en avoit alors très-peu, & ne prometoit pas beaucoup; mais son origine Allemande lui tint lieu de tout ce qui lui manquoit. *Ma per vigore de' Canoni fatti dagli antichi Pontefici*, dit un Historien Florentin, *nasceva impedimento à tale elettione, i quali non permettevano, che alcuno possessore del Regno di Napoli potesse essere Imperadore: benche alcuni dicono questo essere stato statuito da Papa Urbano IV. nella investitura, ch'egli fece del detto Regno à Carlo I. Duca d'Angio. Ma come ciò si sia, questo fù fatto da Sommi Pontefici, per non havere vicino allo Stato della Chiesa uno Principe tanto potente, quanto è l'Imperadore, ammaestrati per esperienza da gli antichi essempii delle persecutioni, che hanno fatto molti Imperadori Germani à Pontefici Romani. Nondimeno il*

Papa

Papa Leone giudicando forse essere più utile per la Republica Christiana collocare nella natione de gl'Alamanni quel consueto honore dell' Imperio, & nella medesima nobilissima famiglia di Casa d'Austria, più tosto che rendere tale honore alla Natione Francese, per non suscitare discordie fra quelle due nobilissime nationi di tutto l'Imperio Christiano, prudentemente mediante la sua dispensatione, tolse via ogni & qualunque impedimento. Nardi Hist. Fiorent. lib. 6. Mariana s'est trompé, quand il a dit que Charles obtint du Pape la permission de tenir l'Empire, à la charge de payer tous les ans au Saint Siége sept mille écus, & une haquenée blanche pour le Royaume de Naples. Car tous les Rois de Naples avoient subi cete loi depuis Charles I. d'Anjou, frére de Saint Louïs. *Hac conditione, ut Carolus sacramento adactus, quotannis feudi nomine quadraginta millia nummûm aureorum Ecclesiæ Romanæ persolveret: neve Imperium Rom. etiam ultrò oblatum acciperet.* Platina in *Clemente IV.*

Don Juan-Antonio dit, qu'immédiatement après que Charles I. d'Espagne eût accepté la Couronne Impériale, il publia une Loi en faveur de l'exemption & de la Souveraineté des Royaumes d'Espagne, afin que l'union de ces deux dignitez en sa personne ne donnât pas lieu de croire qu'il

atribuât aucune ſupériorité à l'Empire, en métant à la tête de ſes Edits & de ſes Ordonnances le titre d'Empereur des Romains avant celui de Roi des Eſpagnes. *Epitome de la Vie de Charlequint*. Cete Declaration n'empêcha pas que les Villes de Caſtille ne ſe ſoulevaſſent contre lui, lorſqu'il partit pour aller en Allemagne recevoir la Couronne de l'Empire, le bruit s'étant répandu de ville en ville, qu'il s'en alloit pour ne retourner jamais en Caſtille, réſolu d'établir ſa réſidence en Flandre, où il étoit né, & de gouverner l'Eſpagne par des Vicerois Etrangers, qui la pilleroient impunément. Et cela fut ſi bien cru, qu'un pauvre Artiſan Portugais s'étant aviſé de ſonner la groſſe cloche de la Paroiſſe de S. Michel à Vailladolid, où l'Empereur ſe trouvoit alors (cloche deſtinée pour avertir des périls éminens) plus de ſix mille hommes de la populace prirent incontinent les armes, pour empêcher l'Empereur de ſortir de la Ville, & de continuer ſon voyage. C'eſt cete ſédition populaire que les Auteurs Eſpagnols apellent *las Comunidades de Eſpaña*: nom mal entendu des Etrangers, dit encore Juan-Antonio, parceque la Nobleſſe eût peu de part à ce deſordre. Un autre dit, que les coupables donnérent ce nom à leur félonie, pour la déguiſer.

Dieron

Dieron este nombre à su atrevimiento los delinquentes, y quedò vinculado à la posteridad el vocablo de que se valian, para desconocer la sedicion. D. Antonio de Solis dans son *Histoire de la Nouvelle Espagne.*

Avant que d'élire Charles, l'Empire fut ofert à l'Electeur de Saxe Fédéric le Sage, mais ce Prince le refusa, & donna sa voix à Charles, qui le lendemain eût toutes les voix, excepté celle de l'Archevêque de Treves, qui favorisoit François I. soûtenant, qu'il n'étoit pas plus étranger que le jeune Roi d'Espagne à l'égard de l'Empire, puisqu'il possedoit des Etats qui en faisoient partie, savoir, le Milanez & le Royaume d'Arles. *Si Carolus*, disoit-il, *quoniam habet ditionis Imperii provincias, ideò creari potest, necesse est, ut idem in Francisco valeat, qui & Insubriam & Arelatense regnum obtinet, quæ sunt Reip. nostræ partes........ Cur autem ad nos magnoperè Belgium pertinere putemus, non video: sunt quidem nobis vicini, sed societatem nobiscum aut fœdus nullum habent, nec Imperii leges ad se quicquam pertinere ducunt, nec ad publicos usus quicquam contribuunt.... Si vero Carolum Francisco præferemus, Deum immortalem! quantos excitabimus in Italia motus? volet ille recupera-*

re Mediolanum, & erit bellum diuturnum: & interea, dum sic conflictabitur omnium pulcherrima provincia, Turcæ vires omnes in Ungariam expedient. (Tout cela arriva, comme cet Electeur l'avoit prédit.) *Quapropter, si vobis ita videtur, & si fata volunt, ut in hoc tempore diadema nostrum capiti suo Rex alienigena superimponat, equidem Gallum censeo præponendum Hispano. Si verò lex prohibet creare Gallum, valeat eadem in Hispano, neque subtili quadam interpretatione Carolum pro Germano ducamus.* Sleidan livre 1. de son Histoire. Cet avis en est un des plus beaux endroits, & mérite d'être leû tout entier, comme un monument de la liberté Germanique. L'Electeur s'apelloit *Richard de Greiffenclau*, ou *Greiffenkloe*, de la Maison duquel est l'Evêque de Wirtzbourg, qui gouverne aujourdui.

Un Auteur Alleman dit que ce fut par Charles que les Electeurs commencérent à faire une Capitulation, sachant bien qu'il accepteroit toutes les conditions qu'on lui prescriroit, pour se faire préferer au Roi de France son compétiteur. *Capitulationis*, dit-il, *primum specimen factum est cum Carolo V. Imperatore, qui cum esset amplissimorum regnorum Dominus, adeòque libertati antiquæ Germaniæ facilè periculum*

lum creare posset : cumque idem Carolus cupidius ambiret Imperium, tum Electores necessarium duxerunt novas quasdam Imperii leges, quibus suo Germaniæque juri consulerent, Carolo præscribere. Et potuerunt hæc facilius obtinere, quod Carolus nihil non concessurus videbatur, dummodo Francisco I. præferretur. Tunc enim maximè veriti sunt, ne Rex Hispaniæ in regendo regno Germaniæ consiliis & genio Hispanorum uteretur, ne Germanos liberos ut Hispanos servos regeret; ne Rex pro more Hispanorum Pontifici addictior esset, plusve tribueret, quam ferebat mos Germanorum. Quæ aliaque incommoda ut evitarent Electores, prolixam novamque Capitulationem instituerunt. Ubi autem ille capitulandi modus semel invaluit, servatus est postea in electione Ferdinandi I. Maximiliani II. Rudolphi II. Matthiæ Ferdinandi II. III. IV. & hodierni Leopoldi. Jo. Frid. Bockelman *Juris pub. Imperii Rom. Germanici* cap. 7.

Au reste, l'union de l'Empire à la Monarchie d'Espagne en la personne de Charlequint nuisit plus à ses desseins qu'elle n'y servit : car il épousa avec l'Empire toutes les querelles d'Etat & de Religion, que la conjoncture des tems fit naître en Allemagne : & ces diferends l'ocupérent si fort à deméler les afaires d'autrui, qu'il

qu'il n'eût guére le tems de vaquer aux ſiennes.

Son Hiſtorien Don Juan-Antonio de Vera le blâme d'avoir donné l'Etat de Florence aux Medicis, & préferé ſa fille bâtarde au Prince d'Eſpagne, ſon fils-unique, à qui l'aquiſition de la Toſcane étoit ſi néceſſaire pour ſecourir & conſerver les autres Etats poſſédez par la Couronne d'Eſpagne en Italie. Don Juan Vitrian parle encore plus librement de cete donation : l'Empereur, dit-il, fit en cete rencontre deux grandes fautes : l'une, de trop ménager ; & l'autre, de trop libéral. La premiere fut de n'avoir pas donné à ſon frére Ferdinand les Pays-bas, qui lui convenoient comme voiſins du Duché d'Autriche, & qui étoient onereux à l'Eſpagne, comme trop éloignez, & par conſéquent difficiles à conſerver ; l'autre, d'avoir donné Florence aux Medicis pour la dot de Marguerite ſa fille-naturelle, au lieu d'en inveſtir ſon fils-legitime Don Filippe, pour le rendre maître de la Toſcane, qui eſt le cœur de l'Italie, & la clef de ſa Monarchie, comme le conſeilloit Don Diego de Mendoça, ſage & prudent Cavalier & Courtiſan. *Chap.* 145. *de ſon Commentaire ſur Comines.*

Charles fut couronné trois fois : la pre-
miére

miére à Aix-la-Chapelle, où il reçut la Couronne de Charlemagne, apellée pour cela *de regno Francorum*, le 23. d'Octobre 1520. Comme ce jour-là, qui est celui de S. Séverin, n'étoit pas festé dans le Diocese de Liége, où est la Ville d'Aix, il fut mis en question, si la cérémonie du Couronnement pouvoit se faire avec bienséance un autre jour qu'un Dimanche, ou qu'un jour de fête solennelle. L'Evêque trancha le nœud de la difficulté, disant qu'il ordonneroit que ce jour-là fût festé par toute la Ville *: & cet expédient fut aprouvé de tous les Electeurs, Princes, & Seigneurs assemblez pour cete Cérémonie. Le second Couronnement se fit à Bologne en Italie le 24. de Fevrier 1530. où il reçut de la main du Pape Clément VII. la Couronne du Royaume d'Italie, autrement dit de Lombardie. C'est celle que l'on apelle la *Couronne de fer*, quoiqu'elle soit d'or, à cause d'un cercle de fer blanc, qui est au dedans. *Appellatur ferrea*, dit Charles Pascal dans son livre DE CORONIS, *propter quamdam laminam ferream in summitate*,

* *Relatio Coronationis Caroli V. Imp. per* HARTMANNUM MAURUM, Cameræ Imp. Assessorem, qui ei Coronationi interfuit.

te, quæ alioqui eſt aurea & pretioſiſſima. Cete Couronne eſt gardée dans l'Egliſe de S. Jean-Batiſte de Monza, bourg du Milanez, où les Rois de Lombardie ſe faiſoient couronner autrefois. Un Auteur Flamand dit que Charlemagne s'y fit couronner par l'Archevêque de Milan, & ordonna que les Empereurs ſes ſucceſſeurs le fiſſent pareillement. *Modoëtiæ ſe per Archiepiſcopum Mediolanenſem corona redimiri ferrea voluit, atque ut ita apud poſteros obſervaretur, inſtituit.* Quoi qu'il en ſoit, Charlequint étant à genoux aux piez du Pape préta le ſerment ſuivant: *Ego Carolus Romanorum Rex, & brevi Dei gratia futurus Cæſar, per Deum, divumque Petrum promitto, polliceor, atque juro me in poſterum pro viribus, ingenio, & facultatibus meis, Pontificiæ dignitatis, & Romanæ Eccleſiæ perpetuum fore defenſorem, nec ullam Eccleſiaſticæ Libertati vim illaturum, ſed poteſtatem, jurisdictionem, & dominationem ipſius, quoad ejus fieri poteſt, conſervaturum ac protecturum. Cujus rei teſtem voco Deum ipſum, & hæc ſancta Evangelia.* Enſuite le Cardinal Alexandre Farneſe, Doyen du ſacré College, qui fut élu Pape quatre ans après, l'oignit au ſommet de la téte, à la poitrine, aux plis des bras, & à la paume des mains.

Dans

Dans cete Cérémonie le Sceptre étoit porté par Don Alvaro Osorio, Marquis d'Astorga ; l'épée couverte de son fourreau, par Don Diego Pacheco, Duc d'Escalone ; le globe d'or, surmonté d'une croix, par Alexandre de Medicis, gendre de l'Empereur ; & la Couronne de fer, ou de Lombardie, par Boniface Paléologue Marquis de Montferrat.

Il y a une Rélation Latine imprimée d'un Anonyme, qui dit que le Sceptre fut porté par le Marquis de Montferrat ; l'épée par le Duc d'Urbin ; la pomme d'or ou le globe par Filippe, Comte Palatin ; & la Couronne d'or, par le Duc de Savoie ; mais ce fut dans le troisiéme Couronnement, qui se fit trois jours après le second, & pareillement à Bologne. A quoi n'a pas pris garde l'Anonyme, qui les a confondus tous deux ensemble à cause de la proximité.

Dans ce troisiéme Couronnement, Charles reçut la Couronne d'or, qui est celle de l'Empire Romain, au lieu que la premiére, que les Empereurs reçoivent à Aix-la-Chapelle, n'est que pour le Royaume de Germanie ou d'Allemagne. Avant que d'être revêtu des ornemens impériaux, il prit le surplis & l'aumusse pour être reçu Chanoine de S. Pierre, & servit

vit en cet habit la Meſſe du Pape, au milieu de laquelle il fut couronné, & proclamé Empereur. A cete Meſſe les Ambaſſadeurs des Républiques de Gennes & de Sienne s'entrediſputérent la preſſéance, & ſe battirent à coups de poing: ce qui obligea l'Empereur de leur commander de ſortir de l'Egliſe. Federic de Gonzague, Marquis de Mantouë, ne parut point à Bologne, pour éviter de ſe rencontrer avec le Marquis de Montferrat qu'il auroit voulu préceder. Il arriva ce matin-là une choſe bien remarquable: c'eſt qu'un pont de bois, ſur lequel l'Empereur avoit paſſé avec tous les Grands qui l'acompagnoient, pour aller du palais à l'Egliſe, tomba auſſi-tôt que l'Empereur eût mis pied à terre, & renverſa beaucoup de monde, dont les uns furent écraſez, & les autres bleſſez. Cela montre combien le jour de S. Matias étoit heureux pour ce Prince. Les ſpéculatifs dirent, que cet évenement pronoſtiquoit, qu'il ne viendroit plus d'Empereurs en Italie pour ſe faire couronner. Les ſept qui ont ſuccedé à Charlequint ont vérifié la prédiction. Ferdinand, ſon frére, fut élu Roi des Romains dans la même année 1530. & lui ſuccéda en 1558. partie en vertu de la renonciation précédente
de

de Charles; partie en vertu d'une ſeconde élection faite à Francfort au mois de Mars de 1558. La dureté du Pape Paul IV. qui ne voulut point donner audience à ſon Ambaſſadeur, prétendant que la renonciation & l'élection étoient toutes deux nulles; fut cauſe que Ferdinand ſe voyant afermi ſur le Trône Impérial, ne ſe ſoucia plus de paſſer en Italie; bien informé ſans doute de la réponſe que l'Empereur Henri ſurnommé l'Oiſeleur avoit faite autrefois au Pape, qui l'invitoit à venir ſe faire ſacrer à Rome: *Sit penes eos unctio, qui meliores eſſe cupiunt: hac ſumus appellatione contenti.* C'eſt-à-dire: „ Prennent l'onc- „ tion ceux qui en ont beſoin pour ren- „ dre leur condition meilleure: nous ſom- „ mes contens de la nôtre, & d'être apel- „ lé Roi des Romains". „ L'Empereur, dit *Heiſſ dans ſon Hiſtoire de l'Empire chap. de Ferdinand I.* „ manda à ſon Ambaſſa- „ deur, que ſi dans trois jours on ne lui „ donnoit audience, il eût à prendre „ congé, & à faire les proteſtations né- „ ceſſaires; eſtimant, que cete ancienne „ coûtume de mandier la confirmation du „ Pape, & d'aller prendre la Couronne „ Imperiale à Rome, n'étoit, après le „ conſentement des Electeurs, qu'une cé- „ rémonie inutile & ſuperfluë. Sentiment,

„ ment, qui depuis eſt paſſé dans l'eſprit „ de tous ſes ſucceſſeurs “. C'eſt ainſi que les Papes ont aguerri les Princes, à force de vouloir les aſſujetir. Retournons à Charlequint.

En 1532. Soliman étant venu en Hongrie avec une puiſſante Armée, Charles demanda un ſecours d'argent à François I. & celui-ci lui répondit, qu'il n'avoit point d'argent à donner, ni à préter; mais que Charles pouvoit prendre ſur le Marquis de Brandebourg les cinquante-mille écus, que cet Electeur avoit reçus à bon compte des Ambaſſadeurs de France, pour donner ſa voix à leur Roi dans la Diéte de Francfort.

En 1533. le Pape & l'Empereur s'entrevirent pour la ſeconde fois à Bologne. La convocation d'un Concile ſervit de prétexte à cete entrevuë, dont le véritable ſujet étoit de conclure une Ligue contre la France, pour empécher que les François ne retournaſſent en Italie. Ils la conclurent en éfet, mais ils n'en furent pas meilleurs amis. Car l'Empereur n'ayant pu faire conſentir le Pape à marier ſa Niéce Caterine à François Sforce, nouveau Duc de Milan, il ſe tint d'autant plus ofenſé de ce refus, que le Pape lui déclara, que François I. l'ayant de-

demandée pour le Duc d'Orleans, ſon ſecond fils, il ne devoit plus penſer à d'autre parti. L'Empereur ne pouvoit croire, que le Roi de France voulût ſincérement faire ce mariage, mais il eût le chagrin d'en voir l'acompliſſement dans la même année. Les Princes ſacrifient volontiers leur point d'honneur à la Raiſon d'Etat. Charles d'Anjou, Roi de Sicile, premier du nom, fut plus délicat en pareille rencontre. Le Pape Nicolas III. de l'illuſtre Maiſon des Urſins lui demandant une de ſes filles pour un de ſes Neveux, qu'il vouloit créer Roi de Toſcane, il répondit avec plus de fierté que de prudence, que bien que Sa Sainteté eût les piez rouges, ſa race ne pouvoit pas prétendre à l'honneur de s'allier avec la Maiſon de France. Réponſe, qui lui fit perdre le Vicariat de Toſcane qu'il exerçoit au nom du Saint Siége ; & la dignité de Sénateur de Rome, qui en ce tems-là étoit ſi grande, qu'elle ne ſe donnoit qu'à des Rois ; & qu'après en avoir dépouillé le Roi Charles, le Pape s'en revétit lui-même, & défendit par édit de la conférer jamais ni à Roi, ni à Prince Souverain. *Senatoriam autem dignitatem*, dit Platina, *ipſe à Carolo ad ſe tranſtulit, vetuitque perpetuo edicto, ne quis Rex*

aut Princeps magistratum ipsum petere aut obire auderet. Et si ce Pape eût regné plus long tems, il auroit peut-être bien ôté le Royaume de Naples au Roi Charles, dont l'autorité, comme étrangére & nouvelle, étoit foible & chancelante.

Quant à Charlequint, voyant que François I. n'avoit pas hésité à marier son fils Henri à la Niéce du Pape, il ne balança point aussi à donner la sienne, qui étoit fille de Christiern II. Roi de Danemarc & de Suede, & de sa sœur Isabelle, à François Duc de Milan, sans regarder, non plus que Maximilien I. son ayeul, à l'origine des Sforces, qui venoient d'un Cordier.

L'année suivante 1535. ce Duc étant mort au mois d'Octobre, l'Empereur se mit en possession du Duché de Milan, dont l'investiture avoit coûté neuf-cens mille écus au défunt cinq ans auparavant. Sa mort réveilla les prétentions de François I. sur ce Duché, qui véritablement apartenoit à ses enfans, comme héritiers de la Maison d'Orleans, par leur mére, Claude de France, fille-ainée du Roi Louïs XII. auparavant Duc d'Orleans, petit-fils de Valentine Visconti devenuë unique héritiére légitime du Duché de Milan, par la mort de Filippe-Marie, son frére, qui ne

ne laissa qu'une bâtarde. *Quo extincto*, dit Sleidan parlant de François II. dernier Duc de Milan, *Rex Franciscus, repetendi sui juris, ut ait, & vindicandi causa, bellum denuò movet, quia post interitum Sfortiæ Cæsar Insubriam suæ ditionis fecerat per Antonium Levam quem legatum & custodem ibi reliquerat.* Ce fut en cete ocasion que le Roi François profita du conseil que l'on dit que le Pape Clement VII. lui avoit donné dans l'entrevuë de Marseille, que pour recouvrer le Milanez, il faloit commencer par envahir la Savoie & le Piémont. François en avoit plusieurs sujets. Charles, Duc de Savoie, se laissant gouverner par sa femme Beatrix de Portugal, sœur de l'Impératrice, & toute dévouée à Charlequint son beaufrére, avoit inconsidérement quité l'alliance de France pour celle de l'Empereur, dans l'espérance que l'Empereur termineroit à son avantage le diférend qu'il avoit avec la Maison de Mantouë pour le Montferrat. Ce que toutefois l'Empereur ne fit point, l'ayant au contraire abandonné aux coups. Par où ce Duc reconnut, mais trop tard, combien sont incertaines les amitiez & les promesses des grans Princes, qui acommodent toûjours leurs afaires aux dépens des plus foibles. *Memoires du Baron du Villars.*

Outre cela, le Duc s'étoit fait donner par l'Empereur l'investiture de la Comté d'Ast, qui apartenoit de longue main à la Maison d'Orléans; & s'étoit saisi de quelques terres du Marquisat de Saluces, qui relevoit alors du Daufiné. Tout ce que ce bon Duc recueillit de sa partialité pour Charlequint, fut d'être la victime de la guerre qui se raluma au sujet du Milanez entre le Roi de France, son Neveu, & l'Empereur, son beaufrére. Car le Roi prit toute la Savoie & une partie du Piémont, & l'Empereur en prit l'autre, sous couleur de la conserver au Duc, qui étoit trop foible pour pouvoir se defendre contre le Roi.

Sur ces entresaites le Duc ayant envoyé le Comte de Chalant au Roi, avec ordre d'aller ensuite vers l'Empereur, le Roi le chargea de dire de sa part à l'Empereur, que le Duc ayant renoncé volontairement à l'amitié de la France, il avoit deû selon toutes les regles se saisir de ses Etats, de peur que l'Empereur ne s'en saisît lui-même, & que si S. M. Imperiale desiroit sincérement que le Duc y rentrât, elle n'avoit qu'à rendre le Milanez à la Couronne ou à la Maison de France. Mais l'Empereur aima mieux retenir le Milanez,

que

que de rétablir ſon beaufrére, qui s'étoit ſacrifié pour lui.

Il fut encore moins humain envers la Maiſon Farneſe, où il avoit marié ſa fille Marguerite, veuve d'Alexandre de Medicis, premier Duc de Florence. On l'acuſe d'avoir trempé dans le meurtre commis en la perſonne de Pierre-Louïs, premier Duc de Parme & de Plaiſance, pour réunir ces deux Villes au Duché de Milan, dont il prétendoit qu'elles avoient été démembrées. Car après ce meurtre, Ferrand de Gonzague, Gouverneur de Milan, ſe ſaiſit en ſon nom de la Ville de Plaiſance, puis eſſaya de s'emparer auſſi de celle de Parme, au préjudice d'Octave, fils de Pierre-Louïs, & mari de Marguerite, dont il avoit deux enfans. Sur quoi fut faite cete épigramme:

Cæſaris injuſſu Farneſius occidit heros;
Sed juſſu data ſunt præmia ſicariis.
Tres ſunt heredes, Dux, Margareta, Gemelli: *
Hunc ſocer, hanc genitor, hos ſpoliavit avus.

 Ceux

* Marguerite, Ducheſſe de Parme, étoit acouchée en 1546. de deux jumeaux: & l'on voit encore à Rome une inſcription qui en conſerve la memoire, comme d'une proſpérité, que les Prin-

Ceux qui veulent justifier Charlequint du meurtre de son gendre, disent, que le Pape Paul III. & le Duc Pierre-Louïs, son fils-naturel, avoient fomenté & favorisé la conjuration de Jean-Louïs de Fiesque, Comte de Lavagna, contre la Ville & la République de Gennes, pour fermer ce passage à l'Empereur, & l'obliger par ce moyen à leur vendre le Milanez, dont la conservation dépendoit de la communication libre avec Gennes. *Certo è*, dit Agostino Mascardi, *che in quel tempo l'opinione universale affermava essere uscite di Roma l'ultime risolutioni di Gio: Luigi.* Et l'Empereur avoit dit un jour au Nonce de Paul III. qu'il n'avoit point de plus grand ennemi que le Pape. Il ne laissa pas d'envoyer Don Juan de Figueroa au Duc Octave son gendre, puis au Pape, pour leur faire de sa part les complimens de condoléance sur la mort de Pierre-Louïs, vérifiant en cete ocasion le dire de Tacite, que personne n'entend mieux à montrer de la compassion aux affligez, que ceux qui ont de la joie de leur affliction.

Quoi

Princes Souverains voyent rarement dans leur famille. *Relicto lapideo ad posteros monumento raræ utique fortunæ in regnatrice domo*: dit Strada parlant de cet évenement.

Quoi qu'il en ſoit, Paul III. avoit plus beſoin d'être conſolé de la perte de ſa Ville de Plaiſance, que de la mort de ſon fils, dont la vie brutale lui feſoit un continuel reproche de lui avoir donné une Principauté.

Quand ce Pape fit demander à l'Empereur la reſtitution de Plaiſance au Duc Octave, l'Empereur répondit au Cardinal Sfondrat, alors Légat en Allemagne, qu'il lui ſembloit qu'il ne devoit pas mieux traiter Octave, que ne le traitoit le Pape même, qui s'étoit ſaiſi de Parme au nom de l'Egliſe; & qu'ainſi, puiſque Paul ne vouloit pas rendre Parme à ſon petit-fils; Charles n'étoit pas plus obligé de rendre Plaiſance à ſon gendre. De ſorte que le pauvre Duc Octave ſe vit également dépouillé de ſon Etat par ſon ayeul, & par ſon beaupére, & demeura dans l'atente de ſon rétabliſſement juſqu'au Pontificat de Jules III. qui lui rendit Parme.

Charlequint n'eût point de meilleur ami dans l'adverſité, que Jean-Fédéric, qu'il avoit dépouillé de l'Electorat de Saxe après la bataille de Mulberg; ni de plus mortel ennemi, que Maurice, qu'il en avoit revétu, contre l'avis du Duc d'Alve, qui lui prédît qu'il s'en trouveroit mal. En efet, Maurice ſe mit à la tête des Proteſ-

tans d'Allemagne, pour lui faire la guerre, & la lui fit avec tant de bonheur, que s'il fût arrivé deux ou trois heures plutôt à Inſpruck, il le prenoit priſonnier avec Ferdinand, Roi des Romains, ſon frére. L'Electeur Jean-Féderic orna le trionfe de Charlequint par ſa défaite, & par ſa captivité; & Charlequint, à ſon tour, orna celui de l'Electeur Maurice par ſa fuite, & par la perte de ſa réputation militaire. Celui qui s'étoit donné le plaiſir de faire amener un Roi de France priſonnier à Madrid, & de tenir un Pape étroitement reſſerré dans le Château Saint-Ange, juſqu'à ce qu'il eût payé 400000. ducats de rançon; eût la mortification d'être contraint de ſortir précipitamment d'Inſpruck, & de ſe ſauver comme un Avanturier à Villaco *, petite Ville ſur la Drave, où il ſe tint caché durant quelques jours, ſans ſe laiſſer voir à perſonne.

Son *Interim*, par lequel il avoit voulut braver Paul III. en preſcrivant ce qu'il faloit croire & pratiquer en matiére de Religion, en atendant que le Concile de Trente en eût décidé; tourna tout à ſa con-

* Villaco Ville de la Carintie apartenante aux Evêques de Bamberg.

confusion, ainsi que le Pape l'avoit très-bien préveû. Car il fut également rejetté & réfuté par les Catoliques & par les Protestans. *Quanquam Cæsar*, dit Sleidan, *acerrimis verbis edixerat, ne quis editum de Religione librum ullo modo impugnaret, varia tamen exierunt scripta, quæ totam ejus doctrinam damnabant, & homines, ut ab eo tanquam à præsentissima peste sibi caverent, admonebant.... In Galliis, Robertus Abrincensis Episcopus contra scripsit, & librum in primis rejicit, quòd Sacerdotibus conjugium, & cœnam Domini totam vulgo permittat. Romæ etiam, Ordinis Dominicani Generalis Romæus in eandem sententiam contra scripsit. In reprehensionem itaque libellus incurrit utrobique.* Lib. 21. *initio.* Les Vénitiens furent les premiers en Italie qui condannérent ce livre par un decret du Conseil de Dix daté du 19. de Juillet 1548. avec defenses à toutes personnes d'en garder aucun exemplaire, sous peine de punition corporelle; & promesse de récompense & de seûreté aux délateurs.

Le Pape, dit un Historien du Concile de Trente, prévit que cete Doctrine deplairoit encore plus à tous les autres Catoliques qu'à sa Cour; que les Protestans même n'y trouveroient pas leur compte; & que sans qu'il s'en mît en peine, ses pro-

pres ennemis travailleroient pour lui, & mieux qu'il ne feroit lui-même: que pour énerver l'Interim, il sufiroit d'insinuer adroitement aux Prélats Catoliques d'Allemagne, que l'Empereur tendoit visiblement à se faire Chef de l'Eglise Germanique, comme avoit fait Henri VIII. dans l'Eglise Anglicane; & aux Protestans, que l'Empereur vouloit se rendre l'arbitre de leur Foi, pour devenir ensuite leur Maître absolu.

Bien que Charlequint, dit le même Auteur, eût rigoureusement defendu d'écrire & de prêcher contre son Interim, les Protestans ne laissérent pas de le faire, & principalement les Villes Hanséatiques: de sorte qu'il arriva au malheureux Interim ce qui arrive presque toûjours, que celui qui veut concilier deux avis contraires, les atire tous deux contre le sien, & les confirme dans le leur.

Quoi qu'il en soit, l'Interim fut aboli par la Paix de Passaw de 1552. & la Cour de Rome en eût toute l'obligation aux Protestans, & particuliérement à l'Electeur Maurice, qui seût mettre à la raison l'Antipape Charlequint. Ce qui vérifia la prédiction de Paul III. que les Protestans le vangeroient bientôt de la témérité de l'Empereur.

Don Juan Antonio de Vera, qui nous a donné une très-élégante épitome de sa Vie, s'est abstenu prudemment de parler de cete afaire, voyant bien qu'elle ne feroit point d'honneur à son Héros. Il n'a rien dit aussi du Siége de Metz, où ce Prince acheva d'eprouver, que la Fortune est une putain qui court après les jeunes gens. C'est une expression du Marquis de Marignan Jean-Jâques de Medequin, frére aîné du Pape Pie IV. & qui fit tant d'impression sur l'esprit de Charlequint, dont la réputation baissoit autant que la santé, que dès lors il commença à former la résolution d'abdiquer.

Le jour que le Prince Don Filippe, son fils, épousa Marie, Reine d'Angleterre, (ce fut le 25. de Juillet 1554.) un Officier Espagnol lui presenta dans l'Eglise de Winchester, où se fit la cérémonie, l'Acte de la renonciation du Royaume de Naples, & du Duché de Milan. A la fin de la Messe, un des quatre Rois d'Armes les proclama en latin Rois d'Angleterre & de France, de Naples, de Jérusalem, & d'Irlande, Princes d'Espagne, & Ducs de Milan. L'Historien Cabrera dit, que le Roi Filippe ne fut point content de cete renonciation, parceque son pére se retenoit le Gouvernement & le revenu du Royau-

me & du Duché qu'il lui cedoit. *Tenia el Señorio Don Filipe, el gobierno i util el Emperador, con resentimiento del hijo Rey de Napoles i de Inglaterra solo en el nombre.... la poca satisfacion que su hijo D. Filipe mostraba del ser Rey de Inglaterra solo en el nombre, marido de la Reyna, como dezian algunos Ingleses* &c. Ce mécontentement de Filippe accéléra l'abdication de Charles: il la fit l'année suivante à Bruxelles, en deux séances diférentes: dans la premiére, qui fut tenüe le 28. d'Octobre, il créa son fils Chef & Grand-Maître de l'Ordre de la Toison d'or, puis le declara souverain Seigneur des dix-sept Provinces des Pays-bas: dans la seconde, qui fut deux mois après, il se démit de tous ses autres Etats, Royaumes, & Principautez héréditaires. Je dis, héréditaires, car il garda l'Empire encore un an, dans l'espérance qu'en le résignant volontairement à son frére Ferdinand, il le porteroit à consentir par reconnoissance, que le Roi Filippe fût élu Roi des Romains à sa place: mais cela ne lui réussit point. Frà Paolo en dit la cause au 5. livre de son Histoire du Concile de Trente. Bien que Ferdinand, dit-il, eût paru auparavant consentir à tenir l'Empire en commun avec son frére, comme avoient fait autrefois Marc-Auréle & Lucius

cius Verus, avec un pouvoir égal; & plusieurs autres, à leur exemple; il changea d'avis, malgré toutes les instances contraires de sa sœur la Reine de Hongrie, qui favorisoit Filippe que Charles vouloit faire élire Roi des Romains, pour leur succéder à tous deux. De sorte que Filippe étant venu à la Diéte d'Ausbourg de 1551. où vint aussi la Reine de Hongrie, pour travailler avec ses fréres à cete élection; Maximilien s'y rendit en diligence, & fit si bien auprès de Ferdinand, son pére, & des Electeurs, que l'Empereur ne pût rien obtenir d'eux, & que déchu de son espérance il renvoya Filippe en Espagne. Cabrera dit, que cete afaire avoit été conduite avec beaucoup de prudence & de secret; mais que Filippe gâta tout par une indiscretion de jeunesse, lui qui fut si prudent, & qui fit si bien garder le secret durant son regne.

Enfin, Charles abdiqua l'Empire en faveur du Roi des Romains, son frére, & lui en envoya la cession par trois Ambassadeurs, qui furent Guillaume, Prince d'Orange, George-Sigismond Heldt, par d'autres apellé Schild, Vicechancelier de l'Empire, & Wolfgang Haller, son Secretaire. Après quoi s'étant embarqué à Flessingue avec ses sœurs Eléonor & Marie, Reines

doüairiéres de France & de Hongrie, il passa en Espagne, où il mourut dans un Couvent de Religieux Jéronimites le 21. de Septembre 1558. à la fin de la seconde année de sa vie privée.

S'étant arrêté dix jours à Vailladolid pour recevoir les derniers adieux des Dames, un bouson, nommé Pedro de san Erbàs, lui vint faire aussi les siens. Cet homme voyant que l'Empereur le saluoit, lui dît: Sire, vous êtes bien bon de vous découvrir pour moi! Est-ce pour dire que vous n'êtes plus Empereur? Non, Pierre, répondit le Prince; c'est que je n'ai plus rien à te donner, que cete marque de courtoisie*.

Un saint Religieux, nommé Juan de Ortega, lui alléguant son incapacité pour excuser le refus d'être son Confesseur: Frére Jean, lui dît-il, ne craignez point de gouverner la conscience d'un Empereur, qui depuis un an entier est entre les mains de cinq ou Jurisconsultes, ou Téologiens, qui travaillent à le décharger.

Un jour, son Barbier lui demandant à quoi il pensoit si atentivement? *Je pense*, répondit-il, *à regler comment je pourrois faire*

* Ou, je n'ai plus d'autre bien à te faire, que cete courtoisie.

faire mes funerailles avec deux-mille écus que j'ai amassez de mon épargne. SIRE, repliqua le Barbier, *si V. M. I. vient à mourir, & que nous soyons en vie, nous lui ferons ici tous les honneurs que nous pourrons : c'est nôtre afaire, & non la sienne.* NICOLAS, reprit l'Empereur, *vous l'entendez mal; il est plus commode & plus seûr, pour bien cheminer, de porter la lumiére devant, que de la porter derriére.* Un de nos plus celebres Orateurs, devenu Evêque par son éloquence, fit entrer bien agréablement ce trait d'histoire dans l'éloge funebre de la Reine mére du Roi. Charlequint, dit-il, qui n'avoit point apréhendé la mort, lorsqu'elle s'étoit presentée à lui dans les combats, crut qu'il avoit besoin de mesurer ses forces avec elle dans un essai, avant que d'en venir à un combat véritable. Il fit celebrer ses obseques pendant sa vie, il se mit en posture de mort dans un cercueil : il entendit faire pour lui-même encore vivant les priéres que l'Eglise n'adresse à Dieu que pour les Morts. Il vit couler les larmes des yeux de tous ses domestiques. Mais comment vit-il ces choses? *in imaginario funere*, dit un Historien *. Il ne vit ces choses qu'en figure & en representation.

* *Famiano Strada* Livre 1.

Quant au Jésuite Strada, s'il eût leû les

An-

Annales de Jean Sleidan, il n'eût pas dit, que personne, avant Charlequint, ne s'éoit encore avisé de celebrer ses funérailles pendant sa vie. Car le Cardinal Erard de la Mark, Evêque de Liége, avoit celebré les siennes dans son Eglise Catédrale plusieurs années avant sa mort. Outre cela, depuis qu'il eût fait poser son tombeau dans cete Eglise, on y fesoit tous les ans son anniversaire, auquel il assistoit toûjours, quand il n'étoit pas absent. Voici le passage de Sleidan pour ceux qui n'ont pas son Histoire. *Mortuus etiam fuit* (en 1538.) *Erardus Marchianus, Cardinalis, Episcopus Leodinus, quo vix alius doctrinæ causa plures afflixit. Sepulcrum iste sibi multis annis antè fieri curaverat in Æde primaria Leodina sumptuosissimum, & exequias anniversarias, non secus atque mortuis Pontificii solent; etenim vivo magis profutura sibi judicabat hæc sacrificiorum opera, quibus ipsi meritum attribuunt, & æternæ vitæ præmium deberi putant.* Et voici le lardon: *Qui propiùs hominem noverant, ostentatione quadam hoc eum facere dicebant, quòd esset gloriæ cupidissimus, & voluptatem ex ea pompa quæreret.* Lib. 12. Au reste, l'ostentation, dont ce Cardinal étoit acusé, est démentie par la simplicité de son epitafe, qui ne contient qu'une ligne, savoir: *Erardus à Mar-*

Marka, mortem habens præ oculis, vivens posuit. Cete petite digreſſion m'a paru convenable, & preſque néceſſaire à mon ſujet. Revenons à Charlequint, qui mourut entre les bras de Fray Franciſco de Villalva.

Ce Religieux l'aſſiſtant à l'agonie lui dît: „ Seigneur, ce n'eſt pas ſans myſtére „ que vous êtes venu au monde le jour de „ St. Matias, & que vous en ſortez le „ jour de St. Matieu. Le premier fut „ apellé par le ſort à l'Apoſtolat, comme „ vous le fûtes à l'Empire; & vous avez „ imité le ſecond, en quitant tous vos „ Royaumes pour ſuivre Jeſus-Chriſt, „ comme fit cet Apôtre en quittant ſon „ emploi, & tous ſes biens. Réjouïſſez- „ vous donc, Seigneur, de ce que Dieu „ vous apelle aujourdui, comme ces deux „ Apôtres, à la poſſeſſion du Royaume „ éternel.

Quoiqu'il ne fût plus ni Roi, ni Empereur, lors qu'il mourut, le Pape Paul IV. tint un Conſiſtoire, dans lequel il fut ordonné, que bien qu'il eût cedé l'Empire à ſon frére, on ne devoit pas laiſſer de le conſiderer comme Empereur, ni par conſéquent de lui faire les obſéques, que le Sacré Collége avoit acoutumé de faire aux Empereurs: declarant que ce devoir de

de religion ne pourroit en rien préjudicier à l'autorité & à la jurisdiction du Pape & du Saint Siége, ni aquerir à personne aucun droit nouveau. Mais ce ne fut pas pour honorer Charlequint, que Paul IV. fit ce decret: ce fut pour infirmer la renonciation faite en faveur de Ferdinand, prétendant qu'elle étoit nulle, pour avoir été faite sans le consentement & la participation du Siége Apostolique; & qu'ainsi l'Empire n'avoit vaqué que du jour de la mort de Charles. Que bien que Ferdinand eût été éleû Roi des Romains, & son élection confirmée par Clément VII. il n'avoit pû succeder à son frére autrement que *per obitum*. Car, disoit-il, les deux autres voies de la résignation, & de la privation, dépendant immédiatement du Saint Siége, en ces deux cas, le droit de nommer est dévolu à la seule personne du Pape. La Cour de Vienne répondoit à cela, que la résignation de l'Empire n'étant autre chose qu'une remise volontaire de l'obéissance duë par les Sujets, elle devoit par conséquent être faite à ceux qui rendoient cete obéissance; que le droit d'élire les Empereurs ayant été cedé & transferé aux Electeurs par les Etats de l'Empire, l'Empereur Charles n'avoit deû faire sa renonciation qu'entre leurs mains, comme

me étant les légitimes & perpétuels repreſentans du Corps de l'Empire. Mais quelques raiſons que puſſent alleguer Martin de Guſman, l'Envoyé de Ferdinand, & François de Vargas, l'Ambaſſadeur du Roi Filippe à Rome, ils ne purent jamais flechir Paul IV. & ce Pape mourut ſans avoir reconnu Ferdinand pour Empereur. Ce qui donna lieu à Pie IV. de s'en faire un plus grand mérite envers la Maiſon d'Autriche. Car immédiatement après ſon couronnement il répara la faute de ſon prédéceſſeur, en reconnoiſſant Ferdinand, conformément aux articles qu'il avoit jurez dans le Conclave. De quoi le nouvel Empereur ſe ſentit ſi obligé, qu'il en écrivit une letre de remerciment au nouveau Pape, dans laquelle après l'avoir félicité ſur ſon exaltation, il lui témoignoit combien il étoit touché de l'amiable & paternelle réception, que ſa Sainteté avoit faite à Franceſco della Torre, ſon Ambaſſadeur. *Che havea ricevuta ſomma letizia nell' eſaltazione della Santità ſua .... con riſapere dall' Ambaſciador ſuo quanto amorevolmente, paternamente, e giuſtamente Sua Santità haveſſe degnato d'imporre fine alle malagevolezze moſſegli dall' anteceſſore .... che quantunque frà trè over quattro giorni doveſſe inviare alla Santità Sua un ſolenne Ambaſciadore per congra-*

gratularsi con la sommessione dovuta, e per fare i soliti ufficii di riverenza e di devozione, secondo l'uso de gl' Imperadori eletti; nondimeno havea voluto prevenirne la giunta colle presenti lettere in ringraziamento di tanto egregio amore à lui da Sua Santità dimostrato. Le Cardinal Pallavicin livre 14. de son *Histoire du Concile de Trente* Chap. 12.

J'oubliois de dire, que Ferdinand s'étoit fait couronner Empereur à Francfort le jour de S. Matias, qui avoit été celui de la naissance, du second couronnement, & de la plus éclatante des victoires de Charlequint, pour hériter de la bonne fortune de son frére, ainsi que de la Couronne Impériale.

Trois Reines suivirent Charlequint au tombeau, Marie, Doüairiere de Hongrie, qui mourut un mois après lui; Eléonor, Doüairiére de France, & Marie Reine d'Angleterre, qui moururent en Novembre. La derniére étoit la seconde femme de Filippe II. & les deux autres ses tantes paternelles. Il celebra leurs funérailles à Bruxelles, en quatre jours diférens, & avec une pompe diférente. Le premier jour fut pour son pére; le second pour sa femme; le troisieme, pour la Reine de Hongrie; & le dernier pour la Reine de Fran-

France. Le Mausolée de son pére étoit d'Architecture Ionique, qui signifie la force; & celui des Reines, d'Architecture Corintienne, qui represente la beauté.

Charlequint parloit cinq Langues, la Flamande, l'Allemande, l'Espagnole, la Françoise, & l'Italienne. Il disoit, que pour parler les Langues Vulgaires selon l'usage, auquel elles étoient propres, il voudroit parler Italien aux femmes; François aux hommes; Allemand à ses chevaux; Espagnol à Dieu.

Que les Allemans parloient comme des Chartiers; les Anglois comme des enfans; les Italiens comme des Amans; les François comme des Maîtres; & les Espagnols comme des Rois.

Heiss a eû tort de dire dans son *Histoire de l'Empire*, que Charlequint avoit fait traduire le *Courtisan* du Comte Baltasar Castiglione, & le *Prince de Machiavel*, pour son instruction: car il entendoit très-bien l'Italien, & le parloit sans peine: temoin les entretiens secrets qu'il eût avec les Papes Clément VII. & Paul III. dans les entrevües de Bologne, de Nice, de Rome, & de Busset, & le long discours qu'il fit à Rome en plein Consistoire contre François I.

Il se plaisoit fort à la lecture des Memoi-

moires de Comines, & il en profita si bien, qu'il mit en œuvre contre ce Roi tous les artifices, dont Louïs Onze s'étoit servi contre Charles, Duc de Bourgogne, son bisayeul maternel. Charlequint hérita du bonheur du Roi Louïs, & François I. du malheur du Duc Charles. Ce Duc perdit la bataille de Nancy & la vie ; & François, qui lui ressembloit d'humeur, perdit la bataille de Pavie, & la liberté.

Il écrivit en François un Sommaire des plus memorables évenemens de son regne. Un Italien dit dans une Letre adressée à Filippe Second, qu'un Guillaume Marindo traduisoit ce Sommaire en latin. Je ne sai si cete Version a paru. Quant à l'Original, il en est parlé dans la Préface, qui est à la teste des Discours du Duc de Rohan sur l'interest des Princes. Charlequint, dit l'Auteur de la Préface, acompagna le present qu'il fit à son fils de la résignation de tant de Royaumes, d'un Traité de l'Art de faire la guerre, si particulier & si spécifique, qu'il descend jusqu'à la conduite qu'il observeroit faisant la guerre au Turc, & à celle qu'il suivroit faisant la guerre à la France. Là on voit fort exactement & réguliérement la façon de fortifier des Camps, & de loger des Armées, que Fabrice Colonne avoit commencé d'intro-

troduire, & dont le Duc d'Alve s'eſt depuis ſervi ſi utilement, que par ce moyen il a ſouvent triomphé ſans avoir combatu, & fait des gains notables à la guerre, ſans courir fortune de faire des pertes.

Au reſte, je ne ſai pas bien ſi le Traité de la guerre, dont parle cet anonyme, eſt ce que d'autres apellent les Memoires de Charlequint, comme entr'autres l'Auteur moderne de l'Hiſtoire du Duc d'Albe, lequel y fait parler ainſi cet Empereur au Roi ſon fils: „J'ai jugé à propos de vous „ écrire ce que vous devez ſavoir pour re- „ gner avec gloire. C'eſt le fruit de mes „ expériences: ce ſont des preceptes, de „ l'utilité deſquels je ſuis tellement perſua- „ dé, que j'en ferois la regle de mon „ gouvernement, ſi je commençois à re- „ gner.

Dans les deux Abdications que Charlequint fit à Bruxelles, il parla François, & ſon fils toûjours Eſpagnol. La réponſe de Filippe à ſon pere fut à peu près ſemblable à celle que Piſo Licinianus fit en pareille ocaſion à Galba. *Sermo erga patrem Imperatoremque reverens, de ſe moderatus: quaſi imperare poſſet magis quàm vellet.* „ Que ſu Mageſtad Ceſarea le imponia „ carga peſada, para correr tras ſu carrera „ iluſtre y clara: no acetarà, ſi no con-

„ vi-

„ viniera à la conservacion de su vida: „ procuraria imitar sus virtudes en parte, „ pues en todo era imposible à la mayor „ capacidad. “ Ces paroles n'ont point besoin d'interpréte, mais comme il y a toujours des personnes qui ne veulent pas se donner la peine d'entendre tout ce qui n'est point en leur langue, le voici en la nôtre. Filippe répondit à l'Empereur, que Sa Majesté Impériale le chargeoit d'un pesant faix, lui qui ne se sentoit point capable de suivre un si grand exemple, ni de remplir un si grand vuide : qu'il n'accepteroit point cete démission, s'il n'étoit persuadé, qu'elle aideroit à prolonger la vie de Sa Majesté Imperiale, dont au reste il tâcheroit d'imiter les vertus en partie, puisqu'il étoit impossible à l'homme le plus acompli de le faire en tout.

Charles fut toûjours heureux dans les guerres d'Italie, d'Allemagne, de Hongrie, & d'Amérique : mais la Fortune lui tourna le dos en Afrique & en France, où il perdit de grosses armées, & sa réputation d'invincible. La Flaterie n'a pas laissé d'ajoûter à ses surnoms de Grand, de Turcique, de Pannonique, & de Germanique, qu'il avoit méritez, celui d'Afriquain, qui ne lui apartenoit point. Les Espagnols l'ont comparé à David, à cause

de

de ſon regne tout militaire ; & Filippe Second à Salomon, à cauſe de ſon regne pacifique ; & particuliérement pour avoir bâti le magnifique Temple de l'Eſcurial, qui, ſelon l'expreſſion de Cabrera, ſon Hiſtorien, eſt la huitieme merveille du Monde pour le rang, mais la premiére en dignité, en grandeur, en majeſté. Ce qui ſe doit entendre de tout l'édifice, qui comprend l'Egliſe, le Monaſtére, & la Maiſon Royale. *La mayor caſa ſanta*, ajoute-t-il, *que ſe ha viſto desde los Apoſtoles haſta ſu tiempo..... Caſa de campo de recreacion eſpiritual i corporal, no para vanos paſatiempos, ſino para vacar a Dios, donde viven los Religioſos como Arſenios, Macarios, Paulos, Hilariones.*

Charlequint laiſſa un fils-naturel qu'il n'avoit point reconnu durant ſon regne, mais, après ſon abdication, il le declara & le recommanda comme tel au nouveau Roi Filippe, pour en faire un Ecléſiaſtique. Il l'avoit donné à élever à un Gentilhomme Caſtillan, nommé Luis Quijada, Seigneur de Villagarcia, qui pour mieux cacher ce qu'il ſavoit qu'il étoit, ne l'habilloit que de bure, comme un Payſan, & l'acoûtumoit au travail & à la fatigue. Jamais batard ne fut de ſi haute naiſſance des deux côtez : le pére & la mére de Don Juan

étoient tous deux de la Maiſon d'Autriche ; & ce ne fut ni par modeſtie, ni par pudeur, que l'Empereur le cacha ſi ſoigneuſement, comme le dit Cabrera, qui dans un endroit apelle Charlequint *cauto incontinente* ; & dit dans un autre, que *ſu oneſtidad cubriò ſu yerro* ; ce fut pour dérober à la poſterité la connoiſſance d'une faute, qui auroit fletri la mére d'un oprobre éternel. Le Jéſuite Strada dit, que Don Juan s'étoit cru dans ſes premiéres années fils de Madeleine de Ulloa, femme de Villagarcia ; & qu'enſuite il ſe crut fils de Barbe Blomberg, qui voulut bien paſſer pour ſa mére, quoiqu'elle ne le fût point ; ſe trouvant plus honorée de faire à la Cour de Madrid le perſonage de Maîtreſſe d'un Empereur, & de Mére d'un Prince, que de vivre en Allemagne dans une condition privée avec le renom de femme vertueuſe. Voilà comme les femmes ſe piquent infiniment plus de beauté, que de ſageſſe, & font conſiſter leur point d'honneur dans leur infamie. Cete Dame mourut quelques années après Don Juan, dans une Maiſon de Campagne appellée *Arroyo de Molinos* à quatre lieuës de Madrid. Dame, qui auroit paſſé pour une autre Sainte Marine, ſi elle n'eût pas fait

par vanité & par intéreſt ce que la Sainte avoit fait par charité & par humilité.

Le Cardinal Bentivoglio fait en peu de mots toute la vie militaire de Don Juan. *Filippo II.* dit-il, *da principio l'haveva deſtinato alla vita eccleſiaſtica, ma poi mutatoſi l'applicò alla profeſſion militare. In queſta, con trè memorabili impreſe fù illuſtrato da lui ſommamente il ſuo nome. Nella prima frenò l'audacia Moreſca; nella ſeconda, l'orgoglio Ottomano*; (il parle de la mémorable bataille de Lépante) *e nella terza, il furore Fiammingo. Vinſe i Mori apena uſcito di fanciullezza; rintuzò i Turchi apena entrato nel fior della gioventù; e ripreſſe i Belgi con tal maeſtria di guerra, che maggiore non poteva moſtrarſi da un vecchio e conſummatiſſimo Capitano.... Moſtrò tanta cupidigia di gloria, che molti più toſto la giudicarono cupidigia d'imperio. Onde arſe al fine l'invidia, come s'egli di Governatore aſpiraſſe à diventar Prencipe della Fiandra; e ch' à tal fine con la Regina d'Inghilterra in particolare foſſe diſceſo ad occulte pratiche di corriſpondenza, e paſſato più occultamente ancora à maneggi eſpreſſi di matrimonio.* Aubery du Maurier dit au contraire, „ qu'ayant été fait Gouver-„ neur des Païs-bas, il ſe mit en tête de „ dépouiller la Reine Elizabet, & de de-„ livrer Marie Stuart Reine d'Ecoſſe,

„ qu'il prétendoit épouser par la faveur de „ Messieurs de Guise ses oncles, qui le „ portoient à cela pour leur intérest particulier. “ Mais j'ai de la peine à croire, que Don Juan fût capable de concevoir un dessein aussi téméraire qu'auroit été celui de vouloir detrôner Elizabet, qui regnoit plus absolument en Angleterre que n'avoit fait aucun des Rois ses prédécesseurs. Suposé qu'il aspirât à la Souveraineté des Païs-bas, comme il y a beaucoup de vraisemblance; il n'y pouvoit réüssir qu'avec l'assistance d'Elizabet, qui haïssoit fort le Roi Filippe, & encore plus les Espagnols. Ainsi, il est hors de toute aparence, que Don Juan, qui n'avoit pas moins d'esprit que de courage, eût été assez mal-habile, pour vouloir de gayeté de cœur s'atirer l'inimitié d'une Reine & d'une nation, dont il avoit besoin pour parvenir à ses fins. *E quindi*, ajoûte le Cardinal, *nacque l'opinion si diffusa allora, ch'egli mancasse di morte aiutata più tosto che naturale.* Le Roi Filippe (ajoûte aussi Aubery) apréhendoit avec raison, qu'un Prince belliqueux, qui s'étoit aquis beaucoup de réputation par le gain de la bataille de Lépante contre les Turcs, n'entreprît un jour de se rendre maître de ses Etats au préjudice de ses enfans...... Il ré-

réſolut donc de mettre ſon eſprit en repos de ce côté-là. Et comme Jean Eſcovedo, Secretaire de Don Juan, étoit acuſé d'inſpirer à ſon Maître ces penſées ambitieuſes, ayant été des Païs-bas en Eſpagne pour des afaires de conſéquence, le Roi Filippe le fit tuer ſecretement par le Secretaire d'Etat Antonio Perez : & cete mort fit croire à tout le monde, que celle de Don Juan qui arriva incontinent après, avoit été avancée. Herrera dit que Don Juan mourut d'une fievre maligne, cauſée du travail d'eſprit & de corps qu'il avoit ſoufert dans la Guerre de Flandre ; & quatre ou cinq lignes après, il avouë, que l'on crut, qu'il étoit mort de poiſon : *acabò ſu vida Jueves à* 25. *de Setiembre* (un Jeudi 25. de Septembre) *con gran ſoſpecha de veneno.* Selon Cabrera, il mourut du pourpre, & le premier d'Octobre, âgé de trente-trois ans. On lui trouva les entrailles toutes noires, & comme roties, & les poulmons ſi desſeichez, qu'au toucher ils tomboient en poudre. Ce qui fit ſoupçonner à ſes domeſtiques, qu'il avoit été empoiſonné. En mourant, il recommanda deux choſes à ſon Confeſſeur : l'une de ſuplier de ſa part le Roi, ſon frére, de payer ſes dettes ; & l'autre, de permettre, que ſon corps fût porté à S. Laurent de l'Eſcurial, & mis

auprès de celui de l'Empereur, son pére: honneur, dont il se tiendroit bien payé de tous ses services. Cabrera dit, que Filippe II. satisfit à cete demande; & que Don Juan ayant été aporté secretement au Monastére de Nôtre Dame de Parrazes, il fut conduit de là à celui de S. Laurent par l'Evêque d'Avila, & enterré avec une pompe royale au lieu qu'il avoit desiré.* *Los Monteros de Espinosa pusieron el cuerpo en el lugar que en vida deseaba; y mereciolo un hijo que tanto pareciò en lo poco que viviò à tan glorioso padre.* Le même Historien dit que le Pape Pie V. lui avoit promis de lui donner l'investiture du premier Royaume qu'il gagneroit sur les Turcs; & le Sénateur André Morosin écrit dans son Histoire de Venise, que l'on disoit en ce tems-là, que le Roi Filippe avoit promis à Don Juan, à qui leur pére n'avoit rien laissé par son testament, le Royaume de Tunis, & tout ce qu'il pourroit conquerir en Orient. *Militaris laudis*, dit-il en parlant de Don Juan, *& augendæ fortunæ eo appetentior, quod nullam ex suis ditionibus Carolus V. illi testamento legasset; sed Philippo fratri tantum moriens commendasset; quem Tunetanum illi Re-*

* A la fin de Mai de 1580.

Regnum, quæque illi in Oriente loca obtigissent, pollicitum fuisse ferebatur. Mais de l'humeur dont tous les Historiens disent qu'étoit Filippe, il n'est pas croyable, qu'il eût fait cete promesse à Don Juan, qu'il craignit toûjours depuis qu'il eût connu son esprit, son courage, & sa capacité de commander les Armées. Aubery est du même sentiment : Jean d'Autriche dit-il, se mit dans l'esprit d'être Roi de Tunis par le moyen du Pape : à quoi le Roi Filippe ne voulut point entendre. Filippe ressembloit d'humeur à Tibére, & Don Juan à Germanicus. Celui-ci fut haï de son oncle, parce qu'il étoit aimé de tout le monde ; & celui-là fut suspect à son frére, parce qu'il étoit chéri des soldats. Tibére ne pouvoit soufrir la popularité de Germanicus, qui s'habilloit à la Greque, pour complaire aux Grecs ; ni Filippe celle de Don Juan, qui étant Gouverneur des Païs-bas, s'habilloit souvent à la Flamande ; & qui se donna la peine d'aprendre la Langue Françoise, pour parler aux Flamans sans interpréte. Chose infiniment désagréable à Filippe, qui ne parloit jamais qu'Espagnol, & qui dans les voyages qu'il avoit faits en Italie, en Flandre, en Angleterre, & en Allemagne, avant l'abdica-

tion de ſon pére, ne s'étoit jamais laiſſé voir autrement vétu qu'à l'Eſpagnole. Enfin, Don Juan éprouva, ainſi que Germanicus, *diſplicere regnantibus civilia filiorum ingenia*, que ceux qui regnent, ne haïſſent rien davantage dans leurs enfans, & dans les Princes de leur ſang, que le ſoin de gagner l'afection des peuples. Par cete raiſon, Filippe auroit deû bien aimer ſon fils Don Carlos, qui ſe feſoit haïr de tout le monde.

Le Laboureur ſemble acuſer Don Juan d'avoir aidé à faire périr Don Carlos. Voici ce qu'il en dit dans ſes Additions aux Memoires de Caſtelnau: „ Don Carlos „ ne témoignoit rien de ſes chagrins, qui „ ne fût raporté à ſon pére avec exagération, comme c'eſt la coûtume de ceux „ qu'on emploie à la perte des perſonnes „ de ce rang, parce que le péril qu'ils „ courent les rend parties contre la vie de „ celui qu'ils épient. C'eſt pourquoi Filippe Second le traitant toûjours de plus „ en plus mal, ſelon que ſes ſoupçons „ croiſſoient, & Don Carlos tenant d'un „ courage fier contre toute l'autorité de „ ſon pére; leur meſintelligence devint „ ſi publique, que les Grands des Païsbas très-mécontens du Gouvernement le „ firent ſolliciter de vouloir être leur Chef:

„ ce

„ ce qui lui releva encore le cœur, & fut „ cauſe que Filippe mit auprès de lui Don „ Juan, ſon frére-naturel, à qui l'on „ donna des ſujets extérieurs de méconten- „ tement, afin qu'il eût moyen d'entrer, „ par cete conformité d'intérêts, plus a- „ vant dans la confidence de Don Carlos. Par où Le Laboureur crayonne Don Juan du coloris d'un délateur & d'un traître. Mais ce portrait ne reſſemble point à celui que tous les Hiſtoriens Eſpagnols ont fait de ce généreux Prince.

Un Auteur Anonyme qui a écrit la Vie de Don Juan en François, (Jéſuite Vallon, à ce que l'on m'a dit) parle ainſi de ces deux Princes: „ Don Juan éclata de ſes „ propres rayons, & des tenebres de Don „ Carlos. Il auroit été à ſouhaiter pour „ l'un & pour l'autre, qu'ils ne ſe fuſſent „ pas rencontrez: les defauts de l'un re- „ hauſſoient les perfections de l'autre. On „ regretoit que Don Juan ne fût pas Don „ Carlos. Celui-ci n'avoit rien au corps „ qui ne fût défectueux: il avoit une „ épaule plus haute, & une jambe plus „ longue que l'autre: il n'avoit l'eſprit „ guére mieux fait que le corps. Le pére „ ſe chagrinoit de voir de ſi méchantes „ diſpoſitions dans ſon fils, & auroit vou- „ lu qu'il eût eu celles de Don Juan.

Hubert Languet, Gentilhomme Bourguignon, parle ainsi de Don Juan dans la 72. de ses Letres Latines: *Memoria parentis, morum suavitas, & res in ipsa prima adolescentia feliciter gestæ, magnam ei benevolentiam & auctoritatem apud milites conciliaverant..... dolui audita ejus morte, perpendens mecum, eum res gessisse utiles Orbi Christiano, & in ipso ætatis flore raptum esse, & si quid in Belgio fecit incommode, id eum fecisse alieno imperio obsequentem. Varia de causa mortis ejus dicuntur. Qui humaniùs loquuntur, dicunt ipsum, post nimiam hæmorrhoidum fluxionem correptum fuisse febricula, à qua Medici initio judicabant nihil ipsi imminere periculi; sed cùm vires corporis nimia sanguinis fluxione essent languefacta, & ad morbum accessisset ingens animi dolor, illo ipso dolore eum contabuisse. Dolorem autem inde conceperat, quòd videret res suas in dies fieri deteriores, & se destitui rebus necessariis ad ducendum bellum, nec sibi præstari ex Hispania ea quæ inde discedenti fuerant promissa. Quidam dicunt, ipsum post fusas ad Namurcum Ordinum copias,* (à la bataille de Gemblours, où fut defaite par Don Juan l'Armée des Etats, commandée par Antoine de Goignie, qui avoit fait son aprentissage de guerre sous Charlequint.) *de sua victoria adeò gloriose scripsisse ad*

ad Regem, ut Rex debellatum esse putaret cum Belgis; & propterea fuit negligentior in suppeditandis iis quæ ad bellum erant necessaria.

Un jour, Don Carlos ayant apellé Don Juan *hideputa*, i. e. fils de putain, l'autre lui répondit : *yo soy hijo de mejor padre*; i. e. je suis fils d'un meilleur pére. Parole véritable, mais qui ne devoit jamais sortir de la bouche de Don Juan, qui par cete comparaison ofensoit le Roi son frére, auquel il étoit d'ailleurs plus obligé qu'à son pére, après l'honneur que Filippe lui avoit fait de le reconnoître, & de le faire élever comme un fils de Charlequint. Mais l'imprudence de la jeunesse eut plus de part à cete réponse que l'ingratitude.

Quant à la mort de Don Carlos, les Ecrivains François en ont parlé, à mon avis, avec plus de haine que de vérité, *odio magis quam ex fide*. J'avouërai tant qu'on voudra que Filippe II. étoit cruel, mais je ne puis croire qu'il le fut assez, pour faire étrangler son fils-unique, comme l'ont dit quelques Historiens mal informez. Paul Piasecki, Evêque & Sénateur Polonois, dit bien, qu'il fit mourir Don Carlos, mais il en parle ambigûment, sans décider si ce jeune Prince mourut de poison, ou de douleur d'être

en prison, & hors de toute espérance d'en sortir. *Rex ille*, dit-il dans sa Cronique, *cùm solum Carolum ex Maria prima sua uxore susceptum haberet filium, & alios vix speraret, horribile & nusquam inter Principes Christianos auditum severitatis paternæ fecit exemplum. Cùm enim Carolus iste, annorum 22. in suspicionem affectati regni, & secretiorum de vita patris machinationum venisset, eum sub custodiis per biennium ab omni commercio & colloquio segregatum tenuit: & demum cùm semel invisisset ægrotantem, minúsque ad resipiscendum, seu deprecandam veniam videret dispositum, desperata ipsius fruge, eum fecit sive necari, sive anxietate animi, vitióque valetudinis in eadem detentione studiosè procurato interire. Hoc audivi à Stanislao Fugelvedero, qui tunc in illa Aula negotia Augusti, Regis Poloniæ, procurabat, quòd die illius obitûs summo mane ipse Rex pater abierat Vallidolitum, & è medio itinere, motus animi affectu paterno, magna festinatione Madritum rediit, sed invenit filium jam animam agentem.*

Saint-Evremond dit dans un de ses Discours, que l'Espagnol qui étrangla Don Carlos, lui crioit: *calla, calla, Señor, todo que se haze es por su bien*: i. e. Taisez-vous, taisez-vous, Monseigneur, tout ce que l'on fait est pour vôtre bien.

Rien

Rien a-t-il plus l'air d'un conte fait à plaisir que cete ironie cruelle & barbare ? supofé même que Filippe II. eût donné l'ordre d'étrangler son fils, est-il croyable qu'il eût permis qu'on l'eût insulté à l'article de la mort, où toutes les consolations les plus insinuantes ne sufisent pas aux Princes pour les y résigner. Je le dis encore : je ne puis croire que Don Carlos ait été étranglé, ni que son pére ait jamais eû la pensée de se défaire de lui par un suplice infame, le pouvant faire commodément par une voie plus secrete, & moins odieuse. Ce qui peut avoir donné lieu à ce conte, c'est à mon avis la réponse que Filippe fit à son fils le jour qu'il le fit arrêter, qui fut le 18. de Janvier de 1568. Don Carlos le voyant entrer dans sa chambre avec le Conseil d'Etat à l'heure de minuit, s'écria brusquement, *que es esto, quiere V. Magestad matarme ?* qu'est-ce donc que ceci, Vôtre Majesté veut-elle me tuer ? à quoi Filippe répondit avec douceur, *No, sino hazeros bien, quietaos* : Non, mon fils, mais vous faire bien, soyez en repos.

Le Sénateur Vénitien André Morosini raconte ainsi la chose dans son Histoire de Venise : *Philippus Carolum filium custodiæ tradi jusserat : verum alti animi juvenis,*

probri atque injuriæ impatiens, cum vita indecoram regiæ fortunæ notam delere ſtatuit, quamque ſibi gladio inferre nequiverat, inedia vincente naturam necem ſibi conſciſcere decrevit. At conſilio cuſtodum aſſiduitate detecto, occultò adamantem ex annulo quem geſtabat extractum voravit, duriſſimo lapide incidere corporis nexus poſſe ratus, irrito tamen conatu. Vitam denique obſtinata mente pertæſus, omni ciborum genere ſeſe ingurgitando, aquæ frigidæ potatione nunquam intermiſſa, brevi ſtomachi vitium contraxit, atque dyſentèria correptus interitum ſibi maturavit. Selon cet Hiſtorien, qui avoit la liberté de voir toutes les depêches des Ambaſſadeurs de ſa République en Eſpagne, Don Carlos n'ayant pû trouver le moyen de ſe tuer de ſon épée, ou de ſon poignard (aparemment il n'en avoit point, car ce fut la premiére choſe dont le Roi ſon pére ſe ſaiſit le jour qu'il le fit arrêter) réſolut de ne plus manger. Mais comme il étoit gardé de trop près pour faire ce qu'il vouloit, il s'aviſa d'avaler le diamant de ſa bague, & l'avala en efet ſans que perſonne s'en aperçût. Enfin, cete pierre lui étant reſtée dans le corps, ſans lui cauſer aucun dommage, las de vivre, & réſolu de mourir, pour ſe dérober à la honte de ſa captivité; il ſe mit à manger de tout a-

vec

vec excès, & à boire jour & nuit à la glace: de ſorte que la dyſenterie ſuccédant à l'indigeſtion, il mourut au bout de quelques jours, *après avoir reçu tous ſes ſacremens, & la bénédiction de ſon pére.* Tout cela s'acorde avec ce que dit Cabrera, dont voici les paroles: *Con la indignacion i corage el fogoſo Principe abraſado, i del calor del eſtio, bevia con eceſſo agua de una gran fuente de nieve, i con ella hazia enfriar la cama* (il feſoit fondre de la neige dans les draps de ſon lit pour ſe rafraîchir) *donde paſſaba lo mas del tienpo para refreſcarſe, mudando lugares por inſtantes, que al mas robuſto matara. Hizo tales deſordenes que parecia furor; pues deſanimado, como dexado de la eſperança de libertad, eſtuvo tres dias tan ſin comer, con profunda melancolia, que ya caſi le tenia la mitad de la muerte, quando le viſitò i confortò el Rey, i comiò mas de lo que pudo gaſtar ſu calor por la debilidad de eſtomago i deſtenplança.* Après avoir été trois jours ſans manger, il tomba malade pour avoir plus mangé que ſon eſtomac ruiné ne pouvoit digérer. *De manera*, continuë-t-il, *que enfermò gravemente de tercianas dobles malignas, vomitos, diſenteria cauſada de la frialdad de la nieve.* La conduite que Don Carlos tenoit depuis ſa détention montre

qu'il

qu'il n'étoit pas besoin d'avancer la mort de celui qui y couroit en poste. D'où il me semble qu'il est naturel de conclure, que Filippe second, qui aimoit beaucoup sa réputation, étoit trop prudent, pour vouloir la fletrir par empoisonner , ou faire étrangler son fils-unique. Quoi qu'il en soit, Don Carlos, le quinzieme Prince des Asturies, (comme qui diroit en France le quinzieme Daufin) mourut le 24. de Juillet de 1568. à quatre heures du matin, âgé de 23. ans & quinze jours. Le soir du même jour, son corps fut porté au Monastére des Religieuses de S. Dominique le Royal, où il demeura en depôt jusqu'en 1573. qu'il fut transporté à S. Laurent de l'Escurial, quoiqu'il eût ordonné par son Testament d'etre enterré au Couvent de S. François de Tolede. Sa mort, que l'on croyoit avoir été avancée par le poison, & la précipitation de ses funérailles, le firent comparer à Britannicus , fils de l'Empereur Claude, lequel Néron fit porter au bucher la même nuit qu'il étoit mort, disant, que la mort prématurée des Princes ne demandoit que le secret & le silence; au lieu que la pompe funebre ne servoit qu'à prolonger un deuil & des regrets qu'il faloit abreger. Mais le convoi de Don Carlos ne laissa pas d'être solennel & magnifique.

que. Tous les Conſeils & tous les Grands y aſſiſtérent : le Nonce du Pape y marchoit entre les Evêques de Cuença & de Pampelune, & le Cardinal Eſpinoſa tout le dernier au milieu des Archiducs Rodolfe & Erneſt, fils de l'Empereur Maximilien II. & neveux du Roi : par où ces Archiducs cedoient la place d'honneur, à un Cardinal *. Choſe aſſez remarquable, & bien diférente de ce qui ſe pratique aujourdui en Allemagne, en France, & en Eſpagne. Cabrera dit, que ce Cardinal étant à la porte de l'Egliſe ſe retira ſans vouloir aſſiſter à l'Office, diſant qu'il ſe trouvoit mal : au lieu qu'il auroit pû dire plus véritablement, qu'il n'avoit jamais été bien avec le Prince, & qu'il ne le regretoit point. C'eſt à lui que Don Carlos avoit dit un jour en le prenant par ſon rochet : *Quoi, petit Curé, tu as l'audace de te jouër à moi, en empêchant que Ciſneros* (c'étoit un Comédien qu'il aimoit) *ne vienne me divertir. Par la vie de mon pére, il*

* Nota que Don Juan, qui n'étoit qu'un bâtard, la refuſa au Cardinal Moron, Doyen du Sacré Collége, envoyé à Gennes avec le titre de Legat *à latere* pour pacifier les diférends ſurvenus entre les Anciens & les Nouveaux Nobles de cete République.

il faut que je te tuë : & peut-être l'eût-il fait, s'il eût été le plus fort. Car Espinosa lui échapa des mains, & n'y retomba jamais depuis. C'est à ce même Cardinal, que Filippe II. donna le coup de la mort par un mot de reprimande : *Cardinal*, lui dit-il, *souvenez-vous que je suis le Président* : terme dont il usa comme pour le degrader de la Présidence de Castille, qui est la premiére dignité séculiére de la Monarchie d'Espagne, & bien plus grande que n'est celle de Chancelier en France. Espinosa en mourut de douleur quelques jours après. Dans une syncope qui lui prit, on se pressa tant de l'ouvrir pour l'embaumer, qu'il porta la main au rasoir du Chirurgien ; & que son cœur palpita encore après l'ouverture de l'estomac. Ce fait est raconté par Cabrera, Historien de Filippe II. & serviteur domestique de Filippe III. lequel ajoûte que la crainte qu'on avoit que ce Cardinal ne revînt en santé, fit hâter sa mort, pour contenter le Prince, les Grands, & les Conseillers d'Etat qui la desiroient, dans l'espérance que son successeur useroit plus modérement de son pouvoir.

Ce que l'Ammirato raconte du Cardinal Espinosa est encore plus singulier. „ Ce „ fut, (*dit-il dans ses Mélanges*) un hom-
„ me

„ me de très-grande autorité auprès du „ Roi Filippe, & telle, qu'il ſembloit „ qu'il commandât à ſon propre Maître. „ Un jour le Prince Rui Gomez de Sil- „ va, très-aimé du Roi, ayant tardé à „ venir au Conſeil qui ſe tenoit chez le „ Cardinal, celui-ci oſa lui dire, que s'il „ ne ſe rendoit plus aſſidu, ſa place ſeroit „ donnée à un autre: Et Rui Gomez ré- „ pondant qu'il ne ſavoit pas par qui elle „ pourroit lui être ôtée: *Vous le verrez* „ *par les effets*, repartit le Cardinal. Et „ comme le Roi ne fit aucune démonſtra- „ tion de prendre part en ce demélé, les „ autres Conſeillers en devinrent plus „ craintifs & plus ſouples. Quand ce Car- „ dinal écrivoit au Roi ſur les afaires qui „ étoient en délibération, au lieu de dire: „ *il me ſemble qu'il ſeroit à propos de faire* „ *telle ou telle choſe*: il diſoit impérieuſe- „ ment: *faites*, ou, *ne faites pas cela*, „ comme s'il eût été lui-même le Roi, & „ le Roi ſon Miniſtre. Il vécut environ „ trois ans dans cete puiſſance, puis il „ mourut ſubitement. Le bruit courut „ qu'on l'avoit ouvert avant qu'il fût „ mort, ayant donné encore des ſignes de „ vie tandis qu'on l'ouvroit. On aſſure, „ que ſa mére acoucha de lui à l'heure de „ ſon enterrement, pendant que les Prê-

„ tres

„ tres disoient pour elle l'Office des „ Morts ; & qu'elle vécut encore quatorze ans depuis cete aparente résurrection. “ De sorte qu'il est vrai de dire, que la Mort servit de sage-femme à la Mére, & l'Eglise de berceau à l'enfant, comme par un heureux présage de toutes les dignitez Ecléſiaſtiques, auxquelles il devoit parvenir. Car il fut Evêque de Siguença, Inquisiteur Général d'Espagne, & Cardinal. Son autorité, ajoûte l'Ammirato, étoit encore soutenuë par sa belle prestance, & par la magnificence de ses habits. „ Il portoit des soutanes de velours „ cramoisi, des bagues precieuses aux „ doits, & des dorures aux poignets. Il „ parloit avec hauteur, & entretenoit un „ grand nombre de domestiques, parmi „ lesquels il y avoit des personnes de condition relevée. Quand on vint dire au „ Roi qu'il étoit mort, il ne dît que ce „ mot par admiration, *es muerto ?* Est-il „ mort ? sans en montrer aucune joie, ni „ tristesse ; & n'en parla jamais depuis, „ non plus que s'ils n'eûssent jamais eû rien „ à traiter ensemble.

Il est bien vrai que le Roi Filippe ne regreta point ce Cardinal, qui avoit pris trop d'ascendant sur lui ; mais il ne laissa pas d'honorer sa Memoire, & de rendre té-

témoignage de ses services, lorsque l'ocasion s'en presenta. Un jour passant par *Martimuños de las Posadas*, patrie d'Espinosa, il s'y arrêta tout exprès pour entendre la Messe dans la Chapelle, où il est enterré; & commanda au Prêtre de la dire pour le repos de l'Ame du defunt. Puis il dît à ses enfans: *Ici repose le meilleur Ministre que j'aie eû en mes Royaumes.* Eloge qui valoit mieux que cent Oraisons funebres. Cabrera en fait un de ce Ministre, qui en donne une haute idée. *Fue*, dit-il, *de gran privança con el Rey, por su valor i prudencia, de ecessiva autoridad adquirida con gran juizio. Gallarda persona, aspecto autorizado* *, *nobleza de familia, tan bizarra condicion, alentado i elevado espiritu, como si naciera solo para mandar; i tan pronto i assistente en el despachar, que algunas vezes quedaron en ocio los Consejeros.* De sorte que l'on peut dire de lui, qu'il avoit l'esprit aussi vaste que la Monarchie qu'il gouvernoit. Pourquoi donc Filippe se dégoûta-t-il d'un Ministre, qui lui étoit si utile & si nécessaire? *Porque le cansaba*, ajoute son Historien, *el salir à recibille, quitalle la gorra, darle silla por igual, i alguna*

* i. e. très-bien fait de sa personne, & dont la mine imprimoit du respect.

guna libertad, desenfado i propiedad en el negociar i proveer como de si mismo; que en Principe tan zeloso de su inmunidad i oficio pareciò increible su tolerancia hasta alli. Al fin cayò de su gracia, porque no andaba detras de su Señor en la gloria, estimacion i despacho. C'est-à-dire: parce qu'il se lassa de sortir de sa chambre pour le recevoir; de lever son chapeau pour le saluër; de le faire asseoir comme son égal; & de soufrir une certaine liberté & familiarité, dont usoit le Cardinal en négociant avec lui, & en disposant des places vacantes, comme s'il eût été le Maître: tolérance incroyable dans un Prince si jaloux de sa grandeur & de son autorité. Enfin le Cardinal tomba en disgrace, pour être allé du pair avec le sien, & pour n'avoir pas eû la complaisance de lui atribuer la gloire des bons succès de son Ministére. Cabrera dit encore que les Grans achevérent de le perdre, à force de se plaindre, qu'il les traitoit de haut en bas, quand ils s'adressoient à lui pour le prier de quelque chose. Bien que le Roi Filippe n'aimât pas les Grans, & que même il prît plaisir à les humilier; il fut bien aise de sacrifier à leurs plaintes un Ministre, qui commençoit à lui faire ombrage, & de couvrir sa jalousie particuliére du prétexte specieux de la haine géné-

générale des Seigneurs de ſa Cour. Antonio de Herrera parle ainſi de ce Cardinal: *Murió eſte año* * *el Cardenal Don Diego* (Jâques) *de Eſpinoſa, Preſidente del Conſejo Supremo, e Inquiſidor General &c. el qual con ſu maravilloſo juizio, gran prudencia, y pecho generoſo, governò eſtos Reynos en lo que le tocava, con ſatisfacion univerſal, por el gran expediente que tuvo en los negocios.* Il avoit été créé Cardinal aux Quatre-tems du mois de Mars de l'an 1568. deux mois après la priſe de Don Carlos, qui du moins n'eut jamais le chagrin de le voir en cet habit. Antonio Perez dans une de ſes ſecondes Letres Eſpagnoles dit que ce Cardinal parut dans le Miniſtére comme un éclair. Ce fut un éclair, ajoûte-t-il, en ce qu'il étincela par tout, qu'il éblouït & offuſqua tous les autres Miniſtres & Conſeillers d'Etat Eſpagnols; & qu'il paſſa vîte.

* en 1571.

En 1572. mourut l'autre Favori de Filippe II. Rui Gomez de Silva, Prince d'Eboli, Duc de Paſtrane, Sumilier de corps de ce Roi, Conſeiller d'Etat, & Contador Mayor de Caſtille, ce que nous appellerions en France Surintendant des finances. Il n'avoit pas à beaucoup près, la capacité ni l'intelligence du Cardinal Eſpinoſa, mais comme ce Cardlnal étoit in-

infiniment plus habile Minîſtre que lui, il étoit en revanche infiniment plus habile Courtiſan que ce Cardinal. Celui-ci ſembloit n'être né que pour commander, & l'autre ſeulement pour obéir. Filippe eſtimoit davantage Eſpinoſa, parce qu'il étoit au deſſus des afaires, & que rien ne l'embaraſſoit; mais il aimoit davantage Eboli, qui ſufiſoit à celles, dont il avoit la direction, & qui récompenſoit en douceur, en complaiſance, en modeſtie, tout ce qui lui manquoit du côté de l'eſprit, ou du courage. Les Hiſtoriens d'Eſpagne parlent diféremment de cet heureux Favori, qui conduiſit ſi bien ſa barque, qu'il ne fit jamais naufrage. Herrera en fait un portrait très-avantageux, & le propoſe pour modele aux Courtiſans qui veulent faire fortune à la Cour, ou s'y conſerver. Comme ce portrait n'eſt pas dans toutes les éditions d'Herrera, j'ai cru que ceux à qui il manque ſeroient bien aiſes de le trouver ici. *Era Portugues*, dit-il, *de la iluſtre y antigua caſa de Silva, y por madre de la de Meneſes. Vino niño à Caſtilla con la Emperatriz, madre del Rey Catolico.* (l'Infante Iſabelle, fille-aînée de Dom Emanuel, 14. Roi de Portugal.) *Fue dotado de muchas virtudes, y de tanta diſcrecion, que teniendo mucha gracia con el Rey, ſupo convertir en amor general*

neral la embidia de ſu privança, porque uſava della con juizio y exemplo: y entre otras ſus aciones excelentes impidiò a Coſtantino el ſer Confeſſor del Rey, (ce Conſtantin avoit été Prédicateur ordinaire de l'Empereur Charle-Quint, & depuis mis aux priſons de l'Inquiſition pour acuſation d'héréſie du vivant même de ce Prince) *porque le conociò indigno de tal lugar.* S'il eſt vrai qu'Eboli empêcha le Docteur Conſtantin d'être Confeſſeur du Roi Filippe, il faut que ç'ait été avant que ce Prédicateur fût arrêté par l'Inquiſition: car on ne l'auroit pas propoſé pour être Confeſſeur de ce Roi après cete note d'infamie. *Fue mucho lo que del confiò el Rey que le nombrò por uno de los Comiſſarios para la Paz que hizo con Enrique II. Rey de Francia: y deſde Flandes le embiò à Eſpaña con tan grandes poderes, que pudo quitar y poner Preſidentes, dar Obispados, y uſar de muchos arbitrios para buſcar dinero para la guerra. Fue hombre de mucha puntualidad, afable, y no punto arrogante, pio, y en todas ſus coſas igual, de animo generoſo, y en las armas valiente, zeloſo de la reputacion de ſu Principe, y deſde que començò à privar haſta que muriò, que fueron muchos años, ſe conſervò en un miſmo grado; con gran prudencia, y univerſal aprobacion de*

todos, y ensiema tuvo innumerables amigos, au lieu qu'Espinosa s'étoit fait un nombre infini d'ennemis par son arrogance, & par la supériorité qu'il prenoit sur tous les Grans; *y de los que mejor le conocieron fue llamado espejo de Privados.* (le miroir & le patron des Favoris) Il mourut le 25. de Juillet jour & fête de S. Jâques, l'Apôtre d'Espagne. Bien que Cabrera fût très-partial pour le Duc d'Alve, il n'a pas laissé de faire un éloge magnifique du Prince d'Eboli, son concurrent, & son ennemi secret. *Conservò la gracia del Rey*, dit-il, *porque le asistia sin fastidiarle, ni inpedirle quando queria soledad.* „Il conserva les bon„nes graces du Roi, en se rendant assidu au„près de sa personne, sans lui être importun, „& sans l'embarasser quand il vouloit être „seul.“ [Les Princes sont ennemis de toute contrainte: ils se lassent bien tôt d'un Favori qui les assiége.] *Teniale igual reverencia en todas sus acciones, i crecia con el favor i merced que recebia.* „Dans „toutes ses actions il lui gardoit le même res„pect, & ce respect alloit toûjours croissant „à mesure qu'il en recevoit de nouvelles gra„ces.“ [Bon disciple de cet ancien Filosofe, qui disoit à un Courtisan: plus le Prince t'agrandit, fai-toi plus petit à proportion. Si le Cardinal Espinosa eût suivi ce precepte,

te, jamais Filippe ne l'auroit sacrifié à la haine des Grans, qu'il haïssoit tous lui-même.] *Hazia lo que le tocaba sin artificio, i con facilidad i agrado de su Señor.* „ Il fesoit ce qui étoit de son Ministére sans „ nul artifice, sans embaras, & toûjours au „ gré de son Maître." [Les Princes n'aiment point les esprits artificieux: comme d'ordinaire ils sont défians, soupçonneux, & dissimulez, ils veulent que l'on traite rondement avec eux, & sans nulle affectation. Louïs Onze, le plus rusé de tous les hommes de son tems, ne pouvoit soufrir qu'on le fût avec lui: il en coûta la vie au Connétable de saint-Pol, qui fomentoit la discorde entre lui & le Duc de Bourgogne pour les tenir tous deux en crainte, & l'un par l'autre. Au contraire, il fit beaucoup de bien à Messire Jâques de saint-Pol, frére du Connétable, & s'en servit jusqu'à la mort, pour avoir répondu franchement aux questions qu'il lui avoit faites, savoir, pour qui Jâques auroit tenu, pour le Roi, ou pour le Bourguignon, s'il fût entré dans la ville de saint-Quentin. Un jour Filippe II. s'apercevant qu'un de ses plus confidens Ministres lui déguisoit la vérité sur une afaire dont il l'informoit, lui dit ces trois mots, *Pues assi me mentis?* avec un ton si severe, que ce pauvre Seigneur,

Quoi, vous me mentez ainsi?

gneur, au sortir de l'audience, alla se mettre au lit, & mourut de douleur.]

Llevaba resuelto i advertido bien lo que avia de negociar, continuë Cabrera; *i con natural compostura hablaba lo necesario que le tocaba i sabia, ganando primero el nonbre de inteligente i prudente, con la pregunta oportuna i modesta, i la respuesta breve i cuerda, sin contar ni discurrir; diziendo bien de los que amaba el Rey.* „ Il
„ aportoit ce qu'il avoit à negocier, tout
„ digeré dans son esprit; & avec une grace
„ naturelle, il disoit précisement ce qui apar-
„ tenoit au fait, & ce dont il étoit bien ins-
„ truit, assaisonnant ses demandes, & ses ré-
„ ponses, de tant de discrétion & de mo-
„ destie, que sans faire jamais le discoureur,
„ ni le bel esprit, il interrogeoit toûjours à
„ propos, & répondoit en peu de mots tout
„ ce qu'il faloit, & rien davantage. Et com-
„ me adroit Courtisan, il parloit toûjours
„ honorablement de ceux que son Maître ai-
„ moit. " [Il n'y a rien qui fasse plus de plaisir aux Princes que de se conformer à leur inclination. Cela fait une partie du respect qui leur est deû. C'est leur montrer une espéce d'antipathie, que de parler mal de leurs Favoris, ou de leurs Ministres. Juan de Escobedo, Secretaire de Don Juan d'Autriche, parlant un jour avec chaleur contre

contre le Cardinal Eſpinoſa, Filippe II. l'interrompit en lui diſant, *Eſcobedo, eſſo no es de la hazienda,* " il ne s'agit pas de „ cela, & cela ne regarde pas les Finances: par alluſion à la charge de Secretaire du Conſeil des Finances qu'avoit Eſcobedo. Un Chanoine lui aïant écrit contre ſon Evêque, vous devez prendre garde, répondit-il, à parler plus reſpectueuſement des perſonnes de ce rang.]

No entendia mas de lo que dezirle queria, con diſimulacion oneſta, forçoſa i buena. „ Avec une diſſimulation honnête & „ prudente, il n'entendoit, ou feignoit de „ n'entendre rien davantage que ce que ſon „ Maître vouloit bien lui dire. " [Les Princes veulent toûjours avoir l'avantage d'être les plus fins: ils ne peuvent ſoufrir que l'on penetre leur penſée, quand ils ont envie de la cacher. S'ils viennent à s'apercevoir que vous deviniez ce qu'ils ſe piquent de dérober à vôtre connoiſſance, ils ne vous le pardonneront jamais; car c'eſt leur avoir montré que vous avez plus d'entendement & plus de ſagacité qu'il n'en faut à leur ſervice. C'eſt pourquoi les eſprits mediocres leur ſont plus propres que les eſprits ſubtils & ſublimes. *Qui ſcrutator eſt Majeſtatis, opprimetur à gloria.* Le Cardinal Eſpinoſa en eſt un bel exemple. Ce Miniſtre va-

loit mieux pour l'Etat, mais Eboli valoit mieux pour le Prince. Or eſt-il que la pluſpart des Princes aiment mieux leur perſonne que leur Etat. Ils diſent que l'Etat leur apartient, & les Peuples diſent que leur perſonne apartient à l'Etat.]

Lo que le dezia tenia en ſecreto, i ſi lo dezian otros, diſimulaba, i era ultimo en dezillo.

„ Il tenoit ſecret tout ce que le Roi lui di-„ ſoit, & ſi d'autres le diſoient, il feignoit de n'en rien ſavoir, & étoit toûjours le dernier à le dire. [Si un Favori n'eſt ſecret, il eſt impoſſible qu'il conſerve longtems ſa faveur; car il lui échapera tel mot, qui fera deviner le plus important ſecret de ſon Maître, & qui par conſéquent cauſera ſa diſgrace. Si Comines eût raporté à Louïs Onze la queſtion faite à Rapine par le Seigneur du Lude, je ne doute point qu'elle n'eût coûté cher à cet imprudent Favori. S'adventura Monſeigneur du Lude, qui étoit avec moi, (c'eſt Comines qui parle) juſqu'à lui demander (à Rapine Gentilhomme domeſtique du Connétable de ſaint-Pol) s'il ne ſavoit point où étoit l'argent comptant de ſon Maître. Je m'ebahis comme cete parole lui échapa, & qu'il ne fit fuir ledit Connétable, & entendre ſon cas, & ce qu'on procuroit contre lui. Don Antonio

tonio de Padilla, Préſident du Conſeil des Ordres Militaires de Caſtille, fut mal payé du ſervice qu'il avoit voulu rendre à la Reine Anne, en lui revélant que Filippe II. dans le Teſtament qu'il fit à Badajoz en 1580. ne lui donnoit ni la tutele du Prince Filippe leur fils, ni la Régence. Car le Roi Filippe étant revenu de cete maladie, dont tout le monde avoit cru qu'il mourroit, & la Reine lui ayant reproché le peu d'eſtime qu'il avoit montré faire d'elle en cete ocaſion, il parla ſi ſeichement à Don Antonio, que ce pauvre Préſident, confus de ſa trahiſon, & ſaiſi de peur, alla de ce pas au tombeau.]

Hazia de los enemigos amigos, beneficiandolos, para que conocieſen ſu poder: acto generoſo, noble i Criſtiano, dificil, duro, mas la dificultad aſiſte à la virtud. Conocia los emulos, vencialos de corteſia, huyendo las ocaſiones de ronper, haziendo bien a ſus allegados en amiſtad, para que templaſen ſu mala voluntad. Il feſoit de ſes ennemis des amis, en leur procurant tout le bien qui dépendoit de lui, afin qu'ils connuſſent ſon pouvoir. Procedé généreux, noble, & Chrétien, mais dificile à tenir, comme l'eſt toûjours la route de la Vertu. Il s'étudioit à vaincre en courtoiſie ſes concurrens & ſes envieux, fuyant toutes les

ocaſions de rompre avec eux, & cherchant celles de faire du bien à ceux qu'il ſavoit être de leurs amis, afin qu'ils moderaſſent ou détournaſſent la mauvaiſe volonté des autres.

Moderaba el acompañamiento, quando andaba por la Corte, entraba o ſalia della, i no veſtia ni ſus criados mas curioſamente que el Rey i los ſuyos, porque es deſagradable, i aun le ofende. Quand il alloit à la Cour, qu'il y entroit, ou qu'il en ſortoit, il ſe feſoit acompagner de peu de perſonnes: il ne s'habilloit jamais plus galamment que le Roi, ni ſes domeſtiques mieux que ceux du Roi, ſachant que c'eſt une diſtinction qui deplaît, & même qui ofenſe. [Le Connétable de Luines, qui avoit pris la place du Maréchal d'Ancre, ſe rendit odieux à Louïs XIII. par la ſuite nombreuſe de Gentilshommes & d'Officiers qu'il affectoit de mener, lors qu'il alloit chez le Roi; & par la magnificence de ſa livrée, qui éfaçoit celle de la Maiſon Royale. D'où ſon Maître l'apelloit le Roi Luines. Voyez l'Article d'*Albert*.]

Quando reprehendia de parte del Principe, huia el inpetu, i tenia juizio con gravedad i modeſtia mirando el lugar, il tienpo, contra la culpa, no contra la perſona libre. „ Quand il feſoit des reprimandes de la

„ part

„ part du Prince, il évitoit les paroles „ aigres & menaçantes, gardant toûjours „ la gravité & la modestie, atentif aux „ circonstances du lieu & du tems, blâ„ mant la faute, excusant la personne. [En cela Eboli surpassoit Espinosa, son collegue, qui rudoyoit toûjours les Grans, & qui se les fit tous ennemis. Ce qui causa sa ruine. Quelque puissant que soit un Ministre, il doit compter, que tôt ou tard il sera la victime des Grans, s'ils viennent à s'unir tous ensemble contre lui. Car le Prince aimera mieux se conserver leur obéissance, qu'un Favori qui le met en danger de perdre son Etat par une révolte. *Quando por uno*, dit un Auteur Espagnol, *se alborotan los de mas, valense los Reyes del advertimiento de Cayphas, el qual dixo a los Judios:* EXPEDIT *nobis, ut unus moriatur homo pro populo, & non tota gens pereat.*]

Fue Rui Gomez el primero piloto, que en trabajos tan grandes viviò i muriò seguro, tomando siempre el mejor puerto. Aconsejò i sirviò loablemente a su Principe, en que no fuese su Confesor Constantino erege, en hazer las pazes con Francia en el año 1559. *con tantas onras i ventajas; i en aver instado en que Malta sitiada del Turco fuese socorrida. No dexò hazienda resK* 5 *titui-*

tituible à la Corona. Vivo conservò la gracia de su Rey, muerto le doliò su falta, i la llorò su Reyno, que en su memoria le à conservado para exenplo de fieles vasallos, i prudentes privados de los mayores Principes.
„ Rui Gomez a été le premier pilote, qui „ parmi tant d'orages & de tempêtes a vé-„ cu & est mort sans faire naufrage, prenant „ toûjours le meilleur port. Il rendit un „ bon service à son Prince, en le détour-„ nant de prendre pour Confesseur l'héré-„ tique Constantin. Il conclût la Paix a-„ vec la France en 1559. à des conditions „ si honorables & si avantageuses, *que ja-„ mais il n'y en eût une plus glorieuse pour „ l'Espagne.* Par ses conseils il engagea „ Filippe à secourir Malte, qui étoit assie-„ gée par les Turcs. Il ne laissa rien, que „ sa conscience l'obligeât de restituer à la „ Couronne. Il conserva toute sa vie les „ bonnes graces de son Maître, & en fut „ très-regreté après sa mort, comme aussi „ de tous les peuples de cete Monarchie, „ parmi lesquels il passe encore aujourdui „ pour un modele à proposer aux Vassaux „ fideles, & aux Favoris prudens des plus „ grans Princes." [Tel a été en France le Cardinal George d'Amboise, qui fut justement aimé de la France & de son Maître, parce qu'il les aimoit également tous deux.

Ser-

Serviteur ſans paſſion & ſans interêt; Favori ſans inſolence & ſans cruauté. Qui dans ſa puiſſance abſoluë conſerva le rang des Seigneurs & la liberté des peuples: qui ne détourna jamais la bonté naturelle du Roi à de mauvais uſages, ni n'employa ſon crédit qu'au profit de tout le monde: qui rangea les Grans ſans les renverſer, contint les peuples ſans les vexer. Prêtre avec un ſeul bénéfice, & Miniſtre aiant les mains nettes de rapine & de ſang, le cœur ſans vangeance, & l'eſprit ſans jalouſie, & ſans fourbe. C'eſt comme en parle Mezeray, qui cenſure & condanne tous les autres.]

Dans la Vie du Duc d'Alve, dont la traduction a paru depuis peu d'années, il y a un parallele, qui met le Prince d'Eboli bien au deſſous de ce Duc. „ Le Prince d'Eboli, *dit le Traducteur*, étoït „ un eſprit ſouple, adroit, inſinuant, „ flateur. Il en vouloit moins au bien de „ ſon Maître qu'à ſon cœur, qu'il avoit „ gagné par la plus baſſe des complaiſances, s'il eſt vrai qu'il ne deût ſa faveur „ qu'à l'amour de Filippe pour ſa femme, „ & à leur mauvais commerce, qu'il tâchoit d'entretenir avec ſoin. Eboli eût „ le cœur de ſon Maître, & le Duc d'Al- „ ve ſon eſtime“. Et dans un autre en-

droit. „ Le Duc d'Alve, *ajoûte-t-il*, im-
„ posoit à tous par ses belles actions & se
„ soûtenoit par ses vertus civiles & mili-
„ taires, par ses grans biens, & sa haute
„ naissance. Tout cela l'avoit élevé à un
„ point d'autorité, d'où il n'étoit pas fa-
„ cile de le faire descendre. La fortune
„ du Prince d'Eboli ne paroissoit pas si
„ solidement établie. Il avoit à la vérité
„ de la naissance, & sa femme lui avoit a-
„ porté de grans biens : elle étoit belle,
„ & si l'on en croit la satire, elle étoit le
„ nœud le plus fort qui atachoit Filippe à
„ la fortune de son mari, qui étoit d'un
„ mérite commun ". Si cela est vrai, comme tout le monde le croyoit en ce tems-là, c'est une tache qui salit toute la Vie de ce Favori. Guillaume, Prince d'Orange, ne parle point de ce concubinage dans l'Apologie qu'il fit imprimer en 1581. contre le Roi Filippe, dont il raconte tous les adultéres. Et parlant du Prince d'Eboli, il dit seulement qu'il avoit été le négociateur du mariage de Filippe avec Doña Isabel Osorio; & que ce fut d'où lui vint ce grand credit, & tant de biens qu'il possedoit en Espagne. Don Juan Vitrian, qui a fait un très-bon Commentaire sur les Memoires de Comines, semble faire peu de cas du Prince d'Eboli, & par conséquent désaprou-

ver le choix de Filippe II. quand il parle du Maître & du ſerviteur en ces termes: *Un tan grande privado del Señor Rey Don Felipe ſegundo, que cauſò admiration al mundo y reſpeto de ſer ſu Principe tan ſabio; que con los tales nunca ſon muy grandes ſus privados, y ſi lo ſon, por poco tiempo, y con mucho peligro.* Et dans un autre Chapitre, ſans nommer Eboli, il dit que le Roi Filippe eût un ſerviteur de petit génie, qui lui fut très-agréable, ſans avoir autre mérite que celui de ſe tenir infatigablement auprès de ſa perſonne royale. *Todos lo ſaben*, conclut-il, *no lo nombro.* „ Tout le monde ſait qui c'eſt, je ne le „ nomme point.

Le Secretaire d'Etat Antonio Perez donne, au contraire, une haute idée de ce Favori dont il parle comme d'un Maître conſommé en l'Art de connoître les Rois, & l'eſprit de la Cour. *El Principe Ruy Gomez*, dit-il, *aquel gran Privado, aquel Maeſtro de Privados, y de conocimiento de Reyes.* „ Je le cite ſouvent, *ajoûte-t-il* „ *dans la même Letre*, parce qu'il a été mon „ Maître & mon Ariſtote en cete philoſo- „ phie. Il me dit un jour à la promena- „ de : Seigneur Antoine, croyez que je „ me tiendrois heureux de m'enfuir d'ici, ſi

„ je le pouvois faire fans bleffer la reconnoif-„ fance; & que je n'y refte que par ce „ motif. Il m'arrive enfin ce qui arrive „ ordinairement aux femmes qui fe font „ enrichies par leur beauté, que ce qu'el-„ les ont gagné en leur jeuneffe, il faut „ qu'elles le dépenfent pour être courtifées, „ lorfqu'elles commencent à vieillir. Car „ je fuis obligé par devoir de durer ici, „ pour n'être pas acufé d'ingratitude en-„ vers ce Roi, à caufe des biens que j'ai „ aquis à fon fervice. *Et une page après*: „ Entre beaucoup de jolies chofes aparte-„ nantes à ce propos, il m'en dit une bien „ finguliére, & qui quadroit fort à l'état „ de mes afaires; que ceux que la Fortune „ abandonnoit après une longue faveur, „ fentoient plus vivement les bleffures de „ la peau que celles de l'os. Et c'eft à „ mon avis, parce que les Mignons des „ Princes fentent plus une meurtriffure, „ ou une contufion qui paroît, que la „ douleur de la plaie qu'ils portent au fond „ du cœur, *quand ils s'aperçoivent de la diminution de leur credit.*

Dans une autre Letre Efpagnole, Antoine Perez raporte deux autres dits notables de ce Favori, favoir, qu'un Miniftre, qui a de l'élévation d'efprit, doit s'abftenir de confeiller de grandes chofes à fon Prin-

ce,

ce, si c'en est un de petit génie, ou de peu de courage: parce que si le point-d'honneur les lui fait entreprendre, pour ne pas ceder en courage à son inférieur; son naturel les laissera tomber au milieu du chemin; & celui qui les aura conseillées restera chargé du blâme, & souvent même portera la peine de la faute de son Maître. Et pour user de ses termes, il disoit, qu'il ne faloit point donner plus de viande aux Princes, que leur estomac n'en pouvoit retenir & digérer. [Les Memoires de Montresor fournissent un bel exemple de la vérité de cete Maxime, en la personne de Gaston, Duc d'Orleans, qui par son irrésolution manqua à toutes les promesses qu'il avoit faites au Comte de Soissons de se retirer avec lui à Sedan, & de n'entrer jamais sans lui en négociation d'aucun acommodement avec le Roi, & le Cardinal de Richelieu, leur ennemi commun. Les hommes, dit Montresor, de quelque qualité qu'ils puissent être, que la nature n'a pas destinez à se mêler d'afaires importantes, & dont la bonne ou mauvaise conduite regle quasi toûjours les évenemens, sont si gesnez, lorsqu'ils jouënt par les conseils des génies plus élevez que les leurs un personage forcé, qu'il est impossible qu'ils soûtiennent long-tems un procedé

en-

entiérement opoſé à leur inclination, & au deſſus de leurs forces & de leur tempérament. Et dans un autre endroit parlant du deſſein projeté entre ce Duc & ce Comte de tuer le même Cardinal, pour décider en une heure de tems les guerres Etrangéres & Civiles, lequel échoüa par l'irréſolution du Duc, qui n'eût pas la force de commander ni d'exécuter cete entrepriſe: je ne m'arrêterai point, dit-il, à la particulariſer autrement, qu'en avertiſſant ceux qui ſe mêlent des afaires des Princes, qu'ils doivent borner leurs deſſeins ſelon la connoiſſance du talent des perſonnes qu'ils ſervent, ſans les meſurer jamais à ce qu'ils feroient eux-mêmes, s'ils étoient à leur place: car c'eſt le ſeul moyen de n'y être pas trompé.

Quando l'opera non riſponde alla ſperanza dell' artefice, ſempre ſi cerca nello ſtrumento la colpa, dit le Cardinal Sforza Pallavicino.

L'autre maxime de Rui Gomez étoit, qu'un Prince ne doit point employer au manîment des afaires publiques des hommes qui ont l'eſprit bas. Car, diſoit-il, comme il y a eû des Rois de peu de valeur, qui ont réüſſi pour avoir eû des Miniſtres de grand eſprit; on a veû pareillement des Rois magnanimes & bien entendus, qui

ont perdu leur réputation & leur autorité, pour s'être servis de Ministres de basse naissance, ou de bas esprit. Et d'ailleurs, il arrive souvent que ces gens-là, pour faire les importans & les résolus, embarquent leur Prince en des afaires hazardeuses, qui sont au dessus de son âge, & de ses forces, & même au dessus de la possibilité. Après quoi il en faut sortir avec honte & dommage. [Tels étoient, selon Comines, les deux hommes nouveaux, qui conseillérent le voyage d'Italie au jeune Roi Charles VIII. L'entreprise, dit-il, sembloit à tous gens sages & expérimentez très-dangereuse : & n'y eût que lui seul qui la trouvât bonne, & un apellé Etienne de Vers, natif de Languedoc, homme de petite lignée, qui jamais n'avoit veû ni entendu nulle chose au fait de la guerre. Un autre s'en étoit meslé jusque là, à qui le cœur faillit, homme de finances, appellé le Général Briçonnet, qui depuis fut Cardinal, & eût de grands biens en l'Eglise. L'autre étoit Senéchal de Beaucaire, & Président des Comptes à Paris, & avoit été Valet de Chambre dudit Roy en son enfance : & celui-là y atira ledit Général : & eux deux furent cause de ladite entreprise, dont plusieurs les blâmoient : car toutes choses nécessaires à telle entreprise leur

leur défailloient : le Roy étoit très-jeune, foible, peu acompagné de ſages gens, & de bons Chefs, & n'avoit nul argent comptant. Ils n'avoient ni tentes, ni pavillons, & ſi commencérent en hiver à entrer en Lombardie &c. Ainſi faut conclure que ce voyage fut conduit de Dieu, tant à l'aller qu'au retourner : car le ſens des conducteurs que j'ai dit n'y ſervit de guére. *Et dans un autre chapitre :* Je ne veux point dire que le Roi ne fût ſage de ſon âge, mais il n'avoit que 22. ans, & ne faiſoit que ſaillir du nid. Ceux qui le conduiſoient en ce cas, à ſavoir, Etienne de Vers, & le Général Briçonnet, étoient deux hommes de petit état, & qui de nulle choſe n'avoient eû expérience : mais de tant montra Nôtre Seigneur mieux ſa puiſſance : car nos ennemis étoient tenus très-ſages & expérimentez au fait de la guerre, riches, & pourvûs de bons Capitaines. *Et encore ailleurs :* Où ſe peut voir dès le commencement de ce voyage, que c'étoit choſe impoſſible aux gens qui le guidoient, s'il ne fût venu de Dieu ſeul, qui vouloit faire ſon Commiſſaire de ce jeune Roi, ſi pauvrement pourveû & conduit, pour châtier Rois ſi ſages, ſi riches, & ſi expérimentez.] Retournons au

au Prince d'Eboli, dont les dits ont donné lieu à cete digreſſion.

Ce Seigneur diſoit d'après Charlequint, que les Flamans étoient plus ardens à deffendre leur liberté, que toute autre Nation, quand on les traitoit avec rigueur; mais qu'ils obéïſſoient plus volontiers que tout autre peuple, quand on les traitoit avec douceur. C'eſt pourquoi il n'étoit point d'avis que Filippe II. envoyât le Duc d'Alve aux Païs-bas, prévoyant que ce Duc y gâteroit tout par ſa violence. Ce qui ne manqua pas d'arriver. *Parecia à Rui Gomes*, dit Cabrera, *deſconveniente la ſeveridad del Duque de Alva para gobernar los Paiſes, con quien à ſu parecer la tenplança del Duque de Feria podria mucho: i no le era inferior en el conocimiento de las naciones que avia de gobernar i tratar, prudencia, nobleza, gallarda perſona, titulo, animo generoſo, i mas liberal que el de Alva, i de igual autoridad para mantener ſujetos a ſu amor i temor los exercitos i los pueblos, i tenia ſuficiente noticia i eſperiencia del Arte militar, i menor opinion de rigor.* Et ce fut pour cete méme raiſon, que Filippe II. naturellement ſevére, préféra le Duc d'Alve, au Duc de Feria, quoiqu'il aimât davantage celui-ci, qui avoit l'eſprit doux & tempéré; parceque l'autre,

comme

comme impitoyable, lui sembloit être plus propre à punir un peuple rebelle. Le Duc d'Alve, ajoûte le même Historien, demeura content de ce choix, qui le tiroit du pair d'avec ceux que la Faveur lui sesoit égaux en crédit & en estime; & le Cardinal Espinosa & Ruy Gomez, ses émules, en furent aussi très-contens, parce que cet emploi éloignoit de la Cour un Grand, dont ils haïssoient l'humeur impérieuse, & dont ils craignoient la concurrence.

Filippe II. dit Varillas dans son Histoire de Charles IX. rapella d'Italie le Duc d'Albe sous prétexte de le récompenser, mais en efet de peur qu'il ne lui prît envie d'usurper le Royaume de Naples qu'il avoit si heureusement conservé. Il le declara son Premier Ministre, (*Les Historiens Espagnols ne lui donnent point ce titre*) mais l'autorité qu'il lui donna ne s'étendoit que sur les matiéres odieuses: les afaires de grace étoient renvoyées au Prince d'Eboli, qui les expédioit tout seul: & lorsqu'il s'agissoit de refuser, ou de faire des corrections, on y employoit le ministére du Duc d'Albe, dont le caractére étoit très-propre aux actions sevéres.

Pendant les six ans que ce Duc gouverna les Païs-bas, il regla toujours sa conduite sur celle du Cardinal Granvelle, dont il

fut

ſut dit qu'il étoit venu vanger la querelle, & exécuter les deſſeins.

Lorſque l'Archiduc Charles parvint à la ſucceſſion des Royaumes d'Eſpagne, le Chancelier de Bourgogne voyant les ré-jouïſſances que les Flamans en feſoient, dît comme par un eſprit de profétie, que ces feux de joie étoient les premiéres flammes de l'embraſement futur de leur patrie. Ce qui ſe vérifia ſous le Gouvernement du Cardinal Granvelle, puis ſous celui du Duc d'Alve, l'exécuteur des maximes tyranniques de ſon prédéceſſeur.

Ce Duc diſoit comme Tarquin le ſuperbe, qu'il faloit abattre tous les hauts pavots. Si quelque Grand échapoit à la preuve du crime d'héréſie, on y ajoûtoit une doſe de crime de Leſe Majeſté, qui eſt le renfort de toutes les acuſations mal prouvées.

Il étoit ſi fier, qu'il tutoioit les Comtes & les Marquis en Eſpagne, & les Chevaliers de la Toiſon d'or en Flandre. Sur quoi un Gentilhomme Eſpagnol dit un jour dans une Compagnie, où l'on vint à parler de cete arrogance, que le *Vos*, qui eſt le *Tu* des Eſpagnols, devoit ſon ennobliſſement au Duc d'Alve, qui lui avoit donné la Chevalerie en Eſpagne, & la Toiſon en Flandre. Le Comines Eſpagnol blâme

blâme fort cete incivilité, disant, qu'elle étoit aussi impertinente, que sujete à recevoir des rebufades, tout le monde n'étant pas d'humeur à soufrir une telle familiarité. [Temoin ce qui arriva, il y a peu de tems, à la table d'un Prince, qui tient un des premiers rangs en France, où un Seigneur de la Cour ayant dit brusquement à un Page de ce Prince: *donne-moi à boire, je te prie;* fut payé comptant par le Page, qui lui demanda du même ton: *Veux-tu du blanc, ou du clairet?*]

C'étoit le Duc d'Alve qui disoit, que lorsqu'on avoit fait une sotise, il ne faloit point s'en excuser, parce que d'ordinaire on la decouvroit par là à tel qui ne s'en étoit point aperçu: de sorte qu'en s'excusant on commetoit une seconde faute plus grande que la premiére.

Quand on lui venoit dire, que les siens avoient été batus dans quelque escarmouche, ou autrement, il disoit toûjours avec son flegme Espagnol: *no es nada*, ce n'est rien; *no hagais caso*, ne vous en inquiétez point: & le disoit, afin que le peu de cas qu'il en fesoit extérieurement, diminuât la crainte des amis; & l'insolence des ennemis: qui est tout ce que doit faire un sage Capitaine en ces rencontres. *Firmare animos, minuendo metu, accendenda spe, aliisque*

que belli incitamentis. Mais à la fin les rebelles des Païs-bas reconnurent l'artifice du Duc, & mirent par dérision dans leurs enseignes son dicton, *No es nada.*

Ce Duc ne fit rien qui vaille en Flandre, si ce n'est qu'on veuille mettre en ligne de compte les cruautez horribles qu'il y exerça; car il se glorifioit d'avoir fait mourir par la main du bourreau dix-huit mille hommes en six ans de gouvernement. Mais il regagna en Portugal la réputation qu'il avoit perduë en Flandre: il conquit tout ce Royaume en 58. jours, & mourut à Lisbonne dans le *Paço* * entre les mains du Pére Louïs de Grenade, Dominicain, si connu par les excellens livres de piété qu'il nous a laissez.

Comme je n'ai pas l'Histoire de Jerôme Conestaggio, écrite en Italien, je me servirai des paroles de son Traducteur Th. Nardin pour l'éloge de ce Duc. Il fut, dit-il, naturellement enclin à vaincre sans effusion de sang, [Il en avoit bien assez versé dans les Païs-bas] & eût à manier des guerres conformes à son inclination; car ayant été la pluspart defensives, il croyoit devoir plutôt temporiser, & laisser con-

* C'est le Palais Royal.

consumer l'ennemi, que de rien hazarder pour un prix inégal, comme est celui du gain d'une bataille contre celui qui n'a que des gens à perdre. C'est-pourquoi étant à Naples en 1558. il répondit au Conseil de guerre, qu'il ne vouloit jouër le Royaume contre une casaque de toile d'or que portoit alors le Duc de Guise, qui commandoit l'Armée de France..... Quoiqu'il eût fait la guerre en Italie, en France, en Hongrie, en Allemagne, en Afrique, en Flandre, il disoit, qu'il n'avoit rien fait, puisqu'il ne lui étoit point arrivé de se trouver aux mains avec les Turcs. Les afaires de Flandre diminuérent sa gloire, parce que bien qu'il y guerroyât valeureusement, il ne seût pas user de la victoire, & que d'ailleurs présumant trop de son mérite, il se fit dresser une statuë de bronze en la Citadelle d'Anvers, laquelle le Roi son Maître fit depuis abattre. On trouve qu'il s'est mieux gouverné dans l'adversité, que dans la prospérité, parce que dans l'une il montra beaucoup de courage ; & dans l'autre, peu de modération.

Il est bien juste de n'oublier pas ici Antoine Perez, qui fut un des principaux Ministres de Filippe II. & si puissant, que l'Auteur de l'Epitome intitulée *Don Filipe el prudente*, parlant de sa disgrace,

dit

dit que l'on fut bien étonné de voir en prison celui qui commandoit hier aux autres, & qui étoit le maître de la volonté de son Roi : *el ver en una prision al que ayer mandava el mundo, y era dueño de la voluntad de su Rey.* Il étoit acusé de reveler les secrets de sa Charge de Secretaire d'Etat : ce que je ne crois point ; d'ajoûter & de retrancher aux depêches qu'il dechifroit : ce qui pourroit bien étre vrai, comme chose quelquefois permise, & même nécessaire ; & d'avoir fait assassiner Juan de Escobedo, Secretaire de Don Juan d'Autriche : ce qui étoit vrai, mais fait par le commandement exprès du Roi, comme le declara Perez à la question, qui pouvoit dire justement à Filippe ce que dît à Tibére en plein Sénat ce généreux Chevalier Romain acusé d'avoir été des amis de Sejan : *ou nous sommes tous deux coupables, ou tous deux innocens.* Dans la Rélation de son emprisonnement, il dit que le Roi son Maître prit la résolution de se defaire du Secretaire Escobedo, sans aucune forme de justice, pour obvier à des inconvéniens notoires, qui auroient causé de grans troubles dans ses Royaumes, s'il eût employé les voies ordinaires dans cete conjoncture ; & encore de plus grans, s'il eût diferé l'exécution. Le Roi (ajoûte-t-il six li-

gnes après) en commit le ſoin à Antoine Perez, comme à celui qui en ſavoit à fond les cauſes & les motifs. Cela ſuppoſé, il eſt dificile de comprendre, comment Filippe, qui ſe piquoit d'une profonde prudence, laiſſa imputer pour crime à Perez l'exécution de ſon commandement; &, qui plus eſt, comment il permit qu'on appliquât à la queſtion un homme délicat & nourri dans les plaiſirs, &, par conſéquent, incapable de dérober l'aveu de la vérité à la violence des tourmens. *Deſta muerte*, dit l'Epitomiſte que je viens de citer, *ſéle hizo cargo, y ſé llegò al tormento: confeſſò en el Antonio Perez (por darſele con mas rigor del que ſe acoſtumbra los Juezes riguroſos y poco afectos à el) la hizo, però por mandado del Rey. Apretaronle los Juezes para que dixeſſe las cauſas, y el reſpondiò eran tan ſecretas, que al miſmo Rey no convenian ſe declaraſſen. Bien ſé entendiò luego devia tener el negocio mas fondo del que parecia, porque el aviſo de la muerte no diſguſtò a Don Filippe, por eſtar enfadado y ofendido del Eſcobedo, por los aviſos que tenia de Italia, Flandres, y otras partes, de que perſuadia a ſu hermano caſaſſe con la Reyna de Inglaterra, ò conquiſtaſſe a Argel, ò Tunez, y ſe coronaſſe Rey de qualquiera de los dos Reynos.* Ceux qui n'entendent pas l'Eſpagnol trouve-

veront l'explication de ce point d'hiſtoire dans l'Article de Don Juan d'Autriche, où il eſt parlé de ce deſſein de Royauté.

Le Secretaire Eſcobedo avoit été domeſtique de Gonçalo Perez, pére d'Antoine, & enſuite du Prince d'Eboli, & leur devoit à tous deux le commencement & le progrès de ſa fortune : mais cete obligation ne fut pas un lien aſſez fort pour le contenir dans les bornes du reſpect & de la reconnoiſſance. Il parla toûjours mal de la familiarité qu'Antoine avoit avec la Princeſſe d'Eboli, qui étoit de notoriété publique la Maîtreſſe de Filippe II. &, ſelon le ſoupçon des Courtiſans, celle d'Antoine auſſi : à quoi la bonne mine, l'eſprit, la politeſſe, l'enjouëment, & toutes les autres parties, qui compoſent un rival dangereux, donnoient tous les traits de la vraiſemblance. Quoi qu'il en ſoit, le Commerce d'amitié ou d'amour qu'eût Antoine avec Doña *Ana de Mendoça y de la Cerda* (c'eſt comme s'apelloit de ſon nom de famille cete Dame galante) leur fut auſſi fatal à tous deux, que le fut au Genre humain, ſelon les Poëtes, l'ouverture de la boëte de Pandore. Bien que les Hiſtoriens Eſpagnols que j'ai citez aient omis cete cauſe de la diſgrace d'Antoine,

je puis dire qu'elle en fut la principale ; & que le meurtre d'Escobedo n'en fut que le prétexte. La Princesse d'Eboli avoit deux passions, l'Ambition & l'Amour : comme ambitieuse, elle aimoit la fortune de Filippe, comme galante, elle aimoit la personne d'Antoine, qui étoit cent fois plus agréable que celle de Filippe, & pour l'humeur, & pour les maniéres.

Voici ce que dit Antoine au sujet de sa disgrace dans une de ses premiéres Letres, qui est celle que j'ai déja citée, où il raporte les dits du Prince Ruy Gomes, son Aristote. *Es notorio*, dit-il, *y verdad, que el mayor delicto mio, ò por mejor dezir, mi delicto, fue querer dexar el servicio de mi Rey, el lo sabe, y mis villetes, y suyos de su mano que biven : que el otro que por ay se quenta de amores, no llegò à tal, si la sospecha no haze delicto, como la imaginacion caso. Dexo aquel otro delicto de tener a mi Rey muy obligado, ruina de Privados, y perdicion de meritos como delicto.* Et six ou sept lignes après : *Tres años he bivido en una casa en frente del Hostel de Borgoña, que llaman aqui en Paris, donde se representan las Comedias ; y de otro lado el Hostel de Mendoça (no busquè tal posada por la vezindad de tal nombre) que assi se llama ; donde un bolteador de maroma hazia sus abilidades, ra-*

raras cierto y eſpantables al oydo, y mucho mas à la viſta. Tal era aquel perſonage, que à la viſta y trato eſpantava mas que al oydo. Nunca he entrado à ver lo uno ni lo otro, con ver entrar Principes y damas, y de todos eſtados. La cauſa, porque he viſto muchas Comedias originales de repreſentantes grandes, haziendo yo mi perſonage en lo mas alto del Teatro. He viſto trepar por maroma, y aun a mi colgado della. He viſto hazerſe pedaços los trepadores, y a mi qual me veen descoyuntado. Y como quita el deſeo de leer un papel que es copia, el aver viſto el original, aſſi no me tiran las tales comedias, que no ſon ſino copias, y las mas vezes no verdaderamente ſacadas. C'eſt-à-dire : „ Il eſt notoire, „ & c'eſt la vérité, que mon plus grand „ crime, ou, pour mieux dire, mon „ ſeul crime, a été de vouloir quiter le „ ſervice de mon Roi : il le ſait, & mes „ billets, & les ſiens écrits de ſa main, „ qui ſont en nature, en font foi : car ce „ qui ſe conte là de mes amours, (*en* „ *Caſtille*) n'eſt point véritable, ſi ce n'eſt „ que le ſoupçon faſſe le crime, comme „ l'imagination fait le cas. Je laiſſe à part „ cet autre crime, qui a toûjours ruiné „ les Favoris, & converti leurs mérites en „ démérites, & même en ofenſes : c'eſt „ d'avoir rendu à mon Roi des ſervices,

 „ dont

„ dont il me reſtoit obligé...... J'ai demeuré trois ans dans une maiſon de Paris „ vis-à-vis de l'Hôtel de Bourgogne, où „ ſe repreſente la Comédie; & à côté de „ l'Hôtel de Mendoze (voiſinage que je „ n'avois pas cherché pour ce nom:) „ dans lequel tout Paris alloit voir un „ danſeur de corde, qui feſoit des tours „ & des ſauts périlleux, dont la vuë cau„ ſoit encore plus d'étonnement que le „ récit. Cependant, je n'ai jamais mis le „ pié dans ces deux Hôtels, quoique j'y „ viſſe entrer tous les jours & les Princes „ & les Dames. La raiſon eſt, que j'ai „ veû beaucoup de comédies originales, „ repreſentées par de grans Acteurs, parmi „ leſquels je feſois mon perſonage au lieu „ le plus éminent du Téatre. J'ai veû „ danſer ſur la corde, & j'y ai danſé moi„ même. J'ai veû les danſeurs tomber par „ terre tout briſez, & moi, qui vous „ parle, je m'y ſuis rompu les reins. Or „ comme rien n'ôte plus l'envie de lire la „ copie d'une Letre, que d'en avoir veû „ l'Original, de même je ne puis être „ tenté d'aller à ces Comedies & à ces „ ſpectacles de ville, qui ne ſont que des „ copies, & le plus ſouvent tirées par de „ mauvais copiſtes.

Au reſte, il ne faut pas croire qu'Antoine

toine Perez ait imposé, quand il a fait sonner si haut sa faveur & sa disgrace. Car les Historiens de Filippe II. en disent pour le moins autant que lui, & particuliérement Cabrera, qui dit qu'Antoine avoit pris tant d'autorité, que *parecia el Archisecretario, i superior trataba con los demas Secretarios, fiando en la necesidad que juzgaba tenia del el Rey por su esperiencia, i participacion de secretos, i por la mucha mano que le avia dado, i el tomado de los negocios.*

Comme ce n'est pas une Histoire que je fais, mais seulement des Memoires qui peuvent y servir, je ne dois point entrer dans le détail des Troubles d'Aragon, qui naquirent de l'emprisonnement d'Antoine Perez, & de la sentence renduë contre lui par *la Visita.* C'est un Jugement par Commissaires, à peu près semblable à ce que nous apellons ici *Chambre de Justice*, mais inventé du tems de Ferdinand le Catolique pour rechercher & *sindiquer* (c'est leur mot) l'administration des Vicerois, des Gouverneurs, & des autres Magistrats politiques & Civils. Antoine dit que cete *Visita* fut une invention nouvelle, dont ses ennemis s'avisérent pour le perdre, sous couleur de rechercher tous les Secretaires, à qui, sans cela, on n'auroit peut-

être jamais penſé. *Inventaron la* Viſita *contra el*, dit-il dans ſes Rélations, *y contra otros Secretarios, de quien quiça no ſe acordaran, ſino por cubrir la indignacion y el tiro contra Antonio Perez con el numero de otros.* Et Cabrera de même: *Pidieron viſita general de los Secretarios, para conprehendelle en ella, i averiguar contra el.*

Selon Herrera, Antoine *naturalmente era muy ſenſitivo, de animo levantado, precipitoſo, y amigo de ſu parecer..... hombre de vivaz y feroz ingenio.* On l'acuſoit, ajoûte-t-il, de déchifrer fauſſement, de reveler les ſecrets du Conſeil d'Etat, & d'avoir retenu & caché des papiers très-importans au ſervice du Roi, pour pallier & couvrir ſes fautes. Quant à la révélation des Secrets d'Etat, je ne puis croire qu'il en fùt coupable, tandis qu'il fut dans le Miniſtére, où il ne lui manquoit rien de tout ce qui pouvoit le rendre content de ſa fortune, excepté le mécontentement qu'il eût du refus qui lui fut fait de la Charge de Secretaire d'Italie, laquelle il vouloit joindre à la ſienne de Secretaire d'Etat. Ce qui fut empêché, malgré la bonne volonté du Roi, par Don Diego de Cabrera, Comte de Chinchon, qui préſidant au Conſeil d'Italie, comme Treſorier Général de la Couronne d'Aragon, ne

ne pouvoit ſoufrir qu'on lui donnât pour collegue un homme, dont il connoiſſoit l'humeur impérieuſe & entreprenante. Si bien que le Secretariat d'Italie fut donné au Secretaire d'Etat Gabriel de Zayas, qui l'accepta aux conditions qu'Antoine avoit rejetées, c'eſt-à-dire, avec les limitations demandées par le Comte de Chinchon. Voilà par où commencérent les malheurs d'Antoine Perez, qui depuis ce jour-là ſe mit ſur le pié de montrer ſon reſſentiment avec une extrême liberté : *començò con grandes demoſtraciones*, dit Herrera, *à manifeſtar ſu ſentimiento, y como dizen, à gallardear.* (faire des bravades) *que fue el origen y principio de lo que ſucediò, porque poco tiempo deſpues el Rey le mandò prender.*

Cabrera a traduit en Eſpagnol le portrait que Tacite a fait de C. Piſo Calpurnius, pour faire reſſembler Antoine Perez à ce Romain. *Is*, dit Tacite, *claro apud vulgum rumore erat, per virtutem, aut ſpecies virtutibus ſimiles. Largitionem adversùs amicos exercebat, & ignotis quoque comi ſermone & congreſſu. Aderant etiam fortuita, corpus procerum, decora facies : ſed procul gravitas morum, aut voluptatum parcimonia. Lenitati ac magnificentiæ, & aliquando luxui indulgebat : idque pluribus probabatur,*

qui in tanta vitiorum dulcedine summum imperium non restrictum nec perseverum volunt. TENIA *fama i nombre*, dit Cabrera, *por aparencias semejantes à virtudes. Favorecia a muchos, usaba liberalidad con los amigos, cortes i apazible aun con los no conocidos en las conversaciones, i quando se ocupaba con ellos. Tenia los dotes casuales de naturaleza, gentilonbre de cuerpo, buen rostro, como a varon convenia; mas estaba mui lexos de poseer gravedad de costunbres, ò tenplança en los deleites i pasatienpos, dado al regalo i magnificencia, i algunas vezes a vicios i superfluidad, metiendo grandes i vivos aborrecimientos, aunque era aprobado de muchos, que en tanta dulçura de deleites querian el supremo imperio no demasiado estrecho, ni mui riguroso.* Il n'est pas besoin de traduire ces deux passages en François, la plusspart de ceux qui liront ces Memoires entendant le latin, & beaucoup d'autres l'Espagnol, dont l'usage commence à devenir commun.

Antoine Perez mourut à Paris en 1611. & fut enterré dans le Cloître du Couvent des Celestins, où se lit son Epitafe latine en ces termes:

Hic jacet Illustrissimus D. ANTONIUS PEREZ, *olim Philippo II. Hispaniarum Regi à secretioribus Consiliis, cujus odium malè auspicatum effugiens, ad Henricum IV. Gal-*

lia-

liarum Regem invictissimum se contulit, ejusque beneficentiam expertus est. Demùm Parisiis diem clausit extremum, anno Sal. M. DC. XI. Le jour de sa mort, ni son âge, n'y sont point marquez. Un Celestin m'a dit, qu'il avoit apris de la bouche d'un Prieur de Marcoussy, qu'Antoine Perez avoit laissé tous ses papiers au Secretaire d'Etat Nicolas de Neufville de Villeroy ; & que c'étoit à ce Secretaire qu'étoient adressées les Lettres Espagnoles, dont la suscription est : *A un Señor Amigo;* & celles qu'il écrivoit : *A un gran Privado:* lequel ne vouloit point être nommé, de peur de perdre une grosse pension qu'il recevoit des Rois Filippe II. & Filippe III.

Filippe II. suivit toûjours une maxime qu'il disoit avoir aprise de l'Empereur, son pére, qui étoit, qu'un Roi ne devoit point tenir les Conseils d'Etat en sa présence; mais bien ceux de guerre, quand il se trouvoit en Campagne. Parce que, disoit-il, dans les dangers de la guerre la présence du Prince arréte & reprime les esprits trop chauds, & donne du cœur & de l'émulation aux moins courageux. Au contraire, elle est dangereuse dans les Conseils d'Etat, où le Prince s'expose à laisser deviner aux Conseillers les desseins qu'il a intérêt de leur cacher. Et par conséquent il sufit qu'il

ait dans ces Conſeils un homme affidé qui lui raporte exactement tout ce qui s'y paſſe. La préſence du Prince, ajoûtoit-il, modére les paſſions, & fait que les hommes parlent comme s'ils prononçoient un Sermon : au lieu que lorſqu'ils ſont ſeuls entr'eux, la contradiction émeut des diſputes, où à force de s'échaufer & de ſe piquer, ils découvrent leurs paſſions & leurs fins particuliéres : ce qui eſt plus utile au Prince que tous leurs conſeils. D'ailleurs, il peut arriver telle diſpute, où le Prince étant préſent pourroit montrer plus de partialité qu'il ne faut. Ainſi la prudence requiert que le Prince évite ces rencontres, pour ne pas tomber dans l'inconvénient de meſurer ſon épée avec celle de ſes Sujets. Voilà ce que Filippe II. répondoit à ceux de ſes Miniſtres qui lui raportoient qu'on le blâmoit de la regle qu'il s'étoit faite de ne point aſſiſter aux délibérations de ſon Conſeil d'Etat. Et voici ce qu'Antoine Perez y met pour exception. *Mais dans quelque grand cas*, dit-il, *dans quelque grand péril, où le Prince demande conſeil plutôt pour faire aprouver une réſolution déja priſe, que pour déliberer, alors le Prince doit ſe trouver préſent au Conſeil d'Etat, afin que le reſpect qu'on lui doit ſoûtienne & faſſe réüſſir ſa prétention.* C'eſt ainſi qu'en uſa Filippe II.

même,

même, quand il fit arrêter son fils-unique Don Carlos ; & autrefois Louïs Onze, lors qu'il voulut rompre la Paix qu'il avoit faite à Peronne avec le Duc de Bourgogne. Le Roi (Louïs XI.) dit Comines son Historien, vouloit toûjours proceder en grand' solennité : il fit tenir pour cela les Trois Etats à Tours en 1470. ce que jamais n'avoit fait, ni ne fit depuis : mais il n'y apella que gens nommez, & qu'il pensoit qui ne contrediroient point à son vouloir... A cete Assemblée y avoit plusieurs gens de Justice, tant de Parlement que d'ailleurs, & fut conclu selon l'intention du Roi, que le Duc seroit adjourné à comparoir en Parlement à Paris.

Dans la 63. des secondes Letres Espagnoles d'Antoine Perez je trouve un autre trait qui fait bien connoître l'humeur de Filippe II. & qui montre que le Prince d'Eboli la connoissoit bien. Ce Prince, dit Antoine, m'a dit mille fois : *Señor Antonio, faites vôtre compte, que nous avons un Maître qui n'écoute que par maniére d'aquit la pluspart des avis ou conseils qu'on lui donne : il les rumine, il les tient secrets, puis au bout de quelque tems, il les met en exécution.*

Il y a, dit le même dans une autre Letre, quatre sortes de personnes dans le Con-

ſeil des Rois. Les premiers n'enviſagent que leur Prince, & ſont entiérement à lui ſans nul autre reſpect humain: & pour cete raiſon, mon pére les apelloit Idolâtres: les ſeconds ſont tout dévoüez à l'Etat, & comme tels mon pére les apelloit Athées, parce qu'ils ſe paſſeroient volontiers de Roi. Les troiſiémes, diſoit-il, ſont de la ſecte d'Epicure, comme gens dont les conſeils ne tendent qu'à leur intérêt particulier, & jamais au bien public. D'autres, au contraire, ſont Conſeillers du Roi & du Royaume: & ces derniers, il les apelloit les tuteurs & les conſervateurs des Rois & des peuples. Je mets dans la premiére Claſſe les Chanceliers Antoine Du Prat & René de Birague, tous deux Cardinaux, dont l'un, par une Juriſprudence nouvelle, diſoit, que tous les biens des Sujets apartenoient au Roi; & l'autre, qu'il n'étoit point le Chancelier du Royaume, mais du Roi. Je parlerai à part de ces deux Chanceliers, dont il ſeroit dificile de dire lequel étoit le pire, quoique celui-ci, conſidéré comme particulier, fût un bien meilleur homme. Dans la ſeconde Claſſe je mets tous ces Conſeilliers zelez qui à force d'être populaires oublient à la fin qu'ils ſont nez dans un Etat Monarchique. Tels étoient ſous Charles IX. l'Amiral de Coligny, &

les

les autres Chefs Huguenots. La troisieme Classe a été de tout tems la plus nombreuse, & le sera jusqu'à la consommation des siecles, *quia privato usui bonum publicum postponitur*. Je serois lapidé, si je nommois une centaine de familles florissantes qui doivent toute leur grandeur à la trahison de la Cause publique. L'Histoire a placé dans la quatrieme Classe le Cardinal d'Amboise, Premier Ministre de Louïs XII. le Cardinal Ximenez, son contemporain, apellé par excellence le Cardinal d'Espagne, le Chancelier Olivier, le Chancelier de l'Hopital, les deux Monthelon, Gardes des seaux; le Chancelier de Bellievre, les Premiers Présidens Christofe de Thou, Achille de Harlay, Nicolas de Verdun, Bochart de Champigny, Matieu Molé, depuis Garde des seaux; & Pompone de Bellievre, petit-fils du Chancelier, que je viens de nommer.

Il paroît par les Letres latines d'Antoine Perez qu'il étoit ami intime du Comte d'Essex, Favori & Ministre de la Grande Elizabet, Reine d'Angleterre; & que ce Mylord l'avoit puissamment secouru dans ses besoins. J'en trouve une (c'est la 87.) où il avoit comme prédit la disgrace & la mort de son bienfaiteur. *Caveat à Fortuna*, dit-il: *ne in illius brachia fallacia se projiciat, fragiliora baculo arundineo, cui,*

ut verbis Iſaiæ utar, non ineptis huic propoſito; ſi innixus fuerit homo, intrabit in manum ejus, & perforabit eam... *ſic Fortuna omnibus qui confidunt in ea. An non expertus loquor?* Oui, certes, il en parloit par expérience, & perſonne n'en pouvoit mieux parler que lui, qui avoit ſa femme & ſept enfans priſonniers à Madrid, leſquels il apelloit agréablement *una Junta de afligidos*, une Junte d'Affligez.

Sa femme, nommée Doña *Juana Coello* en Eſpagnol, & Dona *Joana Coelho* en Portugais, (car elle étoit d'une famille Portugaiſe) a été un des ornemens de ſon ſexe & de ſon ſiecle. L'épitafe que lui fit Antoine Perez eſt un éloge auquel on voit bien que l'amour & l'eſprit ont travaillé de concert. Quoiqu'elle ſoit imprimée parmi ſes Rélations, je ne laiſſerai pas d'en mettre ici le commencement, pour contenter ceux qui ne les ont pas. Le voici. D. JOANNA COELLO, *oriunda à Luſitania, Penelope altera, Antonii Perezii Aragonenſis fida conjux, Quæ pro libertate mariti ſe ſeptemque pignora obtulit diro carceri, animorum & corporum ſepulcro: Quibus cum jure divino & humano interdictum eſſet, & lamentari vetitum, pro vinctis liberis, pro marito profugo è carcere, ad Deum provocavit pelle & oſſibus, proh dolor! (vorago reliquum*

liquum devoraverat) relictis in sepulcro, laxiori molliorique lecto.

Leur fille aînée, nommée Doña *Gregoria*, avoit tant d'esprit , que son pére, charmé de ses Letres, lui écrivit un jour en ces termes: *Ma fille, ne croyez pas parler à Cicéron, ni à quelqu'un de ces anciens Orateurs Grecs : Acommodez-vous à ma portée, & popularisez vôtre stile,* [humillad el stylo] *atendu que ma plume vole bas, & que je ne sai point d'autre langage que celui du Vulgaire. Et personne ne doit trouver étrange qu'un pére d'esprit grossier ait engendré une fille qui a l'esprit si délié, tandis que l'on voit des Papes engendrez par des Bergers.* [Il fesoit allusion à la naissance du Pape Sixte V.] Doña Gregoria mourut en 1602. au mois d'Août.

Antoine Perez avoit une autre fille, apellée Doña *Luisa*, qui égaloit bien sa sœur en courage, si elle ne l'égaloit pas en esprit. En voici un bel échantillon, tiré des premiéres Letres Espagnoles de cet infortuné Secretaire. Un jour, Doña Luisa, detenuë prisonniére à Madrid avec sa Mére & ses fréres, ayant été ataquée d'un violent mal de dens, fut portée par une servante, qui avoit la liberté d'aller & de venir, chez un Médecin voisin, pour savoir ce qu'il faloit

faloit faire à ce mal. Le Concierge & les Guichetiers ne firent nulle dificulté de laisser passer la Demoiselle, qui n'avoit pas encore six ans. Le Président de Castille, Rodrigo Vazquez, de longue main ennemi & persecuteur du pére, en fut averti par ses espions. Il fit enfermer cete pauvre innocente dans une chambre particuliére, comme une insigne criminelle d'Etat, sans vouloir permettre que personne y entrât pour lui tenir compagnie, non pas méme pour lui faire son lit, & la coucher. Et cete rigueur dura plusieurs jours, sans que la prisonniére fît un seul cri, ni dît un seul mot, qui montrât de l'impatience. Au contraire, lorsque ses petits fréres venoient fraper à la porte de sa chambre, & lui demandoient. „ Ma sœur, que faites-vous „ là, ne vous ennuyez-vous point dans „ cete prison separée, où l'on vous tient „ comme si vous étiez la plus mechante „ créature du monde"? elle leur répondoit en follâtrant: *Allez, vous n'êtes tous que des enfans, & moi je suis un homme: On me garde, comme l'on feroit Drak.* Ces paroles, ajoûte Perez, n'étoient pas d'une petite fille, ni d'un homme, ni même d'un geant enchaîné: car en cet état les plus résolus ont peur. Qui avoit apris le nom du Corsaire Drak à un enfant de six ans,

ans, & à dire ces paroles ſi à propos? l'eſprit de Dieu qui ſuggere tout ce qu'il faut dire en ces rencontres. *Et revelat ea parvulis.*

Quant au Préſident Vazquez, qui pleuroit quand on lui contoit les ſoufrances de cete famille déſolée, & qui pourtant les feſoit durer, au lieu de les faire ceſſer; Ant. Perez a raiſon de dire que c'étoit un Crocodile qui pleuroit; un hypocrite rafiné, un Ail confit, un bourreau en Chef, *Verdugo Mayor.* Les enfans d'Antoine eûrent au moins la conſolation de voir mourir leur perſécuteur dépouillé de la Préſidence de Caſtille, & chaſſé de la Cour. On pouvoit dire à ce Préſident ce qui avoit été dit 54. ans auparavant au Chancelier de France Poyet: *Patere legem quam ipſe tuleris.* i. e. ne vous plaignez point d'être traité comme vous avez traité les autres.

Baltaſar Alamos, premier Commis d'Antoine Perez, eût plus de part à ſa diſgrace, qu'à ſa fortune: car il fut tenu onze ans en priſon, plutôt pour le faire parler contre ſon Maître, que pour aucun doute de ſa fidélité. Après être ſorti de priſon, il mena une vie privée, juſqu'à l'entrée du regne de Filippe IV. qui, à la recommandation du Comte-Duc d'Olivares, l'employa dans le

le Conseil des Indes, & lui fit plusieurs autres graces. C'est lui qui nous a donné une Version des Oeuvres de Tacite en Espagnol, avec des notes marginales, qui auroient fort enrichi cete Version, si elles eûssent été aussi excellentes que les Aforismes de Benedicto Arias Montano. Alamos a très-bien traduit Tacite, mais il ne l'a pas bien distilé.

Après avoir parlé assez au long des principaux Ministres de Filippe II. qui font une belle perspective dans son regne, il ne me reste plus à parler que de ses quatre femmes, dont il y a quelques particularitez à dire, quoiqu'elles eûssent très-peu de part au gouvernement de la Monarchie.

La premiére fut *Marie*, Infante de Portugal, fille du Roi Jean III. & de Caterine, quatrieme sœur de Charle-quint. Ils étoient nez tous deux en l'an 1527. Filippe à Vailladolid le 21. de Mai, & Marie le 15. d'Octobre à Coïmbre. Ils furent mariez à Salamanque le 15. de Novembre 1543. & l'année suivante elle mourut en couche à Vailladolid, laissant pour héritier des Couronnes d'Espagne l'infortuné Don Carlos, dont il a été sufisamment parlé. Cete Princesse étoit très-petite, mais très-belle. Filippe l'avoit préferée à Marguerite de France, fille de François I. laquelle

épousa

épousa depuis Emanuel-Filbert, Duc de Savoie.

La seconde femme de Filippe fut *Marie* Reine d'Angleterre, Princesse très-vertueuse, mais qui n'étoit ni belle, ni jeune. J'ai déja parlé de ce mariage, qui ne fut heureux, ni pour l'un, ni pour l'autre. Le mari n'aimoit point sa femme, quoiqu'il en fût aimé; & les Anglois haïssoient encore plus Filippe, qu'il ne les haïssoit lui-même. Silhon dit que la rigueur qu'il exerça en Angleterre contre les Hérétiques, empêcha en partie, que le Prince Don Carlos ne parvînt à cete Couronne, à la succession de laquelle Marie l'avoit apellé en cas qu'elle mourût sans enfans. Mais outre que nul Historien n'a parlé de cete prétenduë disposition, il est hors de toute vraisemblance que Marie se soit jamais avisée d'apeller à la succession d'Angleterre le fils de celui, dont le mariage lui avoit atiré la haine de ses peuples, & dont elle étoit elle-même peu contente, dans les derniéres années de sa vie, à cause de son indiférence. Et d'ailleurs, elle savoit bien que le Parlement ne consentiroit jamais à l'exclusion de sa sœur Elizabet, que les Mylords & la Noblesse aimoient comme plus favorable à la Nouvelle Religion, & plus ennemie de la Maison d'Autriche. Après la mort

mort de Marie, Filippe rechercha Elizabet en mariage, & celle-ci, qui chanceloit à l'entrée de ſon regne, lui en donna d'abord bonne eſpérance, pour l'amuſer ; mais dès qu'elle eût levé le maſque contre le Pape, elle ſe moqua de Filippe, diſant au Duc de Feria, ſon Ambaſſadeur, qu'elle feroit conſcience d'épouſer le Mari de ſa ſœur.

La 3. femme de Filippe fut *Elizabet de France*, fille aînée d'Henri II. & de Caterine de Medicis, que les Eſpagnols apellent par excellence *Iſabelle de la Paix*, en memoire de celle de l'année 1559. qui acompagna ſon mariage. Elle étoit petite, mais très-belle : elle avoit le viſage rond, les yeux guais & brillans, les cheveux noirs, & la peau également fine & blanche. Sa vertu ſurpaſſoit ſa beauté, & cependant elle eût le malheur d'être ſuſpecte à ſon mari, qui ne pouvoit croire, que la fille d'un pére ſi galant, & d'une mére, qui avoit toûjours nagé dans les intrigues & dans les plaiſirs, puſt avoir aſſez de raiſon pour ſacrifier les ſiens à ſon devoir. Elle mourut le 3. d'Octobre de 1568. deux mois & dix jours après Don Carlos. Les Hiſtoriens Eſpagnols diſent que ce fut par la faute des Medecins, qui la firent ſaigner étant groſſe : *Yerro fue de los Medicos que la ſangraron eſtando preñada.* Les nôtres atribuënt ſa

mort

mort à ſon Mari : „ Nous marquerons, „ *dit Mezeray*, comme la plus monſtrueu- „ ſe aventure qu'on ſe puiſſe imaginer, „ que Philippe ayant apris que Dom Char- „ les, ſon fils-unique, avoit correſpon- „ dance avec les Seigneurs Confédérez des „ Pays-bas, qui tâchoient de l'atirer en „ Flandre, le fit arrêter priſonnier, & lui „ ôta la vie, ſoit par un poiſon lent, ſoit „ en le faiſant étoufer entre deux coëtes; „ & que peu après, ſur quelque jalouſie, „ il empoiſonna Elizabet ſa femme, & la „ fit périr avec le fruit dont elle étoit „ groſſe, ainſi que la Reine Caterine, ſa „ mére, le vérifia par des informations „ ſecretes, qu'elle en fit faire, & par les „ dépoſitions des domeſtiques de cete „ Princeſſe, lorſqu'ils furent de retour en „ France ". *Dans Charles IX.* Pour moi, je doute fort de ces informations, qui ne furent ſuivies d'aucune demonſtration de reſſentiment : & je ne fais pas grand fond ſur ce que dépoſent des domeſtiques, qui reviennent d'un pays étranger, dont leur Nation eſt ennemie de longue main, comme l'étoient alors les François des Eſpagnols. Je m'en tiendrois volontiers aux Letres de Remond de Forquevauls, qui réſidoit à Madrid en qualité d'Ambaſſadeur de France, lorſque cete Reine mou-

rut :

rut; & qui lui vit administrer les derniers sacremens: mais je n'ai point encore leû de livres, où je les aie trouvé citées : dont je m'étonne d'autant plus que cet Ambassadeur n'aura pas oublié d'y raconter les circonstances de la mort de la sœur de son Maître. Herrera dit, que les medecines violentes qui furent données à Elizabet, & les saignées qu'on lui fit, (les Medecins ne croyant pas qu'elle fût grosse) la firent acoucher d'un enfant mâle à cinq mois. *Hallandose preñada la tercera vez con mayor dificultad que las otras, los Medicos juzgaron que era malina opilacion, y no preñado, y usando de Medicinas violentas, sangrias, y otras cosas semejantes, la hizieron parir à los cinco meses un hijo, y a tres de Otubre se muriò.* Elizabet laissa deux filles : l'une apellée *Isabelle-Claire-Eugénie* : *Isabelle*, à cause de sa Mére ; *Claire*, à cause du jour de sa naissance, qui fut le 12. d'Août 1566. & *Eugénie*, en memoire de la translation du corps du Martyr S. Eugene, premier Archevêque de Tolede, envoyé par le Roi Charles IX. au Chapitre de cete Eglise en 1565. lorsque la Reine sa Mére vint à Bayonne. L'autre fille d'Elizabet, fut l'Infante *Caterine*, née à Madrid le 10. d'Octobre 1567. mariée en 1585. à Saragosse avec Charles-Emanuel, Duc de Sa-

Savoie; & morte à Turin le 7. de Novembre 1597. laiſſant neuf enfans. Sa ſœur *Iſabelle*, mariée en 1598. avec l'Archiduc Albert, ſon couſin-germain, demeura ſtérile, & mourut à Bruxelles le 30. de Novembre 1633. Ces deux Infantes avoient l'humeur bien diférente: Iſabelle avoit celle de ſa mére, & Caterine celle de ſon pére; & cependant Filippe aimoit incomparablement plus Iſabelle que Caterine: tant la douceur a de charmes pour ceux même qui ſont rudes & ſevéres.

Filippe eût pour 4. femme *Anne*, fille aînée de l'Empereur Maximilien II. & de Marie d'Eſpagne ſa ſœur. Anne avoit été promiſe à Don Carlos, du vivant de la Reine Elizabet, & depuis la mort de Don Carlos, le Roi de France Charles IX. l'avoit fait demander en mariage par le Comte de Fieſque, ſon Ambaſſadeur à Vienne, & l'Empereur y entendoit aſſez volontiers, comme auſſi le Roi Filippe: mais ſur ces entrefaites Elizabet étant morte, bien à propos pour Anne, qui, ſelon Cabrera, avoit une averſion furieuſe pour Charles IX. *Ella lo aborrecia en eſtremo*: Filippe, qui n'avoit alors que 41. ans, & point d'enfans mâles, prit enfin la réſolution d'épouſer Anne, belle & jeune Princeſſe; &

de donner ſa ſœur Elizabet à Charles IX. Et ces deux mariages s'acomplirent en l'an 1570. Celui de Filippe fut heureux. Anne acoucha d'un fils le 4. Decembre de l'année ſuivante, qui en fut une de benédiction pour la Monarchie d'Eſpagne, la naiſſance du Prince Don Fernando aiant eû pour compagnes la Victoire de Lepante, & l'arrivée des Flotes de la Nouvelle Eſpagne & du Perou. Mais ce Prince & deux autres encore, ſavoir, Don Carlos Lorenço, & Don Diego, quitérent la place à leur dernier frére Don Filipe, qui contre toutes les eſpérances (car on ne croyoit pas qu'il deût vivre âge d'homme, tant il fut foible & infirme dans ſon bas âge) ſucceda à ſon pére, & regna 22. ans & ſix mois, en parfaite ſanté. Nous parlerons de lui, après avoir achevé le regne de Filippe II. dont il reſte à dire encore quelque choſe, qui peut ſervir de ſupplément à ſon Hiſtoire.

La Reine Anne mourut à Badajoz, principale ville de l'Eſtremadoure, le 26. d'Octobre de 1580. âgée ſeulement de 31. ans. Elle mourut d'un Catarre épidémique, qui couroit en ce tems-là, & dont Filippe avoit été ataqué, lui-même, ſi violemment, que ſes Médecins l'avoient preſque abandonné. Un Almanach compoſé par un nommé Joſef Melecio pour cete an-

année-là prédisoit en général une maladie contagieuse, en ces termes : *Humanum genus molestabitur ægritudinibus pectoris, & catharralibus humoribus.*

Le corps de la Reine Anne fut porté de Badajoz au Monastére de l'Escurial, avec tout l'acompagnement & toute la pompe que requeroit l'enterrement d'une Princesse, qui laissoit deux héritiers mâles à la Monarchie, savoir, le Prince Don Diego, & l'Infant Don Filippe, & une Infante, nommée Doña Maria *, née huit mois & demi avant la mort de sa mére. Le convoi arrivant à Merida, qui est la seconde Ville de l'Estremadoure, Don Fédéric de Tolede, à qui il apartenoit en qualité de Majordome de donner les ordres durant le voyage, envoya dire au Gouverneur & aux six Regidors de la Ville, qui sont comme nos Echevins, de venir au devant du corps, chacun avec un flambeau allumé à la main. Ces Oficiers répondirent, que ce n'étoit point la coûtume de leur Ville, de sortir avec des flambeaux, mais seulement de porter le corps à l'Eglise. Le Majordome fit grand bruit, & demanda justice de cete désobéïssance, mais il n'en fut rien ordonné pour lors. La Rélation in-

* Don Diego & Doña Maria moururent tous deux en 1583. à quatre mois l'un de l'autre.

intitulée *Casos dignos de cuento*, imprimée à Lisbonne en 1583. d'où j'ai tiré ce fait, dit seulement que le Gouverneur & les Regidors de Merida furent citez ensuite à Madrid, pour y rendre compte de leur action.

Filippe étant veuf pour la quatrieme fois, demanda en mariage la Reine Elizabet Douairiere de France, qui après la mort de Charles IX. s'étoit retirée à Vienne en Autriche: mais Elizabet répondit à l'Impératrice sa mére, qui la pressoit de consentir à cete recherche, qu'elle ne vouloit point violer les cendres vénérables de son mari, encore moins prendre celui de sa sœur. Filippe, pour qui l'inceste avoit des charmes invincibles, (car c'étoit la troisième fois qu'il vouloit épouser ses belle-sœurs *) ne se rebuta pas de ce refus, dans lequel il croyoit qu'il entroit plus de finesse que de vertu. Il envoya un habile Jésuite à la Reine Elizabet, pour lui lever son scrupule, quel qu'il fût: ils disputérent l'un contre

* Elizabet d'Angleterre, sœur de Marie, sa seconde femme; Marguerite, sœur d'Elizabet, sa troisième; & Elizabet, sœur d'Anne sa quatrième. *Facilitate conjugiorum adulteriorumque in fastidium versus, ad incognitas libidines profiucbat.*

tre l'autre : la Reine qui avoit leû d'autres livres que l'*Amadis des Gaules*, répondit pertinemment à tous les argumens du bon Pére, & le renvoya en Eſpagne *con le pive nella ſcarſella*, comme dit l'Italien. Quelque tems après, étant revenu avec de nouvelles munitions de Rhétorique & de Téologie, nôtre Reine lui dît netement, qu'elle ne prétendoit pas diſputer davantage; & que s'il lui parloit encore de cete afaire, elle le feroit fuſtiger dans ſa cuiſine. Et quelques-uns ont dit, ajoûte Brantome, que le Pére y étant retourné une troiſième fois, elle lui tint ſa parole. *Diſcours* 4. de ſes *Femmes Galantes*. Quoi qu'il en ſoit, cete généreuſe Princeſſe, qui au raport de Cabrera, avoit été auſſi prévenuë que ſa ſœur Anne contre Charles IX. avant que de l'épouſer, fit une eſpéce d'Amende honorable à ſa Memoire par le ſacrifice qu'elle lui fit de Filippe II. On dit qu'elle avoit écrit une Hiſtoire en forme de tout ce qui s'étoit paſſé en France depuis ſon mariage juſqu'à la mort de Charles. C'eſt bien dommage que ce travail ſoit tombé entre les mains de ceux qui avoient intérêt de le ſuprimer. Elle mourut à Vienne le 22. Janvier 1592. à l'âge de 37. ans. Mezeray fait ſon éloge en ces termes : „ On „ raporte pour échantillon de ſa bonté &

 „ de

„ de ſa juſtice, qu'elle ne voulut jamais
„ vendre les charges des terres qu'on lui
„ avoit aſſignées pour ſon doüaire. Gran-
„ de loüange en un pays où tout étoit
„ vénal, que les bons François ſouhaite-
„ roient pouvoir donner à leurs Princes
„ naturels plutôt qu'à une Etrangére. "
Ajoûtez à cela ce que dit encore Brantome, qu'Elizabet partageoit les revenus de ſon doüaire avec ſa belle-ſœur Marguerite, Reine de Navarre, qu'on feſoit vivre à morceaux comptez dans le Château d'Uſſon en Auvergne, où elle étoit enfermée.

Si Filippe II. fut affligé de la perte de la Reine Anne, il en fut bien-tôt conſolé par l'aquiſition du Royaume de Portugal, que le Duc d'Alve lui conquit dans la même année. Il aimoit mille fois plus un Royaume qu'une femme, comme font tous les Rois. Il n'eſt pas beſoin que je parle ici de cete conquête, dont j'ai déja parlé dans les Articles de *Dom Antoine Prieur de Crato*, & de *Bragance*.

Filippe ne voulut point ſoufrir, que ſon droit à la Couronne de Portugal fût examiné par les cinq Gouverneurs nommez par le Roi Cardinal Henri; ni que le Pape même en prît connoiſſance, comme Arbitre ou Médiateur, encore moins comme

Juge.

Juge. En quoi il ſe comporta en bon Politique. Le Commentateur Eſpagnol des Memoires de Comines raconte une particularité de cete afaire, qui n'étant point dans les Hiſtoires de ce tems-là, mérite d'être miſe ici. Le Comte de Saſtago, Viceroi d'Aragon, dit cet Auteur, logeant & traitant magnifiquement à Saragoſſe le Cardinal Légat Alexandre Riario, lui tira adroitement le ſecret de ſon Ambaſſade, qui étoit que le Pape Gregoire XIII. prétendoit ſe faire juge entre les Compétiteurs de la Couronne de Portugal. Le Roi en ayant été incontinent averti par un Courrier dépêché exprès, ordonna de faire une entrée ſolennelle au Légat dans toutes les Villes par où il auroit à paſſer, ſous couleur de l'honorer par des réjouïſſances publiques; mais en efet pour l'arrêter en chemin, tandis que le Roi ſe hâtoit d'entrer avec toutes ſes forces en Portugal. Et le Légat donna ſi bien dans le paneau, qu'à ſon arrivée il trouva Filippe dans ce Royaume, & les choſes ſi avancées, qu'il n'étoit plus tems que le Pape s'en mêlât. M. Godeau, Evêque de Graſſe, parle de cete afaire avec beaucoup d'aigreur dans ſon Oraiſon Funebre de Dom Jean IV. Roi de Portugal. Gregoire XIII. envoya au Roi Filippe le Cardinal Riario, avec or-

dre de s'opposer à la prise de possession du Royaume de Portugal, s'il l'entreprenoit par la force. On le traita magnifiquement, mais on meprisa ses avis & ses priéres. On l'amusa avec de belles paroles, tandis que le Duc d'Albe se saisissoit de Lisbonne. Filippe ne crut pas pour ce coup qu'il apartînt au successeur d'un Pescheur de se méler des droits sur les Couronnes. Cela étoit bon, quand ses prédécesseurs usurpoient la Navarre sur un Roi très-catolique. Car pour cela il fesoit valoir l'autorité du Pape en la disposition absoluë des Royaumes. Mais quand il s'agit de celui de Portugal, qui est un Fief de l'Eglise, le respect deû au Pape ne le peut obliger d'en retarder la conquête d'une seule heure. O Religion, que ton masque est commode à ceux qui s'en servent pour se déguiser! O Espagne, que tu sais bien t'afranchir du respect du Siége Apostolique, quand il n'est pas ou ton partisan, ou ton esclave! Soit dit en passant, que le Pape fondoit sa prétention de nommer à la Royauté de Portugal sur ce que le Roi Henri étant mort Prêtre & Cardinal, le Royaume étoit devenu la dépouille du Cardinalat; à quoi le Clergé, la Noblesse, & le Peuple de Portugal contredisoient hautement. Le Pape ajoûtoit, que c'étoit le Saint Siége qui

qui avoit concedé le titre de Roi au ſecond Comte de Portugal Alfonſe-Henri, à la charge de payer tous les ans au Pontife Romain..... marcs d'or : mais les Portugais n'en conviennent pas, ſoûtenant qu'Alfonſe fut proclamé Roi par ſon Armée deux jours avant la bataille d'Ourique, où il défit cinq Rois Mores ; d'où viennent les cinq écuſſons qui composent l'Ecu de Portugal. Quoi qu'il en ſoit, Filippe ſe défiant de la volonté de Gregoire XIII. ne voulut point mettre en compromis un droit qu'il croyoit être certain, ni recevoir de lui en don un Royaume qu'il étoit aſſez fort pour conquerir, & pour conſerver, ſans en être redevable à perſonne.

Bien qu'il fût très-délicat ſur le cérémonial, & qu'il ſeût mieux que tout autre Prince de ſon tems ſe faire reſpecter, il ne laiſſa pas d'acommòder ſon point-d'honneur à ſon intérêt, lorſque les Ambaſſadeurs des Régens du Royaume le vinrent trouver au Monaſtére de Nôtre Dame de Guadaloupe. Car étant conſeillé de ne les point recevoir en qualité d'Ambaſſadeurs, mais ſeulement de Députez, il prit ſagement le parti de les admettre à l'Audience comme Ambaſſadeurs, en leur permetant de parler aſſis & couverts : ce qui lui concilia l'affection des Régens nommez par

le Roi Cardinal, & des Etats alors assemblez à Almerin. Filippe avoit encore une autre raison d'en user ainsi : c'est que cinq semaines auparavant, Fernando de Silva, Ambassadeur Ordinaire du Roi Cardinal, étant venu lui notifier la mort de son Maître, de la part des Régens, il l'avoit traité en Ambassadeur, quoique son caractére fût éteint par l'interregne, & par le droit que Filippe prétendoit avoir à la Couronne. De sorte que pour être uniforme en sa conduite, il ne devoit pas faire moins d'honneur aux Ambassadeurs des Régens, qu'à celui du Roi son prédécesseur. Ces Ambassadeurs de la Régence étoient Gaspar de Casal, Evêque de Coïmbre, & Manuel de Melo.

Lorsque Filippe commença d'entrer dans les terres de Portugal, il fit une autre action qui plut beaucoup à cete Nation jalouse : c'est que pour montrer qu'il vouloit observer en tout la Coûtume du pays, il commanda aux Ministres de Justice Castillans de tenir leurs baguettes baissées, ou de n'en point porter. *Quanto rarior apud eum popularitas*, (car il n'étoit point populaire de son naturel) *tanto lætioribus animis accepta.* La premiére Ville qui lui rendit hommage fut Elvas, où il sejourna depuis le commencement de Decembre jusqu'à

qu'à la fin de Fevrier, quoique la peſte y fût, parce que toutes les autres Villes de Portugal en étoient encore plus infectées. Son ſejour y atira tous les Evêques & tous les grans Seigneurs du Royaume; de ſorte qu'Elvas ſembloit avoir pris la place de Madrid & de Lisbonne, & être devenu le Siége de tous les Conſeils. Le Roi y donnoit deux Audiences par jour, l'une le matin, & l'autre le ſoir, & en toutes deux il n'expédioit que les afaires des Portugais: & ſi les Caſtillans ou les autres Sujets nationaux ſe preſentoient, comme il arrivoit ſouvent; les Portugais paſſoient toûjours les premiers, Filippe diſant par maniére d'excuſe, *eſta audiencia es deputada para Portugueſés*: cete audience eſt deſtinée aux Portugais. Le jour qu'il alla rendre viſite à la Ducheſſe de Bragance Dona Catalina, dans ſon Château de Villabui, qui fut le 26. de Fevrier 1581. il y alla habillé à la Portugaiſe, pour honorer le Sang de Portugal, dont ils étoient tous-deux, & témoigner l'eſtime qu'il feſoit de la Nation: & la Ducheſſe, par un agréable retour de reſpect & de galanterie, le reçut habillée à la Caſtillane, elle, ſes filles, & toutes les Dames & Demoiſelles de ſa Maiſon, pour ſignifier qu'elle avoit le cœur tout Eſpagnol.

Le dernier de Fevrier, Filippe partit d'Elvas, pour aller à Campomayor, où il arriva le même jour à bonne heure. Ce qu'il y eût de plus ſingulier à ſon entrée, fut qu'une bourgeoiſe l'arrêta au détour d'une ruë qui coupoit dans une autre, lui diſant : *Olhay, Senhor, que vos queremos ver como os outros.* i. e. alte là, Seigneur, nous voulons vous voir auſſi bien que les autres. Après quoi le regardant à ſon aiſe, elle arroſa ſes habits d'une eau de ſenteur qu'elle avoit aportée exprès. Ce qui plût ſi fort à Filippe, que ſes plus anciens domeſtiques aſſeûroient qu'ils ne l'avoient jamais veû ſi content que ce jour-là. Il ne prit pas moins de plaiſir à ce que lui dît une autre femme à Santarem : *O Rey*, s'ecria-t-elle, *mal empleado en Caſtellanos*! comme voulant dire : C'eſt bien dommage, mon Prince, que vous ſoyez le Roi de ces maudits Caſtillans. Car elle avoit été la plus ardente de toutes les Portugaiſes à ſoûtenir la prétention & la proclamation du Prieur Antoine.

De Campomayor Filippe fut à Ronches; de Ronches à Portalegre; de Portalegre à Ocrato, Commanderie de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, tenuë par le Prieur Antoine, Antiroi de Portugal; d'Ocrato à un Château du Duc de Bragance, apellé

Alter

Alter do Cham, dont les habitans régalérent le nouveau Roi d'une courſe de taureaux; de là à Puente de Sor, où il n'y eût aucune réjouïſſance, le lieu ne contenant que de pauvres Hôtelleries & des Cabarets; de Puente de Sor à Abrantes, ville apartenante alors à la Maiſon d'Alemcaſtro, autrement dite d'Aveyro, maintenant éteinte. Filippe y demeura cinq jours entiers, logé dans le Château, où ſon ayeule maternelle, Marie d'Eſpagne, ſeconde femme du Roi Emanuel, étoit acouchée deux fois. D'Abrantes il alla à Thomar, ville celebre par un grand & riche Couvent, qui eſt Chef de l'Ordre de Chriſt. Il y tint les Etats, où tous les Prélats, les Ducs, les Marquis, les Comtes, les Magiſtrats, & les Procureurs ou Députez des Villes, lui prêtérent le ſerment de fidélité, tous les Seigneurs d'épée en habit court à la Caſtillane, & de couleur, parceque ce jour-là, qui étoit le 16. d'Avril, le Roi paroiſſant *veſtido de autoridad*, c'eſt-à-dire, en habit de cérémonie, comme l'Acte le requeroit; chacun avoit la liberté de montrer ſa magnificence. Après que les Etats eûrent juré, Dom Jorge de Meneſez, Grand Enſeigne du Royaume, dît à haute voix: *Real, real, real, por muyto alto & muyto poderoſo Rey Dom Filippe Senhor noſſo:* &

l'Assemblée répondit pareillement trois fois, *Real*, *real*, *real*. Ensuite le Roi fut conduit à l'Eglise du Couvent, ayant à ses côtez douze Evêques en chapes & en mitres; à l'entrée de laquelle s'étant mis à genoux sur un prié-dieu préparé pour cet efet, l'Archêvéque de Brague, revétu pontificalement, lui presenta la Croix à baiser. Puis on fit la procession, où il assista, comme aussi au *Te Deum*, qui fut chanté par sa Musique. Cela fait, il reçut la bénédiction, & retourna dans son apartement. Ainsi finit la premiére séance, où Dom Francisco de Saà de Meneses, nouvellement fait Comte de Matosinos à Elvas, fit les fonctions de sa Charge de *Camareyro Mòr*, i. e. de Grand-Chambellan, portant la queüe du Manteau Royal; le Comte de Buendia, celle de Premier Gentilhomme de la Chambre, qu'ils apellent en Espagne *Sumiller de corps*; & Dom Jean, Duc de Bragance, celle de Connétable du Royaume. portant sur l'épaule une longue épée, dont la poignée, la garde, & le fourreau étoient garnis de pierreries.

Dans une autre séance qui se tint un Dimanche 23. d'Avril, le Prince d'Espagne Don Diego fut juré & reconnu par les Etats pour vrai & légitime successeur aux

Royau-

Royaumes de Portugal & d'Algarve après la mort du Roi son pére. Tout s'y passa pour le Cérémonial comme dans la premiére, si ce n'est que le Roi y vint en habit court, & tout en noir, ayant repris le deuil qu'il portoit pour la Reine Anne ; & que le Duc de Bragance, habillé de gris-brun, y porta l'épée de Connétable empoignée des deux mains, & se tint debout & nuë tête à la corne droite du dais sous lequel le Roi étoit assis.

Le jour de l'Ascension, qui étoit le 4. de Mai, le Roi honora ce Duc du collier de l'Ordre de la Toison, & le menant à la Messe le mit à sa main droite, & pour comble d'honneur le fit entrer lui & le jeune Duc de Barcellos, son fils-aîné, dans sa tribune avec le Prince Cardinal Albert, son neveu. En quoi ces deux Ducs furent distinguez de tous les Grands d'Espagne, qui n'y entrent jamais: temoin Don Alonso Perez de Guzman, huitieme Duc de Medina Sidonia, & treizieme Comte de Niebla, qui ayant été fait aussi Chevalier de la Toison, le 16. du même mois, seconde feste de la Pentecôte, ne fut assis durant la Messe que sur le banc ordinaire des Grands.

Après soixante-dix jours de sejour en la Ville

Ville de Thomar, Filippe en partit le 27. de Mai, & alla coucher à la Cardiga, Maison de Campagne apartenante au Couvent de Thomar, où il resta cinq jours, non pas tant pour se reposer, que pour achever d'expédier quelques afaires qui n'avoient pas été reglées dans la tenuë des Etats. De là il fut à Aziñaga, qui est sur le Tage, & dans le Canton le mieux cultivé & le plus fertile de tout le Portugal : & en partit le lendemain pour aller à Santarem, où l'on s'étudia à le recevoir avec d'autant plus d'aclamations & de témoignages d'allegresse, que c'étoit la Ville du Royaume qui s'étoit le plus hautement declarée en faveur du Prieur Antoine, & dans laquelle ce Bâtard, après s'être fait proclamer Roi dans l'hermitage apellé *dos Apostolos*, avoit exercé des Actes de Souveraineté, en mangeant en public à la maniére acoûtumée des Rois de Portugal, en nommant des Oficiers de Cour, de Ville, & de guerre; en jetant de l'argent au menu peuple, pour lui faire crier, *Vive le Roi Dom Antoine*. De sorte que pour réparer cete ofense, les Magistrats & le Peuple rendirent au nouveau Roi tous les honneurs, dont la Flaterie se put aviser. Entre les autres inscriptions des Arcs de trionfe on lisoit celle-ci sur une des portes: *Dilexisti justitiam, & odisti iniqui-*

niquitatem: propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo lætitiæ, præ consortibus tuis. Avant que de partir de Santarem, Filippe visita l'hermitage des Apôtres, où il adora le Crucifix miraculeux, dont le Christ, pris à temoin par une jeune femme que son mari nioit d'avoir épousée, se décloüa les deux mains pour manifester la vérité.

De Santarem il alla par eau à Almerin, qui est de l'autre côté du Tage. La premiére chose qu'il fit en y arrivant, fut d'aller droit à la Chapelle Royale du Palais pour jeter de l'eau benite sur le tombeau du Roi Cardinal son Oncle. Chose très-agréable aux Portugais. D'Almerin il passa à Salvaterra, de Salvaterra à Villafrança, & de Villafranca à Almada, où il s'arrêta quelques jours, à la priére de la Chambre de Lisbonne, jusqu'à ce que la Ville eût fait tous les préparatifs de son entrée. Il la fit enfin le 29. de Juin, jour de S. Pierre, seul à cheval, le Prince Cardinal Archiduc, & tous les Seigneurs Castillans & Portugais s'étant mis aux fenêtres pour le voir passer. Car c'est l'usage du païs, que personne ne monte à cheval quand le Roi y va en ceremonie. Au dessus d'un Arc de trionfe construit en forme de Château, par raport à celui de l'Ecu de Castille, on voyoit sa figure en relief, armée d'Armes noires, avec une

épée

épée dorée au côté, & un bâton de commandement à la main, ayant à sa droite Atlas portant un Monde sur ses épaules; & à sa gauche, Neptune avec son trident: & cete inscription à ses piez:

D. PHILIPPUS

HISPANIARUM * REX II. IMP. CÆS. D. CAROLI V. SEMPER AUGUSTI FIL. PIUS, FELIX, OPT. FORTIS PRINCEPS, PATER PATRIÆ, RELIGIONIS ASSERTOR. CATHOLICÆ FIDEI PROPAGATOR, ORBIS MARI ET TERRA PACATOR, PACIS ET JUSTITIÆ TEMPLO APERTO, LUSITANIAM HÆREDITARIO JURE ADEPTAM OPTIMIS LEGIBUS, SANCTISSIMIS INSTITUTIS REGET.

Sous l'Atlas étoient ces quatre vers:

Exis-

* L'Historien Cabrera dit, que Filippe II. ne commença à prendre le titre de Roi d'Espagne que depuis avoir succedé à la Couronne de Portugal. *Començò*, dit-il, *à nombrarse Rey de España, que a Portugal comprehende, por no usar del titulo hasta su tiempo, i no açorar mas los Portugueses.* lib. 12. cap. 25.

Exiſto ſenio & longævo corpore fractus,
Machina nec tanta eſt viribus apta meis.
Pondere ab immenſo vincor, ſeſſuſque labaſco,
Hæc impono humeris pondera digna tuis.

Sous le Neptune ces quatre autres:

Hactenus Oceani fueram moderatus habenas;
Nunc eadem trado ſceptra, Philippe, tibi.
Jam non Prædo meis impune vagabitur undis,
Poſthàc nec prædas ſanguinolentus aget.

Sous un Globe repreſentant les Indes Orientales & Occidentales:

Diviſus fuerat terrarum maximus Orbis:
Sortéque pars atavo 1., *parſque dabatur avo* 2.
Diſſona conveniunt æterno fœdere in unum,
Aſpicis Eoos Occiduoſque globos.
Armipotens, Mundi fuerant tibi debita regna;
Nunc capis, invicta nunc regis illa manu.

Il y avoit en divers endroits pluſieurs autres inſcriptions que j'omets comme peu dignes de la curioſité des Lecteurs. Je me con-

1. Ferdinand le Catolique Roi d'Aragon, biſayeul Maternel de Filippe II.
2. Emanuel Roi de Portugal, ſon ayeul Maternel.

contenterai d'ajoûter aux quatre que je viens de raporter celle que les Marchands Allemans établis à Lisbonne mirent au dessous d'un grand tableau representant la Providence Divine qui tenoit le jeune Prince Don Diego entre ses bras. La voici : c'est une généalogie.

DIDACO.

D. PHILIPPI HISPANIARUM MONARCHÆ FILIO. IMP. CÆSARIS CAROLI V. NEPOTI, PHILIPPI AUSTRIACI PRONEP. MAXIMILIANI CÆSARIS ABNEP. IMP. FREDERICI ADNEP. PRINCIPI SUO : UTRIUSQUE GERMANIÆ MERCATORES OLYSSIPPONE, DEVOTISSIMI ANIMI MONUMENTUM, QUANTUM TEMPUS ET FACULTAS TULERE, SUO ÆRE IN FORO EREXERUNT.

J'en trouve encore une d'assez bon goût, que les Orfevres avoient mise à l'entrée de leur ruë au dessous d'une Statuë gigantesque, qui representoit la Justice avec une balance à la main, & disoit en Italien :

Scacciata da' Mortali in Cielo ascesi,
Hora sotto il tuo scudo secura
Teco à governar discesi.

Et

Et en Espagnol :

Echada de los Mortales subi al Cielo ;
Agora debaxo de vuestro escudo
Segura baxè à governar con Vos.

Filippe II. avoit deux sœurs, l'une apellée Doña *Maria*, née à Vailladolid en 1528. mariée en 1548. avec son cousin Maximilien Roi de Boheme & d'Hongrie, fils de Ferdinand I. alors Roi des Romains, & depuis Empereur par l'abdication & résignation de Charlequint son frére. Maximilien fut ensuite élu Roi des Romains en 1562. & succéda en 1564. à l'Empereur son pére, qui, au dire d'un Jurisconsulte Alleman, *consenserat ejus electioni in Regem Romanorum, ut pater, non ut Imperator.*

Maximilien II. mourut en 1576. le 12. d'Octobre, jour auquel l'Eglise celebre la feste de S. Maximilien Evêque de Strigonie. L'Impératrice Marie, sa veuve revint en 1581. en Espagne avec l'Archiduchesse *Marguerite*, sa fille, qui se fit Religieuse dans le Royal Monastére *de las Descalças* de Madrid, où elle mourut en 1633. âgée de 66. ans. La Mére y étoit morte aussi en 1603. au bout de 21. ans

ans de retraite, âgée de 74. fille, femme, bru, & mére de cinq Empereurs, petite-fille, fille, sœur & tante de quatre Rois d'Espagne, & belle-mére de deux Rois, Charles IX. Roi de France; & Filippe II. Roi d'Espagne: de laquelle Tacite auroit dit à meilleur titre qu'il n'a dit d'Agrippine, fille de Germanicus, sœur de Caligula, femme de Claudius, & Mére de Néron: *Quam Imperatore genitam, sororem ejus qui rerum potitus sit, & conjugem & matrem fuisse, unicum ad hunc diem exemplum est.*

L'Impératrice Marie n'avoit aucun crédit sur l'esprit de Filippe, & je crois que cela venoit d'une vieille rancune qu'il avoit contre elle depuis ce qui s'étoit passé en 1550. à la Diete d'Ausbourg, où Maximilien fit échouer le dessein de Charlequint, son oncle & son beaupére, d'associer à l'Empire Ferdinand, Roi des Romains, & de faire élire à sa place le Prince Filippe, afin que ce Prince leur succedât à tous deux. Car Filippe crut toûjours que ce coup étoit venu de sa sœur, qui manioit comme elle vouloit l'esprit de son mari. Quoi qu'il en soit, Don Diego de Cordova, personage très-agréable au Roi Filippe, disoit fort plaisamment à ceux qui s'adressoient à lui, pour obtenir quelque grace

par

par ſon entremiſe : *deſpues de la Señora Emperatriz yo ſoy el que menos puede con ſu Mageſtad.* i. e. „ Après l'Impératrice, je „ ſuis celui qui a le moins de pouvoir au-„ près du Roi “. Et il diſoit cela ſi haut dans l'Antichambre, que le Roi même le pouvoit entendre. Temoignage, qu'il ne craignoit pas que cela déplût à ſon Maître. *D. Juan Vitrian* chap. 93. de ſon Commentaire ſur Comines.

L'autre ſœur de Filippe étoit Dona *Juana*, femme de Dom Jean, Prince de Portugal, & Mére de Dom Sebaſtien, Roi de Portugal, malheureuſe en Mari, avec qui elle ne fut pas un an ; encore plus malheureuſe en fils, ce fils ayant été tué avec tous les principaux Seigneurs Portugais à la bataille d'Alcaçar en Afrique. Heureuſe néanmoins d'être morte cinq ans * avant ce deſaſtre.

* 8. Septembre 1573.

On dit par tradition, que peu de jours avant la naiſſance de Sebaſtien, elle avoit veû, la nuit, entrer dans ſa chambre une groſſe troupe de Mores habillez de diverſes couleurs ; & que s'étant un peu r'aſſurée de ſa premiére frayeur, dans la penſée que ces gens étoient peut-être les Gardes ou les Officiers de la Chambre ; les Mores y entrérent une ſeconde fois ; Ce qui la fit tomber

ber évanouïe entre les bras de ses Dames. *Cabrera.*

Un jour, étant à la chasse, elle tomba de cheval, & si bien à la renverse, que les Cavaliers qui couroient avec elle virent en plein jour ce que son mari n'avoit jamais veû qu'au lit. Lorsque Filippe aprit la nouvelle de sa chute, il ne demanda pas, si elle s'étoit blessée: mais seulement. si *cayò honesta*, si elle étoit tombée en posture honnête? on lui répondit, *que honestissima*, pour le contenter, & sa sœur aussi: mais depuis ayant seû le contraire, & que pour couvrir *sus verguenças*, les plus proches lui avoient jeté leurs capes; il ordonna aux Dames de n'aller plus autrement qu'en carosse, soit par la ville, ou à la Campagne. *D. Juan Vitrian chap.* 127. Si pareil accident fût arrivé à quelqu'une de ses femmes, il est certain qu'il l'auroit tuée.

Doña *Juana* étoit autant aimée du Roi son frére, que l'Impératrice leur sœur en étoit peu considérée. Le Roi Sébastien hérita de cete affection, & auroit obtenu la fille aînée de Filippe en mariage, s'il n'eût pas couru un bruit qu'il étoit impuissant. En quoi Filippe fut meilleur pére que Politique. Il maria cete fille avec l'Archiduc Albert, son neveu, & lui donna pour

pour dot les Pays-bas & la Franche-Comté, à condition que ces Provinces retourneroient à la Couronne d'Eſpagne, au defaut d'hoirs mâles ou femelles; & que ſi elles tomboient en quenouille, les filles qui en hériteroient, ne pourroient ſe marier ſans le conſentement du Roi Catolique.

Il mourut le 13. Septembre de l'an 1598. mois auquel étoient morts Filippe I. ſon ayeul, & Charlequint, ſon pére. Il laiſſa entre les mains de Don Chriſtoval de Moura, Grand-Commandeur d'Alcantara, & ſon Grand-Chambellan, un Teſtament Politique, dont il eſt dit un mot dans une des Letres d'Antoine Perez: *ciertos advertimientos del Rey Don Phelippe II. à ſu hijo, que le dexò como por teſtamento en poder de Don Chriſtoval de Mora.* „ Sur „ le point de n'être plus, *dit Mezeray*, il „ tâchoit d'étendre ſa domination dans „ l'avenir, travaillant à dreſſer des Me- „ moires, pour diriger le regne de ſon „ fils. Vain & ambitieux ſouci! Les „ Princes veulent regner à leur fantaiſie, „ ils n'en croyent pas leurs prédéceſſeurs. *Eſpira*, dit très-bien Cabrera, *la Real Juridicion con la vida de los Reyes.*

Le celebre Aitzma dit, que Filippe, avant que de mourir, recommanda à ſon

fils de faire la paix avec l'Angleterre, & la guerre aux autres Princes. *Pacem cum Anglo, bellum cum reliquis.* La Reine Elizabet, & la perte de la Flote d'Espagne, apellée *l'Invincible*, lui avoient apris à craindre & à respecter l'Angleterre, qu'il avoit cru pouvoir engloutir.

Une heure après que Filippe II. fut mort, un Seigneur Espagnol écrivit avec un charbon sur une cheminée de son apartement l'épitafe de ce Salomon d'Espagne, en quatre petits vers que voici.

Siendo moço, luxurioso;
Siendo hombre, fue cruel;
Siendo viejo, codicioso;
Que se puede esperar del?

C'est-à-dire :

„ En sa jeunesse, il fut paillard; en sa „ virilité, cruel; en sa vieillesse, avare: „ que peut-on croire de son salut? " Selon Herrera, il mourut en saint, & en martyr. La protestation qu'il fit écrire de la main de Don Christoval de Moura, & qu'il envoya ensuite au Pére Diego de Yepes, Jéronimite, son Confesseur, montre évidemment, qu'il n'oublia & n'épargna rien de tout ce qu'il jugea devoir faire pour

pour être ſauvé. Elle étoit conçuë en ces termes, traduits mot à mot de l'Eſpagnol: *Pére Confeſſeur, comme vous êtes en la place de Dieu, je proteſte devant Vous que je ferai ce que vous me direz qu'il eſt néceſſaire que je faſſe pour me ſauver; & qu'ainſi ce que je ne ferai pas reſtera ſur vôtre compte, d'autant que je ſuis prêt à m'aquiter de tout ce qui me ſera ordonné.* Herrera ajoûte, qu'il dit poſitivement au Prince ſon fils, qu'il ne ſe ſouvenoit point, d'avoir jamais fait ſciemment aucune injuſtice; & que s'il en avoit fait quelqu'une, c'étoit par ignorance, ou par ſurpriſe. Antoine Perez ne convient pas de cet article dans ſes Rélations, ni dans ſes Letres. Si ce qu'il raconte dans une de ſes premiéres Letres Eſpagnoles eſt vrai, comme je n'en doute point; il eſt clair, que Fray Hernando del Caſtillo, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & Prédicateur Ordinaire de Filippe II. perſonage réveré à la Cour d'Eſpagne pour ſa doctrine, & pour ſa ſainteté, croyoit très-injuſte & très-criminelle la rigueur dont le Roi uſoit envers ce Miniſtre. Voici le fait. Au retour de l'expédition de Portugal, Fray Hernando rendant viſite à ſon confrére Fray Diego de Chaves, Confeſſeur du Roi, lui montra pluſieurs billets écrits de la main du Roi

à Antoine Perez, lesquels prouvoient à l'œil, qu'Antoine soufroit pour avoir exécuté les Ordres du Roi; & que le Roi trompoit Fray Diego, en lui dérobant la connoissance de ce qui s'étoit passé dans l'afaire du Secretaire Escobedo. Après quoi il lui parla en ces termes: *Pére Maître Confesseur, Nous parlons ici tête à tête, & sans temoins: nous sommes tous deux de la même profession, & de la même Religion: dites-moi, je vous prie, comment vous avez pû absoudre tant de fois le Roi vôtre pénitent, sur la résolution dans laquelle il vous disoit qu'il étoit de réparer le tort fait à Antoine Perez, & à tant d'innocens, qui n'ont aucune part au cas dont leur pére est recherché; après avoir toûjours diferé cete satisfaction, sous le specieux prétexte des inconvéniens qui en pouvoient arriver à l'Autorité royale. Mais passons là-dessus: dites-moi seulement, comment, dans la maladie que le Roi eût à Badajoz, où il fut si bas, que vous sortites de sa chambre le croyant mort; comment, dis-je, vous lui administrâtes le Viatique sans laisser sous son chevet un testament contenant ces noms:* Princesa de Eboli, Antonio Perez: *Tant pour la décharge de vôtre conscience, & de vôtre honneur, que pour le salut de son ame. Voilà ce que je vous demande, & que je suis en peine de savoir.* AH! *Pére Maitre,* ré-

répondit Chaves, *tout cela étoit fait, n'en doutez point.* CELA *devoit aller ainsi,* repartit Castillo : *car de l'absoudre, & de lui donner le Viatique, sans cete précaution, ç'auroit été aussi mal fait, que de le donner à un moribond, qui seroit couché avec une femme de joie, ou qui enfonceroit de sa propre main un poignard dans le sein de son ennemi, sans vouloir quiter l'une, ou se réconcilier avec l'autre.*

Finissons par le portrait de Filippe II. fait par nôtre Chancelier de Chiverny, son contemporain. „ Filippe II. *dit-il dans* „ *ses Memoires*, fut de fort petite stature, „ & néanmoins de rencontre agreable, „ quoiqu'il eût la levre d'embas de la „ Maison d'Autriche. " [*Il faloit dire, de la Maison de Bourgogne.*] „ Il avoit „ plutôt la façon d'un Flamand, que d'un „ Espagnol, étant blanc & blond. " [*Il avoit la mine & le poil d'un Flamand, mais l'humeur & les mœurs d'un Espagnol.*] „ Il „ étoit sujet à des évanouïssemens, que „ quelques-uns disoient être une espéce de „ mal caduc. [*C'étoit un satiriasme, ou priapisme, qui épuisoit toutes ses forces, & par conséquent le fesoit souvent tomber en défaillance.*] „ Il prévoyoit la fin des cho„ ses avec une prudence admirable, sans „ être jamais ébloui par la prospérité, ni

„ abatu par l'infortune. En matiére d'E-
„ tat il n'épargnoit perſonne qui eût failli,
„ ni Grands, ni petits. [*Temoin Don Carlos, ſon fils-unique; Don Juan, ſon frére-naturel; Juan Eſcobedo, Secretaire de Don Juan; Don Antonio de Padilla, Préſident du Conſeil des Ordres; Don Juan de la Nuza, Juſticia du Royaume d'Aragon; & beaucoup d'autres.*] „ Il ſe feſoit extremé-
„ ment reſpecter par les Grands, au lieu
„ qu'il ſaluoit les moindres Payſans qu'il
„ rencontroit. On ne parloit à lui qu'à
„ genoux, & il diſoit pour excuſe, qu'é-
„ tant petit de corps, chacun eût paru
„ plus élevé que lui. Il ſe laiſſoit voir peu
„ ſouvent, ſoit au peuple, ſoit aux
„ Grands, à cauſe de l'humeur hautaine
„ des Eſpagnols. Il ne parloit qu'à demi
„ mot, & vouloit qu'on devinât le reſte.
„ Quelques-uns ont cru, que ſur la fin de
„ ſes jours il avoit eû deſſein, à l'imita-
„ tion de Charlequint, de renoncer ſes
„ Etats à ſon fils; [*Je ne puis croire, que lui qui diſoit par moquerie, que le jour auquel ſon pére avoit abdiqué, étoit le premier de ſon repentir; ait jamais eû la penſée de faire une folie, dont ſon fils n'auroit pas manqué de ſe moquer à ſon tour. Lui, dis-je, qui connoiſſoit l'incapacité de ſon fils, & le beſoin que la Monarchie avoit d'un plus habile Prin-*

Prince.] „ & de demander un Chapeau „ de Cardinal, pour parvenir, s'il pou- „ voit, au Pontificat, afin d'être le maître „ du Spirituel de la Chretienté, comme „ il l'avoit été du temporel en Espagne. " Je ne crois point non plus, que Filippe II. ait jamais eû dessein de devenir Cardinal, encore moins de se faire Prêtre, comme il auroit falu faire, pour devenir Pape. Quant au Chapeau, il lui auroit été aussi facile de l'obtenir que de le demander : mais quant au Pontificat, il n'y a pas d'aparence qu'il y fût jamais parvenu, quand même il auroit vécu vint ans Cardinal. La seule querelle de la presséance lui donnoit une exclusion invincible. Car la France n'auroit jamais consenti à son élection ; & si la Faction d'Espagne, qui étoit nombreuse en ce tems-là, fût venuë à bout de le faire élire, il n'eût jamais été reconnu par la France ; atendu qu'elle n'auroit pas voulu risquer de le voir adjuger la presséance au Roi Catolique son fils. Mais, à dire la vérité, Filippe étoit trop prudent pour être capable de concevoir un dessein si extravagant, & d'ailleurs si contraire au repos, dont sa vieillesse & ses infirmitez avoient besoin.

FILIPPE III. hérita bien de la puissance de son pére, mais peu ou point de la

ſcience de gouverner : il étoit doué de toutes les vertus Chrétiennes & morales, mais les vertus Royales & politiques lui manquoient preſque toutes. La vie de Filippe, (dit un illuſtre Ambaſſadeur, Sénateur, & Hiſtorien de Veniſe) eût été plus memorable, s'il fût né Sujet, au lieu de naître Roi : car il fut mieux pourveû des ornemens de la Vie privée, que de la ſcience de regner. Et comme la bonté, la pieté, & la continence, le mettoient au deſſus de ſes Sujets; auſſi ſon inapplication aux afaires du Gouvernement le mit-elle fort au deſſous de la Royauté. Les defauts publics terniſſoient en lui les vertus perſonelles ; & ſa volonté étoit ſi oiſive, qu'il ſembloit ne s'être réſervé d'autre fonction que celle de conſentir à tout ce que ſon Favori vouloit. C'eſt ainſi que la conduite de l'Univers, que Dieu a commiſe aux Princes, comme aux Paſteurs légitimes, tombe entre les mains des Mercenaires, qui font gemir les peuples ; & que les Princes vont enfin rendre compte à Dieu de l'autorité qu'ils ont laiſſé prendre à leurs Miniſtres. *Battiſta Nani livre 4. de ſon Hiſtoire.*

Le Favori, dont parle ce Noble-Vénitien, étoit Don Franciſco de Rojas y Sandoval, Duc de Lerme, puis Cardinal.

Le

Le Commentateur Eſpagnol de Comines dit que, pour un Favori, ce Duc étoit un des meilleurs & des plus modérez qu'il y eût jamais eû au monde ; qu'il avoit un eſprit médiocre, mais que ſa conduite avoit montré combien eſt vrai le dire de Tucidide, que les génies médiocres ſont les plus propres au Gouvernement. Et dans un autre endroit, il en fait la preuve en trois lignes, qui comprennent tout le Miniſtére du Duc, &, par conſéquent, tout le capital du regne de Filippe III. *El govierno pacifico y quieto del Duque de Lerma*, dit-il, *ſin guerras, tributos, ni otras exacciones odioſas y moleſtas, es y ſera loado. Hizo en ſu tienpo la Liga con Inglaterra, la Tregua con Olanda año de* 1608. *à propoſito de ſu animo, y de ſu Rey, pacifico y quieto*, i. e. „ Le gouvernement pacifique & tranquille „ du Duc de Lerme eſt & ſera loüé par- „ tout, pour avoir été ſans guerres, ſans „ tributs, & ſans impôts odieux & fâ- „ cheux. Il fit en ſon tems une ligue „ avec l'Angleterre, &, en 1608. une „ Treve avec la Hollande, conformément „ à ſon eſprit doux & paiſible, & à l'hu- „ meur de ſon Roi, qui ne cherchoit „ qu'à regner en paix.

Cependant ce Miniſtre ne laiſſa pas de tomber en diſgrace comme les autres. *fato*

potentiæ rarò sempiternæ. L'amitié de son Maître ne pût tenir ferme contre la haine des Courtisans, ni contre la calomnie de quelques Grands, qui l'acusérent d'avoir fait empoisonner la Reine Marguerite par Don Rodrigo Calderon, son favori. A tout cela il n'y a rien d'extraordinaire: telle est la destinée des Premiers Ministres. Quand ils montent, la Flaterie en fait des Dieux; & quand ils descendent, la Médisance & la Calomnie en font des Monstres & des Diables. Mais ce qui paroît & paroîtra à jamais incroyable, c'est que ce Duc eût pour ennemi capital le Duc d'Uzede, son propre-fils, qui se joignit à Fray Luis de Aliaga, Confesseur du Roi, pour concourir à la ruine de son pére. Le Nani, que je viens de citer, a très-bien raconté ce fait: & comme peu de gens ont son Histoire, je m'asseûre que ceux qui voudront bien lire ces Memoires, prendront plaisir à le voir inseré ici tout entier. *Benche il Lerma*, dit-il, *con la Porpora Cardinalitia havesse creduto coprirsi dalle vicende e da gli accidenti, ad ogni modo essendo difficile sostenersi con arti buone sopra il genio de' Principi, non andava esente dal solito maligno influsso dell' invidia e della fortuna. Publiche voci correvano, che con veleno havesse alla Reina Margherita procurata la morte, coope-*

rau-

randovi Roderico Calderone, che sopra l'animo di lui teneva uguale possanza à quella che egli sopra la volonta del Rè essercitava: imputandoglisi in oltre disordini nel governo, & in molte cose al vero aggiungendosi la calunnia, l'invidia e l'interesse de' pochi, la sua caduta dall' odio di tutti fieramente si promoveva. In questo angusto camino dell' ambitione di Corte da qualche tempo in quà lottando con molti, non provava più fiero emulo, che il Duca d'Uceda suo figlio, unito à Frà Luigi Aliaga, Confessore del Rè; onde non restava più angolo, dove non fosse teso l'aguato, fino ne' penetrali della conscienza, e ne' più arcani colloquii dell' anima. Cedè in fine il Rè al desiderio comune della Corte e de' Regni, & in honor della Porpora imposto silentio all' accuse, comandò che si ritirasse. Le Cardinal Duc de Lerme sortit de l'Escurial & du Ministére le 4. d'Octobre 1618. qui étoit le jour de S. François son patron, & celui auquel étoit morte en 1611. la Reine Marguerite qu'on l'acusoit d'avoir empoisonnée.

Le plus considérable évenement du regne de Filippe III. fut l'expulsion des Morisques, c'est-à-dire, des Juifs & des Mahometans, qui ayant reçu le batême, & fesant profession publique du Christianisme, judaïsoient & mahométisoient secretement.

Le prétexte que l'on prit pour les chasser, & pour se saisir de leurs richesses, fut qu'ils étoient sur le point d'exécuter un projet fait entr'eux d'égorger, le Vendredi-Saint de cete année-là, (savoir, 1610.) tous les Anciens Chrétiens des Royaumes de Castille, d'Aragon, & de Valence. Vrai, ou faux, Fray Jayme Bleda dit dans sa Cronique des Mores, qu'il en fut chassé environ cinq-cens mille; & d'autres disent, huit à neuf-cens mille. Quoi qu'il en soit, Filippe II. Prince aussi religieux, mais infiniment plus habile que son fils, n'avoit jamais voulu consentir à cete expulsion, disant toutes les fois qu'on lui en parloit dans son Conseil: *Hallad otro medio, que esse es implaticable.* i. e. „ Trouvez quelque autre moyen: car celui-ci est „ impraticable. " Filippe III. éprouva depuis la vérité du dicton Espagnol: plus il y a de Mores, plus il y a de profit. La pauvreté succeda à l'abondance, & l'Espagne auparavant si peuplée, & si bien cultivée, devint un desert afreux. Ainsi le Commentateur de Comines a eû raison de dire: *el hecho no pudo ser mejor, ni el consejo peor.* i. e. „ On ne pouvoit faire une meilleure action, ni prendre un pire conseil. " Nos Politiques disent aujourdui la même chose de l'expulsion des Huguenots.

Fi-

Filippe III. marcha encore par une autre route que celle de ſon pére à l'égard des Grands. Filippe II. leur avoit coupé les ailes, parce qu'il lui ſembloit qu'ils voloient trop haut. Filippe III. leur rendit, ou leur laiſſa reprendre tout ce que ſon pére leur avoit ôté, & fit ainſi refleurir le Grandat & la Nobleſſe, que le regne précédent avoit fort apetiſſez. Le Cardinal d'Oſſat en parle dans une de ſes Letres à M. de Villeroy, ſans vouloir décider lequel des deux Rois agiſſoit plus ſagement. „ Les diſcoureurs de cete Cour (*de Rome*) „ *dit-il*, trouvent à redire en l'adminiſtra- „ tion & gouvernement de ce nouveau „ Roi, qui a fait de ſon Conſeil pluſieurs „ Grands d'Eſpagne, & leur donne des „ charges d'importance, là où ſon pére a „ toujours cherché de les tenir bas. Mais „ de telles choſes chacun en juge ſelon ſon „ humeur.

Filippe III. mourut le 31. Mars de 1621. FILIPPE IV. ſon fils commença ſon regne par une action de piété à peu près ſemblable à celle de Rodolfe, Comte de Hapsbourg. Allant le même jour du Palais de Madrid au Monaſtére de San Jeronimo del Paſſo, dans un Caroſſe fermé, pour paſſer *incognitò*, il en deſcendit pour acompagner le Saint Sacrement que

l'on portoit à un malade, répondant au Comte d'Olivares, qui lui remontroit que la mort du Roi ſon pére ne lui permetoit pas de paroître en public: *Comte, cet uſage ne ſauroit me diſpenſer de rendre à Dieu l'honneur que je lui dois.* Excellente leçon pour les Princes.

Dans le premier mois de ſon regne, il fit comme nous diſons, maiſon neuve: il chaſſa ou deſtitua les principaux Officiers de ſon pére. Il relegua le Duc d'Uzede en ſes terres, & renvoya le Confeſſeur Aliaga en ſon Couvent. Ces deux le méritoient bien, l'un, comme fils dénaturé; & l'autre, comme Moine ambitieux, qui ſe voyant revétu de la Charge de Grand Inquiſiteur avoit voulu monter à celle de Premier Miniſtre par la ruine du Duc de Lerme. Ce Duc n'en fut pas quite pour ſon éloignement de la Cour, Filippe IV. lui ôta encore quatorze-cens mille écus, que Filippe III. lui avoit donné à prendre ſur les bleds & les Marchandiſes qui ſe tiroient de Sicile. Ainſi, ce pauvre Seigneur, qui avoit ſi bien gouverné l'Eſpagne, & poſſedé avec raiſon une longue faveur, (c'eſt le témoignage que lui rend M. de Baſſompierre dans ſon Journal) ſe voit ſur la fin de ſes jours, en une ſeule heure, privé de tous ſes biens, qui furent

à

à même tems saisis pour cete somme par les Officiers du Roi. *Suelen*, dit le Comines Espagnol, *los Privados del Rey Antecessor ser deshechados, como capa vieja, y aun arrojados al toro.* i. e. Il arrive d'ordinaire, que les Favoris du prédécesseur sont mis en piéces par le successeur, & jetez à la tête du taureau en furie, comme un vieux manteau. *

Filippe, étant encore Prince d'Espagne, avoit obtenu la grace d'un Seigneur qui avoit commis un grand crime. Ce Seigneur ayant negligé de la faire enteriner où il faloit, fut poursuivi chaudement après la mort de Filippe III. & condanné à avoir la tête tranchée. Ses parens & ses amis eûrent recours au nouveau Roi, tenant pour asseûré que ce Prince acorderoit volontiers une grace qu'il avoit lui-même demandée au Roi son pére. Mais ils se trouvérent bien loin de leur compte, lorsque Filippe IV. leur dît: *Messieurs, tandis que j'étois homme-privé, j'ai préferé la compassion à la rigueur des loix; maintenant que je suis Roi, je dois la justice à mes Sujets, &*

par

* Cela est dit par allusion à ce qui se fait en Espagne dans les Courses de taureaux, quand le *toreador* est aux prises avec un taureau furieux.

par conséquent, laisser punir les Criminels. Voilà un trait de politique & de sagesse comparable aux plus beaux dits & faits des Anciens. *Sed cetera ad hanc formam non erant.*

Filippe III. s'étoit laissé gouverner par un Favori : Filippe IV. se laissa entiérement gouverner par un autre, qui étoit Don Gaspar de Guzman, troisieme Comte d'Olivares, & premier Duc de Sanlucar, d'où il fut toûjours apellé depuis, *le Comte-Duc.* CHE *decorato col titolo anco di Duca*, dit l'Historien Battista Nani, *si scoprirà con questo doppio attributo ne' seguenti racconti più famoso che fortunato.*

Le Ministére du Duc de Lerme avoit été heureux jusqu'au jour de sa disgrace, quoiqu'il eût un esprit très-borné; au contraire, le Ministére du Comte-Duc fut presque toûjours malheureux, quoique son génie fût aussi vaste & aussi étendu que la Monarchie qu'il gouvernoit. Temoin les projets que le même Nani dit qu'il avoit formez dès la premiére année de son administration. *Il Conte Duca*, dit-il, *nuovo al governo, coll' opinione e col fasto misurava le forze. Per questo, recisi i trattati, che corsero per alcuni mesi, fù suo pensiero, che si rompesse la guerra, credendo d'ostentare la forza della Monarchia, se tra-*

trattenendo la Francia nella Religione divisa, l'Inghilterra co' trattati di matrimonio allettata, mostrasse di sprezzar tutti gli altri, e nello stesso tempo travagliasse l'Italia, opprimesse l'Olanda, e trionfasse dell' Alemagna.

Le Comte-Duc fut blâmé d'avoir rompu la Treve d Anvers, & le Duc de Lerme avoit été blâmé de l'avoir faite: quelque chose que fassent les Premiers Ministres, ils sont toûjours controllez, censurez, ou calomniez, *seu bene, seu malè facta premunt*. Le Comines Espagnol parlant de la Ligue avec l'Angleterre, & de la Treve avec la Hollande, toutes-deux faites par le Duc de Lerme: ces deux actions, dit-il, furent fort desaprouvées des soldats, & de tous ceux qui se piquoient d'être passionnez pour la réputation de la Couronne d'Espagne, & quant à la substance, & quant à la maniére. Quant au premier, ils trouvoient, que nous y avions mis beaucoup du nôtre; & quant à l'autre, que c'étoit un grand deshonneur à nôtre Nation d'avoir conclu ces deux Traitez chez nos ennemis. Le Comte-Duc parle ainsi dans l'Apologie qu'il écrivit après sa retraite au Roi son Maître. „ Celui qui „ reproche au Comte la rupture de la Tre- „ ve des Pays-bas, montre bien en cela „ que

„ que la paſſion le conduit, puiſqu'il n'y
„ a point eû d'Ecrivain qui n'ait blâmé
„ cete Treve, & qui n'ait aprouvé les
„ raiſons, pour leſquelles Don Baltaſar de
„ Zuniga la rompit. Et je fournirai à
„ Vôtre Majeſté le témoignage de plus de
„ quarante bons Auteurs. Pour lors, le
„ Comte ne manioit point encore les afai-
„ res, tout paſſoit par les mains de Don
„ Baltaſar *. Le Cenſeur ne ſait ce qu'il
„ dit, quand il avance, que le Comte
„ vouloit, par cete voie, ſe rendre néceſ-
„ ſaire, & cimenter ſa faveur. Car il n'y
„ a nulle proportion entre faire la guerre,
„ & demeurer longtems favori: au con-
„ traire, les Miniſtres & les Favoris qui
„ ont engagé leurs Princes en des guerres,
„ ſe ſont toûjours perdus eux-mêmes,
„ quoique l'iſſuë en fût heureuſe. Un
„ des plus cuiſans deplaiſirs que le Cardi-
„ nal de Richelieu ait eûs en ſa vie, a été
„ d'avoir embarqué dernierement ſon Roi
„ dans la guerre de Perpignan. Les hom-
„ mes ignorans aprofondiſſent peu les ma-
„ tié-

* Don Baltaſar avoit alors le titre & l'aparence de Premier Miniſtre, mais le Comte-Duc, ſon neveu, en avoit toute l'autorité. Ils agiſſoient tous deux de concert, pour ſe ſoûtenir réciproquement par leur union.

„ tiéres, ils n'en regardent que la superficie.

Les premiéres années du Ministére du Comte-Duc fûrent assez heureuses, mais particuliérement celle de 1625. qui fut fatale à cete terrible Ligue d'Avignon, dans laquelle les plus puissans Princes de l'Europe étoient entrez pour abîmer la Maison d'Autriche. Car ayant été résolu que les Hollandois ataqueroient le Bresil; le Roi de France & le Duc de Savoie l'Etat de Gennes; le Roi d'Angleterre, Cadiz; le Roi de Danemarc, & les Protestans d'Allemagne, l'Empereur: que Venise assisteroit sous main le Duc de Savoie & les Grisons, afin qu'ils s'emparassent de la Valteline; que l'on feroit entrer le Turc dans l'Autriche, & Betlem Gabor, Prince de Transilvanie, dans la Hongrie, dont il avoit été élû Roi en 1620. par les Protestans du Royaume; & qu'enfin la Hollande fourniroit de l'Artillerie & des Ingénieurs aux Mores d'Afrique, pour assiéger Mamora & Larache: Ce projet fut dissipé par le courage & la vigilance du Comte-Duc. Il envoya au Bresil une Flote qui reprit sur les Hollandois la Baye de Todos los Sanctos, & la Ville de San Salvador: il secourut & sauva Gennes, & conserva l'exercice de la Religion Catolique dans la Val-

Valteline, d'où les Grisons la vouloient bannir : les Anglois abandonnérent la Baye de Cadiz, où ils tenoient plus de 90. Vaisseaux bien équipez : les Hollandois perdirent Breda ; le Roi de Danemarc la bataille de Lutter ; & les Mores toutes leurs troupes devant Larache & Mamora. Le Comines Espagnol dit que Dieu voulut récompenser ainsi le refus que Filippe IV. avoit fait de l'Infante Marie, sa sœur, au Prince de Galles, qui, pour s'en vanger, étoit entré dans la Ligue d'Avignon, dès les premiers jours de son avenement à la Couronne d'Angleterre. *Don Felipe IV.* dit-il, *no quiso dar por muger a su hermana la Infanta Doña Maria al Principe de Gales, ni admitirle en su mesa : de lo qual resultò, que aquel Principe cismatico se fue de España tan enojado, que entrò luego en la Liga de Aviñon. Pero pagòselo Dios à nuestro Rey presto y bien, el año siguiente de 1625. con cinco felicisimos sucesos, de la presa de Breda en Brabante; la restauracion de la Ciudad de San Salvador del Brasil; de la rota de la grandiosa Armada del Ingles y Olandes en la Baya de Cadiz; y la vitoria avida de los Alemanes y Dacos conjurados contra el Imperio, y Monarquia de España, y la venida de la Flota con deciocho millones.* L'Infante

ſante Marie, refuſée au Prince de Galles, fut mariée en 1630. avec Ferdinand, Roi de Boheme & de Hongrie, ſon couſin-germain, qui fut elû Roi des Romains à la fin de 1636. & ſucceda à l'Empereur Ferdinand II. ſon pére le 25. de Fevrier ſuivant.

Le Cardinal Gaëtan, qui avoit été long-tems Nonce en Eſpagne, aſſeûroit, que véritablement le peuple, acoûtumé à révérer l'Inquiſition comme une Divinité, abhorroit la propoſition du mariage de l'Infante Marie avec un Prince Hérétique; mais que le Conſeil du Roi & tous les habiles gens, en deſiroient la concluſion & l'acompliſſement. De plus, Gregoire XV. ayant tenu ſur ce ſujet une Congrégation de Cardinaux, il fut dit, que la juſte apréhenſion, qu'avoient les Catoliques d'Angleterre d'être plus cruellement perſécutez, ſi ce mariage venoit à manquer à faute de diſpenſe, étoit une cauſe ſufiſante, pour juſtifier le Pape. De ſorte que la diſpenſe fut acordée, puis envoiée au Nonce d'Eſpagne, avec ordre de laiſſer aller aux oreilles du Prince de Galles, en cas de rupture, que l'empêchement de ſon mariage ne venoit point de la Cour de Rome, qui en avoit expédié la diſpenſe. Quoi qu'il en ſoit, le voyage de ce Prince à Madrid fut univer-

universellement blâmé, comme entrepris mal à propos, & contre toute raison d'Etat. *Discorrevano i popoli*, dit le Nani, *e ne mormoravano più di tutti gl'Inglesi; l'unico figlio del Rè, l'herede del Regno, azzardarsi al camino, portarsi ostaggio più tosto che sposo ad una Corte, emula di Religione e di Stato, ad impetrare supplichevolmente la moglie.* i. e. Les peuples en discouroient, & les Anglois en murmuroient plus que tous les autres, choquez de voir le fils-unique du Roi, & l'héritier du Royaume, s'hazarder à un si long voyage, & aller, en guise d'ôtage plustôt que d'époux, à une Cour étrangere, toute diférente en fait de Religion & de Gouvernement, pour obtenir à force de priéres & d'instances une femme, *que Filippe & son Ministre se fesoient un point d'honneur & de conscience de lui refuser.* Le Conseil d'Angleterre n'étoit point d'avis que le Prince de Galles fît ce voyage, mais le Roi Jâques voulut absolument qu'il le fît; s'étant laissé persuader par le Comte de Gondomar, Ambassadeur d'Espagne, dont l'humeur facétieuse & les bons mots le divertissoient infiniment; que la présence du Prince, son fils, feroit réüssir son mariage avec l'Infante; & ce mariage la réconciliation de l'Electeur Palatin, son gendre,
avec

avec l'Empereur, & par conséquent, la reſtitution de cet Electorat. Ajoûtez à cela, que le Chevalier Digby, Ambaſſadeur Extraordinaire d'Angleterre à la Cour de Madrid, meſurant ces deux afaires à l'aune de ſon intérêt & de ſes hautes eſpérances, avoit écrit tant de fois à ſon Maître, que le ſuccès en étoit infaillible, ſi ſon fils venoit à Madrid, où l'Infante ſeroit charmée de ſa bonne mine, & de ſa politeſſe, que Jâques, ſéduit par ces deux Ambaſſadeurs, & par la tendreſſe qu'il avoit pour ſon fils, & pour la Palatine, ſa fille, ſe détermina enfin à envoyer le Prince de Galles en Eſpagne.

Ce Prince y fut traité avec beaucoup d'honneur: le Roi Filippe lui donna partout la main droite, mais le Prince & les Seigneurs Anglois qui l'acompagnoient, ne firent pas grand cas de cet honneur, quand on leur eût apris que Filippe II. l'avoit rendu au Duc de Savoie, ſon gendre, lors qu'il vint épouſer l'Infante Caterine à Saragoſſe. Au reſte le Prince de Galles ſe tint plus offenſé de n'avoir été admis qu'une ſeule fois en plus de cinq mois de ſejour, à l'audience de l'Infante Marie, qu'il ne ſe tint obligé de toutes les viſites que le Roi lui rendit, & de tous les ſoins qu'on prit de le divertir.

Wic-

Wicquefort a mieux parlé de cete afaire que de pas-une autre. Don Diego Sarmiento d'Acugna, Comte de Gondomar, dit-il, étant Ambassadeur d'Espagne en Angleterre, s'étoit rendu si agréable au Roi Jâques, qu'il en eût la confidence pour les afaires les plus importantes, & entr'autres pour la conduite de la négociation du mariage du Prince de Galles. Il y avoit plusieurs années qu'on en parloit, & le Roi ne manquoit point d'amis & de serviteurs qui l'avoient averti de tems en tems, que la Cour de Madrid ne songeoit à rien moins qu'à cete alliance, non plus qu'à la restitution du Palatinat, qui en devoit faire une des premiéres conditions. Mais le Comte de Gondomar lui avoit tellement empoisonné l'esprit de ces fausses espérances, qu'il ne croyoit point d'autres oracles que ceux qui sortoient de la bouche de ce Ministre. Le Comte parloit du mariage comme d'une chose tellement asseûrée, que le Roi ne fit point de difficulté d'envoyer son fils-unique en Espagne, & de le confier à des gens, qui auroient pû s'en défaire, s'ils en eûssent eû l'intention, comme ils avoient celle de le tromper. Ce Comte, qui ne pouvoit pas ignorer, que l'Inquisition & l'intérêt politique formoient des obstacles invincibles contre cete alliance, ne laissoit

pas

pas d'en amuſer toute la Cour d'Angleterre, où il faiſoit commerce, & touchoit de l'argent des Charges de la Maiſon de la Reine future: & le Roi d'Eſpagne récompenſa la fourbe d'une place au Conſeil d'Etat.

D'autres ont dit, que le Roi Jâques connoiſſant qu'il n'étoit pas aſſez fort pour contraindre l'Empereur à la reſtitution du Palatinat, trouva plus expédient de traiter à l'amiable avec lui, aimant mieux laiſſer croire aux Anglois, que les Eſpagnols l'amuſoient de belles paroles, que de montrer ſon impuiſſance. C'eſt, à ce que l'on prétend, un ſecret, que le Duc de Buckingam dît un jour à un de ſes confidens; & qu'il avoit conſeillé le voyage d'Eſpagne pour mettre une fois pour toutes les Eſpagnols à l'épreuve: afin que ſi le Prince de Galles ne concluoit rien avec eux, les Anglois en tiraſſent au moins l'avantage de ſe detromper, & de ne ſe plus fier aux Caſtillans.

Filippe IV. avoit eu pour Précepteur un Gentilhomme Catelan, nommé Don Galceran de Alvanell, dont je ne ſai rien que ce qu'en dit Mariana dans ſon Sommaire, *perſóna mui compueſta y erudita*; & pour Gouverneur Don Baltaſar de Zuniga, dont j'ai parlé ci-deſſus, & non point le

Comte d'Olivares, comme le dit l'Evéque Polonois Paul Piaſecki dans ſa Cronique, en ces termes : *Familiares ſuos evexit ad ſummas dignitates, præſertim Comitem de Olivares, pueritiæ ſuæ non moroſum cuſtodem, inter Magnates* (dicunt GRANDES) *Hiſpaniæ cooptavit, eique ſummum rerum arbitrium permiſit.* Par où cet Hiſtorien fait entendre, que la Faveur du Comte-Duc venoit d'une cauſe criminelle, c'eſt-à-dire, de s'être inſinué dans les bonnes-graces du jeune Prince par une lâche tolérance de ſes défauts. Ce qui ne doit point être reproché au Comte-Duc, qui n'étoit point chargé du ſoin de ſon éducation. Mais il faut avouër, qu'étant dans le Miniſtére il tint une conduite, dont les Grands & les peuples devoient étre mal édifiez, s'il eſt vrai, comme le dit l'Ambaſſadeur Pietro Bazadonna, depuis Cardinal, dans ſa Rélation de la Cour d'Eſpagne, que l'Olivares s'étoit rendu maître du Gouvernement, en ſe feſant le confident & l'intendant des débauches de ſon Roi. Voici ce qu'il dit du Prince & du Miniſtre : *Gli poſe Dio la corona in capo, che non era uſcito ancora dell' anno 16. quando ignaro della gran funtione nella quale entrava, abbandonò più toſto le redini al ſenſo, che prese quelle del dominio, laſciandoſi portare dagli*

gli eccitamenti della natura, per non haver cognitione di quelli della convenienza. Onde fattosi il Conte Duca mezzano de' piaceri del Rè, diventò primo nell' amministratione del Regno, dominando per il corso di venti due anni la Monarchia & il Monarca egualmente, in fine de' quali, o per li suoi peccati, ò per altre cagioni, cade della gratia. Ma non per questo risorse l'autorità del Rè, mentre auvezzo alla servitù, come uccello uscito casualmente di gabbia, volò subito à ritrovarne un' altra per rinchiudersi: e la fortuna fece ricco di tanta preda Dom Luigi d'Aro, il quale colla stessa potestà del Conte Duca, se ben con più cauta modestia, custodisce al presente il volontario prigione. i. e. „ Dieu lui mit „ (à Filippe IV.) la couronne sur la tête, „ qu'il n'avoit pas encore seize ans acomplis *: de sorte que ne connoissant point „ la grandeur & l'importance de la fonction „ dans laquelle il entroit, il abandonna „ plustôt les renes à sa sensualité, qu'il ne „ prit celles du Commandement, se laissant „ aller aux mouvemens déreglez de la Nature,

* Il s'en faloit huit jours, étant né le 8. d'Avril 1605. & le Roi son pére decedé le dernier de Mars 1621.

„ ture, faute d'avoir apris ce qui conve-
„ noit à la Royauté. D'où s'ensuivit,
„ que le Comte-Duc s'étant fait le minis-
„ tre & le courtier de ses plaisirs, devint
„ le premier dans l'administration du
„ Royaume, & gouverna également la
„ Monarchie & le Monarque par l'espa-
„ ce de 22. ans, au bout desquels il
„ tomba en disgrace, soit pour ses péchez,
„ ou pour d'autres causes. Mais l'autorité
„ du Roi ne se releva pas pour cela : car
„ étant de longue main acoûtumé à la ser-
„ vitude, il alla, comme un oiseau sorti
„ fortuitement de sa cage, en chercher
„ une autre pour s'y renfermer : & la
„ Fortune fit present d'une si riche proie
„ à Don Luis de Haro, qui avec le même
„ pouvoir qu'avoit le Comte-Duc, mais
„ avec une modestie plus rafinée, garde
„ aujourdui le prisonnier volontaire. "
Cete Relation n'est point imprimée.

Le Procurateur Battista Nani a bien eû raison de dire, que la colére du Ciel avoit proscrit nôtre siecle, pour en faire le jouët & le faquin des Favoris. Et dans un autre endroit il parle ainsi de la malheureuse destinée de l'Europe : *Trà'suoi infausti destini contava in questi tempi l'Europa, che la di lei direttione pendesse da tre giovani Rè nel fiore ancora, si puo dire, de gli anni, Prin-*

cipi

cipì di grande potenza, di gloria cupidi, e d'interesse contrarii, in questo solo di genio conformi, che lasciavano la somma de gli affari all' arbitrio de' Ministri; perciò con pari independenza dal Richelieu la Francia, la Spagna dall' Olivares, e dal Bocchingam la Gran Brettagna, si diriggevano, confondendo gli affetti con gl' interessi, così publici, come privati. Frà il Cardinale e'l Bocchingam correvano apertissime gare, per cause quanto più temerarie, tanto più astruse, & a' popoli toccò ben presto col sangue e con l'oro pagare i delirii di così principali Ministri. C'est-à-dire: „ En ces tems-là, l'Europe comptoit entre ses malheurs la rencontre de trois jeunes Rois, dont elle avoit à dépendre absolument; tous trois très-puissans, très-ambitieux, & très-contraires en intérêts; mais conformes en cela seulement, qu'ils laissoient toute la direction de leurs afaires à la pure disposition de leurs Ministres. Richelieu gouvernoit la France; Olivares l'Espagne; & Buckingam la Grand' Bretagne; confondant & mélangeant, tous trois, leurs passions avec les intérêts publics & particuliers. Richelieu & Buckingam étoient apointez l'un contre l'autre à visiére ouverte, pour des causes tenuës d'autant plus secretes, qu'elles

„ étoient téméraires *: & bien-tôt après, „ les peuples eûrent à payer de leur ſang „ & de leur bourſe les folies & les querelles „ de ces deux rivaux.

Quicquid delirant Reges plectuntur Achivi.

Par bonheur, cete querelle ne dura pas long-tems : car Buckingham fut aſſaſſiné par un Anglois en 1628. Le Cardinal y gagna, le Comte-Duc y perdit, en ce que la haine de Buckingam pour le Cardinal ſervoit de renfort à la ſienne; & que d'ailleurs il étoit bien plus facile de réconcilier l'Eſpagne avec l'Angleterre, que de concilier les intérêts de la France avec ceux de l'Eſpagne.

L'eteuf reſta donc à jouër entre Richelieu & Olivares, les deux plus grands hommes de Cabinet du ſiecle paſſé. Il ſeroit difficile de décider, lequel des deux étoit le plus habile, ou le plus profond; mais les Politiques & les Hiſtoriens de toutes les Nations n'ont point balancé à décider lequel étoit le plus heureux. Le même Nani

* C'eſt que le Cardinal de Richelieu & le Duc de Buckingam étoient tous deux amoureux de la Reine Anne d'Eſpagne, femme de Louis XIII. Voyez l'Article *Buckingam*.

Nani que je viens de citer, ſait ainſi le portrait du premier d'après nature : *Nè mai delle proſperità ſi ſtancò, nè diſperò delle coſe auverſe, nelle quali ò il caſo gli comunicava accidenti, ò l'ingegno gli ſuggeriva conſigli. Diſarmata in Francia l'Hereſia, abbattuti i Grandi, ſnervato il popolo, & i Parlamenti, ſtabilì 'l vigore del Regio Comando. All' incontro, uſurpato tutto il potere a ſe ſteſſo, temendo la ſicurtà della pace, e più ſicuro ſtimandoſi trà l'agitationi dell'armi, fù Autore delle guerre, e di lunghe e gravi calamità, con tanto ſpargimento di ſangue e di lagrime, dentro e fuori del regno, che non è maraviglia, ſe molti l'habbiano publicato per huomo nella fede fallace, atroce negli odii, inflessibile nelle vendette. Ma certamente non gli ſi poſſono denegare quelle doti che il mondo è ſolito d'attribuire à grandiſſimi perſonaggi, accordandoſi in confeſſare co' ſuoi partiali gli ſteſſi nemici, ch'egli tali e tante ne poſſedeva, che dove haveſſe diretti gli affari, haverebbe portata la felicita e la potenza. Queſto può dirſi, che riunità la Francia, ſoccorſa l'Italia, confuſo l'Imperio, diviſa l'Inghilterra, & indebolita la Spagna, egli è ſtato l'inſtrumento ſcelto dalla Providenza del Cielo per la cataſtrofe dell' Europa.* i. e. „ Il ne ſe relâcha jamais dans la „ proſpérité, ni ne ſe découragea jamais „ dans

„ dans l'adverſité, * où le hazard lui four-
„ niſſoit des reſſources, & l'eſprit des
„ expédiens. Après avoir déſarmé les
„ Huguenots en France, abaiſſé les
„ Grands, énervé les Parlemens, & les
„ peuples, il mit l'Autorité Royale en
„ vigueur, & ſe l'apropria toute enſuite.
„ Mais comme il craignoit la Paix, &
„ qu'il ſe croyoit plus en ſeureté parmi
„ l'agitation des Armes, il conſeilla toû-
„ jours la guerre, & fut cauſe de tant de
„ calamitez, & de tant de ſang répandu
„ au dedans & au dehors du Royaume,
„ que ce n'eſt pas merveille, ſi pluſieurs
„ l'ont decrié & divulgué pour un homme
„ ſans foi, cruel dans ſes inimitiez, in-
„ exorable dans ſes vangences. Après
„ tout, on ne peut lui ôter ces qualitez
„ éminentes, que le monde a coûtume
„ d'atribuer aux plus excellens perſonages,
„ ſes

* Il vouloit pourtant abdiquer le Miniſtére après la perte de Corbie en 1636. & il en auroit fait la folie, ſi le Capucin Joſef, ſon Confident, ne lui eût pas fait reprendre haleine. *Nelle auverſità*, dit l'Abbé Siri, *l'animo ſuo ſoccombeva, troppo abbandonandoſi.* Et dans un autre endroit: *Il Cardinale trangoſcioſo & avvilito d'animo, ſenza i conforti del Padre Joſefo havrebbe ripudiato il Miniſteriato..... dalle cui eſſortationi fù rimeſſo in lena.* Vol. 8. de ſes Memoires ſecrets.

„ ſes ennemis même tombant d'acord avec
„ ſes partiſans, qu'il en avoit de telles &
„ de ſi grandes, qu'en tout autre pays où
„ il auroit eû la direction des afaires, il y
„ auroit porté avec ſoi le bonheur & la
„ puiſſance. Enfin, l'on peut dire de
„ lui, qu'ayant réüni la France, ſecouru
„ l'Italie, bouleverſé l'Empire, diviſé
„ l'Angleterre, & affoibli l'Eſpagne, il a
„ été l'inſtrument que la Providence Di-
„ vine avoit choiſi pour la cataſtrofe de
„ l'Europe.

Voyons maintenant ce qu'il dit du Comte-Duc, qui fut relegué en ſa Maiſon de Lueches ſix ſemaines après la mort du Cardinal de Richelieu, ſon concurrent, c'eſt-à-dire, lorſqu'il étoit plus en état que jamais de rétablir les afaires de la Monarchie d'Eſpagne, & de regagner la réputation qu'il ſembloit avoir perduë dans les ſix dernieres années de ſon Miniſtére.

Il Rè Filippo, dit-il, *da Saragozza ritornato in Madrid, haveva verſo il Conte Duca nel ſuo cuore alquanto raffreddato l'affetto, ò foſſe che per le continue diſgratie gli veniſſe a noia l'infelice direttor degli affari; ò pure, che ſi foſſe auveduto, eſſergli ſtate fin' hora dal favorito rappreſentate le coſe con proſpettiva diverſa dal vero. Horamai molti dalla neceſſità ſi conoſcevano obligati, laſciata*

 da

da parte l'adulatione & il timore, à parlar chiaro; ma nessuno ardiva d'esser' il primo, fin' a tanto che la Reina, sostenuta dall' Imperatore con lettere di propria mano al Rè, e con la voce del Marchese di Grana, suo Ambasciatore, non deliberò di romper il velo, e scoprire gli arcani. All' hora tutti presero il segno, & anco le persone più vili, ò con memoriali, ò con publiche voci sollecitavano il Rè à scacciar il Ministro, & ad assumer' in se stesso il governo. Egli, maravigliandosi d'haver ignorato fin' ad hora le cause delle disgratie, soprafatto al lume di tante notitie, che gli si svelavano tutte ad un tratto, vacillò prima trà se medesimo, apprendendo la mole del governo, e dubitando, che contra il favorito s'adoperassero le fraudi solite delle Corti; ma in fine al consensò di tutti non potendo resistere, gli ordinò un giorno improvisamente, di ritirarsé à Loeches. L'eseguì prontamente l'Olivares con intrepidezza, uscendo sconosciuto di Corte, per timore del popolo, che, se suole perseguitare i favoriti, mentre risplendono nel posto della gratia, e della grandezza, molto più tenta di calpestarli, quando sono dalla fortuna abbattuti. A tale risolutione tutti applauderono con eccesso di gioia. I Grandi, prima allontanati & oppressi, concorsero à servir' il Rè, & a rendere più maestosa la Corte; & i popoli offerivano

vano a gara gente e danari, animati dalla fama, che il Rè volesse assumere la cura del governo fin' ad hora negletta. Ma, ò stancandosi al peso, ò nuovo agli affari, ricadeva insensibilmente nel pristino affetto verso il Conte Duca, se tutta la Corte non si fosse opposta con uniforme susurro, anzi se lo stesso Olivares non havesse precipitate le sue speranze; perche volendo, con publicare alcune scritture, espurgarsi, offese molti a tal segno, che il Rè stimò meglio d'allontanarlo ancorà più, e confinarlo à Toro. Ivi, non auvezzo alla quiete, annoiatosi, com' è solito de' grand' ingegni, terminò di mestitia brevemente i suoi giorni. Egli veramente possedè grandissime parti di vivacità di spirito, e d'attentione agli affari, ma ò corrotte dalla violenza, che ne' consigli lo trasportava spesso a gli estremi; ò defraudate dalla Fortuna, che sempre gli attraversava i disegni. Non si lasciò mai contaminare da gli Stranieri; ma gli s'imputava, che coll' adulatione, ò col silentio, tradisse alle volte il servitio Reale. Esercitò così gelosamente il favore e l'autorità, che per arrogarla a se solo, ne privò i Consigli & ogn' altro. Impiegava pochi, e questi de' suoi dipendenti; ma riuscì così sfortunato saggiatore degl' ingegni, che di quanti adoperò, ad alcuno la diligenza mancando, a molti l'habilità, a tutti l'approvatione, fù bene spesso per

le colpe e per gli errori altrui condannato dal mondo. Egli oſtentò ſempre il potere, mà non accumulò grandi ricchezze, nè munì contra la publica autorità la privata potenza con piazze, con eſerciti, con governi. Per queſto, ſe la di lui direttione non fù acclamata, nè meno ſtrepitoſa riuſcì la caduta, nè conſiderata la morte. C'eſt-à-dire:

„ A ſon retour de Saragoſſe à Madrid, „ le Roi Filippe s'étoit un peu refroidi „ pour le Comte-Duc, ſoit qu'il com„ mençât à ſe laſſer d'un Miniſtre toûjours „ malheureux; ou qu'il eût reconnu que „ juſque-là ſon Favori lui avoit repreſenté „ les choſes dans une perſpective diférente „ de la vérité. Dejà pluſieurs ſe ſentoient „ obligez par le beſoin des afaires de par„ ler clairement, mais perſonne n'oſoit „ être le premier *, juſqu'à tant que la „ Reine, ſoûtenuë par l'Empereur, qui „ en écrivit de ſa propre main au Roi, & „ par le Marquis de Grana, ſon Ambaſ„ ſadeur, rompit le voile, & découvrit „ le myſtére. Alors, chacun prit le ſi„ gnal, & les plus baſſes gens même ſe „ mélérent de preſſer le Roi, ou par des „ Me-

* *Quod in re tali difficillimum eſt, prima vox*, dit Tacite.

„ Memoires, ou par des clameurs, de „ chasser son Ministre, & de gouverner „ lui-même. Ce Prince, surpris d'avoir „ ignoré jusqu'à ce jour la cause des dis- „ graces publiques, & accablé des infor- „ mations qui lui en venoient de toutes „ parts, hesita d'abord en lui-même, „ apréhendant d'un côté le faix de la masse „ du Gouvernement; & de l'autre, se „ défiant des artifices & des cabales ordi- „ naires des Courtisans; mais enfin ne „ pouvant plus résister au consentement „ universel, il ordonna, un jour, à l'im- „ proviste, au Comte-Duc, de se retirer „ à Lueches. Olivares obéït prontement, „ & sans s'étonner, & sortit de la Cour „ *incognitò*, pour se dérober au peuple, „ qui osant bien persécuter les Favoris, „ tandis qu'ils sont en pleine faveur, se „ porte encore plus hardiment à les ou- „ trager, & à les fouler aux piez, quand „ la Fortune les a jetez par terre. Cete „ résolution fut universellement aplaudie, „ & répandit la joie par tout. Les Grands, „ qu'Olivares avoit éloignez & opprimez, „ revinrent auprès du Roi, & s'étudié- „ rent à l'envi à rendre la Cour plus ma- „ jestueuse par leur magnificence: & les „ peuples, encouragez de l'espérance qu'on „ leur donnoit, que le Roi vouloit pren-

„ dre en main le gouvernement qu'il „ avoit negligé jusqu'alors, lui ofroient, „ avec empressement, des troupes & de „ l'argent à discrétion. Mais soit qu'il se „ trouvât trop chargé, ou peu propre aux „ afaires, comme y entrant tout neuf, il „ retomboit insensiblement dans son pre- „ mier penchant pour le Comte-Duc, & „ alloit le rapeller, si toute la Cour ne s'y „ fût opposée par un murmure unanime; „ ou plûtôt, si le Duc même n'eût pas „ précipité ses espérances. Car aïant voulu „ se justifier par un certain Ecrit * qu'il „ publia, il ofensa plusieurs personnes „ puissantes, dont le ressentiment fut tel, „ que le Roi jugea à propos de l'éloigner „ encore davantage, & le confina à Toro, „ où il mourut bientôt de chagrin; com- „ me il arrive d'ordinaire aux grans esprits, „ qui ne sont pas acoûtumez au repos. „ Véritablement, il avoit de très-grans „ talens, beaucoup de vivacité & de pe- „ netration, & beaucoup d'application „ aux afaires: mais ces qualitez étoient,

„ ou

* Intitulé: *Nicandro ò Antidoto, contra las calumnias, que la ignorancia y embidia ha esparcido por desluzir y manchar las heroicas e immortales acciones del Conde Duque de Olivares despues de su retiro.*

„ ou corrompuës par la violence, qui le
„ portoit souvent à des extrémitez dange-
„ reuses ; ou défigurées par la malignité
„ de la Fortune, qui lui rompoit toûjours
„ ses desseins. Il ne se laissa jamais tâter
„ le pouls par les Princes Etrangers, &
„ demeura toûjours impénetrable à l'ava-
„ rice ; mais on lui reprochoit d'avoir,
„ en diverses ocasions, manqué au service
„ du Roi, par un silence criminel, ou
„ par des flateries, *qui lui cachoient les be-*
„ *soins de son Etat* *. Il étoit si jaloux de
„ l'autorité, que pour se la donner toute
„ entiére, il en privoit les Conseils, &
„ les Magistrats. Il employoit peu de
„ gens, & seulement ceux qui dépen-
„ doient de lui ; mais il fut si malheu-
„ reux en choix, que la diligence man-
„ quant aux uns, l'habileté aux autres,
„ l'aprobation publique à tous, il fut très-
„ souvent blâmé, dans le Monde, pour
„ les fautes & pour les folies d'autrui. Il
„ fit toûjours ostentation de son pouvoir,
„ mais

* *Fractis rebus nuntios cladis occultans, stulta dissimulatione remedia potiùs malorum quàm mala differebat. Quippe confitenti consultantique supererant spes viresque: cùm è contrario læta omnia fingeret, falsis ingravescebat.* Tacite.

„ mais il n'amassa point de richesses *, ni „ ne se fortifia point contre l'autorité pu- „ blique, par aquerir des Places de seûre- „ té, & des Gouvernemens. C'est-pour- „ quoi, si son administration ne fut pas „ aplaudie, sa chute, au moins, fut sans „ bruit, & sa mort si indiférente, que „ l'on n'y fit nulle atention.

Le Comte de Montresor parle avec mepris de la personne & du Ministére du Cardinal de Richelieu. „ Lorsque le „ Cardinal, *dit-il*, prit cete importante „ résolution (*de declarer la guerre à l'Es- „ pagne en* 1635.) aucune des Places „ frontiéres n'étoit en état de se deffendre; „ il n'y avoit point d'argent dans les cofres „ du Roi; les poudres & les autres muni- „ tions, dont il étoit impossible de se „ passer, manquoient; & après une pareille „ faute, ou, pour mieux parler, toutes „ celles ensemble, que puisse commettre „ un Ministre employé au gouvernement „ d'un Etat, il se trouve des admirateurs „ de sa prudence, & qui font des éloges „ d'une action, par laquelle il s'est rendu „ auteur d'une guerre funeste à toute la

„ Chré-

* A peine conserva-t-il son patrimoine, & son *Mayorazgo*, qui étoit de 60000. écus de rente.

„ Chrétienté.... Monſieur le Comte fut „ contraint de ſe jeter dans Compiegne, „ pendant que les ennemis étoient maîtres „ de la Campagne, & que Corbie fut „ priſe, & la France expoſée à toutes les „ incurſions, que les Eſpagnols y voulu- „ rent faire. Cete digreſſion ſert à juſti- „ fier, que le Cardinal dans ce qu'il a en- „ trepris a été plus obligé à la Fortune, „ que l'Etat à ſes conſeils. " Et dans un autre endroit des mêmes Memoires : „ Le „ Cardinal triompha ainſi d'un parti, (*de la Cabale de Monſieur, Duc d'Orleans, & du Comte de Soiſſons*) „ qui l'avoit jetté „ dans d'étranges apréhenſions ; ce que je „ ne puis atribuer à ſa conduite, n'y „ ayant rien remarqué qui fût ni d'un „ eſprit prévoyant, ni d'un grand perſo- „ nage, mais ſeulement d'un homme fort „ heureux, que la Fortune ſoûtenoit „ beaucoup plus dans les traverſes, qui lui „ arrivoient, que la prudence, que plu- „ ſieurs ont voulu eſtimer en lui.

Aſſeûrément, on peut dire de lui auſſi bien que de cet ancien Capitaine Cerialis, que la Fortune venoit à ſon ſecours, lorſque la prudence & l'induſtrie lui manquoient ; & qu'au contraire, la Fortune abandonnoit le Comte-Duc, lorſqu'il deibéroit & entreprenoit le plus à propos, com-

comme ſi elle eût été jalouſe de ſa prudence & de ſes conſeils. Si, ſelon Polybe, c'eſt juger de la ſtatuë par le talon, que de juger des afaires du monde par les évenemens, & non par les cauſes & par les intentions; on ne peut juger ſainement de ces deux Concurrens par le bonheur de l'un, ni par le malheur de l'autre; il faut pour cela remonter à la ſource, je veux dire, aux raiſons, bonnes ou mauvaiſes, qui les ont fait agir; aux moyens, juſtes ou injuſtes, dont ils ſe ſont ſervis; à la direction, & non pas au ſuccès, qui très-ſouvent eſt un faux temoin contre les regles de la Politique, & dépend de divers accidens & cas fortuits, qui ſont au deſſus de la prévoyance des hommes. *Sæpè prava magis quàm bona conſilia proſperè eveniunt*, dit Saluſte, *quia pleraſque res fortuna ex libidine ſua agitat.* Il arrive des contretems, qui déconcertent toutes les meſures, que les plus habiles ont priſes, mais bien que ces meſures ne ſoient pas heureuſes, elles n'en doivent pas être moins eſtimées, *perche*, dit Bocalin, *i conſigli furono ſondamentati e ſolidi.*

Saavedra fait une récapitulation du Miniſtére du Cardinal de Richelieu qui, à quelque circonſtance près, donne des notions aſſez diſtinctes de ſon humeur, & de ſa maniére de gouverner. *Quien*, dit-il dans

dans sa 50. embleme où devise, *considerare la persecucion de la Reyna Madre, y del Duque de Orliens, la sangre vertida de Memoranci, del Prior de Vandoma, de Piloran, y de Monsiur de San Marcos* (Cinqmars, Grand-Ecuyer de France) *la prision de Bullon*; (ces cinq Seigneurs étoient dignes de punition). *los tributos y vexaciones de los Vassallos; la usurpacion del Ducado de Lorena; las Ligas con Olandeses, Protestantes, y Sueceses; el intento de prender al Duque de Saboya Carlos-Emanuel; la Paz de Monçon sin noticia de los Coligados; el freno impuesto à Valtelinos y Grisones; la assistencia à Escocia, y al Parlamento de Londres: las rotas de Fuenterabia, San-Omer, Tiombila, Tornavento, y Castelet*: (nota Gallicarum cladium nomina) *las perdidas de gente en Lovayna y Taragona, Perpiñan, Salsas, Valencia del Pò, Imbrea, y Roca di Erasso: la recuperacion de Aire y la Bassée:* (avantages, qui font honneur au Ministére du Comte-Duc) *hallarà, que a sus consejos* (du Cardinal) *governò el impetu, y que en la violencia reposò su valimiento; y que a su temeridad favoreciò la fortuna tan declaradamente, que con los successos adversos se ha ganado, y con los prosperos nos hemos perdido: señas de que Dios conserva aquel valmiento para exercicio de la Christiandad, y castigo nuestro, pervirtiendo nuestra pru-*

prudencia, y embaraçando nueſtro valor. Las Monarquias deſtinadas à la ruina tropieçan en lo que las avia de levantar, y aſſi la entrada por el Adriatico causò diſidencias; la proteccion de Mantua, zelos; la opoſicion à Nivers, guerras; la diverſion por Iſladeras, gaſtos; el exercito de Alſacia, emulos; la guerra por Eſpaña, rebeliones. Las armas maritimas, ò no ſalieron à tiempo, ò las deshizo el tiempo: y las terreſtres no obraron por falta de baſtimientos. En los aſſedios de Caſal perdimos la ocaſion de acabar la guerra. Un conſejo del Secretario Paſſiers impreſſo en el Principe Tomas impidiò el ſocorrer a Turin, y triunfar de Francia: por una vana competencia no ſe hizo lo miſmo en Aire: por un aviſo de la circunvalacion de Arras, no fue ſocorrida: por una ignorante fineza no ſe admitiò el ſocorro de Ambiliers: por cobardia, ò inteligencia, ſe rindiò la Capela. C'eſt-à-dire: „ Qui conſidérera bien la perſécu„ tion de la Reine-Mere, & du Duc „ d'Orleans &c. trouvera, que l'impé„ tuoſité a gouverné tous les conſeils du „ Cardinal; que ſa Faveur a eû la violen„ ce pour apui; & que la Fortune a fa„ voriſé ſa témérité ſi ouvertement, que „ les mauvais ſuccès lui ont tourné à pro„ fit; & que les bons nous ont tourné à „ dommage. Marque viſible, que Dieu „ con-

„ conſerve ce Favori pour éxercer la
„ Chrétienté, & pour nous châtier, en
„ confondant nôtre prudence, & en ſuſci-
„ tant des obſtacles à nôtre valeur. Les
„ Monarchies qu'il veut renverſer ſont
„ ébranlées par ce qui devoit les afermir.
„ C'eſt ainſi que nôtre entrée dans la Mer-
„ Adriatique cauſa des défiances ; la pro-
„ tection de Mantoüe, des jalouſies ; l'op-
„ poſition faite au Duc de Nevers, des
„ guerres ; la diverſion dans les Iſles d'Ye-
„ res, des dépenſes inutiles ; l'Armée
„ d'Alſace, des envieux ; la guerre en Eſ-
„ pagne, des révoltes. Les Armées de
„ Mer, ou n'arrivérent pas à tems, ou
„ furent diſſipées par la tempête ; & celles
„ de terre ne firent rien, faute de muni-
„ tions de bouche. Dans les deux Siéges
„ de Caſal, nous perdîmes l'ocaſion de ter-
„ miner la guerre. Un certain conſeil don-
„ né au Prince Tomas de Savoie par le
„ Secretaire Paſſiers, empêcha de ſecourir
„ Turin, & de trionfer de la France.
„ Une vaine compétence fut cauſe qu'Ai-
„ re ne fut point ſecouruë, pour un avis
„ qui vint de la circonvallation d'Arras :
„ par une ignorante fineſſe, le ſecours en-
„ voyé à Danvilliers n'y fut point admis :
„ La Capelle ſe rendit, ou par peur, ou
„ par intelligence.

„ J'a-

„ J'avouë, *dit le Comte-Duc dans son* „ *Apologie*, que le Cardinal de Richelieu „ a été heureux en beaucoup de choses; „ mais les moyens, dont il s'est servi, „ ont été détestables. Il a chassé la Rei- „ ne-Mére par de faux temoins; il s'est „ ligué avec tous les Hérétiques de l'Eu- „ rope; il a fait & defait des Ligues, sans „ garder la foi à personne; il a arrosé la „ Place de Paris (la Gréve) du sang de „ la premiére Noblesse, & a banni les „ autres. Il se moquoit de la Religion, „ qu'il apelloit une invention d'hommes „ inquiets, & vouloit introduire en Fran- „ ce la Sagesse du Chanoine Charron, qui „ a écrit ces folies. Si le Comte n'a pas „ réüssi en tout, au moins il a cherché „ les moyens les plus conformes à la Re- „ ligion, & à la Maison d'Autriche. S'il „ eût pris la protection des Huguenots & „ des Rochelois, favorisé les Protestans „ d'Allemagne, donné la liberté de con- „ science en Flandre, soufert les Juifs en „ Espagne, & traité le Pape comme on le „ traite en France; il eût épargné „ des millions, & peut-être évité „ beaucoup de mauvais succès. Les plus „ saints Rois ont été ceux que Dieu „ a châtiez le plus rigoureusement *,

„ ou

* Temoin S. Louis, Roi de France.

„ ou pour les mieux éprouver ; ou pour
„ des ſecrets, que nous ignorons. Filippe
„ II. vôtre ayeul, ne pût, avec toute
„ ſon induſtrie, obvier à la perte du
„ Royaume de Tunis, à la révolte des
„ Flamans, au ſoûlevement des Moriſ-
„ ques de Grenade, ni à celui de la Ville
„ de Saragoſſe. Il ne put non plus empê-
„ cher le Sac de Cadiz, & des Ports des
„ Indes. Les Princes qui regnent long-
„ tems, & qui ont la guerre, ſont ſujets
„ à voir des revers de fortune. On repro-
„ che au Comte, d'avoir perdu des
„ Royaumes, au lieu d'en conquerir.
„ Réponſe. Toutes les grandes Monar-
„ chies ſe ſoûtiennent par monde, argent,
„ & abondance de tout ce qui eſt neceſſai-
„ re pour lever de grandes Armées. Et
„ ſur ce principe, les Politiques Etran-
„ gers, qui ont examiné à fond nos dé-
„ fauts, ont conclu, que la Monarchie
„ d'Eſpagne, avec toutes ſes provinces,
„ peſe peu à cauſe de la foibleſſe de ſes
„ forces en ſa racine ; diſant, que c'eſt
„ ſeulement un corps fantaſtique, ſoûtenu
„ de l'opinion, & non de la ſubſtance. *
„ Car de quelle utilité peuvent être à
V.

* Le Cardinal d'Offat raportant les diſcours que les Courtiſans Romains feſoient ſur la priſe de

„ V. M. quelques Royaumes, qui ne „ se croyent pas obligez de la deffendre, „ lorsqu'elle est assaillie par ses ennemis, „ fût-ce même dans sa propre Cour. Au „ contraire, si le François, le More, ou „ tout autre ennemi, les ataque, V. M. est „ tenuë d'employer ses tresors & ses Ar- „ mes à leur deffense. Un tel contrat „ n'est pas recevable dans la Société Civile, „ elle ne peut pas subsister à des conditions „ si inégales. Il vaudroit mieux pour V. M. „ de ne les avoir point pour Vassaux, mais „ seulement pour Confédérez, puisque ceux- „ ci & V. M. sont obligez réciproquement „ de s'entr'aider dans le besoin. Dire que „ d'autres Princes accepteront un tel Mar- „ ché, c'est se tromper lourdement: car „ il

de Cadiz par les Anglois en l'an 1596. „ Cete „ Cour, *dit-il*, fesoit des observations sur la „ foiblesse tant de ce Prince-là, qui étant averti, „ long-tems y avoit, de ladite Armée Navale, „ qui nommément le menaçoit, n'avoit toute- „ fois peû parer au coup, & pourvoir à la seureté „ de ses places Maritimes; qu'aussi de cete tant „ redoutée Monarchie, de laquelle les bras & „ jambes, comme les Pays-bas, le Milanés, Na- „ ples & Sicile, étoient armez de fer blanc; & „ la tête, qui est l'Espagne, étoit comme nuë, „ ou couverte de tafetas, sans armes, poudres, „ boulets, ni même Artillerie. *Letre* 77. de la „ derniere Edition.

„ il n'y en a pas un ſeul, qui veuille de
„ gayeté de cœur donner de la jalouſie aux
„ provinces, qui lui ſont ſujetes, ſans
„ aquerir aucun droit de Souveraineté ſur
„ les autres; encore moins qui veuille
„ être le Vaſſal de ſes Vaſſaux. Le Roi
„ de France, qui a reçu les Catelans au
„ nombre des ſiens, ne ſoufre point qu'ils
„ faſſent un Corps d'Armée, de peur
„ qu'ils ne s'acoûtument à vivre en bonne
„ diſcipline; il a bâti des Citadelles dans
„ les principaux endroits du Principat,
„ afin qu'après qu'il en aura chaſſé tous
„ les Eſpagnols, il y puiſſe dominer avec
„ violence: car étant déja maître des Ar-
„ mes & des Forteresſes, les Catelans ſe
„ garderont bien de le fâcher, par la crain-
„ te qu'ils auront de ſon indignation, &
„ de voir raſer leurs Villes. Qu'importe
„ à ce Roi qu'ils ſe diſent ſes Vaſſaux, ſi
„ ce nom ne lui eſt d'aucune utilité, ou
„ plutôt s'il lui eſt onéreux. Si donc ce-
„ lui qui a écrit contre le Comte la *Pietra*
„ *del Paragone*, avoit eû le ſens commun,
„ il n'auroit pas fait un crime à ce Miniſ-
„ tre, d'avoir ordonné au Comte de
„ Santa Coloma de lever trois-mille Cate-
„ lans pour l'Italie. Tandis que V. M.
„ leve du monde en Allemagne, en Ir-
„ lande, en Pologne, & dans l'Empire

„ même du Turc, ſi bon lui ſemble ; les
„ Catelans ne lui permetent pas d'en lever
„ chez eux pour la deffenſe de ſes Royau-
„ mes. Voilà certes une choſe digne d'ê-
„ tre ſeuë, & d'être écrite. Le Roi de
„ France pourroit-il faire pis étant en
„ guerre ouverte avec V. M.? Si Elle
„ veut aller en Catalogne, ils lui mandent
„ qu'elle n'y vienne qu'avec un nombre
„ de gens qu'ils lui preſcrivent, & qu'elle
„ n'y entre point armée. S'ils fourniſſent
„ quelque milice contre la France, cete
„ milice ne doit point paſſer la ligne ma-
„ thématique de leurs limites: & s'il faut
„ que l'Armée avance un pas plus loin, ils
„ ne ſont point obligez de ſuivre les dra-
„ peaux, deût-on perdre la plus belle
„ ocaſion du monde. Où y a-t-il, où y
„ a-t-il eû jamais, & où peut-il y avoir
„ une ſujetion ſemblable ? La République
„ de Gennes, la République de Veniſe,
„ n'en pourroient pas faire davantage. Les
„ Anciens Rois d'Aragon même n'ont pas
„ ſubi cete dure loi, eux qui avoient de
„ continuelles guerres en Italie, & qui ne
„ poſſedoient point alors d'autres provin-
„ ces, d'où ils puſſent tirer des Soldats:
„ ſi ce n'eſt qu'on veuille dire, que leurs
„ Armées ſe formoient de l'Air. C'eſt à
„ cela, Sire, qu'il faut remédier, ſans
„ ſon-

„ ſonger à conquerir de nouveaux Royau-
„ mes, qui ſoient à charge à V. M. &
„ qui affoibliſſent ſa puiſſance, au lieu de
„ la renforcer. C'eſt à quoi travailloit le
„ Comte, qui connoiſſoit très-bien ce mal
„ invéteré de la Monarchie. Au reſte,
„ nous ne ſavons point que Richelieu ait
„ conquis des Places: véritablement, il en
„ a pris quelques-unes, ou par tromperie,
„ comme celles de Lorraine, & de Pié-
„ mont; ou par achat, comme celles des
„ Suédois: moyens incompatibles avec la
„ candeur & la réputation de V. M. qui
„ d'ailleurs a plus aquis par la force, que
„ le Roi de France.

Quoi qu'il en ſoit de tout ce qui vient d'être allegué pour & contre ces deux Miniſtres, je me conformerois volontiers au jugement de ceux qui diſent, que le Cardinal de Richelieu ſurpaſſoit de beaucoup le Comte-Duc en bonheur; mais que le Comte-Duc le ſurpaſſoit en tout le reſte, en naiſſance, en probité, en bonne foi, en modération, en conſtance, & peutêtre même en prévoyance & en profondeur, ſi le portrait que l'Abbé Siri fait du Cardinal eſt bien reſſemblant. *Il Cardinale di Richelieu*, dit-il, *non applicavaſi fiſſamente alle faccende, anzi negligeva in ſpecialità i mezzi da mantenere ben' affetti alla Francia li ſuoi*

Confederati. Nelle cose straniere appariva poco provido, tutte le sue attentioni risisse nel gabinetto, e nell' interiore del Regno. Si annoiava e ributtava forte della fatica e del negotio, e nelle auversità l'animo suo soccombeva. Enfin, si le Cardinal eût eû à gouverner la Monarchie d'Espagne, composée de tant d'Etats séparez, & qui ont tous des loix & des coûtumes diférentes, je ne sai s'il y auroit mieux réussi que le Comte-Duc: & quant aux Catelans, je dirai seulement que jaloux comme ils sont de leurs *fueros*, rien n'est plus facile, que de les soûlever; ni rien plus dificile, que de les faire obéir. Ce qui fesoit dire à la Reine Isabelle, qu'il ne faloit pas s'amuser à disputer avec eux, mais les subjuguer ainsi que des ennemis, afin qu'il ne fût plus jamais parlé de leurs priviléges. Le Comte-Duc avouë dans son Apologie, qu'il avoit la méme pensée, & le même dessein: puis il conclut: *si el Conde intentò punto tan essencial de los imperios, obrò como gran Ministro.* „ Si le Comte a projetté l'exécution d'un „ point si essentiel au Souverain Comman- „ dement, il a fait en grand Minis- „ tre.

En 1642. il reconnut pour son fils-naturel un Henri, qu'il n'avoit pas seulement tenu caché jusqu'alors, mais si fort aban-

don-

donné, que ce pauvre enfant étoit allé aux Indes, où il avoit paſſé les plus belles années de ſa jeuneſſe dans les plus vils emplois. Il ne ſe contenta pas de l'avoir rapellé, il le produiſit à la Cour avec un grand équipage, &, pour montrer ſa puiſſance, il trouva moyen de lui faire épouſer la fille du Connétable de Caſtille, à la honte de tous les Grands, & de tous les *Titulados* d'Eſpagne, qui n'avoient pas acoûtumé de ſouiller leur ſang par de ſi bas mariages. A ſon exemple, Filippe IV. reconnut auſſi un fils qu'il avoit eû de la Comédienne Calderona, & le fit, à l'âge de treize à quatorze ans, ſon Généraliſſime en Portugal: par où il ſembloit vouloir avilir, &, pour ainſi dire, abâtardir le Prince Don Baltaſar, ſon fils légitime, qui vivoit encore ſous la conduite, ou plutôt, ſous la captivité de la Ducheſſe d'Olivarés, femme du Comte-Duc, quoiqu'il fût auſſi âgé que Don Juan d'Autriche. C'eſt comme s'apelloit ce bâtard, qui a été depuis très-fameux ſous la Minorité du Roi Don Carlos II. ſon frére.

Filippe IV. mourut le 17. de Septembre de l'an 1665. dans le ſixieme mois de ſon année climatérique 61. Voici le portrait que le Procurateur Nani fait de ſon regne, qui fut long, mais preſque toûjours

malheureux. *Quando nacque*, dit-il, *fù accolto trà le porpore, come herede della più potente Corona d'Europa, ma posto nel lubrico dell' età, e del comando, dato in preda à piaceri, lasciò rapirsi l'autorità & il governo dall' arte del favorito. Vidde egli perciò per il violente governo de' suoi Ministri sollevate le provincie, e i Regni in rivolta, oltre le gravi percosse, che rilevò dall' Armi nemiche; e quando a' colpi delle disgratie, da' sospiri de' sudditi scosso, allontanò l'odiato autor de' travagli*, (le Comte-Duc) *non si trovò col vigor d'animo, e coll' esperienza, che richiedeva la mole degli affari, e l'inviluppo de' tempi. Essendo per tanto il più arduo punto del governo degli Stati quello di schermirsi dall' arti de' favoriti, ricadè subito sotto la tutela di altro Ministro più cauto, ma non men' assoluto*, (Don Luis Mendez de Haro) *& appena dalla morte di lui ne fù sciolto, ch' egli pure morì trà le afflittioni, nelle quali haveva quasi sempre vissuto: imperciochè quantunque la Pace con la Francia gli rendesse gli ultimi anni in apparenza più lieti, ad ogni modo risentì sempre con dolore la disparità delle conditioni, e previdè, con dispiacere, del matrimonio dell' Infanta i pericoli e i danni.* (Filippe IV. prévoyoit & entrevoyoit, que le mariage de l'Infan-

te

te Marie-Terese, sa fille, avec le Roi de France abîmeroit la Maison d'Autriche, & en feroit sortir tous les Royaumes, & toutes les Principautez, que les mariages de ses péres y avoient fait entrer. Ce qui vérifie le proverbe qui dit que le heron voit de loin le faucon qui le doit tuer.) *Percosso fù in oltre gravemente da mali successi dell' armi nel Portogallo, quando abborrendo con quel Regno la pace, appunto sperava di terminarvi felicemente la guerra. Tra' disastri conservò egli tuttavia virtù e costanza d'animo maravigliosa, amò la giustitia, dimostrò la pietà, e se non può chiamarsi il più felice nell' opere, deve ad ogni modo per l'intentione annoverarsi tra' migliori Rè della Spagna. Volle negli ultimi momenti veder il figlivolo, à cui con voce fiacca augurò tempi prosperi, e reggimento più fortunato. Acclamato per Rè, subito che spirò il padre, Carlo Secondo in età di quattr' anni, fù letto il testamento di Filippo, in cui sostituiva, se Carlo senza prole mancasse, Margarita seconda figlia, destinata all' Imperatore per isposa, & i figlivoli di lei; e se premorisse questa, ò riuscisse il suo matrimonio infecondo, chiamava l'Imperatore alla successione. In ultimo luogo ammetteva il Duca di Savoia, esclusa sempre la Reina di Francia, se non in ca-*

 so,

ſo, che reſtando vedova, e ſenza prole, ritornaſſe ne' Regni paterni, e con aſſenſo degli Stati, con alcun Principe della Caſa ſi maritaſſe. Ma perche reſtava il Rè minore, (Il n'y avoit point eû de Minorité dans la Maiſon d'Autriche, depuis qu'elle regnoit en Eſpagne) *e la Reina conſiderata come Straniera, giovane, e nel governo inesperta, laſciando à lei la Reggenza, le ſtabilì un Conſiglio appartato, che chiamano Giunta, compoſto dell' Arciveſcovo di Toledo, dell' Inquiſitor Maggiore, del Preſidente di Caſtiglia, del Cancellier di Aragona**, *del Conte di Pignoranda, e del Marcheſe d'Aitona. Erano i quattro primi nominati, non per i ſoggetti, mà per le Cariche*** : *e perciò nell' iſteſſo giorno che il Rè morì, ſpi-*

* Il n'y a point de Chancelier en Aragon, mais ſeulement un Vicechancelier, comme à Rome.

** C'eſt que l'Archevêque de Tolede, l'Inquiſiteur Général, le Préſident de Caſtille, & le Vicechancelier d'Aragon, ſont Directeurs & Gouverneurs nez de la Monarchie durant les Minoritez & les Interregnes. Les deux autres, ſavoir le Comte & le Marquis, leur furent adjoints par Filippe IV. pour honorer le Conſeil d'Etat, en la perſonne du premier; & le Grandat, en celle du ſecond. Le feu Roi Don Carlos a obſervé la même choſe dans ſon Teſtament, par lequel il appella à la Junte de l'Interregne Don Rodrigo Manuel

ſpirato il Cardinal di Sandoval, che la Chieſa di Toledo reggeva, la Reina la conferì al Cardinal d'Aragona Inquiſitor Maggiore, à cui ſoſtituì il Padre Everardo Nitardo, nato in Germania, Sacerdote della Società, che regolava non men à guiſa di arbitro la ſua volontà, che come Confeſſore la ſua coſcienza. La Reine ne pouvoit commencer plus mal ſa Régence, que par donner la Charge d'Inquiſiteur Général à un Jéſuite Alleman, dont le pére & la mére étoient Lutériens. Ce qui choqua d'autant plus le Clergé Seculier & Régulier d'Eſpagne, que par les Loix du Pays nul ne peut être admis aux moindres Charges de l'Inquiſition, dans la famille duquel, ſoit paternelle ou maternelle, il y a eû quelque tache, ou ſeulement quelque leger ſoupçon d'héréſie. Et la délicateſſe Eſpagnole eſt ſi grande ſur cete matiére, que Filippe II. refuſa tout net une grace qu'on lui demandoit pour un Eccléſiaſtique de Galice, qui s'apelloit *Martin Lotero*, mais dont le nom avoit été mal écrit, *Lutero*; diſant, qu'un homme qui portoit un tel nom, n'étoit digne d'aucune grace. Ce fait eſt ra-

nuel Manrique de Lara, pour repreſenter le Conſeil d'Etat; & le Comte de Benavente, Grand d'Eſpagne, pour repreſenter tous les Grands.

porté par ſon Hiſtorien Herrera. Au reſte, ce Martin Lotero ne méritoit pas moins de compaſſion, que cet Abbé d'Aſello, qui fut dépoſé par le Pape pour la tranſpoſition d'un point dans un vers mis au deſſus de la porte de ſon Couvent; & dont le ſucceſſeur nous a conſervé le nom par un autre vers, que nous diſons à tous propos en proverbe:

Ob ſolum punctum caruit Martinus Aſello.

Retournons au jeune Roi Charles ſecond, qui pour avoir été infirme toute ſa vie pourra bien être ſurnommé dans l'Hiſtoire, comme autrefois Henri III. Roi de Caſtille, *Don Carlos el Doliente.*

Le jour que mourut le Roi ſon pére, tous les Grands venant lui baiſer la main, il en redreſſa un qui avoit, par bon zele, ou par inadvertence, uſé du mot d'ami dans ſon compliment de condoléance & de félicitation. *Los Reyes*, lui dît-il avec un ton d'autorité, *no tienen ſus vaſſallos por amigos, ſino por ſervidores.* i. e. „ Les „ Rois n'ont pas leurs vaſſaux pour amis, „ mais bien pour ſerviteurs.

Le même jour, ou le lendemain, devant être proclamé Roi dans la Place du Palais, ſuivant la coûtume de Caſtille, on

le mena à une fenêtre, pour se faire voir au peuple, qui étoit assemblé dans cete Place. Mais comme il ne se trouvoit point de chaise à bras, celle du Roi defunt ayant été enfermée dans son apartement ; un Chambellan, ou un Gentilhomme de la Chambre, fit aporter un vieux fauteuil, tout poudreux & tout carié, qui fût trouvé par hazard au bout d'une galerie, & le presenta au nouveau Roi pour s'y asseoir durant la cérémonie de *levantar y desplegar el pendon* *. Ce jeune Prince en fit difficulté à cause de la mal-propreté du siége: mais aussi-tôt que ce Gentilhomme lui eût dit, que c'étoit la chaise où l'Empereur Don Carlos, son trisayeul, s'étoit assis en pareille rencontre, *Pues assi es*, répondit-il, *en nombre de Dios siento en ella.* i. e.
„ Puisque cela est ainsi, je m'y assieds au
„ nom de Dieu.

Un jour, qu'il n'étoit point entré dans la chambre de la Reine, sa Mére, qui avoit un grand mal de tête, le Duc d'Alcala lui demandant à quoi il avoit passé la journée, *en boffonadas*, dit-il, *con las Damas.*

On lui donna pour Précepteur l'Evêque

 de

* i. e. lever & deployer la banniere ou l'étendard de Castille.

de Malaga, ſon frére-naturel, mais que Filippe IV. n'avoit pas reconnu, pour ſauver l'honneur de la mére, qui étoit ſœur du Marquis de Mortare, Gouverneur de Milan, & celui de leur Maiſon, l'une des premiéres d'Eſpagne. Cete Dame étant groſſe, lorſque Filippe la maria au Marquis de Quintana, le dît ingenûment à ſon mari, une des premiéres nuits qu'ils couchérent enſemble, & le pauvre homme en mourut de douleur au bout de deux mois. Elle n'étoit guere Eſpagnole. Quand ſon fils fut adulte, elle lui fit confidence de ſon deshonneur; & de honte de ſavoir qu'il étoit bâtard, bien que ce fût d'un Roi, il ſe fit Religieux de l'Ordre de S. Dominique, d'où il fut enſuite apellé à la Prélature.

L'Autorité du Pére Nitard étant devenuë inſuportable aux Grands, & à tous les Moines de Madrid, Don Juan ſe mit à la tête de tous les Mécontens, pour ſe vanger de la Reine, à qui il atribuoit le mauvais traitement, que le Roi, ſon pére, dont il avoit toûjours été très-aimé, lui avoit fait par ſon Teſtament, où il n'étoit non plus parlé de lui, que s'il n'eût pas été au monde.

Le 23. Fevrier de 1669. il arriva avec toute la Milice qu'il avoit pû aſſembler,

à

à *Torrejon*, qui eſt à quatre lieües de Madrid. Le lendemain, le Nonce du Pape y alla, pour le prier de la part de la Reine, & de la *Junta*, de vouloir ſe retirer , à petit bruit, à Guadalaxara , ou donner le terme de quatre jours, pour délibérer ſur l'éloignement de l'Inquiſiteur Général. Mais Don Juan le renvoya le ſoir même avec ordre de dire préciſément à la Reine, que ſi l'Inquiſiteur ne ſortoit , au plus tard , le 26. à huit ou neuf heures du matin, par les portes de Madrid, il en ſortiroit par les fenêtres de ſa Maiſon; & que ce ſeroit par les mains de Don Juan même. Et ſur ce raport, il fut unanimement réſolu dans la *Junta* , non ſeulement de chaſſer l'Inquiſiteur Nitard, mais encore de dépoſer le Préſident de Caſtille , ſa Créature , l'un & l'autre étant également incapables de gouverner. L'Inquiſiteur n'atendit pas le 26. il partit dès le 25. ſans prendre congé de la Reine, & ſans emporter autre choſe , que ſon habit , & ſon breviaire. Le Cardinal d'Aragon, le Comte de Medelin , le Marquis del Carpio, & quelques autres Seigneurs tîtrez, le conduiſirent juſqu'à Fuencarral , à deux lieuës de Madrid , la Croix marchant devant le caroſſe, où il étoit avec le Cardinal , non pas pour lui faire honneur ; mais pour le

garantir de la furie du menu peuple, qui le ſuivoit avec mille imprécations. Arrivant à Fuencarral, il reçut un paquet de Letres de la Reine, une deſquelles finiſſoit ainſi: *Padre Confeſſor, yo confio en la miſericordia de Dios, que manifeſtarà la inocencia vueſtra, y mantendrà la autoridad mia.*

J'ai veû une Rélation qui diſoit que Don Juan avoit été tenté plus d'une fois de faire aſſaſſiner ce Confeſſeur; & qu'il y avoit des Caſuiſtes, & la pluſpart Moines, qui décidoient hardiment, que cela ſe pouvoit faire en ſeûreté de conſcience. Valençuela ſuccéda à la faveur du Pére Nitard, & devint ſi puiſſant auprès de la Reine, que c'étoit le canal par où paſſoient toutes les graces. L'Auteur des *Memoires d'Eſpagne* a parlé ſi amplement de lui, & de ſes aventures, que je n'y dois rien ajoûter, non plus qu'à divers autres évenemens du regne de Charles ſecond, qui y ſont très-bien racontez.

Ce Roi fut declaré Majeur le 9. de Novembre 1675. La Reine, chagrine de voir finir ſa Régence, s'aviſa de concert avec la *Junta*, dont l'autorité finiſſoit pareillement avec la Minorité, de faire dreſſer un acte, par lequel le Roi expoſât, qu'étant encore trop jeune, & ſans expérience, il avoit beſoin d'être ſoulagé par la Rei-

Reine ſa Mére, & par la *Junta.* Mais quelques jours après, la Reine lui ayant préſenté cet Acte pour le ſigner, il répondit adroitement, qu'il eſpéroit que Dieu, qui l'avoit fait naître Roi, lui donneroit l'entendement & les forces, qui lui étoient néceſſaires pour ſe bien aquiter des devoirs de la Royauté. Réponſe, dont la Reine demeura ſi ſurpriſe, qu'avec tout l'eſprit qu'elle ſe piquoit d'avoir, elle n'y repliqua pas un ſeul mot. On a dit, & non ſans vraiſemblance, que pour ſe vanger de ce tour d'un enfant de quatorze ans, elle travailla ſi bien, depuis, à l'hébeter, par du chocolat qu'elle lui fit boire préparé pour cet efet, qu'en peu de jours il perdit toute ſa vivacité, & tout ſon enjouëment. La Marquiſe de los Velez, ſa Gouvernante, avoit eû raiſon de lui conſeiller toujours de ſe défier de ſa Mére, qui vouloit regner. Les Princes doivent ſe ſouvenir à toute heure de la recette de Juvenal:

Nulli credite menſæ.

. . . .

Mordeat ante aliquis quicquid porrexerit illa
Quæ peperit; timidus prægustet pocula papas.

La plus mémorable action du regne de Don-Carlos eſt ſon Teſtament, qui a changé toute la face de l'Europe, & qui

fait

fait aujourdui l'unique ſujet de l'atention de tous les Princes Chrétiens. Je n'en dirai pas davantage.

BABOU DE LA BOURDAISIERE *.

FILBERT BABOU DE LA BOURDAISIERE épouſa Marie Gaudin, fille d'un Maire de Tours, tenue pour la plus belle femme de ſon tems. On voit dans la Chapelle Collégiale de Nôtre Dame de bon Deſir entre Tours & Amboiſe, un tombeau ſur lequel eſt couchée une femme toute nuë en marbre blanc, que l'on dit être ſa repreſentation. Dans un autre endroit de la même Egliſe eſt le ſepulcre de Nôtre Seigneur en pierre, où Marie Gaudin, & ſes trois filles, toutes quatre d'une extreme beauté, repreſentent la Sainte Vierge & les trois Maries.

Jean Babou, Seigneur de la Bourdaiſiére, qui étoit probablement fils de Filbert, épouſa Françoiſe Robertet, fille de Florimond, Seigneur d'Alluye, Secretaire d'Etat ſous les Rois Louïs XII. & François

* Cete Maiſon vient d'un Commis du fameux Jâques Cœur, Argentier de Charles VII.

çois I. de laquelle il eût un fils & trois filles.

La premiere de ces filles, nommée Françoise Babou, épousa Antoine d'Estrées, Seigneur de Cœuvres lez-Soissons, & Grand-Maître de l'Artillerie, qui profétisa, que sa maison deviendroit un seminaire de putains. En efet, sa femme & leur fille Gabrielle le furent à rideaux ouverts, & toutes deux moururent tragiquement. La mére fut assassinée à Issoire en Auvergne, dans une sedition qui s'émut contre elle, & contre le Marquis d'Alegre-Meillan, son galant. Comme elle avoit mené une vie assez mauvaise, (dit l'Histoire des Amours d'Henri IV.) il étoit juste qu'elle en soufrît quelque punition. On lui trouva le poil des parties secretes entrelacé de non-pareilles de toutes couleurs. La fille mourut empoisonnée, à ce que dit la Tradition; & ce qui est bien plus deplorable, c'est qu'en mourant un vendredi Saint, elle n'en mourut pas plus pénitente.

La seconde fille de Filbert Babou, qui s'apelloit Isabelle, épousa François d'Escoubleau, Marquis de Sourdis, & fut depuis Maîtresse publique du Chancelier de Chiverny, du vivant de son mari. Elle eût des enfans de l'un & de l'autre. Un

jour

jour que l'on en portoit bâtiſer un dont le Chancelier étoit parain, les ſoldats le voyant paſſer en cérémonie dans la ruë, diſoient tout haut : *c'eſt le pére & le parain* : & celui qui tenoit l'enfant entre ſes bras le trouvant bien peſant : c'eſt, lui diton, qu'il porte la Cire & les ſeaux. Iſabelle fut mére du Cardinal de Sourdis & de l'Archevêque de Bordeaux, ſurnommé l'Amiral. L'Auteur des obſervations ſur le Grand Alcandre dit qu'Iſabelle, à l'Article de la mort, declara, qu'Henri (c'étoit cet Archevêque) n'étoit pas fils de ſon mari. Le pére eſt donc aiſé à deviner. Cete femme fine & aviſée, s'il en fut jamais, donna de ſi bonnes leçons à ſa niéce Gabrielle d'Eſtrées, qu'Henri IV. en fut idolâtre ; & Gabrielle en fut ſi reconnoiſſante, qu'elle procura un Chapeau de Cardinal au fils de ſa tante, & le Gouvernement de Chartres au Marquis de Sourdis. Mezeray ſe trompe, quand il donne Iſabelle pour ſœur à Gabrielle.

La 3me. fille de Jean Babou, nommée Marie, fut mariée à Claude de Beauvilliers, Comte de Saint-Aignan, Gouverneur d'Anjou, & eût entr'autres enfans Marie de Beauvilliers, Abbeſſe de Montmartre, qui eût commerce avec Henri IV. durant le Siége de Paris ; & Anne, qui fut

fut femme du Secretaire d'Etat Pierre Forget, Seigneur de Fresne.

Elles étoient toutes trois sœurs de George Babou de la Bourdaisiere, Comte de Sagonne, Capitaine des Cent Gentilshommes de la Maison du Roi, fait Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit dans la promotion de 1595. C'est ce la Bourdaisiére, qui tua Chicé en duel aux Etats de Blois de 1588.

Le Maréchal de Bassompierre dit, qu'Henri IV. avant que de conclure son marché avec Henriete de Balsac-d'Entragues, apellée depuis la Marquise de Verneuil, se divertit avec une la Bourdaisiere, fille d'honneur de la Reine Louïse, Veuve d'Henri III. & que depuis il sejourna quinze jours à Moulins pour la voir, sous couleur de converser avec cete Reine. Dans un autre endroit il dit que la même Demoiselle épousa le Vicomte d'Etauges en 1602. C'est assurément d'elle que parle Henri IV. dans une de ses Letres à la Duchesse de Beaufort, c'est-à-dire, à Gabrielle d'Estrées, où il dit : *Quant au mariage de la Bourdaisiere, si elle en eût eû à mourir, j'eûsse été l'homicide.*

Du tems de François II. & de Charles IX. il y avoit un Filbert de la Bourdaisiére

re Evêque d'Angouleme, Ambaſſadeur de France à Rome, lequel fut créé Cardinal en 1561. Le Cardinal Pallavicin dit, que Pie eût envie de l'envoyer au Concile de Trente, en qualité de Légat, le croyant d'autant plus propre à acorder les dificultez & les diférends qui ſurviendroient entre les deux Princes, (le Pape & le Roi Très-Chrétien) qu'il étoit François de naiſſance, mais Italien d'origine. *Quel della Bordiſiera, Franceſe di naſcimento, Romagnuolo d'origine, nel grado di Veſcovo d'Angolemme havea dimoſtrata una religione d'animo non ſol pia, ma forte. E dipoi Oratore del Rè al Pontefice havendoſi guadagnata pienamente la grazia d'ambedue; dall' uno eragliſi procurato, dall' altro dato il Cappello: con haver' egli agevolato allora frà eſſi il trattamento del Concilio. Onde ſperavaſi, che quivi altresì agevolerebbe con pari zelo e confidenza appreſſo i due Principi le difficultà, che frà loro ſorgeſſero nel ſeguitamento. E fuor di ciò per la varia erudizione parea che poteſſe dargli indirizzo non meno con l'arti litterarie, che con le civili.* Iſtoria del Concilio di Trento *lib.* 16. *cap.* 8. Cet éloge fait foi de la prudence & de l'habileté du Cardinal de la Bourdaiſiere, conſideré comme Ambaſſadeur; & de ſa doctrine & de ſa piété, regardé comme Evêque. Le Pal-

Pallavicin l'apelle *Filiberto Naldi*, *Signor della Bordisiera.* C'eſt probablement le nom de la Famille Italienne, dont ce Cardinal François étoit iſſu. La République de Veniſe a eû cinq Généraux Etrangers de ce nom à ſon ſervice, ſavoir, *Carlino*, *Barbono*, que Guichardin apelle *Babone di Naldo*, d'où vient peut-être le ſurnom de *Babou*; *Balaſſo*, *Giovanni*, & *Dioniſio Naldi da Briſighella.*

Le Cardinal de la Bourdaiſiére mourut à Rome vers la fin de Janvier de l'an 1570. il laiſſa un fils-naturel, nommé Alfonſe, qu'il inſtitua ſon héritier univerſel, en vertu d'une Bulle ſecrete, au grand mecontentement des Maiſons d'Eſtrées & de Sourdis. Il y eût grand procès à la Rote pour cete ſucceſſion. Les parens ſe deffendoient par le droit commun contre les bâtards, & principalement des Prêtres. Ils avoient la faveur du Roi de France, & de quelques Cardinaux; mais Alfonſe avoit celle de tous les Prélats de la Cour de Rome. Enfin, ils s'acordérent enſemble, moyennant 20000. écus qu'Alfonſe leur donna. Ce bâtard eût des enfans, dont un nommé Fabrice fut Camérier d'Urbain VIII.

On conſerve encore aujourdui précieuſement dans la Maiſon de Sourdis un diamant

mant de grand prix, que le Pape Léon X. donna à Marie Gaudin, de la beauté de laquelle il fut charmé, lorſqu'il la vit à Bologne, où elle étoit allée à l'ocaſion de l'entrevuë du Pape & du Roi François I. Ce joyau eſt apellé par tradition domeſtique *le diamant Gaudin.*

BACON *Chancelier d'Angleterre.*

L'Hiſtorien Antonio de Herrera dit que Bacon étoit fils d'un Berger, & en fait un portrait, qui lui reſſemble très-mal, ſelon les idées que les autres Ecrivains contemporains nous ont données de ce grand perſonage. *Nicolas Bacon*, dit-il, *era hijo de un paſtor del Abad de Burien, de ingenio agudo y arrogante, docto en los derechos de Inglaterra, y ſabio en materia de Eſtado, ignorante de las coſas divinas, dado à la Heregia, aunque no ſe ſabe, que en particular ſiguieſſe alguna ſecta: muy enemigo de Catolicos, mas por propio intereſſe, que por aumentar otra Religion; y en ſuſtancia hombre en quien jamas ſe conociò ningun punto de conſciencia: y como fue dado a la gula, engordò mucho, y ſin movimiento acabò la vida.*

Bacon nous a donné la Vie d'Henri VII. Roi d'Angleterre. Il l'avoit compoſée

posée en Anglois, mais il la fit traduire en Latin, pour la rendre plus commune dans la République des Letres. Car il ne savoit point de Latin. J'ai trouvé cete particularité écrite à la main au dos du premier feuillet d'un exemplaire de cete vie, dans la Biblioteque d'un Savant qui disoit que cete note venoit de Casaubon. Quoi qu'il en soit, feu M. de Sallo disoit, qu'il n'avoit jamais rien leû de plus beau que la conclusion de cete Histoire qui finit par ces paroles : *Adeò ut magnificentius jam in sepulcri sui monumento habitet mortuus*, (Henricus scilicet) *quàm vivus aut Richmundiæ, aut in alio quovis palatio suo habitaverat. Optaverim, ut idem ei contigisset in hoc famæ suæ monumento.*

Bacon mourut âgé de 66. ans, & si pauvre, que quelques mois avant sa mort il avoit prié le Roi Jâques I. de lui envoyer quelque secours, pour lui épargner la honte de demander l'Aumône en sa vieillesse. Il faloit que ce Chancelier eût été bien désinteressé, ou bien prodigue, pour être tombé dans une si grande pauvreté.

BACOUE. ITHIER.

LEON BACOUE, Cordelier, Auteur d'un Poëme intitulé *Institutio Delphini*, eût pour récompense l'Evêché de Glandeve, à la recommandation de M. le Duc de Montausier. Il succéda en cet Evêché à un autre Cordelier de Bourdeaux, nommé ITHIER, illustre par la constance, avec laquelle il fit tête aux Frondeurs durant les Guerres Civiles de la Minorité du Roi. Peu s'en falut que ce Pére Ithier ne fût pendu pour sa fidélité. Il étoit déja sur l'échelle, & l'Exécuteur prêt à le jetter, lorsque les Chefs de la Fronde, touchez d'un remords de conscience, le firent remener en prison, & quelques jours après le rendirent à son Couvent, *eamdem virtutem admirantes, cui irascebantur*. Léon Bacouë mourut en 1694. au mois de Fevrier âgé de 94. ans. de sorte qu'*annos cum seculo numerabat*. Jamais homme ne prit plus de plaisir à se faire apeller *Monseigneur*, & quand on y manquoit (comme il arrivoit souvent, avant qu'il fût sacré) il se metoit fort en colére. C'est une chose que le Pére Ferrier contoit une fois à feu Monsieur l'Archevêque de Paris.

B A-

BARADAT. BELLEGARDE.

On dit en proverbe : *Fortune de Baradat*, pour dire une fortune de peu de durée : car Baradat ne fut pas plus de six mois en faveur. Bellegarde n'y fut pas davantage sous Henri III. Il fut débusqué par Du Gua, qui se fit fort de le ruïner dans une seule audience. Ce qu'il exécuta si bien, que le Roi ne laissa plus depuis entrer Bellegarde dans son cabinet. A Baradat succéda Saint-Simon, jeune garçon, dit Bassompierre, d'assez pietre mine, & de pire esprit. Dans un autre endroit il le traite de petit punais. Grand defaut dans un Favori, qui doit être tout musqué.

Le Cardinal de Richelieu disoit, qu'il avoit obligé Bellegarde en tout ce qu'il avoit pû ; mais que c'étoit un homme, qui aïant, en sa tendre jeunesse, possedé la faveur du Roi Henri III. croyoit qu'elle étoit de son patrimoine ; & ne pouvoit soufrir ceux qui la possedoient. *Bassompierre dans son Journal.* Il avoit eû de la femme d'un patissier un fils-naturel, qui ayant gagné au jeu 500000. francs en Angleterre, lui préta, ou plutôt lui donna cinquante mille écus, pour avouër en justice qu'il étoit son-fils. Le Duc de Bellegarde

mourut âgé de 85. ou 86. ans. Comme la tête lui branloit dans les derniéres années de sa vie, il tâchoit de cacher ce defaut par le moyen de deux petits chaînons d'argent atachez à la Coife de sa perruque, au bout desquels pendoit un petit anneau, où il n'avoit qu'à passer un doit pour arréter son branlement : de sorte que l'on ne s'en apercevoit presque point.

BARBERIN *Cardinal.* PAMPHILIO *Dataire de sa Légation en France.*

Le Cardinal Barberin étant allé voir un jour le Cabinet de livres & de pastels du Sieur du Moustier, que l'on apelloit par sobriquet *Crayon*, Monsignor Pamphilio, qui acompagnoit le Légat avec plusieurs autres Prelats & Gentilshommes Italiens, ne put résister à la tentation de prendre subtilement un petit livre très-rare fait contre la Cour de Rome : il le mit adroitement dans sa poche, sans considérer qu'il avoit afaire à un homme vif & dangereux. Comme le Légat en entrant avoit répondu de ceux de sa suite, il tint mieux sa parole que Pamphile ne s'étoit imaginé : car avant que de sortir du Cabinet, il ferma lui-même la porte, & dît à du Moustier: Monsieur du Moustier, péndant que nous som-

ſommes tous ici, voyez s'il vous manque quelqu'un de vos livres, afin que je vous en faſſe raiſon ſur le champ. Du Mouſtier parcourant ſes livres & du doit & des yeux, reconnut qu'il en manquoit un. Il faut, dit le Cardinal, nous fouiller tous l'un après l'autre. Chacun s'y ofrit volontiers, mais Pamphile, qui ſe voyoit pris au trebuchet, ne voulant pas ſoufrir que l'autre aprochât de lui, le repouſſa deux ou trois fois aſſez rudement avec le poing : ce qui augmenta le ſoupçon que du Mouſtier avoit déja, que c'étoit lui qui avoit pris ſon livre. Ils en vinrent donc aux priſes, où Pamphile fut le plus foible en coups de poing, à cauſe de ſon habit long qui l'embaraſſoit : car il étoit d'ailleurs grand, & robuſte. Le livre en queſtion ſe retrouva dans ſa poche, & il ne remporta du Cabinet que la honte d'être convaincu de larcin, & d'avoir été bien batu, ainſi qu'il le méritoit. Quoi qu'il en ſoit, on atribuë au reſſentiment de cet afront la perſécution qu'il fit aux Barberins, après qu'il fut devenu Pape, & la haine qu'il montra contre la Couronne de France durant les dix années de ſon Pontificat, qui fut auſſi favorable aux Eſpagnols, que celui d'Urbain VIII. l'avoit été aux François. Voi'à comme de petites choſes produiſent ſouvent

de grans évenemens. Au reste rien n'est plus mal raconté que ce fait dans le *Naudæana.* [Du Moustier qu'on apelloit à Paris Crayon, (ce sont les termes du Collecteur) dît un jour une injure au Cardinal Pamphilio, parce qu'il emportoit de sa Bibliothéque un livre intitulé *Histoire du Concile de Trente de Frà Paolo*, lui disant qu'il la vouloit brûler.] Ne diriez-vous pas que Pamphilio est venu Cardinal en France ? Mais ce n'est pas à quoi je m'arrête, c'est au fait, que je soûtiens être faux de la maniére qu'il est énoncé par le Collecteur : & j'ai de la peine à croire, que Naudé l'ait jamais raconté comme il est dans le *Naudæana*, atendu qu'il avoit eû toute la commodité de l'aprendre de du Moustier même qui demeuroit au Louvre. Car du Moustier se fesoit un plaisir de conter cete avanture avec toutes les circonstances que j'ai dites, d'autant plus qu'il étoit Huguenot. Ajoûtez à cela que l'Histoire du Concile de Frà Paolo est un volume, qui soit in 4. soit in folio, n'est pas propre à mettre en poche.

BARBEZIEUX.

Feu M. de Barbezieux ayant refusé à un Gentilhomme de mérite une place de Cadet

Cadet aux Gardes pour ſon fils, qui n'avoit que treize à quatorze ans; ce jeune garçon dît à ſon pére au ſortir de l'audience: *M. de Barbezieux me trouve trop jeune pour être Cadet aux Gardes, & moi je le trouve bien jeune pour être Secretaire d'Etat, & pour manier les afaires de la Guerre.*

Un Agent du Duc de Birckenfeld ſe plaignant, un jour à ce jeune Secretaire d'Etat, de M. l'Electeur Palatin, qui s'étoit ſaiſi violemment de je ne ſai quelle ville apartenante au Duc ſon Maître, ajoûta que les habitans de cette ville avoient, contre la fidélité qu'ils devoient à leur Prince légitime, fait des priéres publiques pour la perſonne de l'Electeur. A ces mots M. de Barbezieux l'interrompit: Quant aux priéres, dit-il, c'eſt une bagatelle, cela ne fait rien.

BARBIER.

LOUIS BARBIER, ſi connu ſous le nom d'*Abbé de la Riviére*, étoit natif de Montfort-l'Amaurri. Il avoit été Profeſſeur en Filoſofie au Collége du Pleſſis. La cauſe de ſa fortune fut qu'il ſavoit ſon Rabelais en perfection: ce qui lui ſervit à s'introduire auprès de Gaſton, Monſieur,

Duc d'Orleans, qui prenoit grand plaisir à lire cet Auteur. Gaston lui donna l'Abbaïe de S. Benoît sur Loire après la mort du Cardinal de Richelieu, qui s'en étoit pourvu sans l'agrément de S. A. R. à qui la nomination en apartenoit; & lui fit obtenir, dans la Minorité du Roi, l'Evêché de Langres, qui est Duché & Pairie, puis encore la nomination au Cardinalat: Nomination, que la Duchesse de Chevreuse, auparavant Connétable de Luines, fit révoquer, pour la donner au Coadjuteur de Paris, son Ami, apellé, depuis le Cardinal de Rets. Jamais cete Dame n'employa mieux son crédit, ni pour, ni contre.

A la Cour, on disoit que l'Abbé de la Riviére avoit vendu si souvent le Duc d'Orleans, son Maître, que personne n'en pouvoit mieux savoir le prix.

BARON. BARONNIE.

Autrefois, il n'y avoit en France que trois Baronnies, qui étoient Bourbon-l'Archambault, Coucy, & Baujeu; mais le titre de Baron étoit commun à tous les Grans du Royaume, soit qu'ils fussent Ducs ou Comtes; & même aux Evêques. Dans le Traité fait entre le Roi Filippe-

Au-

Auguſte, & Blanche, Comteſſe de Champagne, ſont nommez comme Barons, Guillaume, Archevêque de Reims; Eudes, Duc de Bourgogne; Louis Guy ou Guyon, Comte de Dampierre; Gaucher de Chaſtillon; Geofroi de Joinville; Jean de Montmirail; Geofroi, Maréchal de Champagne; Clerembauld de Cappes, & Guillaume, Comte de Joigny. Dans une Transaction de l'an 1269. Hugue Comte de Vienne qualifie de Noble Baron & Prince Filippe, Comte de Savoie & de Bourgogne. En 1272. Iſabelle, Comteſſe de Foreſt, ſuplie ſon très-cher Seigneur & haut Baron, Robert, Duc de Bourgogne, de recevoir ſon fils à l'hommage de la Terre & Baronnie de Baujeu.

La qualité de Baron étoit ſi haute, que les Fils de France la portoient volontiers. Robert, quatrième fils de S. Louis, aiant épouſé Beatrix de Bourgogne, héritiére, du côté de ſa Mére, de l'ancienne Maiſon de Bourbon l'Archambault, eſtima bien autant ſon titre de Baron de Bourbon, que celui de Comte de Clermont en Beauvoiſis. Il paroît même que Louis, leur fils-aîné, préféroit ſa Baronnie à ſa Comté, puiſqu'il fit ériger la premiére en Duché-Pairie, & qu'il en prit le nom.

En 1534. François de Bourbon-Vendô-

dôme, Comte de Saint Pol, épousant Adrienne, fille-unique de Jean, Sire d'Estouteville, Baron de Vallemont, promit de porter le nom, le cri, & les armes pleines de la Maison d'Estouteville, en écartelure avec celles de la Maison de Vendôme, & de prendre le titre d'Estouteville pour principal titre. Ajoûtant, que s'il ne sortoit qu'une fille de leur mariage, celui qui l'épouseroit prendroit le nom & les armes de la Maison d'Estouteville; & que si elle épousoit un Prince du Sang, il porteroit les armes en écartelure; & que le mari de la fille-aînée seroit tenu de laisser entiérement ses armes, & de prendre celles d'Estouteville.

Les Seigneurs de Graçay en Berry préférérent le titre de Baron à celui de Prince, que neuf de leur Maison avoient porté de Pére en fils depuis l'an 900. jusques en 1192.

Du tems des Ducs de Bretagne il y avoit neuf Barons, qu'on appelloit par excellence *les anciens Seigneurs*, savoir, le Sire d'Avaugour, le Vicomte de Léon, le Sire de Fougeres de Porhouët, le Sire de Vitré, le Vicomte de Rohan, le Sire de Châteaubriant, le Baron d'Ancenis, le Sire de Rais, & le Sire de la Roche Bernard.

En

En Eſpagne il n'y a point de Barons, mais dans la Navarre & dans les provinces voiſines il y a un titre équivalent, autrefois mis en uſage par les Gots : c'eſt celui de Ricos hombres. En 1325. Charles le Bel unît ces deux qualitez comme ſemblables en la perſonne d'Alfonſe d'Eſpagne, ſon couſin, en le créant *Varon y Rico hombre* de Navarre, avec une aſſignation de ſoixante Chevaliers, qui devoient relever de lui, & le ſuivre à la guerre. Et ces Gentilshommes s'apelloient *Cavalleros vaſſallos.*

L'Auteur de la Cronique des Mores d'Eſpagne, imprimée à Valence en 1618. explique très-bien le titre & la prééminence des *Ricos hombres. No ſe llamaron Ricos hombres*, dit-il, *los que abundaron de vanas riquezas, ſino los que por ſu nobleza heredada de ſus paſſados eran los mas principales del Reyno*, (de Aragon) *y tenian mayor autoridad en las Cortes de los Reyes. Eſtos eran los caudittos y Capitanes, que les ayudavan en las guerras contra los Moros. A eſtos davan los Reyes los lugares, que yvan conquiſtando liberalmente en feudo de honor: y a eſtos ſus acreſcentamientos de lugares llamavan Baronias, y Barones a los Ricos hombres. El Rey Don Alonſo el ſabio lo dize* [Ley 10. tit. 25. parte 4.] *Ricos Homes ſegun*

la coſtumbre de Eſpaña ſon llamados los que en otras tierras dizen Condes, Barones. Et quelques lignes après : *Fue en el Reyno de Aragon tan grande la dignidad de los Ricos hombres, que ninguna coſa grave concerniente al Reyno ſe hazia ſin ſu parecer y conſejo, y ſin que ellos la confirmaſſen. Y todas las coſas del Govierno del Eſtado y de la Guerra, y de la Juſticia, fueron desde la eleccion del Rey Don Garcia Ariſta, y de alli adelante, de los nobles y principales Barones que ſe hallaron en ſu eleccion. A los quales, y a ſus legitimos deſcendientes llamaron Ricos hombres.* Fray Jayme Bleda de la Orden de Predicadores, lib. 3. cap. 37.

BARONIO *Cardinal.*

Ce grand Cardinal étoit de baſſe naiſſance, &, comme dit Joſef Scaliger, *de peronato natus patre*, i. e. „ né d'un pére, „ qui portoit des guêtres. “ Le Cardinal Aldobrandin & les François vouloient le faire Pape dans le Conclave du mois de Mars de 1605. mais il fut exclus opiniâtrement par les Eſpagnols, à cauſe de ſon livre *de la Monarchie de Sicile* ; & par les Vénitiens, qui craignoient ſon humeur entiére & peu traitable. Le Cardinal Auguſtin Valier, apellé du nom de ſon Evêché

ché *Verona*, ne feignit point de s'expliquer là deſſus au Cardinal Spinelli, qui lui demandoit ſa voix pour Baronio. *Monſeigneur Illuſtriſſime*, répondit-il, *ce ſujet n'eſt point propre à porter un tel faix, il n'eſt ni Téologien, ni Canoniſte; c'eſt un Ecrivain piquant; & tant s'en faut qu'il fût bon à gouverner l'Egliſe Univerſelle, que je doute fort qu'il en ſeût bien gouverner une particuliére.* Le Sénateur André Moroſin dit qu'il fit deux perſonages tout diférens dans l'afaire de l'Interdit de Veniſe: qu'après avoir blâmé l'impétuoſité du Pape Paul V. & avoué de bonne foi à l'Ambaſſadeur Agoſtino Nani, qu'il ne faloit pas traiter ainſi une République, de l'union de laquelle avec le Siége Apoſtolique dependoit abſolument la liberté & la réputation de l'Italie; il changea tout-à-coup de note, exaltant l'excommunication fulminée contre cete Seigneurie comme une action, qui méritoit que Paul fût mis de ſon vivant au nombre des Saints. *Hiſtoriæ Venetæ anno* 1606.

DE BASCHE.

Il eſt parlé en divers endroits des Memoires de Comines d'un *Peron de Baſche*, Maître d'hôtel du Roi Charles VIII. & par

par lui employé en plusieurs négociations auprès des Princes d'Italie. Guichardin en parle comme d'un homme intelligent aux afaires. *Mandò*, dit-il, *Perone di Baccie, huomo non imperito delle cose nostre in Italia, dove era stato sotto Gio: d'Angiò.* Ce Jean d'Anjou étoit Jean, Duc de Calabre, fils-unique de René, Roi de Sicile: duquel Duc Comines parle toûjours avec éloge, & dit qu'il sembloit aussi bien Prince, & grand Chef de guerre, que nul autre qu'il eût jamais veû. Après que ledit Seigneur Roi, dit Comines, eût sejourné quelques jours à Ast, il s'en alla à Turin, & dépêcha un Maître d'hôtel, nommé Peron de Basche, pour faire une Armée de Mer, pour aller secourir les Châteaux de Naples, qui encore tenoient. Et dans un autre chapitre: Etoit à Gennes pour le Roi Peron de Basche, son Maître d'hôtel. Un Anonyme Italien le qualifie Ambassadeur de Charles VIII. & dit qu'il ofrit aux Vénitiens la Riviére de la Pouille, & toutes les villes apartenantes au Royaume de Naples situées sur la Mer Adriatique, s'ils vouloient joindre leurs armes à celles de la France pour la conquête de ce Royaume. *Perone di Baccie Ambasciatore di Carlo VIII. era per donarli liberamente la Riviera della Puglia, e tutto quel tratto*

di

di paese appartenente al Regno di Napoli posto sopra il Mare Adriatico, perche nell' impresa destinata contro quel Regno accomunassero seco l'armi ed il consiglio.

BASSOMPIERRE.

Le Maréchal de Bassompierre passant au Louvre par la Sale des Gardes rencontra la Demoiselle d'Entragues, sa Maîtresse, qui avoit plaidé longtems contre lui au Parlement de Roüen, prétendant être sa femme. Comme il la saluoit, elle lui dît: *Monsieur, vous devriez bien me faire rendre les honneurs de Maréchale.* „ Eh! „ Mademoiselle, *répondit-il*, pourquoi „ prenez-vous un nom de guerre? Ofensée de la réponse, elle lui reprocha qu'il étoit le plus sot homme de la Cour. *Oui*, repliqua-t-il, *si j'avois fait la sotise de vous épouser.*

Cete Dame ou Demoiselle étoit propre sœur d'Henriete de Balsac, Maîtresse d'Henri IV. communément apellée la Marquise de Verneuil. Elle avoit une promesse de mariage du Maréchal de Bassompierre, & en avoit même un fils, qui est mort Evêque de Saintes. Elle s'apelloit *Marie de Balsac.* C'est assurément d'elle qu'il parle dans son Journal, où il

dit. „ J'avois plaidé huit années contre
„ une grande Maison, qui me menaçoit
„ d'une mort infaillible, à moins que je
„ n'épousasse une des filles de la Reine, à
„ qui j'avois fait un enfant, & une pro-
„ messe pour lui servir de couverture.

Il fut éperdûment aimé de Louise Marguerite de Lorraine, fille du Duc de Guise, celui qui fut tué aux Etats de Blois; & femme de François, Prince de Conty, frére-aîné de Charles, Comte de Soissons. François étant mort en 1614. elle s'en consola par un mariage de conscience avec ce Maréchal, dont elle eût un fils, connu sous le nom *de la Tour*. Il le dit à demi vers la fin du Journal de sa vie. „ La Tour, *dit-il*, „ fils d'une Princesse & d'une
„ personne illustre, est parti pour aller
„ avec Gassion le trente. (d'Avril.
„ 1640.)

Il faloit que Monsieur le Prince ne seût rien du tout de ce mariage secret, lorsqu'il s'avisa de proposer Bassompierre au Connétable de Luines, pour épouser la jeune Combalet sa niéce: & le Connétable se confessoit au renard, quand il prioit le Duc de Guise de disposer la Princesse douairiére de Conty, sa sœur, à conseiller ce dernier mariage à Bassompierre, qui étoit son mari, & son idole.

Cela

Cela se passoit en 1621. Mais ce qui me surprend, c'est que Bassompierre y entendoit, & qu'il y montroit même de l'empressement. „ Je répondis à Rucellaï, „ dit-il, que l'honneur d'entrer en l'al- „ liance de M. le Connétable m'étoit si „ cher, qu'il m'ofenseroit de me donner „ autre chose que sa fille avec sa robe: „ que je ne lui demandois que cela, & ne „ refuserois pas ensuite les bienfaits, dont „ il me jugeroit digne. *Dans son Jour-* „ *nal*.

Il dit dans un autre endroit, qu'Henri IV. le vouloit marier avec Mademoiselle de Chemillé, & renouveller en sa personne le Duché de Beaupreau. Nota, que cete Demoiselle étoit la fille-aînée d'Henri de Gondi Duc de Rets & de Beaupreau, & de Jeanne de Scepeaux, fille de Guy, Comte de Chemillé, & de Marie de Rieux.

Bassompierre aiant été mis prisonnier à la Bastille le 25. de Fevrier 1631. la Princesse, sa femme, releguée à Eu neuf jours auparavant, en mourut de douleur le dernier jour du mois d'Avril suivant. C'est ce que Mallevilie nous aprend dans son Elégie d'Armide à Daphnis, qui est la meilleure de ses piéces. En voici le commencement & la fin.

Quand

Quand Armide eût apris, qu'un funeste sejour
Lui retenoit l'objet qui causoit son amour;
Et que le beau Daphnis, la gloire des fidelles,
Perdoit la liberté qu'il ôtoit aux plus belles;
Elle acusa les Dieux d'un si prompt change-
ment &c.

Dès lors qu'elle reçut tant d'injures sensibles,
Son esprit & son corps furent incompatibles:
Son juste deplaisir sa constance domta,
Et son propre courage au tombeau la porta.

Il fut douze ans à la Bastille, d'où il sortit après la mort du Cardinal de Richelieu. Comme il y étoit devenu gros & replet, à faute d'exercice, la premiére fois que la Reine-Mére le vit, elle lui demanda en raillant, quand il acoucheroit? Quand j'aurai trouvé une sage femme, répondit-il. Si le Connétable de Luines eût vécu encore quelques années, Bassompierre n'auroit pas peut-être été mieux traité sous son Ministére, que sous celui du Cardinal: car il paroît qu'il donnoit un grand ombrage au Connétable: & ce favori ne le dissimuloit pas quand il lui disoit: „ Je „ suis comme un homme qui craint d'ê„ tre cocu, & qui par cete raison ne prend „ pas plaisir à voir un galant homme trop

„ aſſidu auprès de ſa femme : Je vous „ rendrai tout le ſervice que je pourrai au„ près du Roi, pourvû que vous ne faſ„ ſiez point les doux yeux à ſa Ma„ jeſté.

Baſſompierre fut toûjours aimé de l'Empereur Ferdinand II. avec qui il avoit eû l'honneur d'étudier à Ingolſtad.

J'atribuë la cauſe de ſa longue priſon à ſes bons mots : car il n'y avoit rien à quoi le Cardinal de Richelieu fût plus ſenſible qu'aux coups de langue. Ce Miniſtre étoit bien ſeûr, que ce Maréchal ne plaiſanteroit point à ſes dépens, tant qu'il ſeroit entre l'enclume & le marteau. Rien ne nuit plus à un Courtiſan que la réputation d'être homme à bons mots. Un jour, le Maréchal de Baſſompierre étant avec pluſieurs Princes & Seigneurs, la converſation tomba ſur ce que chacun d'eux voudroit être, s'il en avoit le choix. L'un dit qu'il ſe feroit Roi ; l'autre, qu'il ſe feroit Pape ; l'autre, Duc & Pair ; l'autre, Maréchal de France ; l'autre, Gouverneur de Bretagne, de Normandie, ou de Languedoc ; & Baſſompierre toûjours galant & amoureux, dît, qu'il voudroit être ſeulement Grand-Pannetier de France, afin que ſelon le devoir de cete charge il fût apel-

apellé à *couvrir pour le Roi* : par où il donnoit à deviner qu'il aimoit la Reine.

Je m'étois laissé dire par deux ou trois hommes savans en Histoire de Maisons, que feu M. Henri Justel, qui mourut, il y a quelques années en Angleterre, étoit fils-naturel du Maréchal de Bassompierre; & je l'avois cru longtems sur leur affirmation : mais j'ai apris depuis par un Gentilhomme, digne de foi, & qui connoît à fond toute la famille des Justels, dont il est proche parent; que M. Justel étoit fils d'un Secretaire du Roi, auquel il avoit succedé en cete Charge; & petit-fils de N. Justel Tresorier de France, de la Généralité de Languedoc, & d'Uranie le Jay, fille de Nicolas le Jay Maître en la Chambre des Comptes de Paris.

BATEME.

Avant la célébration du Concile de Trente, l'usage étoit en France de donner deux parains aux garçons, & deux maraines aux filles.

Jâques, Roi d'Angleterre, refusa d'être parain de Madame Elisabet de France, avec l'Infante Isabelle-Eugénie, fille & sœur de Rois d'Espagne, & Souveraine des Pays-bas, parce qu'elle n'étoit pas Reine,

Reine. Délicatesse pédantesque. La Reine Anne, mére de Louis XIV. voulut bien tenir sur les fonts de batême la fille aînée de Gaston, Duc d'Orleans, avec le Cardinal de Richelieu, son Sujet. Le Cardinal Mazarin reçut encore un plus grand honneur en 1643. Il fut choisi par Louïs XIII. pour tenir le Daufin en qualité de parain en Chef. Le Cardinal de Joyeuse avoit bien tenu le même Louïs sur les fonts, mais ç'avoit été seulement comme Légat du Pape Paul V.

Le Cardinal de Vendôme nommé Légat pour tenir Monseigneur au nom du Pape Clément IX. fit dificulté d'admetre la Reine doüairiere d'Angleterre pour maraine, parce qu'elle étoit Reine d'un Royaume séparé de l'obéïssance de l'Eglise Romaine. Mais il n'insista pas longtems là-dessus, le Roi lui ayant dit avec douceur : *Monsieur le Cardinal, songez-vous que vous êtes le petit-fils d'Henri IV. & que vous ofensez sa fille?*

BAUTRU.

Le Comte de Bautru ne se désabusa qu'après la mort du Cardinal de Richelieu de l'opinion qu'il avoit toûjours eûe d'être dans la plus étroite confidence de ce Ministre.

niſtre. Le Libraire auquel il s'adreſſa pour faire imprimer *les Negociations de ſon Ambaſſade en Eſpagne*, nommé Bertier, lui conſeilla de s'abſtenir de les rendre publiques. Bautru en voulut à toute force ſavoir la raiſon. C'eſt, Monſieur, dit Bertier, que moi, qui étois à Madrid de vôtre tems, comme vous le ſavez; j'avois ordre de traiter avec le Comte-Duc d'Olivares tout le contraire de ce que vous y traitiez. Et ſi vous en doutez, je vas vous montrer mon Inſtruction ſecrete, ſignée de la main de M. des Noyers, qui vous fera voir, que ſi vous étiez l'homme du Roi, j'étois celui de Monſieur le Cardinal; & que, par ce moyen, j'en défaiſois plus en un jour, que vous n'en pouviez faire en trois mois. Bautru aïant leû cete Inſtruction, s'ecria: *Ah! le grand fourbe! Ah le méchant Prêtre!* parlant du Cardinal. Et depuis ce jour-là, il n'en dit jamais de bien.

Le Duc d'Epernon, le favori d'Henri III. lui fit donner des coups de bâton en plein jour, dans la Ruë Tournon, pour quelque bon mot qu'il avoit dit contre lui. Comme ceux qui s'étoient chargez de cete commiſſion, y alloient rudement, *Eh, Meſſieurs*, diſoit Bautru, *la vie, la vie.* Trois mois après, un de ces gens de main

main rencontrant Bautru dans l'Eglise de N. D. (c'étoit dans la semaine sainte) lui dît par moquerie: *Eh, M. la vie, la vie.* Et Bautru, au lieu de se fâcher, répondit plaisamment : Je n'ai jamais ouï d'echo pareil à celui-ci, qui répéte ce qu'on a dit au bout de trois mois.

Bautru entrant dans l'Antichambre de la Reine Mére Anne d'Autriche, au moment que le Duc de Roquelaure en sortoit, ce Duc lui fit les cornes pour le braver; mais Bautru ne tarda guére à s'en vanger : car affectant de paroître ému devant la Reine : Qu'avez-vous donc, lui dit-elle? Madame, répondit-il, c'est que le Duc de Roquelaure a eû l'impudence de me montrer à la porte de la chambre de V. M. tout ce qu'il porte. Equivoque, qui mit la Reine fort en colere contre ce Duc.

Bautru ayant écarté mal à propos au jeu, dît en son vieux Angevin : *je suis un vrai goussault.* Un Abbé de ce nom, qui se rencontra là par hazard, & que Bautru ne connoissoit point, s'imaginant que l'autre l'avoit dit par moquerie, lui répondit en colére : *Vous êtes un sot :* A quoi Bautru, qui se douta que l'Abbé s'appelloit Goussault, repliqua finement: *C'est ce que je voulois dire.* Car en Anjou, *Goussault*, signifie, *sot.* Cete repartie est

une

une des meilleures que Bautru ait jamais faites.

BAYARD. POMPERANT.

Le Trisayeul du Chevalier Bayard mourut aux piez du Roi Jean ; son bisayeul à la Journée de Crecy ; son ayeul à celle de Montlehery. Son pére reçut tant de blessures à la bataille de Guinegate de 1479. qu'il en demeura estropié & impotent tout le reste de sa vie, qui fut de 80. ans. Nôtre Chevalier fut pris avec le Duc de Longueville à la seconde bataille de Guinegate, autrement dite la Journée des éperons (en 1513.) & tué dix ans après dans le Milanés.

Ce grand & sage Capitaine, interrogé, quels biens un pére devoit laisser à ses enfans? La vertu & la sagesse, répondit-il, qui ne craignent ni pluie, ni vent ni tempête, ni force d'homme. *N. Pasquier dans une de ses Letres.*

Ayant reçu un coup de mousquet dans les reins à la retraite de Biagras, il se fit descendre de cheval, & mettre au pié d'un arbre, où il mourut comme il avoit vécu, c'est-à-dire, en heros & en Chrétien. C'est là qu'il fit cete belle réponse au Conné-

nétable de Bourbon qui le plaignoit : C'eſt vous, Monſeigneur, lui dit-il, qui êtes fort à plaindre, d'avoir pris les armes contre vôtre Roi, & contre vôtre patrie. Souvenez-vous, que tous ceux qui ont fait comme vous, ont fini par une mort tragique. Penſez-y, Monſeigneur, & recevez en bonne part les derniéres paroles d'un moribond. Il fut profete. Voyez, l'Article des BOURBONS.

On diſoit du Chevalier Bayard, qu'il avoit l'aſſaut du levrier, la defenſe du ſanglier, & la fuite du loup.

Il portoit pour deviſe un porc-épic avec ce mot, *Vires agminis unus habet :* parce qu'un jour il avoit, lui ſeul, empêché deux-cens Eſpagnols de paſſer un pont : en cela ſemblable au porc-épic, qui ſe defend de près & de loin contre tous ceux qui le veulent prendre, *cominus & eminus.* C'étoit la deviſe de Charles, Duc d'Orleans, & de ſon fils Louis, qui fut depuis Roi, après la mort de Charles VIII.

Pomperant Ecuyer du Connétable de Bourbon, & complice de ſa deſertion, répara glorieuſement cete faute à la Bataille de Pavie, où il ſauva la vie à François I. Le Baron de Forquevauls raconte ainſi la choſe. Le Roi bleſſé au viſage, à la main droi-

droite, & à l'épaule, & ſon cheval mort, il lui falut conteſter ſa vie contre Diego d'Avila & Juan d'Urbieta, lorſque le Sieur de Pomperant, qui ſous les Armes Eſpagnoles avoit encore le cœur François, acourut l'épée à la main, & developant le Roi de ces deux Eſpagnols & de pluſieurs autres, qui ſans le connoître s'efforçoient de le prendre ou de le tuer; conſerva ſa perſonne au péril de la ſienne, juſqu'à ce que Lanoy Viceroi de Naples y fût arrivé. . . . En reconnoiſſance de ce ſervice le Roi pardonna à Pomperant, & le dépêcha de ſa priſon de Piſqueton vers Madame la Régente ſa Mére, & après ſon retour d'Eſpagne lui donna l'Abbaie de Caunes en Languedoc, & la Compagnie de cinquante hommes d'armes du Sieur de Sainte-Même pris en ladite Bataille, & depuis mort en priſon. Pomperant étoit du Bourbonnois.

Nicolas Paſquier parle ainſi de ce Gentilhomme & de ſon Maître dans une Letre adreſſée au Duc d'Epernon: „ Le Connétable de Bourbon ſe retira dans ſon „ Château de Chantelle ſur les Marches „ d'Auvergne, qu'il avoit fortifié, & „ garni de gens de guerre, vivres & munitions pour trois ans, penſant lui de-

„ voir être un ferme rampart contre les
„ forces du Roi François I. mais se
„ voyant assiegé, il sortit une belle nuit
„ avec Pomperant, qui faisoit le Maître,
„ & lui le valet, & trouvant tous les pas-
„ sages clos, fut contraint d'aller connil-
„ lant çà & là, où il put, jusques à ce
„ qu'enfin il se rendit dans Mantoüe.

Le Bayard, qui étoit Secretaire d'Etat sous François I. & qui fut destitué & emprisonné par Henri II. n'étoit point de la Famille du Chevalier Bayard. Le Chevalier s'apelloit *du Terrail*, Noblesse illustre en Daufiné; le Secretaire ne portoit point d'autre nom que celui de *Bayard*, & n'étoit pas né Gentilhomme, à ce que m'a dit un bon Généalogiste, qui le fait Languedochien.

LE DUC DE BEAUFORT.

A Gigery, les Chevaliers de Malte ayant arboré l'étendart de leur Ordre sur la Mosquée, le Duc de Beaufort le fit jeter dans la Mer, pour leur aprendre que cet honneur ne leur apartenoit pas dans un lieu, dont le Roi de France étoit le maître. Il y avoit une autre raison secrete de sa mauvaise humeur contre cet Ordre, laquelle il ne disoit pas: c'est que le Grand-Maître

& les Grands-Croix de Malte lui avoient toûjours refusé le titre d'Altesse. La Reine Mére disoit, que les fils-naturels des Rois étoient Princes; mais que ce titre ne passoit point aux enfans de ces bâtards. Selon ce principe le Grand-Maître avoit raison.

BEAUNE-SEMBLANCEY. GENTIL.

En l'an 1527. Jâques de Beaune, Sieur de saint Blancey, ayant eû la Surintendance des Finances de France, nonobstant que le Roi l'apellât son pére pour son antiquité, fut pendu & étranglé au gibet de Montfaucon, pour s'être trop enrichi aux dépens du Roi. A quoi doivent prendre exemple les gens de Finances. Il fut long tems à l'echelle devant que d'être exécuté, espérant que le Roi lui feroit grace, comme il avoit fait au Sieur de Saint Vallier. *Bourgueville dans ses Antiquitez de Caen.* Le voyage du Sieur de Lautrec en Italie, ajoûte le même Auteur, ne fut prospére, à cause de n'avoir été secouru d'argent à tems: ce qu'on imputa audit Sieur de Saint Blancey, qui s'en excusa pour avoir baillé cet argent à un Grand ou Grande.

Cete Grande étoit Madame, Mére du Roi

Roi, qui haïssant Lautrec divertit ce fonds à d'autres usages. Madame alla elle-même à l'Epargne demander à Semblancey tout ce qui lui étoit deû de ses pensions, & des revenus du Valois, de la Touraine, & de l'Anjou, dont elle étoit Doüairiere: disant, qu'elle avoit assez de crédit pour le sauver, s'il la contentoit; & pour le perdre, s'il la désobligeoit. Sur quoi Semblancey lui remit tout ce qu'il avoit d'argent comptant, en recevant ses quitances. Mais, depuis, les ayant retirées des mains de René Gentil, Premier Commis de l'Epargne, qui voulut bien acheter la faveur à ce prix, elle ne fit point de scrupule de nier qu'elle eût touché les 300000. écus destinez pour l'Armée d'Italie: de sorteque le pauvre Semblancey fut condanné par Commissaires à être pendu comme voleur des deniers publics. C'est lui qui pouvoit dire alors avec vérité ce verset du Psalmiste Roi, *quæ non rapui, tunc exsolvebam.* Gentil fut pendu à son tour huit ou neuf ans après, ainsi qu'il le méritoit pour avoir fait périr son Maître. Et c'est, à mon avis, de ce Gentil, dont parle Marot dans son Elégie 22. où il dit en la personne de Semblancey:

Secretement me filoit une corde, [la Fortune]

Qu'un de mes ſerfs, pour ſauver ſa jeuneſſe,
A mis au col de ma blanche vieilleſſe.

Ce Surintendant étoit natif de Tours: & Marot le dit ainſi à la fin de la même Elégie, où Semblancey parle en ces termes:

Mais à ma mort on peut bien voir adonques
Un des grans tours que Fortune fit onques.
Long-tems me fit apeller Roy de Tours.

Mezeray confond le tems de la mort de Semblancey avec celui de l'exécution de Saint Vallier. Il eſt évident par l'Article cité de Bourgueville que celle-ci précéda l'autre: & cependant Mezeray dans ſon *Abregé Cronologique* raporte la mort du Surintendant avant la condamnation de Saint Vallier: &, qui pis eſt, avec telle confuſion, que le Lecteur ne peut deméler en quelle année ces deux cas ſont arrivez.

Teodore Beze fit cete épitafe à Gentil, que ſa Charge de Préſident n'empêcha pas d'être pendu.

Fracto gutture ſtare quem revinctum
Impellique vides & huc & illuc,
Quondam purpureo ſedem Senatu
Primas Parhiſio in foro tenebat.
Verùm (proh facinus ſcelúſque grande!)
Dum lucri ſtudio impotente captus,

Bonos

Bonos non minùs ac malos coërcet,
Justo numine sic jubente Divûm,
Vivus qui malè sederat tot annos
Stare nunc malè mortuus jubetur.

BEAUVAU.

La Marquise de Beauvau, fille du riche Partisan Saint-André, se piquoit fort d'être belle, & se fardoit avec grand soin pour le paroître. Un jour, le Chevalier de Soyecourt lui dit: Madame, je decouvre châque jour en vous de nouvelles beautez. Il se moquoit d'elle, mais comme elle n'avoit pas assez d'esprit pour entendre le sens de ces paroles, elle s'en tenoit très-obligée.

BEAUXAMIS.

Le Pére Thomas Beauxamis, Carme, Docteur en Téologie de la Faculté de Paris, fut privé de la Cure de S. Paul, pour avoir voulu empêcher que Maugiron & Quelus ne fussent enterrez dans son Eglise.

BELIN.

François de Fodoas de Barbazan, Baron de Milly, aïant été institué héritier de la

Maison de Belin, à la charge de porter le nom & les armes d'Averton, il en prit les armes au premier quartier, savoir, de gueules à trois jumelles d'argent ; & conserva celles de Fodoas & de Barbazan au second, qui sont d'azur à la Croix d'or, parti d'argent au lion de gueules.

DU BELLAY. LANGUE LATINE. LANGUE FRANCOISE.

Joachim du Bellay dit que les mauvais Traducteurs doivent être apellez *Traditeurs*, parce qu'ils trahissent les Auteurs qu'ils se mêlent d'expliquer ; & que d'ailleurs ils seduisent les lecteurs ignorans, en leur montrant le blanc pour le noir. *Chap. 6. de la Defense de la Langue Françoise.*

Tout ainsi que le plus loüable aux Anciens fut de bien inventer, aussi est-ce le plus utile de bien imiter à ceux dont la Langue n'est pas encore riche & copieuse. *Chap.* 8.

Si nôtre Langue, dit-il, n'a point encore fleuri, ce n'est point que de sa nature elle soit moins propre à engendrer que les autres ; mais que ceux qui l'ont eûe en garde ne l'ont pas cultivée à suffisance..... Si les Romains eûssent été aussi negligens à la culture de leur Langue, elle ne fût pas de-

devenuë ſi grande en ſi peu de tems: mais eux en guiſe de bons Agriculteurs l'ont premierement transférée d'un lieu ſauvage en un domeſtique: puis afin que plus tôt & mieux elle pût fructifier, coupant alentour les rameaux inutiles, l'ont reſtaurée de rameaux francs & domeſtiques, magiſtralement tirez de la Langue Greque, leſquels ſoudainement ſe ſont ſi bien entez, & faits ſemblables à leur tronc, qu'ils ne paroiſſent plus adoptifs, mais naturels. De là ſont nez en la Langue Latine ces fleurs & ces fruits colorez de cete grande éloquence, leſquels non tant de ſa propre nature que par artifice toute Langue a coûtume de produire. *Chap.* 3.

On s'eſt fait une étude fort particuliére de polir la Langue & le ſtile, quoique ce ne puiſſe être tout au plus que ce que le coloris eſt à la peinture, lequel quelque beau qu'il ſoit ne fera jamais un excellent tableau, s'il n'y a de l'eſprit & de la force. L'Académie Françoiſe, qui fut érigée par le Cardinal de Richelieu pour amuſer les eſprits de ſon tems, & les empêcher de critiquer ſa politique & ſon Miniſtére; mit en vogue ce grand rafinement du langage: & depuis ce tems-là les beaux eſprits François ſe ſont entiérement tournez de ce côté-là.

Le Chevalier Temple dans son Traité de la Poësie.

Si la Langue Françoise, dit le même Chevalier, a aujourdui beaucoup plus de délicatesse, que du tems de Montagne, je tiens qu'elle est aussi beaucoup moins forte & moins vive, & qu'elle se trouve plus pauvre & plus bornée. *Essai du Savoir des Anciens & des Modernes.*

JEAN DU BELLAY, *Evêque de Paris.*

Le Président Poyet, qui fut depuis Chancelier de France, n'aïant pas voulu se charger d'une harangue à faire au Pape Clément VII. qui arrivoit à Marseille, parceque le Roi ne lui donnoit que trois jours pour se préparer; Jean du Bellay, Evêque de Paris, accepta volontiers la commission, & s'en aquita si bien au goût du Pape, qu'il en eût un Chapeau de Cardinal pour récompense. J'ai leû cete harangue, qui est imprimée, mais, à mon avis, c'est une piéce assez commune; & si tous ceux qui en pourroient faire autant en trois jours, méritoient un Chapeau, nos Professeurs en Eloquence deviendroient facilement Cardinaux.

Cet Evêque étoit marié, chose, dont on ne fesoit pas grand scrupule en ce tems-là. Il avoit épousé Blanche de Tournon, veuve de Jâques de Coligny, oncle de l'Amiral.

Le

Le Marquis DU BELLAY.

Un jour, le Marquis du Bellay (Charles) étant chez la Princesse d'Epinoy, cete Dame, qui vouloit faire la Princesse, dît à son fils: Monsieur, donnez vôtre main à baiser à M. le Marquis. Cet enfant presenta sa main, & le Marquis lui donna une chiquenaude, qui le fit pleurer: mais la mére en pleura bien plus amérement dans le cœur, voyant que sa vanité lui avoit atiré cet afront.

BELLIEVRE
Chancelier de France.

Après qu'on lui eût ôté les Seaux pour les donner à M. de Sillery, " Monsieur, *(dit-il à M. de Bassompierre qui le vint voir à Artenay)* „ vous voyez un homme, qui s'en va chercher une sepulture „ à Paris. J'ai servi les Rois tant que j'ai „ pû le faire, & quand ils ont veû que je „ n'en étois plus capable, ils m'ont envoyé „ reposer & donner ordre au salut de mon „ ame, à quoi leurs afaires m'avoient empêché de penser. Un Chancelier sans „ seaux est un Apotiquaire sans sucre, *Journal de Bassompierre.* Nicolas Pasquier, fils d'Etienne, parle ainsi des Gardes des Seaux dans une de ses Lettres. „ Il n'y a „ Garde des seaux qui n'ait fait un vif

„ naufrage, dautant que c'eſt une dignité
„ viagére, dépendante de l'opinion d'une
„ Maîtreſſe, ou d'un favori du Prince,
„ ou de celle même du Roi, dont les a-
„ mitiez vieilliſſent à la longue..... Mon
„ pére tenoit bien le Garde des Seaux pour
„ la plus importante Charge de l'Etat,
„ mais la plus muable, dans laquelle il n'a-
„ voit jamais veû vieillir ni mourir perſon-
„ ne...... Poyet vit en ſon tems trois
„ Gardes des ſeaux, Monthelon, Ay-
„ rault, & Olivier, lequel monta à l'E-
„ tat de Chancelier par la condannation de
„ Poyet, & me diſoit, comme Olivier
„ fut relegué en ſa Maiſon & les ſeaux
„ baillez à Bertrandi, auquel ils furent
„ depuis ôtez, & redonnez à Olivier.
„ Celui-ci eût pour ſucceſſeur Michel de
„ l'Hoſpital, en qui Dieu avoit mis une
„ fermeté inflexible pour une médecine du
„ tems malade auquel il étoit venu. Ce grand
„ & ſaint perſonage eſt forcé de rendre les
„ ſeaux, qui ſont donnez à Morvillier,
„ qui à quelques années de là s'en démit
„ à Birague, lequel de ſon vivant les vit
„ bailler à Chiverny, & le même Chiver-
„ ny à Monthelon, lequel par une ſu-
„ perſtitieuſe opinion les remit entre les
„ mains du Roi (Henri IV.) qui pour la
„ néceſſité du tems rapella Chiverny: &
„ celui-

„ celui-ci mourut à la veille que le Roi les „ lui vouloit ôter, pour les donner à Bel- „ lievre, qui étoit le plus homme de bien, „ que je vis jamais dans le Conſeil du Roi: „ car il ne vouloit que choſes bonnes, juſ- „ tes, & honnêtes: mais enfin il n'eût pas „ meilleur marché que les autres: car il „ vit Sillery Garde des ſeaux, duquel „ mon pére diſoit: *Vous voyez ce grand* „ *feu d'amitié que le Roi lui porte, vous* „ *verrez que tel le ſupplantera, auquel* „ *on ne penſe pas.* Auſſi qui eût ſongé „ à apeller Du Vair de Provence, pour „ lui bailler les ſeaux? Euſſiez-vous eſti- „ mé qu'il eût été ſi tôt dépoſſedé de ce- „ te charge, pour être donnée à Man- „ got.... Penſez-vous que ſa condition „ (de Mangot) ſoit meilleure que celle de „ Du Vair, qui a été renvoyé pour avoir „ bien fait?

Paſquier fut proféte: car les ſeaux donnez à Mangot en 1616. furent rendus à Du Vair en 1617. lequel les conſerva juſques à ſa mort, qui fut le 3. d'Août de 1621.

Revenons au Chancelier de Bellievre. Un jour, (dit le même dans une autre Letre adreſſée à Monſieur Du Vair, Garde des ſeaux) comme je ſolicitois ce grand homme de bien le Chancelier de Bellievre

de me ſceller des Lettres pour établir un College à Xaintes, il me dit en me les baillant, qu'il n'y avoit que trop de Colleges en France, qui traînoient ſa perte avec eux; & que le meilleur pour l'Etat ſeroit que le Roi aboliſt tous ces petits Colléges, & les réduiſiſt tous en l'Univerſité de Paris.

Nicolas de Bellievre, ſon fils, ſucceda en 1612. à Jâques de la Gueſle en la Charge de Procureur Général au Parlement de Paris, par le crédit du Chancelier de Sillery, qui le fit préférer à Dolé, que le Marquis d'Ancre y vouloit metre. Par où Sillery répara en la perſonne du fils, qui étoit ſon gendre, le tort qu'il avoit fait au pére, à qui l'on diſoit qu'il avoit enlevé les ſeaux.

Nicolas étoit un bon-homme qui aimoit fort à boire. Ses valets le couchoient tous les jours, ſans qu'il ſe ſentiſt metre au lit.

Pompone, fils de Nicolas, fut auſſi grand perſonage que le Chancelier ſon Ayeul. Les deux Pompones furent Ambaſſadeurs en Angleterre, le premier, ſous le regne d'Eliſabet, à qui, ſelon Aubery du Maurier, il fut envoyé par Henri III. pour la déterminer à ſe defaire au pluſtôt de la Reine Marie d'Ecoſſe, leur ennemie com-

commune; *de crainte que Marie Stuart venant à ſucceder à Eliſabet, Meſſieurs de Guiſe, ſes parens, qui la gouvernoient abſolument, fortifiez de la puiſſance d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, ne fiſſent de lui un ſecond Chilperic.* Préface de ſes Memoires. Le ſecond fut Ambaſſadeur extraordinaire auprès de Charles I. * chez qui il brouilla * en 1647. ſi bien les cartes, ainſi qu'il en avoit ordre; que ce bon Prince ne put jamais les déméler. Il avoit été envoyé Ambaſſadeur aux Princes d'Italie en 1635. Sa derniére Ambaſſade fut en Hollande *, où il ne * en 1651. voulut point entrer en négociation. En voici la cauſe. Un Ambaſſadeur d'Eſpagne (c'étoit Antoine Brun, Franc-Comtois) avoit commencé le premier à donner la main chez lui aux Députez des Etats: mais M. de Bellievre la leur refuſa, diſant, qu'un Ambaſſadeur de France ne devoit point ſe regler ſur un Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui étoit ſon inférieur. A quoi les Députez n'aïant pas voulu ſe rendre, il s'en retourna en France. Ajoûtez à cela une autre conſidération, qui juſtifioit encore le refus de M. de Bellievre. C'eſt que Brun avoit augmenté les honneurs cérémoniaux envers les Etats de cete République, en donnant la main à leurs Députez, lorſqu'ils diminuoient ceux

qu'ils avoient acoûtumé de rendre aux Ambaſſadeurs des Couronnes. Avant la Paix de Munſter, c'étoit toujours le Prince d'Orange, qui alloit recevoir ces Ambaſſadeurs le jour de leur entrée publique: Brun fut le premier, qui ſoufrit le retranchement de cet honneur *, que le Prince Guillaume, pére du Roi d'Angleterre aujourdui regnant, refuſa de lui faire; & qui ſe contenta d'être reçu ſeulement par des Députez. Par où Meſſieurs les Etats ſe mirent en droit de ne plus envoyer leur Stathouder au devant des Ambaſſadeurs Royaux. Ce qui s'eſt toujours pratiqué depuis. Les prédéceſſeurs du Préſident de Bellievre, dit Wicquefort, avoient pris chez eux la main & la porte ſur les Députez des Etats qui les alloient voir: mais le rang & les titres avoient été reglez à l'Aſſemblée de Munſter, & l'Etat des Provinces-Unies avoit été reconnu tellement Souverain, que le Roi d'Eſpagne n'avoit pas ſeulement renoncé à ſon droit, mais auſſi à ſes titres. C'eſt-pourquoi les Etats ne pouvant ſoufrir qu'on les traitât encore comme les Cantons Suiſſes, firent repreſenter à M. de Bellievre les raiſons qu'ils avoient de ſe faire rendre chez lui l'honneur qui leur étoit deû, en faiſant faire civilité à leurs Députez, lorſqu'ils l'alloient voir

* en 1649.

voir de leur part. Ils prirent ſur cela pluſieurs réſolutions très-fortes, mais l'Ambaſſadeur continua de leur refuſer la place d'honneur dans ſa maiſon. Il diſoit, qu'il ne le pouvoit faire ſans ordre, & la Cour n'étant pas en état de ſonger à cete afaire, il partit de la Haye, où il ne laiſſa pas grande ſatisfaction de ſa perſonne. Au reſte, Chanut, de Thou, d'Eſtrades, & Pomponne, donnérent depuis ſans conteſtation la main chez eux aux Députez des Etats. Ce qui s'obſerve encore aujourdui. *Section* 20. *du Livre* 1. *de l'Ambaſſadeur.*

Le ſujet pourquoi M. de Bellievre fut envoyé en Hollande, eſt expliqué dans le Memoire ſuivant, par lui preſenté à Meſſieurs les Etats, lequel il eſt bon d'inſérer ici comme une piéce qui n'a point encore été miſe au jour, & qui d'ailleurs eſt le premier & le dernier acte de cete Ambaſſade.

MESSIEURS,

„ La conſideration en laquelle le Roi
„ mon Maître veut que toute la Chré-
„ tienté ſache que lui ſont Vos Seigneu-
„ ries, lui a fait agréer vôtre entremiſe en
„ la négociation de la Paix à traiter entre

„ la

„ la France & l'Eſpagne : qui eſt un hon-
„ neur que d'autres des plus grandes Puiſ-
„ ſances de l'Europe pourroient deſirer &
„ ne pas obtenir. J'ay eû l'ordre, non
„ de vous convier de faire agréer cete mé-
„ diation aux Eſpagnols, mais ſeulement
„ de ſavoir de Vos Seigneuries en quel
„ état vous avez mis cete afaire deſirée
„ de vous & propoſée depuis huit mois
„ par M. Boréel vôtre Ambaſſadeur. Je
„ vous avois dit, Meſſieurs, que ſi l'a-
„ faire étoit avancée, & qu'il y reſtât peu
„ de choſe à faire, nommant des Com-
„ miſſaires, nous chercherions enſemble
„ les expédiens de la terminer. J'ai crû
„ que l'abſence de M. l'Ambaſſadeur
„ d'Eſpagne étoit cauſe, que je n'avois
„ pas encore eû vôtre réponſe : mais y
„ ayant quelques jours qu'il eſt revenu de
„ Bruxelles, trouvez bon, Meſſieurs,
„ que dans la quantité d'afaires qui ocu-
„ pent Vos Seigneuries preſentement, je
„ vous faſſe ſouvenir de réſoudre ce que
„ vous avez à me dire de celle-ci, afin
„ que ſur vôtre réponſe nous ayons à diſ-
„ poſer les nôtres.

„ Au reſte, Meſſieurs, où mon Mi-
„ niſtére & les offices au nom de leurs
„ Majeſtez vous pourroient être utiles,
„ j'ai commandement de les employer.

„ Vous

„ Vous aurez en toutes ocafions des preu-
„ ves de la continuation de leur bienveil-
„ lance & de leur amitié. Elles vous en
„ ont donné par moi, m'envoyant exprès
„ pour vous témoigner le reſſentiment
„ qu'elles ont de la perte que vous avez
„ faite de Monſieur le Prince d'Orange;
„ & dans la peine en laquelle vous avez
„ fait connoître à leurs Majeſtez que cet
„ accident vous mettoit. Elles vous
„ ofrent tout ce que la France peut pour
„ vous ſoulager, & contribuer à vôtre
„ avantage en cete rencontre tout à fait
„ imprévuë, & m'ordonnent de vous ra-
„ mentevoir en quelle conſidération vous
„ doit être l'obſervation des Traitez, qui
„ vous uniſſent. Enfin, Meſſieurs, l'ex-
„ périence vous fera connoître, que com-
„ me la France a plus contribué qu'aucun
„ autre de Vos Alliez à l'établiſſement de
„ vôtre grandeur, vous n'en avez point
„ auſſi qui ait plus d'intéreſt ni tant de
„ paſſion que le Roi mon Maître de la
„ voir ſolidement affermie. A la Haye
„ le 27. Mars 1651.

A ſon retour de Hollande le Préſident de Bellievre fut mis à la tête du Parlement de Paris à la place de M. Molé, devenu Garde des Seaux. Voici comme parlent de

de lui ceux même qui ne l'aimoient pas. Il eſt vrai que ce Magiſtrat étoit homme de bien, & incapable de faire aucune baſſeſſe. Mais s'il avoit de la vertu, c'étoit une vertu auſtere, & qui n'entroit point dans les néceſſitez de l'Etat : il s'armoit toûjours de ce grand nom du Bien public, ce qui l'empêchoit de travailler, conjointement avec le Roi au bien de ſes afaires. Il étoit d'ailleurs d'un eſprit ſi hautain, que ſi le Cardinal Mazarin l'envoyoit querir, il ne venoit point à moins que ce ne fût ſous le nom du Roi : & ſa fierté alloit juſque-là, qu'il ne pouvoit ſoufrir, que ſon Eminence miſt aucune diférence entr'eux. Il ne faut point de ces eſprits fâcheux & revêches à la teſte des Parlemens, qui s'en font déja aſſez acroire : il leur faut un Chef qui leur ſerve de correctif. *Teſtament polit. de M. Colbert chap. 2.*

Quand le Premier Préſident de Bellievre fut envoyé au Cardinal de Rets, pour lui propoſer de ſe demettre de l'Archevêché de Paris, il lui dît, qu'il ne lui en parloit pas comme ſon ami, mais ſeulement comme un homme envoyé de la part de la Cour. En quoi il ſe montra meilleur ami que Courtiſan. Mais, à parler franchement, il auroit mieux fait de ne point accepter cete commiſſion, que d'irriter la

Cour

Cour en la trompant. Il lui étoit aisé de garder cet honnête tempérament entre le Cardinal Ministre & le Cardinal Archevêque.

Il avoit épousé une fille du Surintendant de Bullion, dont il avoit eû 800000. francs. Il n'en eût point d'enfans. Il passoit universellement pour impuissant: mais il n'en fut pas moins aimé de sa femme, qui étoit très-belle & très-vertueuse. On disoit à cete Dame, que pour avoir des enfans, il faloit user d'une plante apellée *Muta virum*. Par son testament elle lui donnoit tout ou presque tout son bien, sur quoi M. de Bonnelle vouloit plaider contre M. de Bellievre, mais on les acorda, & celui-ci se contenta de cent mille écus.

Il aimoit fort les femmes, & dépensoit beaucoup avec elles. Il maria la Demoiselle du Fau, que l'on disoit être sa Maîtresse, à un Président aux Comptes, nommé Paris, & lui donna trente mille écus comptans & ses habits nuptiaux.

Il passoit, tous les ans, les vacances à sa Terre de Grignon, où il tenoit une table magnifique. Outre cela, il payoit aux hôtelliers toute la dépense des valets & des chevaux qu'amenoient les Maîtres, qui le venoient voir. Le premier nom de Mrs. de

de Bellievre étoit Becdelievre. On voit des Lettres de François I. adreſſées à Maître René de Becdelievre, Conſeiller en la Cour de Parlement à Rouën. La Cour des Aides de la même Ville a eû un Premier Préſident qui dans les Regîtres eſt nommé Becdelievre, Seigneur d'Hocqueville.

BENE. DEL BENE.

Pluſieurs tiennent que la Maiſon del Bene eſt originaire de France; qu'elle paſſa en Italie avec Charles, Comte de Provence & d'Anjou, frére de S. Louïs; & qu'elle repaſſa d'Italie en France, lorſque les Angevins furent chaſſez de Naples. Ils fondent leur opinion ſur le nom de l'ancienne Baronnie de Bene près de Montfort-l'Amaurry, où ſe voïent encore en pierre les Armoiries & la deviſe de Meſſieurs del Bene, ou de Bene. Car ils ſont ainſi apellez dans les Archives de Florence. Le même nom & les mêmes armes reſtent gravées ſur un ancien tombeau, qui eſt à Fieſole, petite Ville Epiſcopale, d'où l'on prétend qu'ils ſont originaires, ſelon ces vers:

A Fe-

A Fesulis quondam descendens clara propago
A Benio *traxere* Benes *de nomine nomen*
Qui Magni Ottonis Miles calcaribus aureis
Ornari meruit.

Voilà un de Bene honoré des éperons d'or, c'est-à-dire, fait Chevalier de la main de l'Empereur Oton I. surnommé le Grand, qui regnoit dans le dixième siecle.

Dans le Catalogue des Gonfaloniers de Florence, je trouve un *Jacopo del Bene*, qui le fut trois fois : la premiére, en Novembre & Decembre de l'an 1352. la seconde, en 1355. Juillet & Août. La troisième, en 1395. Mars & Avril.

Il y a eû de cete famille deux Evêques d'Alby, un Evêque d'Agen, & un Evêque d'Orleans. Ce dernier, dont j'ai veû des Letres, signoit toûjours à l'Italienne *Del Bene* : & cela s'observoit exactement dans ses Mandemens, & dans tous les autres Actes qui s'expédioient en son nom.

En 1670. M. le Chevalier de Vendôme obtint du Pape Clément X. un Bref impératif, pour pouvoir posseder le Grand-Prieuré de France après la mort de M. de Valencé. Cete grace fit grand tort au Com-

Commandeur del Bene, qui devant par ſon ancienneté ſuccéder immédiatement à M. de Valencé, en perdit par là toute l'eſpérance.

BENTIVOGLIO.

Le Cardinal Bentivoglio dit qu'il avoit été fait Noble-Vénitien, & qu'en vertu de cet ennobliſſement, il fut reçu ſans examen Docteur en Droit à Padouë. *Dans les Memoires de ſa vie.* Ses Ancêtres avoient poſſedé en Souveraineté l'Etat de Cologne, & venoient d'un fils-naturel de l'Empereur Fréderic II. nommé Entius, & ſurnommé Bentivoglio, à cauſe que ſa mére, qui l'aimoit tendrement, lui diſoit ſouvent ces paroles durant ſon bas âge: *Entio, che ben ti voglio!* c'eſt-à-dire: Ah mon fils, que je te veux de bien! ſon pére lui donna par ſon teſtament le Royaume de Sardaigne.

Le Cardinal Bentivoglio, étant Internonce à Bruxelles, fit une Rélation de l'évaſion du Prince de Condé, intitulée, *della Fuga del Principe di Conde.* J'ai ouï dire à des perſonnes de haute condition, qu'il y étoit devenu paſſionément amoureux de la Princeſſe; & que l'Infante Archiducheſſe Iſabelle en ayant été avertie, en

en fit, un jour, une ſerieuſe reprimande à l'Internonce, & le pria de s'abſtenir de rendre viſite à la Princeſſe, qui en fut ſi piquée, que, depuis, elle parla toûjours mal de l'Infante.

L'Abbé Bentivoglio, ſon neveu, fut employé en pluſieurs négociations chez les Princes d'Italie par le Cardinal Mazarin, qui lui fit donner l'Abbaye de S. Valery au Dioceſe d'Amiens, & ſon logement à l'Arſenal, où il mourut en 1694. âgé de 89. ans.

LA BERCHERE.

M. de la Berchere, Premier Préſident de Daufiné, avoit pour Confeſſeur un Jéſuite, nommé le Pére Grat, auquel il confioit la diſtribution des Aumônes ſecretes qu'il deſtinoit pour les Pauvres honteux. Ayant remarqué que ce Pére feſoit durer trop long-tems ſon argent, il lui dit un jour: Mon Pére, vous menagez mieux ma bourſe que ma conſcience. Je veux me ſauver par l'Aumône, puiſque j'ai moyen de la faire: faites-la donc ſelon mes intentions, & ne craignez point de me demander pour les Pauvres.

BER-

BERGAMO. COLEONE.

Les Vénitiens avoient autrefois un Général en Terre-Ferme, qui s'apelloit du nom de ſa patrie Bartelemi de Bergame, en leur langage Bortolo di Bergamo. Mais ce Général ſe donna depuis le nom de *Capoleone*, & prit pour armoiries une téte de lion, & pour deviſe ce mot : *facies hominis, facies leonis* : Nom, Armes, & deviſe, qui convenoient très-bien à ſon courage. Le Vulgaire, toujours ſujet à eſtropier ou à corrompre les noms-propres, ſur tout quand ils ſont nouveaux, l'apelloit & l'apelle encore à Veniſe *Coleone*. Il eſt enterré dans le Dome de Bergame, & ſon palais ſert de Prétoire & d'Arſenal à cete ville.

BERTHELOT.

Berthelot, homme d'afaires, envoya dix-mille écus à la Ducheſſe de Richelieu, Dame d'honneur de la Reine Marie-Tereſe, pour avoir fait donner place dans le caroſſe de cete Princeſſe à la Comteſſe de Gaſſé ſa fille. La Ducheſſe en fut quite pour une petite reprimande que lui fit le Roi, qui voulut bien paſſer cela ſous ſilen-

ſilence en faveur de la Maiſon de Matignon.

BETHUNE-SULLY. ROHAN. TANCREDE.

Henri IV. fit un grand honneur à *Maximilien de Bethune*, alors Marquis de *Roſny*, lorſqu'il ſe declara hautement pour lui contre la Ducheſſe de Beaufort, qui avoit oſé le traiter de valet. *Pardieu, Madame, c'eſt trop*, dit-il à la Ducheſſe : *je vous declare, que ſi j'étois réduit en cete néceſſité que de choiſir à perdre l'un ou l'autre, je me paſſerois mieux de dix Maîtreſſes comme vous, que d'un ſerviteur comme lui, que vous avez apellé valet en ma préſence & la ſienne : choſe que je ne trouve nullement bonne, ceux de ma Maiſon n'aïant point dedaigné l'alliance de la ſienne.*

Madame de Roſny diſoit à ſon mari : „ La Ducheſſe de Beaufort me croit-elle „ ſi beſte, que je puiſſe tenir à honneur „ la liberté qu'elle me donne d'aller à ſon „ lever & à ſon coucher ; qui eſt tout ce „ que je pourrois faire auprès d'une Reine „ de France très-vertueuſe. “ Elle s'apelloit Rachel de Cochefilet.

Roſny aïant apris la mort de cete Ducheſſe, dît à ſa femme : *Ma fille, vous*

n'irez point au coucher ni au lever de la Duchesse, car elle est morte.

Quand on disoit quelque chose à M. de Sully qui l'embarassoit, ou qui le fâchoit, on s'en apercevoit à sa contenance, qui étoit de grater sa tête. Le Pape Innocent X. gratoit sa barbe.

On disoit d'Henri IV. & de M. de Sully: *Bon Maître, & bon valet.*

Henri songeant à la dissolution de son premier mariage, disoit à Rosny. „ Je „ m'acommoderois de l'Infante d'Espagne, „ quelque vieille & laide qu'elle soit, „ pourvu qu'avec elle j'épousasse aussi les „ Païs-bas, quand ce devroit être à la „ charge de vous rendre la Comté de „ Bethune.

Henri ne laissoit pas de bien savoir, que Rosny ne venoit point des Comtes de Bethune; mais comme il ne lui en coûtoit rien, il vouloit bien faire ce plaisir à son Ministre.

Dans un procès que Nicolas Denetz, Evêque d'Orleans, eût avec le Duc de Sully: Monsieur, lui dit-il, il y a un *e*, de trop au nom de Bethune, que vous prenez. Le Duc vouloit en demander satisfaction en Justice, mais le Chancelier Seguier, son beaupére, l'en détourna, lui remontrant, qu'il devoit bien se garder d'en-

d'engager l'Evêque à prouver ce qu'il avoit avancé ; qu'il y a des points d'hiſtoire qu'il ne faut jamais éclaircir ; & des ſecrets de famille, dont le public ne doit jamais être inſtruit. L'Evêque prétendoit, que le nom de Meſſieurs de Sully étoit de Betun, & qu'ils y avoient ajoûté un *e*, pour s'enter dans l'ancienne Maiſon de Bethune de Flandre. Quoi qu'il en ſoit, la Maiſon de Betun d'Ecoſſe, de laquelle étoient le Cardinal Archevêque de Saint-André, & l'Archevêque de Glaſco, Ambaſſadeur de la Reine Marie Stuart en France, où il mourut en 1600. ou 1601. eſt reconnuë par Meſſieurs de Sully & de Charoſt pour une branche de leur Maiſon.

Le même Duc ayant reproché par la bouche de ſon Avocat au même Evêque, qu'il étoit fils de Notaire ; l'Avocat de Monſieur d'Orléans répondit, qu'il étoit vrai qu'il y avoit eû quatre Notaires dans la Famille des Denetz ; mais que c'étoit dans leurs minutes qu'on avoit trouvé que Monſieur de Roſny, premier Duc de Sully, étoit petit-fils d'un homme, qui auroit tenu à honneur de s'allier avec les Denetz.

En 1645. Marguerite de Bethune, Ducheſſe doüairiére de Rohan, n'aïant

pû empêcher sa fille-unique d'épouser Henri de Chabot, qui véritablement lui étoit bien inférieur en fortune, mais assez égal en naissance, & même son parent assez proche; s'avisa de produire, sept ans après la mort du Duc Henri de Rohan, son mari, un garçon de quinze ans, disant par sa requête au Parlement du 26. d'Août, que du mariage d'entre elle & M. le Duc de Rohan elle avoit eû un enfant, nommé Tancrede: & cela pour se vanger de la désobéïssance de sa fille, qu'elle avoit qualifiée, dans une requête précédente du 29. Mai, fille-unique de Monsieur de Rohan; *n'étant pas juste*, disoit-elle, *que la fille-unique d'une si illustre Maison, & qui en represente le Chef, se marie sans le consentement de ses parens.*

Le Factum de la Mére porte qu'elle étoit acouchée de ce fils à Paris le 18. decembre 1630. chez une Demoiselle de ses amies, qui assista à ses couches, avec une autre femme du logis, & un Apotiquaire; qu'aïant toûjours voulu que ses enfans eûssent des noms extraordinaires, elle avoit ordonné à sa sage-femme, de faire batiser ce fils sous le nom de Tancrede, afin qu'un jour il se piquât de ressembler au Tancrede du Tasse: que le Duc, son mari, avec qui elle étoit à Venise, avoit voulu qu'elle vînt

vînt faire ſes couches en France, de peur que cet enfant ne tombât entre les mains de ſes ennemis.

L'Avocat Martinet, qui plaidoit pour la fille, prétendoit que c'étoit une fable & une impoſture. „ Qu'y a-t-il de plus „ éloigné du ſens commun, dit-il, que „ de ſupoſer, que Monſieur de Rohan, „ dont toute l'Europe a admiré la ſageſſe, „ ait eû un enfant mâle, & qu'il ait voulu „ que la naiſſance en ait été ſecrete, & „ l'éducation clandeſtine? qu'il ait été „ capable de ſe porter à un menſonge, „ dont la plus favorable iſſuë eût été de „ diffamer pour jamais l'innocence de ſa „ vie, la réputation de ſa femme, & la „ gloire de toute ſa famille? “ Et dans un autre endroit. „ Tous les gens ſages „ ont reconnu d'abord & condanné la „ fraude, & jugé, que la plus grande „ grace, que l'on pût faire à Madame la „ Ducheſſe Doüairiére de Rohan, étoit „ de croire, qu'elle avoit perdu la puiſ- „ ſance de ſoi-même; qu'elle n'avoit „ point aperçu la profondeur du précipice, „ lors qu'elle s'eſt réſoluë d'introduire „ dans la famille un héritier également „ étranger & inconnu, pour ſe vanger „ aux dépens de ſa propre réputation; „ qu'elle n'a pas conſidéré, que pour ôter

„ à Madame ſa fille la qualité de fille-
„ unique, il ſaloit ôter à la pluſpart des
„ hommes le jugement & la me-
„ moire.

Quoi qu'il en ſoit, pluſieurs perſonnes dignes de foi qui ont veû Tancrede à Paris, lors du procès, m'ont aſſuré que ce jeune homme avoit le toupet des Rohans, c'eſt-à-dire, un petit bouquet de cheveux blancs ſur le devant de la tête, & des traits remarquables du viſage de ſon pére putatif. J'ai ouï dire à d'autres, qui le tenoient pour fils legitime du Duc Henri, que la véritable raiſon, pour laquelle on l'avoit élévé clandeſtinement, étoit pour avancer le mariage de ſa ſœur avec le Comte de Soiſſons, Prince du Sang, qui en étoit amoureux, & qui auroit peû ſe refroidir pour elle, s'il eût ſeû qu'elle avoit un frére.

Ce qui eſt certain, c'eſt que le Duc Henri avoit promis ſa fille-unique en mariage au Duc Bernard de Weimar. Celui-ci mourut en 1639. le 18. de Juillet, quinze mois après M. de Rohan mort le 13. d'Avril 1638. à Kunisfeld au Canton de Berne, *con fama d'uno de' Capitani di maggior peritia per il comando del ſuo tempo, ed egualmente illuſtre nel negotio.* Mem. del Siri vol. 8.

Ces

Ces deux mariages, auxquels la Duchesse doüairiére de Rohan avoit aspiré pour sa fille, étoient les deux éguillons qui la piquoient au vif contre le mari que sa fille avoit choisi par amourette, après avoir été recherchée par deux Princes, l'un de la Maison Royale de France ; & l'autre, de la Maison Electorale de Saxe, & l'un des plus grans Capitaines de son siecle.

Un homme d'esprit apliqua bien à propos au mariage de Marguerite héritiére de Rohan avec Henri Chabot ce vers d'Ovide.

Desinit in piscem mulier formosa supernè: par allusion aux trois chabots que le mari portoit dans ses armoiries. Le chabot est un poisson de riviére, qui a une grosse teste: d'où il est apellé en latin, *Capito.*

La Maison de Rohan ne sait pas peut-être une obligation assez essencielle qu'elle a à la Dame de Pangeac, Dame-d'honneur de Caterine de France, sœur-unique d'Henri IV. qui fut depuis Duchesse de Bar. Car ce fut cete Dame, qui dit un jour à Caterine : „ Madame, je m'é-„ tonne que vous ne fassiez pas plus d'hon-„ neur à Mesdemoiselles de Rohan, qui „ sont vos plus proches parentes, & qui „ vous font la cour avec tant d'amour &

„ de reſpect ; qu'à beaucoup d'autres per-
„ ſonnes qui leur ſont bien inférieures en
„ naiſſance : il me ſemble , que vous de-
„ vriez les traiter avec diſtinction , &
„ commencer par les faire aſſeoir. *Vous avez raiſon* , répondit Caterine , *& je le ferai avec plaiſir.* Ce qu'elle fit toûjours depuis. Ces Demoiſelles étoient ſœurs d'Henri , Duc de Rohan , & de Benjamin , Seigneur de Soubiſe. Leur mére s'apelloit Caterine de Parthenay-l'Archevêque , & étoit une des plus habiles & des plus éloquentes Dames de ſon tems. Elle nous en a laiſſé un échantillon dans ſon *Apologie pour Henri IV.* qui eſt une fine ſatire contre ſa maniére de regner. *Nota*, que la Maiſon de Parthenay ſe dit ſortie de celle de Luſignan , & en porte les armes avec une mitre & le ſurnom d'Archevêque, en mémoire d'un Parthenay, Archevêque de Tours, qui obtint , à cete condition , la permiſſion de ſe marier.

BETOULAT COMTE DE LA VAUGUION.

Son pére s'apelloit Fromenteau, & passoit pour un homme de néant *: & lui Comte prenoit le nom de Betoulat de Caussade, & portoit les armes de la Maison d'Escars, dont il n'étoit ni du côté paternel, ni du côté maternel.

Sa femme étoit sœur du Marquis de Saint-Mesgrin, Capitaine-Lieutenant des Chevau-legers de la Garde du Roi, tué à la bataille de S. Antoine; & veuve du Marquis du Brouté, dont elle avoit des enfans, & entr'autres une fille, que la Vauguion vouloit marier à son neveu, qui se fesoit apeller M. de Petit-val. Ce Petit-val étoit fils d'un Maître Masson & de la propre sœur du Comte: mais comme il nageoit sous le vent de son oncle, il ne laissoit pas de faire l'homme de qualité, & de s'en donner tous les airs, dans l'espérance qu'il avoit de pouvoir épouser Mademoiselle du Brouté. A quoi la mére con-

* Il m'a été dit par des personnes dignes de foi que le pére du Comte de la Vauguion avoit été plus de dix ans Chirurgien servant dans la Maison de Condé.

consentoit, pour déshonorer sa fille par une lâcheté pareille à celle qu'elle avoit faite elle-même en se remariant avec Betoulat. Mais elle eût beau faire, & le beaupére aussi, la Demoiselle refusa Petitval avec tout le mepris que méritoit sa basse naissance. De désespoir il s'en alla au Levant, & se fit ensuite Cordelier au Saint sepulcre. Madame de la Vauguion signoit: *Marie Stuart de Caussade* : son véritable nom de famille étoit *Esthuer*, & son pére n'est point nommé autrement dans les Regîtres de l'Ordre du Saint Esprit. Rien ne quadroit plus mal à la majesté du nom *Stuart*, que l'obscurité du second mari qu'elle avoit pris, *ardens rigidæ tentigine vulvæ.* Elle mourut en 1693. au mois d'Octobre, & lui se tua au mois de Novembre suivant, deux jours avant la feste de S. André son patron. Il étoit Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit, & Conseiller d'Etat d'épée. Il avoit été Ambassadeur en Espagne, où il fit plusieurs tours de Chevalier de l'Industrie, & d'où il sortit sans payer ses dettes. Il donna au Courrier, qui lui aporta la nouvelle de la naissance de Monseigneur de Bourgogne, une letre de change de cent Louïs d'or à recevoir de son banquier à Paris. Quelques jours après, aïant seû que M. d'Oppede,

pede, alors Ambaſſadeur en Portugal, n'avoit donné que dix Louïs à ce Courrier, il ſe repentit de ſa libéralité, & révoqua l'ordre de payer les cent Louïs: mais le banquier les aïant déja payez lors qu'il reçut ce ſecond ordre, la Vauguion eût le crevecœur de ne recueillir de ſon don, que la honte d'avoir montré ſa vanité & ſa mauvaiſe foi. Ce fait m'a été conté par ſon Secretaire, nommé Dury.

BIBLE. VULGATE.

Un Evêque Eſpagnol, nommé Don Nicolas Ramo, feſoit tant d'eſtime de la Vulgate, & ſi peu de cas de l'Hebreu & du Grec, que voyant la Bible polyglotte du Cardinal Ximenez, où la Vulgate eſt placée entre l'Hebreu & le Grec des Septante, il oſa dire que le Latin étoit, comme Jeſus-Chriſt, crucifié entre deux larrons, *Editionem Vulgatam inter Hebraïcam & Græcam 70. Interpretum verſiones conſtitutam exiſtere quaſi crucifixam inter duos latrones.* C'eſt que ces deux Verſions, à ce qu'on prétend, (& M. Simon en convient dans la 5me. de ſes Lettres choiſies) ont été altérées en une infinité d'endroits. Quoi qu'il en ſoit, on dit communément, que

l'Hebreu est la langue de Dieu, qui s'en est servi dans l'Ancien Testament : & le Grec, celle du Saint Esprit, qui s'en est servi dans le Nouveau.

BIRAGUE.

Le Maréchal de Brissac, Gouverneur du Piémont, écrivoit à Henri II. que le Président de Birague lui servoit de Conseil pour la Justice, & de Capitaine pour la guerre. Tandis que ce Président fesoit donner l'assaut au Château de Cardé, dans le Marquisat de Saluces, voyant deux Capitaines qui lâchoient le pied, il alla droit à eux avec une halebarde à la main, & les fit retourner à la brêche, disant, *c'est là, Messieurs, qu'il faut monter avec honneur;* & le Château fut emporté.

Etant venu à la Cour de France, il y fut pourvû premiérement de la Charge de Garde des Seaux, par la démission volontaire de Jean de Morvillier, Evêque d'Orléans; puis de celle de Chancelier, par la mort de Michel de l'Hôpital.

Il disoit souvent, que le Roi ne viendroit jamais à bout des Huguenots par la voie des Armes ; au lieu qu'il lui seroit aisé de s'en defaire par la main des Cuisiniers; c'est-à-dire, par le poison. *Totum istud*

istud bellum non per homines armatos, tanto molimento, tantisque jacturis, sed per coquos & culinarios minimo negotio conficiendum esse. VITA COLINII AMIRALLIS.

Aux Etats de Blois de 1576. aiant été acusé d'avoir dit, que tous les Biens Eclésiastiques apartenoient autant au Roi, qu'au Clergé, les Evêques lui firent dire, que s'il lui arrivoit encore de parler ainsi, ils en feroient leurs plaintes au Roi, & demanderoient qu'il fût déposé comme hérétique.

Après la mort de sa femme, il fut fait Cardinal, & Evêque de Lodeve, (Evêché, dont il se démit en 1580.) & mourut en 1583. au mois de Novembre.

Sa fille-unique, nommée Françoise, étoit mariée au Seigneur de Bourdillon.

Quelques gens de Robe se plaignant à ce Chancelier de ce que les charges de Judicature se vendoient à l'enchére, il leur répondit, qu'il s'étonnoit qu'elles ne fussent pas encore plus chéres, ceux qui les achetoient pouvant presque se promettre de n'être jamais punis de leurs fautes. Parole bien hardie, dit Etienne Pasquier, non toutefois sujete à contrôle, venant de la bouche d'un Chancelier.

L'Auteur du livre nouveau qui a pour titre: *Essais sur l'idée du parfait Magistrat*:

dit que ce Chancelier dépensoit si peu, qu'il ne pouvoit moins ; & que souvent le nécessaire lui manquoit : & pour cete vertu de frugalité & de modestie, il le met dans la catégorie des Lizets, des Harlays, des Monthelons, des de Thou, des Verduns, & des Bocharts, dont la memoire est aujourdui en bénédiction. Je ne sai pas où l'Auteur a pris cete notion, mais tous les autres nous en donnent une toute contraire. Brantome dit, que le Piémont n'auroit jamais été rendu au Duc de Savoie, si le Chancelier de Birague, & Bourdillon, son gendre, ne se fussent pas laissé corrompre par les libéralitez de ce Duc. La vénalité est le plus grand défaut que puisse avoir un Magistrat, & principalement un Chef de Justice. Mezeray fait un vilain portrait de celui-ci en deux endroits de son histoire. 1. Parlant de l'ouverture des Etats tenus à Blois en l'an 1576. „ Autant que la harangue du Roi, *dit-il*, „ parut éloquente & agréable, autant celle „ de Birague, son Chancelier, fut ennuyeuse & ridicule. Car après s'être „ excusé sur sa vieillesse, & sur l'ignorance des afaires de la France, parce qu'il „ étoit Etranger, il enfila un long discours „ de la puissance du Roi, & lassa tout le „ monde des loüanges de la Reine-Mére.

Et

Et à la marge, vis-à-vis de ces mots: *ignorance des Afaires de la France :* il met ceux-ci: *de quoi se mêloit-il donc?* 2. „ Il „ disoit de lui-même, qu'il étoit Cardinal „ sans titre, Prêtre sans benefice, & „ Chancelier sans seaux. On pouvoit „ ajouter: *juge sans jurisprudence, &* „ *Magistrat sans autorité :* pour ce qu'en „ effet il n'avoit point d'étude, & qu'il „ ployoit comme un roseau à tous les „ vents de la Cour, considérant plus un „ valet de faveur, que toutes les Loix du „ Royaume. " L'Avocat Général Servin en parle plus honorablement dans son *Journal du regne d'Henri III.* mais ce qu'il en dit ne quadre point à la vie frugale & ménagére alleguée par l'Auteur des *Essais.* „ Ce Chancelier, *dit-il*, étoit Italien de „ nation & de religion; bien entendu aux „ afaires d'Etat, fort peu en la Justice: „ de savoir n'en avoit point: au reste, li- „ béral, voluptueux, homme du tems, „ serviteur absolu des volontez du Roi, „ ayant dit souvent, qu'il n'étoit pas „ Chancelier de France, mais Chancelier „ du Roy de France. Il mourut pauvre „ pour un homme, qui avoit long-tems „ servi nos Rois, n'étant aucunement am- „ bitieux, & meilleur pour ses amis & „ serviteurs que pour soi. A son enterre-

„ ment,

„ ment, les Princes de la Maiſon de
„ Bourbon & de Guiſe menoient le deuil,
„ ſuivis des Cours de Parlement, des Ai-
„ des, de la Chambre des Comptes &c.
„ Le Roi même y aſſiſta en ſon habit de
„ Pénitent, & par ſon commandement
„ Renaud de Beaune, Archevêque de
„ Bourges, prononça l'Oraiſon funebre.
„ Honneurs qui étoient ſans exemple, &
„ qui devoient commencer par un plus
„ grand perſonage.

Etant Préſident en Piémont il avoit épouſé une Dame nommée Valentia Balbiani, veuve d'un Gentilhomme Piémontois, apellé Gribaldi, & mére de Veſpaſien Gribaldi, qui fut Archevêque de Vienne en Dauﬁné, & ſe démit, cinq ans après, de l'Archevêché en faveur de Pierre de Villars, fils d'un Banquier & petit-fils d'un Teinturier de Lion. Valence mourut le premier jour de l'an 1572. & eſt enterrée dans une Chapelle de l'Egliſe de S[te]. Caterine du Val des Ecoliers, fondée par le Chancelier, ſon mari. On y voit leurs tombeaux, & leurs figures en marbre.

Le pére de ce Chancelier s'apelloit Galéas, & ſa mére Antoinete Trivulce. Un couſin du Cardinal, nommé Horace, fils de Jerôme de Birague & de Louïſe Avo-

gadro,

gadro, obtint par ſon crédit l'Evêché de Lavaur.

BIRON.

Le Maréchal de Biron, le pére, aimoit fort les livres, & écrivoit ſur ſes tabletes tout ce qu'il y trouvoit de meilleur, comme auſſi tout ce qu'il entendoit dire de bon; par où il devint auſſi grand homme de cabinet que de guerre.

Lors qu'Henri IV. vint à la Couronne, il prédit que ce Prince ayant paſſé 36. ans de ſa vie dans l'indigence, il ſeroit très-avare, quand il ſeroit en paiſible poſſeſſion du Royaume.

Les Rois, diſoit-il à ſon fils, ne ſe ſoucient plus de leurs Capitaines, dès qu'ils ſont hors d'afaire: & par conſéquent, il faut toujours cultiver la guerre comme on fait un beau champ de terre. *Brantôme dans ſon éloge.*

Il fut tué au Siege d'Epernay en Champagne d'un coup de fauconneau qui lui emporta la tête. Il avoit commandé en Chef en ſept batailles, dont il portoit les marques glorieuſes en ſept bleſſures. Il portoit pour deviſe une meche alumée, avec ce mot: *perit ſed in armis.* On trou-

va dans cete devise la prédiction de sa mort.

Il étoit parain du Cardinal de Richelieu, à qui il sembloit avoir transmis avec le nom d'Armand son courage & son esprit. Le Maréchal fut homme de letres dans la profession des Armes; & le Cardinal homme de guerre dans la profession des Letres: l'un commandoit les Armées, l'autre les dirigeoit.

Armand eût son fils pour successeur en la Charge de Maréchal de France. *Bironii*, dit Bongars dans une de ses Letres, *dignitatem Marescalli accepit filius, ita ut Marescallum Bironium desiderare miles illi assuetus non possit.* Le fils fut bien aussi bon Capitaine que son pére, mais il ne fut pas, à beaucoup près, aussi sage. Car il ne prit jamais soin de cultiver son esprit par la lecture. A peine avoit-il pû aprendre à lire, à ce que dit l'Historien André Morosin: *Ingenium ad alia omnia ruvidum ægre legendi elementa addiscere potuit.*

Henri IV. lui aïant ôté la Charge d'Amiral pour la donner au Seigneur de Villars, qui l'avoit exigée pour une des conditions de la réduction de plusieurs Villes à son obéïssance, cete plaie, dit Mezeray, lui fut d'autant plus cuisante, que Villars étoit son concurrent en vaillance & en réputa-

putation. Voilà le premier ſujet de ſon mécontentement.

Il eſt dit dans le *Thuana*, que le Maréchal de Biron le pére fut deux ans Chancelier, & qu'il exerça très-bien cete Charge. M. de Beaulieu avoit le ſeau, & Monſieur de Biron la clef, & étoit preſent lorſqu'on ſcelloit. Ce M. de Beaulieu s'apelloit Martin Ruzé, & étoit Secretaire d'Etat, & Grand Treſorier de l'Ordre du Saint Eſprit.

Il ſe glorifioit, & certes avec raiſon, d'avoir paſſé par tous les grades militaires depuis celui de ſimple ſoldat, juſques au Généralat; & diſoit, que c'étoit ainſi qu'il faloit devenir Maréchal de France, & non pas de ſimple Clerc des vivres: par où il ridiculiſoit le Maréchal de Rets.

Il avoit épouſé Jeanne d'Orneſan, héritiére de la Maiſon de Saint-Blancard: Dame également heureuſe en mari & malheureuſe en fils.

BOCHART DE CHAMPIGNY.

Lorſqu'Henri, Prince de Condé, s'enfuit à Milan, pour ſe metre à couvert du reſſentiment d'Henri IV. qui vouloit le faire enlever, ou, ſelon d'autres, le faire tuer, à Bruxelles, où il s'étoit retiré avec

ſa

ſa femme, dont le Roi étoit éperdûment amoureux; peu s'en falut qu'il ne fût pris au Bourg de Rivolta * où il dînoit traveſti en Prêtre, par les diligences que fit M. de Champigny, qui ſe trouvant alors Ambaſſadeur de France à Veniſe avoit été bien informé de la route de ce Prince. La ruſe dont il ſe ſervît, fut qu'il écrivit aux Recteurs de Breſcia, c'eſt-à-dire, au Podeſtà & au Capitaine des Armes de cete Régence, ou Gouvernement; qu'il venoit d'aprendre, qu'un de ſes domeſtiques, qui lui avoit volé ſa vaiſſelle, paſſoit par leur territoire, pour ſe ſauver dans le Milanés; & le portrait qu'il leur en feſoit étoit celui du viſage, de la taille, du poil, & de l'âge du Prince fugitif; ajoûtant, qu'il alloit le lendemain de la date de ſa Lettre en donner avis au Sénat, & le prier de leur commander de ſe ſaiſir du Voleur, & de l'envoyer inceſſamment à Veniſe, pour en faire ce que lui Ambaſſadeur jugeroit à propos. Mais les Recteurs aiant averti le Sénat de ſa demande, (qui étoit tout ce qu'il apréhendoit) le Prince eût le loiſir de continuer ſa route juſqu'à Milan, où il arriva heureuſement; & quelques ſemaines après il reçut la nouvelle de la mort du Roi ſon rival,

* Proche du Lac de Garde.

rival, & son persécuteur. *Histoire de Venise du Sénateur André Morosin à l'année* 1610.

Donnant part à la Seigneurie de Venise de la mort tragique du Roi son Maître; „ Je suis, *dit-il*, si acablé de douleur, „ que ma langue & ma voix en sont inter- „ dites : mais puisqu'il faut absolument „ que je fasse ici la fonction de ma charge, „ je vous representerai plutôt par ma con- „ tenance, que par mes paroles, l'affliction „ dont mon cœur est pénétré. Je ferai, „ Messieurs, comme le fameux Timante, „ qui voulant exprimer dans son tableau „ de la mort d'Iphigénie, l'extreme com- „ passion des assistans, la marqua par la „ pâleur du visage dans les uns, & par les „ larmes dans les autres ; mais qui „ ne trouvant pas son pinceau su- „ fisant pour bien representer la douleur „ d'un pére, qui est contraint d'immoler „ sa fille, s'avisa de couvrir d'un voile la „ tête d'Agamemnon, pour faire conce- „ voir à l'esprit ce qu'il ne pouvoit expo- „ ser aux yeux. *André Morosin livre* 18. *de son Histoire de Venise.*

M. de Champigny eût pour successeur en cete Ambassade M. Brulart de Léon, dont il est parlé dans l'Article *Brulart*. Il fut, depuis, Surintendant des Finances a-

vec

vec Michel de Marillac, & Premier Préſident après la mort de Nicolas de Verdun, & mourut ſubitement au mois d'Avril de 1630.

BODIN.

Aſſiſtant aux Etats de Blois de 1576. en qualité de Député de Vermandois, il y opina toûjours contre les demandes du Roi. Entr'autres choſes il dit, que le fonds du Domaine apartenoit aux Provinces, & que le Roi n'en étoit que ſimple uſager. Cela fut raporté le même jour au Roi, que l'on croyoit en devoir être fort en colére; mais le raporteur ſe trouva loin de ſon compte, quand il eût pour réponſe, que Bodin étoit homme de bien.

Un témoignage ſi glorieux méritoit une éternelle reconnoiſſance envers un ſi bon Prince: il devoit, comme Sujet, & comme Magiſtrat, s'étudier à ſoûtenir par ſa fidélité, & par ſon obéïſſance, la bonne opinion que le Roi avoit de lui : cependant, il fit tout le contraire. Il fit entrer la ville de Laon, où il exerçoit la charge d'Avocat du Roi, dans le parti de la Ligue. Il emploia ſon eſprit & ſon éloquence à prouver, que le ſoulevement de tant de villes ne pouvoit pas s'apeller rébellion,

mais

mais révolution; que rien n'étoit plus juste qu'une Ligue faite contre un Prince hypocrite & Tyran; que son regne devoit être climactérique à cause qu'il étoit le 61. de nos Rois. Quoi qu'il en soit, il sieoit bien à Bodin d'acuser Henri III. d'hypocrisie, lui qui étoit soupçonné d'être Juif, & non sans raison: car on dit que JESUS-CHRIST n'est pas nommé une seule fois dans tous ses livres.

Bodin dit, que Paul Jove n'a pas voulu dire la vérité quand il le pouvoit; c'est-à-dire, lors qu'il racontoit les choses arrivées de son tems en Italie: qu'au contraire, il n'a pû écrire la vérité, lorsqu'il le vouloit, parce qu'il étoit mal informé des afaires étrangéres.

Dans sa jeunesse il avoit été Carme. Sa *Démonomanie* ne vaut rien du tout, c'est une pure badinerie. *Patiniana.*

BOILEAU.

L'Abbé Boileau voulant disputer à un Acte de Philosophie soûtenu au Collége de Beauvais par le fils du Ministre Claude, donna au pére, qui étoit présent, le titre d'*Illustrissimus Ecclesiæ Princeps*, comme si ce Ministre (véritablement homme de grand mérite, & le Coryphée de sa secte) eût

eût été un Evêque. L'on en murmura hautement dans l'Assemblée : &, si je m'en souviens bien, un Docteur de Sorbonne, & deux Bacheliers, m'ont dit, que l'Abbé avoit été obligé d'en faire une rétractation par écrit : & je crois même qu'elle est imprimée. Les grans esprits ont de grans égaremens. Le Professeur qui presidoit à cet Acte étoit Guillaume Guinon.

BOISDAUFIN.

Après que la Princesse Louïse-Marie de Gonzague fut partie de la Cour de France pour aller en Pologne, le Marquis de Boisdaufin, à qui elle avoit ôté une Maîtresse qu'il aimoit éperdûment, écrivit une longue Letre au Roi Vladislas IV. où il l'informoit du commerce que sa future épouse avoit eû avec le Grand Ecuyer Cinqmars, & avec le Comte de Langeron. De sorte que cete foudroyante Letre étant arrivée la premiére en Pologne, le Roi vouloit à toute force que la Princesse retournât en France : mais les remontrances de la Maréchale de Guebriant, qui savoit parler en femme d'Etat, furent si puissantes, qu'elle fit revenir Vladislas de sa prévention : &

que

que le mariage fut consommé au contentement réciproque des deux parties.

BOISROBERT & RACONIS.

L'Abbé de Boisrobert, natif de Caën en Basse Normandie, apartenoit comme domestique au Cardinal de Richelieu. Son plus grand soin, dit M. Pellisson dans l'Histoire de l'Académie Françoise, étoit de délasser l'esprit de son Maître, après le bruit & l'embarras des afaires, tantôt par ces agréables contes qu'il faisoit mieux que personne du monde; tantôt en lui raportant toutes les petites nouvelles de la Cour & de la Ville: & ce divertissement étoit si utile au Cardinal, que son premier Médecin M. Citois avoit acoûtumé de lui dire: *Monseigneur, toutes nos drogues sont inutiles, si vous n'y mêlez une drachme de Boisrobert.*

Il faut que cet Abbé eût beaucoup d'esprit, puisque le Cardinal de Richelieu prenoit tant de plaisir à ses entretiens. Cependant, feu M. le Duc de la Feuillade me dit un jour que, par ocasion, je lui parlois de Boisrobert, que c'étoit un faux-plaisant, un homme sans esprit & sans mérite: & ce jugement, s'il y en avoit, fut soûtenu par un vieux Gentilhomme Gascon, & par un Abbé musqué, qui fesoit le

le beau parleur. La Demoiſelle Preud'homme, qui s'y trouva, ſuivit, comme il arrive toûjours en telle Compagnie, la pluralité des voix. Mais j'en apellois mentalement à ce grand Miniſtre, qui, ſans doute, ſe connoiſſoit mieux en eſprit & en mérite, que ce Duc & ſes Aprobateurs. Témoin tous les habiles-gens qu'il emploïa dans les Afaires d'Etat pendant ſon Miniſtere.

Le Cardinal de Richelieu avoit encore auprès de ſa perſonne un Docteur de Sorbonne, nommé de Raconis, qui fut depuis Evêque de Lavaur. Mais j'ai apris du Pére du Laurens, dit M. Simon dans la ſeconde de ſes Letres choiſies, qu'il étoit auprès de ſon Eminence plûtôt en qualité de bouſon que de Docteur. M. de Richelieu avoit à lui pluſieurs perſonnes pour le divertir. Il donnoit de tems en tems à Raconis un texte bizarre pour prêcher devant lui ſur le champ dans une chambre où il s'enfermoit exprès. Ce Docteur qui étoit payé pour faire rire le Cardinal, diſoit cent impertinences. Et comme le Cardinal donnoit ordre qu'on ne l'apellât pour quelque choſe que ce fût dans ce tems-là, il diſoit à ſes confidens: on croit que nous traitons ici des Afaires les plus importantes de la Religion.

BO-

BOLEN OU BOULEN.

Anne de Bolen, ſeconde femme du Roi d'Angleterre Henri VIII. étant ſur l'échafaut pour être décapitée, ne voulut point ſoufrir qu'on lui bandât les yeux, diſant qu'elle n'avoit nulle peur de la mort. Tout ce que put obtenir le Docteur qui l'aſſiſtoit, fut que, par obéïſſance, elle ferma les yeux. Mais comme de moment à autre elle les entr'ouvroit, & que l'exécuteur craignoit de la manquer, cet homme ſe déchauſſa pour aprocher d'elle, ſans qu'elle le pût entendre; & tandis qu'il ſe tenoit à gauche, un autre avançoit à droite, qui feſoit du bruit en marchant, afin que la pauvre Dame ne tournât point la tête du côté de l'exécuteur, qui, à la faveur de cete innocente ruſe, lui donna le coup ſans être aperçu.

BONIFACE VIII.

BONIFACE VIII. officiant un mecredi des Cendres dit en les donnant à un Archevêque de Gennes de la Maiſon Spinola, qui tenoit pour l'Empereur, *Memento homo, quia Gibellinus es, & cum Gibellinis in infernum deſcendes.*

BONIFACE IX.

BONIFACE IX. fut élu Pape à l'âge de 45. ans *. Il étoit fils de Niccolò Tomacello, Gentilhomme Napolitain, & de Gratimola Filimarini, qui eût le contentement de le voir assis sur le Trône de S. Pierre, & d'adorer comme Pére universel des Chrétiens celui qu'elle avoit enfanté. Ce qui n'étoit jamais arrivé. Voici l'épitafe que le Cardinal Ascanio Filimarini fit dresser à cete heureuse mére dans le Dome de Naples.

GRATIMOLÆ FILIMARINÆ, *magnæ matri maximæ Sobolis* BONIFACII *Noni*, *quæ indito jam infanti auspicato Petri nomine*, *vidit vivens*, *quod nulli antea datum*, *juvenem filium Orbis terræ patrem*, *non minùs gestiens ab illo filiam se vocari quàm matrem. Vidit non modò triplici coronatum tiàra*, *sed coronantem Reges*, [Le jeune Ladislas, fils de Charles III. Roi de Naples, qui avoit été privé

* *Annum agens, non, ut ait Platina, circiter trigesimum; sed quadragesimum quintum.* Onuphrius in Vita.

privé de ce Royaume par Urbain VI. * predéceſſeur de Boniface] *jucundiùs filii pedes oſculata quàm caput : immò quem genuit adoravit.* ASCANIUS FILIMARINUS *S. R. E. Cardinal poſuit anno* 1647.

A l'entrée ſolennelle que ce Pape fit à Perouſe en 1397. un Italien entendant nommer tous ſes parens à meſure qu'ils paſſoient: Voici André, voici Pierre, voici Nicolas, voici Antoine, voici François Tomacello: il faut, dit-il, que le foie de porc ſoit bien grand, pour avoir fait tant de *tomacellos :* c'eſt-à-dire en Italien, *tant de cervelas*, qui s'apellent en latin *tomacula:*

Candiduli divina tomacula porci.

Juvenal Sat. 10.

Il y a un Livre latin intitulé *Bonifacii hiſtoriæ ludicræ.* C'eſt, à ce qu'on m'a dit, une diſpute facétieuſe entre les femmes ſur la beauté des feſſes. Je m'étonne qu'un Libraire du Palais, qui louoit à tous propos celles de ſa femme, n'ait pas fait traduire ce livre en ſa faveur.

* *Ladislao Caroli III. filio, adhuc puerulo, Regnum Neapolitanum, quo Andegavenſium factione pulſus fuerat, reſtituit, cumque Angeli Acciaioli Legati Cardinalis opera Regem inunxit: ejus patrem fato functum Urbani VI. diris abſolvit.* Onuphrius in Vita.

DE BONNE. BONA, *Cardinal.*

François de Bonne, si connu depuis sous le nom de *Connétable de Lesdiguiere*, étoit un pauvre petit Gentilhomme de Daufiné, qui n'avoit guere plus de cinquante écus de rente. Sa pauvreté fut la cause de sa fortune par une avanture assez bizarre, que feu Monsieur de Saint-André, Premier Président de Grenoble, alors Ambassadeur à Venise, m'a contée à peu près en ces termes: Un jour, M. de Lesdiguiere aiant été surpris de la nuit & d'un orage furieux en pleine Campagne, sans monture, & sans manteau, se souvint qu'il n'étoit qu'à demi-lieüe d'un Château, dont le Seigneur étoit un peu son parent. Il y alla, & le Maître le reçut assez froidement, parce qu'il avoit, ce soir-là, compagnie à souper, où ce nouvel hôte, qui étoit très-mal habillé, & croté jusqu'aux oreilles, devoit faire méchante figure: mais comme le jeune homme avoit bon apetit, il paya de sa personne avec les dents. Après le repas, un Valet de la Maison le mena coucher dans une chambre tout en haut, & l'y enferma à la clef, soit par malice, ou par inadvertence. Aiant beû & mangé plus qu'à son ordinaire, il eût besoin de pot de cham-

chambre, mais il n'en trouva point: car on ne penſe guére aux commoditez de tels hôtes. Il ouvrit donc une fenêtre & monta deſſus, en danger de ſe tuer, & laiſſa tout aller ſur les croiſées des chambres de deſſous. Le jour venu, chacun eût ſa part de l'odeur & du mal au cœur. Toute la Compagnie ne laiſſa pas d'en rire, excepté le Maître & les Valets. Leſdiguiere entendoit également les ris des uns, & les murmures des autres. Il fut tenté, à ce qu'il a dit pluſieurs fois à ſes amis, de ſe jeter par les fenêtres, pour ſe dérober aux yeux des railleurs: mais Dieu qui vouloit faire en lui un exemple de ſa Providence, *de ſtercore erigens pauperem*; permit qu'il eût cete mortification: afin que renonçant par dépit, à la vie caſaniére qu'il menoit alors, il en embraſsât une autre, qui le devoit faire monter à la plus haute dignité des Armes.

„ Dès qu'on le conteſtoit ou contra-„ rioit, *dit Baſſompierre*, ſon naturel be-„ nin lui faiſoit aquieſcer, & ſuivre le cou-„ rant de l'eau. *Dans le Journal de ſa Vie.*

M. de Sully dans ſes Memoires le taxe d'avarice & de rapine. M. de Leſdiguiere, dit-il, lequel encore qu'à cauſe de la baſſeſſe de ſon extraction il n'eût pas les

penſées ſi extravagantes, *que le Duc de Bouillon*; auroit voulu que le Roi lui laiſſât mettre toutes les contributions & rations de la Province dans ſes cofres, qui ne ſeroient jamais aſſez remplis à ſon gré; tant il étoit inſatiable d'argent. *Accenſis egeſtate longa cupidinibus immoderatus.*

Après la mort du Connétable de Luynes, Louïs XIII. envoïa le Sieur Claude de Bullion au Maréchal de Leſdiguiére, pour lui declarer, que s'il ne ſe feſoit actuellement Catolique, il ne ſeroit point Connétable, quoique cete Charge lui eût été promiſe. Bullion, qui avoit été longtems bon Huguenot, abordant le Maréchal, lui demanda tout haut: *Monſieur, croyez-vous la Tranſubſtantiation?* Oui, (répondit le Maréchal, qui devina de quoi il s'agiſſoit;) *Puiſque vous me l'aſſurez*, dit Bullion, *je vous annonce, que vous allez être Connétable.*

Leſdiguiére avoit promis au Cardinal Ludoviſio d'abjurer l'héréſie, lorſque le Cardinal ſeroit devenu Pape. Les deux cas arrivérent en l'année 1621. Ludoviſio changea de fortune, & Leſdiguiere de Religion: le premier eût les clefs de S. Pierre, & l'autre l'épée de S. Paul.

Il reçut le collier de l'Ordre du Saint Eſ-

Esprit en l'Eglise Catédrale de Grenoble le 25. de Juillet 1622.

Le Cardinal *Giovanni Bona*, Piémontois, pouvoit bien étre de la Maison de Bonne, qui n'en étoit pas une bien grande en Daufiné. Quoi qu'il en soit, il donna part de sa promotion, comme parent, à Messieurs le Duc de Lesdiguiere & le Comte de Saulx, son fils, leur écrivant à chacun une Letre de compliment, cachetée aux armes de Bonne. Le Duc y répondit d'autant plus obligeamment, qu'il regardoit ce nouveau Cardinal, comme un sujet universellement estimé digne de parvenir au Pontificat. Car on disoit par tout dans Rome, que ce seroit Bona, qui succederoit à Clément IX. Le Duc, à la fin de sa Letre, dont j'ai eû une copie ainsi que de celle du Cardinal; le prioit de vouloir bien ajoûter à l'honneur qu'il lui avoit fait de le prévenir, la grace de lui envoyer son portrait, *pour le placer*, disoit-il, *avec celui de Monsieur le Connétable, notre commun parent.*

BONNIVET.

Louïs de la Tremoille & tous les autres Capitaines de l'Armée de François I. lui conseilloient de lever le Siége de Pavie, lui re-

remontrant, que l'Armée des ennemis alloit se dissiper faute de païement, & que la sienne étoit d'un tiers plus foible qu'il ne croïoit: mais l'opiniâtreté de l'Amiral de Bonnivet lui fit mepriser un avis si salutaire. Sa faveur auprès du Roi étoit si puissante, dit Forquevauls dans ses *Capitaines*, qu'il renversoit au Conseil secret tout ce que les autres avoient pû gagner au Conseil public. Il réfutoit modestement devant tous les raisons des autres Capitaines, alléguant tout ce qui pouvoit autoriser la sienne: mais en particulier il les blâmoit aigrement, & ceux principalement qui persuadoient de lever le Siége.

BOSSUET.

M. Bossuet, Evêque de Condom, & Précepteur de Monseigneur, demanda l'Evêché de Beauvais, qui vint à vaquer en 167. Le Roi le lui refusa, sous l'honnête prétexte, que sa présence étoit nécessaire auprès de Monseigneur; mais au vrai, parce qu'il ne vouloit pas donner une Pairie à un homme de naissance bourgeoise.

BOU-

BOUCHET.

FRANÇOISE BOUCHET DE PUY-GREFFIER fit ôter la Surintendance des Finances au Maréchal Artus de Coſſé-Gonnor, ſon mari, par l'imprudence qu'elle eût de dire à la Reine Caterine de Medicis, que dans la premiére année de ſon adminiſtration Artus avoit gagné de quoi aquiter toutes ſes dettes. Il ne faut point ſe confeſſer aux Princes, tôt ou tard on s'en trouve mal. Le Cardinal Du Prat, Chancelier de France, n'eût pas plutôt dit à François I. dont il imploroit la protection pour être fait Pape, qu'il avoit 400000. écus tout prêts, pour acheter les voix des Cardinaux Italiens; qu'il s'en repentit. Car il reconnut à la réponſe que le Roi lui fit, qu'il ne vouloit point ſe mêler de cete afaire; que ſon Maître avoit horreur de charger ſa conſcience d'une élection Simoniaque, & de porter au Pontificat un homme ſans honneur & ſans religion, qui ayant tant d'argent dans ſes cofres ne l'avoit pas aidé d'un écu pendant ſa priſon de Madrid, ni pour la délivrance de ſes enfans. Du Prat enragé d'avoir dit ſon ſecret, en tomba malade, & durant ſa maladie, le Roi fit ſaiſir tous ſes biens, & ré-

pondit à un Gentilhomme qui lui aporta une Letre de ce Cardinal: dites-lui que je le traite comme il m'a toujours conseillé de traiter les autres.

BOUILLE'.

Le Demoiselle de Boüillé, cousine de la Duchesse du Lude, s'étant fait enlever par le Marquis de Pomenars, Breton, s'avisa au bout de 14. ans qu'elle avoit demeuré avec lui, de s'enfuir à Paris, & de le poursuivre en justice pour crime de rapt.

BOUILLON. LA MARK.

Le véritable nom de Messieurs de Bouillon est *de la Tour d'Oliergues.* Il est bien vrai qu'en 1388. un Bertrand, Seigneur de la Tour, épousa Marie d'Auvergne, dite de Boulogne, qui hérita des Comtez d'Auvergne & de Bologne en 1424. mais la Maison de Bouillon ne descend point de ce Bertrand ni de cete Comtesse, dont la branche finît en la personne de Madeleine de la Tour-Boulogne, femme de Laurent de Medicis Duc d'Urbin, & Mére de Caterine, Reine de France. La branche d'Oliergue, dont viennent Messieurs de Bouillon, étoit separée de celle

celle de la Tour environ cent ans avant le mariage de Bertrand avec l'héritiére d'Auvergne.

Agne III. Seigneur d'Oliergues, épousa la Vicomtesse de Turenne, de la Maison de Beaufort en Limousin, & c'est d'elle que sont issus les Vicomtes de Turenne, apellez aujourdui de Bouillon.

Lorsqu'Henri Vicomte de Turenne épousa l'héritiére de Sedan, il ne prit point le surnom d'Auvergne dans son Contrat de mariage, parce qu'il savoit bien qu'il ne descendoit point de l'héritiére de cete Maison. Ce surnom lui auroit fait pour le moins autant d'honneur que le titre de Maréchal de France, qu'Henri IV. lui donna pour le rendre un peu plus égal à une Dame que les Ducs de Lorraine, de Montpensier, & de Nevers, vouloient faire épouser à leurs fils.

Par le même contrat de mariage il fut stipulé que le Vicomte prendroit pour son premier titre celui de Duc de Bouillon, Prince Souverain de Sedan; & que l'aîné de la Maison porteroit à perpétuité le nom & les armes pleines de la Mark; & les puînez le nom de la Tour de la Mark, & les Armes écartelées des deux Maisons.

Henri IV. se repentit depuis d'avoir procuré un si grand établissement au Vicomte

comte de Turenne : temoin l'Instruction donnée au Sieur de Monglas, qu'il envoyoit en l'an 1606.. aux Princes Protestans d'Allemagne, dans laquelle il parloit ainsi : Le Vicomte de Turenne, fait Duc de Bouillon, & Seigneur de Sedan, par la seule grace & faveur du Roi. ..... ledit Sieur de Monglas dira à l'Electeur Palatin, que Sedan n'apartient audit Duc, que par le seul bénéfice que S. M. lui a procuré, & auquel elle l'a maintenu peut-être avec plus de faveur, que de raison : de quoi S. M. reçoit à present le payement deû aux Princes, qui passent par dessus la justice, pour favoriser & avancer un tiers. Voyant le Prince Christien d'Anhalt, il lui dira, que S. M. croit qu'il préférera l'amitié d'un Roi de France florissant & puissant à celle d'un Sieur de Sedan, qui n'a droit en l'héritage qu'il possede que celui que S. M. lui a donné. Et dans une Letre qu'il écrivoit à M. de Sully : Je vous prie, dit-il, de me dire ce que vous pensez du procedé de M. de Bouillon, qui fait tant le sapient, & que vous connoissez de longue main aussi bien que moi ; & combien tant plus je l'ai obligé, tant plus il m'a fait d'algarades, & tâché toûjours de faire défier les Huguenots de moi. . . . Vous savez comme je lui ai fait avoir l'héritiere

ritiere de Sedan en mariage, nonobſtant que pluſieurs perſonnes me le déconſeillaſſent.

Les algarades, dont le Roi ſe plaint, ſont expliquées dans un endroit des Memoires de Sully. A l'ocaſion de la mort de ſa femme, dit-il, M. de Bouillon envoya un Gentilhomme au Roi avec une Letre qui portoit en ſubſtance, qu'en mourant elle lui avoit fait un don univerſel de tous ſes biens, leſquels il envoyoit remettre ſous ſa protection, ſuppliant ſa Majeſté de vouloir apuyer de ſon autorité royale ſa juſte poſſeſſion contre ceux qui voudroient lui diſputer ſon droit. Hé bien, dît le Roi à M. de Roſny, M. de Turenne n'eſt-il pas bien honnête & bien humble? Cela veut dire qu'il a grand beſoin de moi: car, s'il vous en ſouvient, il ne parloit pas ſi doux à Montauban, & à Saint Pol de la Miate, lors d'une Aſſemblée qui s'y tint, en laquelle étoit un des Docteurs de l'Electeur Palatin, nommé Butrik, avec lequel les Miniſtres & gens de Synode faiſoient toutes ſortes de menées & pratiques, pour faire que toutes les Egliſes de France réſoluſſent de ſe mettre en eſpéce d'Etat populaire & de République, comme les Pays-bas, éliſant pour Protecteur ledit Electeur Palatin, qui établiroit, diſoient-ils, qua-

quatre ou cinq Lieutenans dans les provinces avec puiſſance égale.

Le meme Duc de Bouillon fut violemment ſoupçonné d'avoir trempé dans la conſpiration du Maréchal de Biron : & après la mort d'Henri IV. il brouilla ſi bien les Cartes à la Cour, que la Reine Régente eût toujours beſoin de lui, & fut pluſieurs fois obligée d'acheter ſon ſervice à beaux deniers comptans, pour rompre des complots & des pratiques ſourdes, dont elle ne ſavoit pas qu'il fût l'Auteur. Il feſoit durant la Minorité de Louïs XIII. tout le méme manége, que le Connétable de Saint-Pol avoit fait ſous Louïs XI. *occultior, non melior.* Jâques I. Roi d'Angleterre ne vouloit point, que l'Electeur Palatin, ſon gendre, acceptât la Couronne de Boheme, prévoyant que ce jeune Prince n'avoit pas la téte aſſez forte pour la porter, ni pour meſurer ſon épée à celle de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne : mais le conſeil du Prince Maurice & du Duc de Bouillon, tous deux oncles du Palatin, & l'ambition de la jeune Electrice, qui étant fille de Roi brûloit d'envie d'être auſſi femme de Roi, l'emportérent ſur les raiſons du pére. On voit encore des Letres de ce Duc datées du mois de Janvier 1620. où tout enflé du ſuccès du couron-

ronnement de ſon neveu l'Electeur à Prague il mandoit faſtueuſement, que le Roi de France avoit fait des Chevaliers du Saint Eſprit à Fontainebleau; & que lui Duc avoit fait un Roi en Boheme à la barbe de l'Empereur, & de toute la Maiſon d'Autriche. C'eſt ainſi que Luther diſoit au Nonce Verger, qu'il n'atendoit & ne prétendoit rien de la Cour de Rome; que tout pauvre Moine qu'il étoit il avoit enrichi tous les Princes Proteſtans d'Allemagne, par les Archevêchez, Evêchez, Abbayes, & Dignitez ecléſiaſtiques, dont il leur avoit donné la pleine diſpoſition.

Federic-Maurice fils d'Henri fut le premier qui s'aviſa d'adopter pour ſes Ancêtres les Comtes d'Auvergne & les Ducs d'Aquitaine. Mais tandis qu'il travailloit à ſe faire deſcendre de ces Maiſons Souveraines, il s'embarqua dans une conſpiration, qui lui fit perdre ſa Principauté de Sedan.

On ſoûtient, que Charlote de la Mark n'a jamais fait de donation au profit du Maréchal de Turenne par aucun acte entre vifs, ni par teſtament. S'il y en avoit un, pourquoi ce Maréchal ne l'a-t-il jamais montré? Et quand même Charlote en auroit fait un, il n'auroit pû ſubſiſter au préjudice de Charles-Robert de la Mark,

ſon

ſon légitime héritier, puiſqu'elle ne laiſſa point d'enfans. C'eſt pour cela que l'Empereur Rodolfe II. refuſa toujours au Maréchal le titre de Prince de l'Empire.

En l'an 1644. Henri-Robert de la Mark preſenta une Requête au Roi contre Féderic-Maurice de la Tour, Vicomte de Turenne, où il s'intituloit Duc de Bouillon, Prince ſouverain de Sedan, & parloit en ces termes : „ Par le teſtament de „ Guillaume de la Mark *, frére de Charlote, il eſt manifeſte, que la haine de la „ Religion Catolique en a été le motif, „ en ce que Charlote n'y eſt inſtituée héritiére qu'à la charge de maintenir dans „ Sedan, Jamets, & lieux en dépendans „ la Religion Proteſtante, & de ſe marier „ avec un Proteſtant. Monſieur de „ Montpenſier n'eſt apellé à la ſubſtitution „ qu'à la charge de maintenir pareillement „ ladite Religion à faute de quoi ladite „ ſubſtitution eſt declarée caduque, & le „ Roi de Navarre, depuis Roi de France, „ & le Prince de Condé apellez, à la même condition. Et tout cela, pour opposer la puiſſance de ces grans Princes „ audit Charles-Robert, qui étoit Catolique, en cas qu'il voulût conteſter la „ poſſeſſion deſdits Etats à Charlote. Et „ c'eſt

* Ce Teſtament eſt daté du 29. decembre 1587.

„ c'eſt tout dire que ce Teſtament a été „ paſſé à Geneve, pour en tirer cete con- „ ſéquence, qu'il ne pouvoit ſubſiſter „ ſuivant les Edits de pacification, aux- „ quels Guillaume de la Mark étoit obligé „ de ſoumettre ſa diſpoſition, ſa qualité „ de Prince Souverain ne le diſpenſant pas „ des loix de la France étant François, & „ comme tel ayant partagé les ſucceſſions „ qui lui étoient échuës en France.

Si Charles-Robert de la Mark eût fait repreſenter au Pape Clément VIII. que les Teſtamens de Guillaume & de Charlote avoient été faits à Geneve & à Sedan; & qu'on l'avoit privé de la ſucceſſion de ſes Ancêtres en haine de la Religion Catolique, contre les loix du Royaume; il eſt certain que cet incident auroit empêché, ou du moins retardé long-tems l'abſolution d'Henri IV. & que Monſieur d'Oſſat avec toute ſon habileté & toute ſon adreſſe auroit eû beaucoup de peine à trouver une ſolution à cete objection. Car le Pape & les Cardinaux n'eûſſent pas manqué de dire, que le Roi ne tenoit pas la conduite d'un Prince Catolique, tandis qu'il protégeoit ouvertement un Seigneur Calviniſte, qui retenoit injuſtement le Duché de Bouillon & la Principauté de Sedan, contre un Seigneur Catolique, qui de notorieté publique en étoit le légitime héritier.

La

La Duchesse d'Elbeuf, *Elisabet de la Tour de Bouillon*, étoit si entêtée des grandeurs de sa Maison, qu'elle ne pouvoit soufrir qu'on parlât de ses fréres & de ses neveux, sans les apeller Princes. Le Duc, son mari, voyant qu'elle affectoit ce titre, pour les égaler aux Princes de la Maison de Lorraine, lui dît un jour: *Madame, Messieurs de Bouillon sont parmi les Princes ce que les Secretaires du Roi sont parmi les Gentilshommes de race.* A cela revient le bon mot du vieux Duc de Lorraine, qui parlant de Monsieur le Vicomte de Turenne, disoit, qu'*un Prince par la grace du Roi de France avoit chassé de leurs Etats cinq ou six Princes d'Allemagne qui l'étoient par la grace de Dieu.*

Un Seigneur de la Cour apelloit joliment Messieurs de Bouillon des Altesses domestiques & privées, voulant dire que le titre d'Altesse ne leur étoit donné que par leurs domestiques, & par ceux qui avoient besoin d'eux.

En 1664. l'Abbé de Bouillon, aujourdui Doyen du Sacré Collége, soûtint sa premiére Tese en Sorbonne, couvert: ce qui n'avoit jamais été permis qu'une fois auparavant, savoir à Monseigneur Armand de Bourbon, Prince de Conty. Toute la diférence qu'il y eût, est qu'au premier argu-

argument il répondit découvert, après quoi le Préſident lui fit ſigne de ſe couvrir. En 1696. 2. de Mars, Armand Gaſton de Rohan, alors Abbé de Soubiſe, aujourdui Evêque de Strasbourg, reçut le même honneur en Sorbonne, en qualité de Prince, & comme tel fut apoſtrofé de *Sereniſſime Princeps*, par tous ceux qui diſputérent contre lui. Honneur, dont il uſa avec tant de modeſtie, de douceur, & de civilité, qu'il demeura preſque toujours découvert durant ſon Acte. Je parle de ce que j'ai veû, & dont chacun fut charmé.

Un jour, les Abbez d'Harcourt & de Bouillon ſe rencontrérent par hazard au Collége de Beauvais à un Acte ſoûtenu par un Gentilhomme de Normandie, nommé Charles Bouchard, & préſidé par le Profeſſeur Roger Omoloy. Bouillon qui étoit venu le premier, ſe mit à la premiére place, comme étant le plus qualifié de la Compagnie, & n'atendant perſonne, qui pût s'aſſeoir au-deſſus de lui: mais une demi-heure après, entra l'Abbé d'Harcourt, qui allant droit à lui, avec ferme réſolution de le deplacer, lui dît ces mots, que j'entendis très-bien: *Monſieur, j'ai bien de la joie de vous rencontrer ici, & de vous voir en bonne ſanté.* L'autre lui ré-

pon-

pondit: *& moi pareillement Monſieur.* Mais Harcourt voyant, qu'il ne quitoit point ſa place, le pouſſa tant ſoit peu du coude, & lui dît ces propres paroles : *Monſieur, Aprenez ce que vous devez à la Maiſon de Lorraine :* A quoi Bouillon repartit d'un ton plus élevé : *la mienne ne lui doit rien, & ne lui cedera jamais.* Là-deſſus, un Eccléſiaſtique qui accompagnoit Harcourt, fit poſer un fauteuil de velours cramoiſi ſi près des genoux de Bouillon, que celui-ci ne pouvant plus ſe remuer dans le ſien, ni ſoufrir d'être aſſis au dos de ſon concurrent, fut contraint de ſe lever, & de s'aller aſſeoir au banc de celui qui preſentoit les Teſes, c'eſt-à-dire, au bas de la chaire du Profeſſeur, où il reſta un quart-d'heure, puis ſe retira. Cela ſe paſſa, ſi je ne me trompe, au mois d'Août de 1662. Je laiſſe à décider lequel des deux eut l'avantage. J'oubliois de dire, que le bon-homme Omoloy les querella tous deux, trouvant très-mauvais que ſon Acte fût interrompu par une diſpute de preſſéance.

L'Abbé de Bouillon fut créé Cardinal en 1669. A ſa promotion, Meſſieurs les Ducs & Pairs délibérérent d'en uſer avec lui comme font les Grands d'Eſpagne avec les Cardinaux, c'eſt-à-dire de ne le point voir, à moins qu'il ne leur donnât la main.

Mais

Mais le Maréchal-Duc d'Estrées gâta tout en le visitant sans la prétendre : Ce qu'il fit pour avancer la promotion de l'Evêque de Laon, son fils, qui avoit la nomination du Roi de Portugal. C'est la coûtume des gens de Cour de sacrifier leurs compagnons & leurs amis à leur intérest particulier. Le nouveau Cardinal reçut le chapeau de la main du Pape Clément X. dans un Consistoire public tenu le 17. Mai de 1670.

Un jour, visitant l'Eglise de S. Louïs de Rome avec le Cardinal Maldachini, *Ecco*, dit un Italien, *il Cardinal Boglione con il Cardinal Coglione.*

Feuë Madame la Dausine demandant, un jour, au Cardinal de Bouillon, si Messieurs les Princes de Conty étoient arrivez en Hongrie : *Madame*, répondit-il, *j'ai des letres, qui portent, que Messieurs les Princes de Conty & de Turenne y sont arrivez un tel jour?* Monsieur le Cardinal, *repartit-elle*, vous répondez plus que je ne vous demande ; lui reprochant modestement la familiarité de cete comparaison de son neveu avec les Princes du sang.

BOURBON.

La Maiſon de BOURBON tire ſon origine de Robert, 4. fils de Saint Louïs, qui eût pour apanage la Comté de Clermont en Beauvoiſis, & épouſa Béatrix de Bourgogne, héritiére du côté d'Agnés de Bourbon, ſa Mére, de la Baronie de Bourbon. Beatrix eût trois fils, dont l'aîné, nommé Louïs, (nom toujours heureux dans cete Maiſon) fit ériger cete Baronnie en Duché.

Matieu Paris, Hiſtorien d'Angleterre, dit que Robert ayant fait je ne ſai quoi contre la volonté du Roi ſon pére, le Roi lui ôta le nom de France, & lui donna celui de Bourbon, priant Dieu, que Robert & ſes deſcendans ne parvinſſent jamais à la Couronne.

Tantæne animis cœleſtibus iræ!

Il n'y a nulle aparence que S. Louïs ait jamais fait cete priére; & s'il étoit vrai qu'il l'eût faite, les bénédictions, que Dieu a ſi abondamment répanduës ſur la Race des Bourbons, ſerviroient à prouver que la malédiction donnée à Robert étoit injuſte.

La Branche aînée de Bourbon finit en

Susanne, fille unique de Pierre II. & d'Anne de France, fille du Roi Louïs Onze, laquelle n'eût point d'enfans de Charles, Connétable de Bourbon, tué devant Rome en 1527. [Soit dit en passant, que la Duchesse Anne donna sa fille à Charles, qui n'étoit pas encore Connétable, seulement pour enlever ce Prince à la Comtesse d'Angouleme, sa concurrente, qui en étoit amoureuse, & le vouloit épouser.]

La seconde Branche, apellée *de la Marche & de Carency*, finît en *Isabeau* de Bourbon, femme de François d'Escars, Seigneur de la Vauguion; & en *Jeanne* de Bourbon, femme de François de Roulin, Seigneur de Beauchamp.

Ce François d'Escars avoit été Chevalier d'honneur de la Reine Eléonor, doüairiere de Portugal, & seconde femme de François I. & fut fait Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit dans la premiére promotion.

La Branche de *François de Bourbon* Comte de Saint Pol, fils de François, aussi Comte de Saint Pol, & d'Adrienne, fille-unique de Jean Sire d'Estouteville, finît en *Marie* de Bourbon, sa fille-unique, qui porta la Comté de S. Pol & la Seigneurie d'Estouteville dans la Maison

d'*Orleans-Longueville*, où elle fut mariée. Cete Marie, Duchesse de Longueville, poursuivit à la Chambre Impériale de Spire le procès qu'elle avoit pour le Marquisat de Rotelin, contre l'Archiduc d'Autriche & le Marquis de Bade.

Les Comtes de Vendôme descendoient des Comtes de la Marche, & les Montpensiers des Comtes de Vendôme, qui furent créez Ducs au commencement de l'an 1515. en la personne de Charles, fils de François, Comte de Vendôme. Charles fut pére d'Antoine, qui par sa femme devint Roi de Navarre, & pére d'Henri, qui d'un degré fort éloigné vint à la Couronne de France par l'extinction de la Race des Valois. En quoi fut acomplie de point en point cete décision, ou, pour mieux dire, cete prédiction de Balde : *Si in Francia moreretur tota Domus Regia, & extaret unus de sanguine antiquo, puta, de Domo Borbonia, & non esset alius proximior, esto quòd esset millesimo gradu, tamen jure sanguinis, & perpetuæ consuetudinis, succederet in regno Francorum.* Il ne faut point d'autre exemple que celui-ci pour montrer que S. Louïs n'a jamais fait aucune imprécation contre les Bourbons.

Dans

Dans la Chapelle du Château de Vendôme l'on voit un tombeau avec cete épitafe.

Cy gist Très-haut & Très-puissant Prince Messire JEAN DE BOURBON, *jadis fils de très-vaillant Seigneur Messire Jâques de Bourbon, & de Madame Jeanne de S. Pol, sa femme : lequel Seigneur fut jadis Comte de Pontieu & de la Marche, & Connétable de France, & fils de Très-Excellent Prince Monseigneur Louïs, Duc de Bourbon, fils du fils de Monseigneur Saint Louis : Et fut son épouse Madame Jeanne, fille du Comte de Hainaut. Lequel Messire Jean eût épousé Madame Caterine, Comtesse de Vendôme & de Castres, & fut Comte de la Marche, de Vendôme, & de Castres, de Leuze, de Carency, de l'Ecluse, de Montagu, de Combresle, de Lezignan, d'Epernon, Bretancourt, du Teil, de Cailly, de Clary, & de Quindebeuf : & eûrent plusieurs enfans lesdits Seigneur & Dame. Lequel trepassa l'an de Grace* 1393. *le* 2. *de Juin.*

Jean, Comte de Vendôme, petit-fils de celui dont je viens de raporter l'épitafe, laissa deux fils, François, dernier Comte de Vendôme; & Louïs, qui fut pére de Louïs, premier Duc de Montpensier,

dont la branche finît en 1627. par la mort de Marie de Bourbon-Montpensier, Duchesse d'Orleans; & de Charles, Prince de la Roche-sur-Yon, qui épousa Filippe de Montespedon, issuë de Wast de Montespedon, Flamand, autrefois Valet de Chambre de Jean de France, Duc de Berry, 3. fils du Roi Jean. *Qui Vedastus dedecere Borboniorum imagines videbatur.* De ce mariage mal assorti naquit Henri, Marquis de Beaupreau, qui mourut en 1560. quatre ans avant son pére. Ainsi finît la Branche de la Roche-sur-Yon.

Le Duc de Montpensier, que je viens de nommer, eût entr'autres enfans une fille, nommée Charlote, qui après avoir été treize ans Abbesse de Joüarre, quita son Couvent, son habit, & sa Religion, & se retira chez le Comte Palatin du Rhin au mois de Fevrier 1572. puis se maria à l'inseû de son pére avec Guillaume, Prince d'Orange, qui avoit encore sa femme vivante. (C'étoit Anne de Saxe, fille de cet Electeur Maurice, qui mit en fuite Charle-quint & le Roi des Romains son frére) Voilà ce qui a donné lieu à l'Historien Cabrera d'écrire, que Charlote avoit été la concubine de Guillaume, avant que d'être sa femme. *Carlota de Vandoma, su*

mu-

muger, Abadesa de un monasterio, con quien en vida de la segunda estuvo amancebado con sacrilegio. Bien est vrai (dit le Duc son pére dans un Memoire adressé au Président Barjot) que pour s'être forfaite en son mariage, (il parle d'Anne de Saxe) elle avoit été releguée & confinée en certain lieu, où elle a vécu assez longuement, & tant qu'avant sa mort il seroit issu du mariage dudit Prince d'Orange & de Charlote trois enfans.

Quant au reproche fait à Charlote de s'être mariée étant Religieuse professe, elle répondoit, que ses vœux étoient nuls, parce qu'elle les avoit faits par force, & seulement pour obéïr à la Duchesse, sa Mére, dont elle redoutoit la furie; que la veille de sa profession, 16. jour de Mars 1559. elle avoit protesté en la présence de Dame Jeanne Chabot, Abbesse du Paraclet, & alors Prieure de l'Abbaye de Joüarre, & de quelques autres Religieuses. Ce qui étoit vrai, & servoit à justifier son mariage, mais non son apostasie.

Elle mourut en 1582. ainsi que le Duc son pére, & laissa six filles, savoir,

1 Louïse-Julienne de Nassau, qui épousa Fédéric IV. Electeur Palatin, &

fut mére de Fédéric V. élu Roi de Boheme en 1619.

2. Elizabet, qui fut mariée avec Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, Duc de Bouillon, veuf de Charlote de la Marck, héritiére de Sedan; & fut mére de Fédéric-Maurice, second Duc de Bouillon; & d'Henri, Vicomte de Turenne, fait Maréchal de France en 1643. le 16. Mai, troisiéme jour du regne de Louïs le Grand.

3. Caterine-Belgique, femme de Filippe-Louïs, Comte de Hanau, & mére entr'autres enfans de la celebre Amélie-Elizabet, Landgravine de Hesse, surnommée pour son courage l'Amazone d'Allemagne.

4. Charlotte-Brabantine, mariée à Claude Duc de la Tremouille & de Thouars, & mére d'Henri, Duc de la Tremouille, & de Féderic, Comte de Laval.

5. Charlote-Flandrine, qui se fit Catolique & Religieuse, & mourut Abbesse de Sainte Croix de Poitiers.

6. Emilie ou Amelie, qui épousa Fédéric-Casimir, Comte Palatin de la Branche de Landsberg, dont elle eût Fédéric-Louïs de Landsberg.

Toutes les fois que Mademoiselle d'Orleans-Montpensier parloit de la Princesse d'O-

d'Orange Charlote de Bourbon, elle l'apelloit toûjours la Grand' Mére Abbeſſe, à cauſe de ſon premier état religieux, & de ſa nombreuſe poſtérité.

L'Impératrice Marie, ſœur de Filippe IV. Roi d'Eſpagne, étant morte en 1646. le Prince François, frére du Duc de Lorraine, propoſa pour femme à l'Empereur Mademoiſelle d'Orleans, & la Reine Régente de France envoya pour cet effet à Vienne le Sieur de Mondevergue, qui après les complimens de condoléance, mit cete afaire ſur le tapis. Mais comme la choſe ne fut point tenuë ſecrete par les Miniſtres de l'Empereur, les Eſpagnols, qui vouloient regner à la Cour de Vienne, empêchérent ce mariage, auquel l'Empereur entendoit volontiers, & lui firent préférer une pauvre Archiducheſſe d'Inſpruk à la plus riche Princeſſe de l'Europe. Cela ſe paſſa en 1647. l'année ſuivante, Mademoiſelle n'ayant pû être Impératrice, voulut devenir Archiducheſſe d'Autriche, en épouſant l'Archiduc Léopold-Guillaume, frére de l'Empereur, alors Gouverneur des Pays-bas. Elle en fit traiter ſous main avec ce Prince, à l'inſeû de la Reine-Mére, & de Monſieur le Duc d'Orléans; & l'Archiduc étoit tout diſpoſé à quiter les cinq

Evêchez qu'il possedoit, pour se marier avec elle, * lorsque cete négociation fut découverte, & par conséquent rompuë, au grand deplaisir de l'un & de l'autre. Le Procurateur Nani dit que ce fut par la rupture de ce mariage que commença celle de Mademoiselle avec le Cardinal Mazarin. *Madamigella d'Orleans*, dit-il, *havea segretamente introdotto coll' istesso Arciduca maneggio di suo matrimonio, di che dalla Reina e dal Duca* (son pere) *publicamente in Consiglio ripresa, ella rimproverato il padre di debolezza, & accesa contra il Cardinale di sdegno, cominciò ad accopiare le passioni sue coll' odio universale del Regno.* Et dans un autre endroit, sous l'an 1652. *Madamigella d'Orleans principalmente attizzava contra il Cardinale la guerra, e sopra le muraglie di Parigi ella prima di ogni altro di sua mano diede fuoco all' artiglierie contra l'Insegne Reali.* C'est à l'ocasion de cete action militaire que le Cardinal dît plaisamment, que Mademoiselle avoit tué son mari, voulant dire, qu'elle ne seroit jamais mariée. Il est

* C'est par allusion à ce traité de mariage que le Pasquin intitulé, *le Fourier d'Etat*, logeoit cete Princesse à la Ville de Bruxelles, & l'Archiduc Léopold à l'enseigne de la Pucelle d'Orléans.

eſt vrai qu'elle l'a été à la fin, mais ſi mal, qu'il eût mieux valu pour ſa réputation, qu'elle ne l'eût jamais été.

Elle avoit mépriſé Charles II. Roi d'Angleterre avant qu'il fût rétabli ſur le trône, diſant que c'étoit un gueux, mais depuis il eût bien ſa revanche, lors qu'elle épouſa un Gentilhomme, qui n'avoit que la cape & l'épée.

Un jour quelqu'un lui diſant en converſation que le Duc de Savoie Charles-Emanuel II. ſeroit bien ſon fait, il lui échapa de dire que c'étoit un Prince *dap-poco*. Cete parole fut raportée à Madame Chriſtine de France, qui s'en tint d'autant plus offenſée, qu'étant fille & ſœur de Rois, elle n'avoit pas dédaigné d'épouſer un Duc de Savoie, non plus que l'Infante Caterine fille & petite-fille de Rois d'Eſpagne. Quelque tems après, le Marquis de Sainte-Frique ayant été envoyé exprès à Turin avec ordre de propoſer le mariage de Mademoiſelle avec le jeune Duc, Madame Royale répondit ſeichement qu'elle n'y conſentiroit jamais; que Mademoiſelle avoit cru être plus que le Duc ſon fils, de la maniére dont elle en avoit parlé, mais que ſon fils étoit de tous côtez autant qu'elle pour la naiſſance; & beaucoup plus qu'elle pour la fortune,

& pour la puiſſance, étant fils de Princes Souverains, & Souverain lui-même de pluſieurs Provinces conſidérables. Ainſi, ajoûta-t-elle, c'eſt une afaire à laquelle il ne faut plus penſer. Mademoiſelle fut au déſeſpoir de cete réponſe, qui lui fit ſentir combien eſt vrai ce proverbe : *qui moquerie ſeme, moquerie recueille.*

Etant à Saint-Jean de Luz au mariage du Roi, elle envoya Segrais à un Minime Catelan, qui étoit le Noſtradamus de ce tems-là. Segrais lui porta le tême de la nativité de la Princeſſe, dont il lui cacha le nom & la qualité. Ce Religieux le pria de revenir le lendemain, & lui dît ſans ſavoir à qui il apartenoit : la perſonne en queſtion eſt aſſurément une Dame de haute naiſſance, qui eſt d'âge nubile, mais qui ne ſera jamais mariée. Segrais, qui ſavoit un peu d'Aſtrologie judiciaire, lui fit pluſieurs objections, pour ſonder ſon habileté ; mais le Minime lui répondit à tout ſi pertinemment, ſelon les regles de ſon art, qu'il ne douta plus du ſort de Mademoiſelle. C'eſt comme Segrais l'a raconté à un Gentilhomme, qui eſt fort de mes amis.

Comines parle en divers endroits du dernier livre de ſes Mémoires d'un Monſeigneur de Montpenſier, que Charles VIII.

VIII. laissa pour son Lieutenant au Royaume de Naples. Il dit, que c'étoit un bon Chevalier & hardi, mais peu sage, & qui ne se levoit qu'à midi. Et certes il a raison : car un si grand dormeur n'étoit pas propre à garder un Royaume nouvellement conquis, & dont tous les voisins conspiroient à chasser les François d'Italie. Il s'appelloit *Gilbert de Bourbon*, & portoit le titre de *Comte de Montpensier*. Il mourut en 1496. à Pozzuolo : si ce fut de peste, ou de poison, cela est incertain. Quoi qu'il en soit, on peut assurer, que la honte de s'être laissé enfermer dans Atelle par les Vénitiens & par les Aragonnois, & d'avoir capitulé de rendre tout le Royaume dans un mois, contribua beaucoup à sa mort. Si deshonnête apointement, dit Comines, n'a été fait de nôtre temps, & n'en ai leû de semblable, fors celui qui fut fait par les Consuls Romains avec les Samnitiens, en un lieu appellé les Furques Caudines : lequel apointement les Romains ne voulurent tenir, & renvoyérent prisonniers les deux Consuls aux ennemis.

Gilbert laissa trois fils, Louïs, qui mourut sans enfans; Charles, connu sous

le nom de Connétable de Bourbon ; & François, mort ſans lignée.

Guichardin raconte ainſi la mort du premier. *Non è da pretermettere una coſa grandiſſima, tanto più rara, quanto è raro a tempi noſtri l'amore de' figliuoli verſo il padre: e queſto è, che eſſendo andato à Pozzuolo per vedere il ſepolcro paterno uno de' figlivoli di Giliberto di Mompenſieri, commoſſo da graviſſimo dolore, poi che hebbe ſparſe infinite lagrime, caddè morto ſul ſepolcro medeſimo.* Livre 5. de ſon Hiſtoire d'Italie, année 1501. Jean d'Authon, Hiſtorien de Louïs XII. dit, que le jeune Comte de Montpenſier ayant fait ouvrir le cercueil de ſon pére, fut ſi ſaiſi de douleur en le voyant, qu'il en mourut peu de jours après. Et Mezerai dit presque la même choſe. „ On raconte de lui, (*ce „ ſont ſes termes*) qu'étant allé prier Dieu „ ſur le tombeau de ſon pére à Pouzzols, „ comme il ſe remit dans la penſée les „ maux qu'il avoit ſouferts & la maniere de„ plorable dont il étoit mort, ſon ſang s'en „ émut tellement, qu'il fut ſaiſi d'une fie„ vre, dont il mourut à Naples, & con„ vainquit de faux cete croyance, qui dit „ que l'amour ne remonte point. J'ai leû dans quelque Recueil les vers ſuivans faits ſur la mort de ce Comte de Montpenſier.

Dum patrios lacrymis cineres, Lodoice, rigabas,
Mors posuit lacrymis ipsa repentè modum.
Scilicet haud aliâ poterat, quam morte, medelâ
Extingui ardenti natus amore dolor.

2.

Manibus ut meliùs persolvat justa parentis,
Manes ipse suos immolat Alvisius.

CHARLES, *Connétable de Bourbon*, fut le plus malheureux Prince de son siecle. Un procès qu'il perdit au Parlement de Paris contre Louise de Savoie, Mére de François I. qui le dépouilla de la Duché de Bourbon, & de tous les autres biens de cete Maison, dont il étoit le légitime héritier; le fit renoncer à la fidélité qu'il devoit à son Prince Naturel. Il alla servir l'Empereur, qui pour le consoler de la perte de ses biens, lui promit libéralement tout l'ancien Royaume d'Arles avec le titre de Roi; & la Reine doüairiére de Portugal, sa sœur, en mariage, afin qu'il ne regretât plus Renée de France, que François I. lui avoit refusée. Les Princes acordent volontiers tout ce qu'on leur demande, quand il ne leur en coûte que des promesses.

Le Connétable avoit une prétention particuliére sur la Provence, fondée sur ce qu'Anne de France, Duchesse de Bourbon, sa belle-Mére, lui avoit cedé par son

Teſtament tout le droit qu'elle y avoit en vertu d'une autre ceſſion faite en ſa faveur par le Duc de Lorraine René II. Il entra dans cete Province avec les troupes de l'Empereur, & y aſſiegea Marſeille, mais il y trouva une ſi forte garniſon, & une ſi brave réſiſtance, qu'il fut obligé de lever le ſiége au bout de ſix ſemaines, & de ſe retirer précipitamment, pour ne pas tomber entre les mains du Roi, qui venoit à lui avec une groſſe armée. *Si che,* dit le Nardi dans ſon Hiſtoire de Florence, *gl' aſſalti di Borbone furono tutti vani in Provenza, & con gran diſagi, & poco frutto. Per il che udendo la venuta d'un groſſo eſſercito del Rè à quella volta, per non perdere l'artiglierie, che ſeco menato haveva, le fece rompere tutte in minuti pezzi, & quindi per ſchiena di muli portarle à Milano.*

Il fut tué devant Rome le lendemain qu'il y fut arrivé. *Alloggiò Borbone*, dit Guichardin, *il quinto dì di maggio ne' prati preſſo à Roma, & con inſolenza militare mandò uno Trombetta à dimandare il paſſo al Pontefice per la città di Roma, per andare con lo eſſercito nel Reame di Napoli: & la mattina ſeguente in ſul fare del dì, accoſtatoſi al Borgo dalla banda del monte di Santo Spirito, cominciò una aſpra battaglia,*

glia, nel principio della quale ſpintoſi innanzi a tutta la gente per ultima diſperatione, non ſolo perche non ottenendo la vittoria non gli reſtava più refugio alcuno; ma perche gli parue i fanti Tedeſchi procedere con freddezza à dare l'aſſalto, ferito nel principio dell' aſſalto d'uno archibuſo caddè in terra morto. Selon Guichardin le Connétable de Bourbon fut tué le 6 Mai de 1527. Mais ſelon Nardi ce fut le 8. *Eſſendo*, dit-il, *giunto Borbone ne' prati il ſabbato a dì 6. di Maggio 1527. entrò il lunedi ſeguente in Roma ad hora di terza, con poca fatica, eſſendoſi prima inſignoriti gl' Imperiali di quella parte, che ci chiamano el traſtevere, nel quale primo aſſalto il Duca di Borbone laſciò la vita.* L'Ammirato ſuit la date de Guichardin. *Borbone*, dit-il, *perfidiſſimo ſopra tutti i mortali, accoſtatoſi a' cinque di maggio à Prati di Roma, la mattina ſeguente diè l'aſſalto alle mura di San Spirito, ſotto le quali caduto à terra d'un colpo d'archibuſo, come cotanta empietà meritava.* Dans le portrait ou éloge du Pape Clément VII. Le Traducteur des Diſcours Italiens du Capelloni le fait parler ainſi de Charles Duc de Bourbon: Il s'en alla avec l'Armée Impériale pour aſſiéger Rome, bâtiſſant, comme l'on dit, maints Châteaux en Eſpagne, & ſe pro-

promettant de s'agrandir beaucoup en Italie. Ayant fait donner l'aſſaut, & s'y jettant quaſi comme déſeſperé, & comme un ſimple ſoldat, il y fut tué d'un coup d'arquebuſe. On doute encore aujourdui, s'il a été occis par les ennemis, ou ſi ceux qui étoient ſous ſa charge y ont aidé.

Il avoit promis à ſon Armée, qui faute de paye ſe mutinoit à toute heure, de la récompenſer du ſac de Florence, ou de Rome. Le ſort tomba ſur la ſeconde par la faute que fit le Pape de licencier ſes troupes, ſous la foi d'une Treve inſidieuſe de huit mois, que Charles de Lanoy, Viceroi de Naples, & Don Hugo de Moncada avoient faite avec lui. Car Bourbon ayant apris ſur la route de Florence, où il alloit à grandes journées, que le Pape avoit deſarmé, il changea d'avis, & marcha droit à Rome, jugeant qu'il auroit meilleur marché d'une Ville toute dégarnie, que de Florence, qui étoit bien munie & bien fortifiée. Lorſque ce Duc menoit ſes troupes en Toſcane, la Cour de Rome diſoit : le ſac de Florence ſera nôtre ſalut : & lors qu'il rebrouſſa chemin pour venir aſſiéger Rome, les Florentins, qui ſavoient que le Pape vouloit opprimer leur liberté, dirent à leur tour : le ſac de Ro-

me

me ſauvera nôtre Republique. Mais comme l'homme propoſe, & Dieu diſpoſe, ils ſe trompérent en leur calcul. La priſe de Rome & du Pape leur fut funeſte, ainſi que l'a très-bien remarqué l'Ammirato, qui dit dans l'éloge de Léon X. que les Medicis ont repris & afermi leur autorité dans Florence à meſure que leurs envieux les en ont chaſſez. Et dans l'éloge de Clément VII. il raporte l'établiſſement de leur domination ſouveraine au ſac de Rome. *Non è dubio veruno, che ſecondo il fato della Caſa ſua, queſte ſteſſe diſauventure & miſerie non fuſſino ſtate cagioni certiſſime della più ſublime grandezza della famiglia de Medici; percioche parendo all' Imperadore, benche ſenza ſua colpa, haver commeſſo il ſuo eſſercito la maggiore ſceleratezza & enormità, che haveſſe mai potuto commetterſi al mondo da licenza militare, & perciò deſideroſo con ogni ſorte di ſoddisfazione di addolcire & di mitigare le piaghe profondiſſime del Pontefice, con ogni arte, & con ogni humiltà cercava riconciliarſi ſeco, & di renderliſi con ogni ſupremo ſtudio benivolo & amico. Dall' altro canto il Pontefice havendo veduto con iſperienza molto dannoſa, quanto ſieno poco fortunato le leghe di diverſi Principi inſieme; quanto grande la proſperità e felicità di Ceſare; quanto al ſuo uffizio diſconveni-*

va

va nutrir guerre & incendi &c. il 29. di Giugno dell' anno 1529. fece fermar la concordia con l'Imperadore in Barzellona, auvantaggiosissima per lui, perche fra gli altri capi si obligò Cesare rimetter Alessandro, figliuolo di Lorenzo de Medici in Firenze, nella medesima grandezza, ch' erano innanzi fussino cacciati, laqual poi fù maggiore, e di dargli per moglie Margherita sua figliuola naturale con dote d'entrata di 20000. scudi l'anno nel regno. &c..... dichiarando Capo della Republica Alessandro suo genero, & che mancando lui succedessero di mano in mano i figliuoli & descendenti, & i più prossimi della medesima famiglia, si veniva in perpetuo ad haver proveduto in futuro allo stabilimento della grandezza della Casa sua.

Le Connétable de Bourbon avoit pour Ecuyer au Siége de Rome Louïs de Combauld, surnommé le Capitaine, qui le voyant mort le couvrit adroitement de sa casaque, afin que les Allemans, ignorant cet accident, continuassent de poursuivre la victoire qui leur étoit assurée. Cela réussit en efet, Rome fut prise, & le Pape aussi : & Combauld eût le plaisir d'entendre celebrer ses louanges par les Chefs de l'Armée Impériale, qui lui attribuoient presque tout l'honneur de cete victoire posthume. Un

Un Poëte Latin fait mention de l'action de cet Ecuyer dans une prosopopée du sac de Rome, où cete Ville se consóle de son malheur par le plaisir qu'elle avoit eû de voir auparavant périr le Connétable au pié de ses murailles.

Urbis ruinas dum vides, veterem putas
Adesse Romam : cernis hic Romæ quidem
Rudera situmque, Roma sed subtus latet,
Latet sub ipso pondere immenso, suis
Sepulta molibus, & vetus fundat novam :
Tamen ista veterem quærit, & Roma in suis
Romam ruinis ore luctifico vocat.
. . . . solum mihi
Nomen relictum est, cetera eripuit furor.
Superestque solùm Roma quòd, Romæ licet
Nihil supersit, semper à cunctis vocor.
Horrenda series cladium tantæ prior
Eversionis causa : supremum malum
Combaldus, aptè cùm Ducem texit sago
Victumque fecit arte victorem sua.
Solamen istud restat ærumnis, meus
Quòd casus, idem casus Autoris fuit.

FRANÇOIS, troisieme fils de Gilbert Comte de Montpensier, porta le titre de Duc de Châtelleraud, & mourut sans enfans.

Louise de Bourbon, fille de Gilbert, épou-

épousa Louïs de Bourbon-Vendôme, dont elle eût Louïs, premier Duc de Montpensier ; & Charles, Prince de la Roche-sur-Yon, desquels j'ai parlé ci-dessus ; & une fille, nommée Suzanne, mariée par dispense à Claude de Rieux, Comte de Harcourt, qui étoit son parent au quatrieme degré, comme le porte la dispense datée du 5. d'Octobre de l'an 1529. 6me. du Pontificat de Clément VII. Il ne faut pas confondre cete Suzanne avec celle que le Connétable de Bourbon avoit épousée, laquelle étoit fille de Pierre, Duc de Bourbon, & mourut en 1522.

François I. etant prisonnier à Madrid emprunta quelques Terres de Louïs, Comte de Montpensier, pour les donner à l'Empereur, & donna en récompense à Monsieur de Montpensier de Mortagne, la Comté d'Auge, & quelques autres piéces de son Domaine, dont les Montpensiers jouïrent toûjours paisiblement.

La Maison de Bourbon est redevable de son premier agrandissement à Louïs XII. qui aimant tendrement Pierre II. Duc de Bourbon, lui permit de marier sa fille-unique à Charles de Montpensier & consentit encore en faveur de ce mariage, que le

Du-

Duché de Bourbon & le Daufiné d'Auvergne, qu'il prétendoit devoir retourner à la Couronne, comme étant des fiefs masculins, demeurassent au Comte de Montpensier, & à ses descendans. Par où la Maison de Bourbon devint très-puissante. François I. défit l'ouvrage de Louïs XII. en la personne du même Charles, & par un funeste retour Charles défit François I. à la bataille de Pavie, & mit la France à deux doits de sa perte. *Era bene opinione di molti*, dit le Nardi, *che ogni poco più che fussero gagliardi gl' Imperiali, sarebbero stati bastanti à far gran progresso in quel regno, trovandolo senza capo, e spogliato di genti e di danari.*

Depuis la défection du Connétable de Bourbon, la Maison de Montpensier avoit perdu tout son crédit en France, mais elle se releva par celui de l'Amiral Chabot, qui ayant fait épouser Jaqueline de Longvic, sœur de sa femme, à Louis, Prince de la Roche-sur-Yon, lui fit ceder par François I. pour tout ce qu'il prétendoit en la succession du Connétable, son oncle maternel, la Comté de Montpensier, le Daufiné d'Auvergne, & les Terres de la Tour de la Bussiére, & de la Roche en Regnier; avec la faculté de racheter ce qui en avoit été distrait, vendu & aliéné. L'année d'après

1539. près ce mariage le même Roi érigea Montpensier en Duché-Pairie, avec union du Daufiné d'Auvergne, de la Baronie de la Bussiére, & de la Châtellenie d'Ecolle, pour être le tout tenu à une seule foi & hommage de la Couronne de France. Auquel Duché il incorpora aussi le pays de Combraille en 1543. Il n'y a si bon droit, disoit Henri IV. qui ne se perde faute de defense, ou de puissance, ou de justice. Si l'Amiral Chabot n'eût pas soûtenu celui des Montpensiers, cete Maison alloit tomber par terre. Les Princes du Sang ont plus besoin que tous les autres Grans, de cultiver & d'entretenir l'amitié des Ministres & des Favoris des Rois, parce qu'ils sont plus exposez à la défiance, à la jalousie, & aux soupçons du Prince regnant. *Quantò summæ spei, tantò exitio propiores.*

Selon le Laboureur dans ses *Additions aux Memoires de Castelnau*, la Maison de Bourbon est obligée de la conservation de la Couronne à Diane, Duchesse d'Angouleme, fille-naturelle d'Henri II. laquelle réconcilia le Roi de Navarre avec Henri III. comme le marque son épitafe. *Deposito apud illam fidei pignore inter duos potentissimos Reges, Henricum III. & ejus mox successorem Henricum Navarrorum Re-*

Regem, mutua concordia atque amicitia stabilita est.

Après le decès de Marie de Bourbon-Montpensier, Gaston, Duc d'Orleans, vouloit épouser la Princesse Marie de Gonzague-Nevers, mais il en fut empêché par la Reine sa Mére, qui le fit mettre & garder étroitement au Château de Vincennes, d'où il ne sortit qu'après avoir promis par écrit de ne plus penser à ce mariage. Le dessein de la Reine étoit de le marier avec une sœur du Grand Duc Ferdinand II. Gaston sacrifia à la haine de sa Mére une Princesse qu'il aimoit éperdûment; & par échange, sa Mére lui promit de faire chasser de la Cour le Cardinal de Richelieu qu'il haïssoit à mort. Le Procurateur Battista Nani dit que l'aversion de la Reine pour la Gonzague venoit de celle qu'elle avoit concuë depuis sa Régence contre le Duc de Nevers, son pére, qui s'étoit jeté dans le parti des Malcontens : *la Madre abborrendo di vedersi per nuora la figlia dell' inimico, preferiva Anna de' Medici, sorella di Ferdinando Gran Duca, ò Nicola di Lorena, figlia d'Henrico, amendue à lei di sangue congiunte. E perche dubitò ella, che il Cardinale alla Gonzaga inchinasse, cominciò da questo sospetto à convertirsi in isdegno il favore, & hebbero fomite tanti dis-*

dissidii, che renderono altrettanto nell' auvenire le di lei passioni famose, che la vita e la morte ugualmente infelici. Selon cet Historien, la haine de la Reine Mére contre le Cardinal, sa créature & son favori, vint du soupçon qu'elle eût que ce Ministre étoit dans les intérêts de la Gonzague. Quoi qu'il en soit, Gaston ne prit aucune de ces trois Princesses, mais épousa depuis la Princesse Marguerite, sœur du Duc de Lorraine, chez qui il s'étoit retiré. Ce mariage fut declaré non valablement contracté par un Arrêt du Parlement de Paris, daté du 5. Septembre 1634. Mais Gaston tint toûjours ferme contre le Roi, son frére, & contre le Cardinal: ce qui fit dire, qu'il n'avoit jamais montré de constance que dans la plus insigne folie de sa vie, lui qui dans toutes les rencontres avoit sacrifié ses Amis & ses serviteurs aux volontez de la Cour.

Quelques mois avant sa mort, jouant au piquet avec la Dame Mascarani, (N. Larcher) qu'il aimoit à cause de sa bonne humeur & de sa naïveté, un Gentilhomme de sa maison lui aporta une Letre d'un Médecin de Paris, qui lui rendant compte de la maladie d'une personne, que S. A. affectionnoit, disoit: *Vereor, & valde vereor, ne bilis ista nimis intumescens in*

ipsam

ipſam viſcerum ſubſtantiam irruat, eamque deſtruat ac peſſumdet. Voilà, dit Monſieur après avoir leû la letre, une nouvelle qui m'a tout *peſſundé.* Fy donc, Monſeigneur, reprit la Dame, vous ne ſauriez vous abſtenir de dire de vilains mots.

Le jour qu'il mourut voyant tous ſes domeſtiques à genoux autour de ſon lit: *domus mea*, dit-il, *domus deſolationis vocabitur.*

BATARDS DE BOURBON ECLESIASTIQUES.

CHARLES DE BOURBON, frére-naturel du Roi Henri le Grand, fut nommé à l'Archevêché de Rouen au mois de Novembre de l'an 1594. & en prit poſſeſſion par Procureur le 24. de Decembre ſuivant: mais le Siége ayant été declaré vacant après que le Roi eût reçu l'abſolution du Pape, Charles fut obligé de ſe pourvoir en Cour de Rome, où il obtint l'expédition gratuite de cet Archevêché, dont il prit une ſeconde fois poſſeſſion au mois de Juin de 1597. Et comme Henri IV. ſouhaitoit fort qu'il fût honoré de la Pourpre Romaine, afin que les Cardinaux François ne priſſent pas ſéance au-deſſus de lui, le Pape

Clément VIII. trouva un tempérament, qui fut d'acorder un indult à Charles, en vertu duquel il joüiroit de tous les honneurs & de toutes les prérogatives du Cardinalat, & précederoit ceux, dont la promotion seroit postérieure à cet indult.

Mais Henri IV. qui lui avoit procuré cete distinction, gâta tout en le faisant Chancelier de l'Ordre du Saint Esprit: par où il le rendoit inférieur non seulement aux Prélats Commandeurs, mais encore à tous les Chevaliers de l'Ordre, en qualité d'Officier: qualité qui seioit mal au fils d'un Roi de Navarre, & encore plus mal au frére d'un Roi de France. C'est-pourquoi Charles se démit aussi-tôt de cete charge, en laquelle succeda Guillaume de l'Aubépine, seigneur de Châteauneuf. Car il étoit ridicule, que le frére du Roi fût simple Officier d'un Ordre, dont Jâques Amyot, Précepteur de Charles IX. & d'Henri III. avoit été Commandeur. C'est par cete raison que le nom de Charles de Bourbon, Archevêque de Rouën, est omis dans tous les Catalogues imprimez des Chevaliers & des Officiers de cet Ordre. Le seul Pére Anselme, Augustin déchaussé, a fait mention de lui parmi les Prélats Commandeurs, plutôt pour lui donner le rang qui convenoit à sa naissance; que

què pour avoir ignoré celui qu'il avoit tenu dans l'Ordre.

Quand le Bailly de Valencey, Ambassadeur de France à Rome, demanda le Chapeau pour HENRI DE BOURBON, Duc de *Verneuil*, Evêque de Mets, fils-naturel d'Henri IV. le Pape Innocent X. lui fit une déduction de toutes les Bulles qui excluoient du Cardinalat les enfans-naturels des Rois, & le pria de détourner adroitement le Roi de cete nomination: parce que, disoit-il, quand même je pourrois me résoudre à déroger à ces Bullès, je me garderois bien de le faire dans un tems que le Roi d'Espagne demande aussi un Chapeau pour Don Juan d'Autriche, son bâtard. Si je le fesois, ce seroit un exemple, que tous les Rois & tous les autres Princes Catoliques m'allégueroient pour procurer cet honneur à leurs fils-naturèls: ce qui à la fin rempliroit le sacré Collége de bâtards, & aviliroit une dignité, dont leurs enfans légitimes se tiennent très-honorez. Temoin le Cardinal Albert d'Autriche fils & frére d'Empereurs; le Cardinal Infant, fils & frére de Rois d'Espagne; les Cardinaux Alfonse & Henri, fils & fréres de Rois de Portugal; Jean-Albert, fils & frére de Rois de Pologne; Maurice, fils & frére de Ducs de Savoie.

Le Duc de Verneuil jouïssoit de plus de quatre-cens-mille livres de rente en bénéfices, lorsqu'il se maria. Nota, que tous les Officiers de ce Duc, excepté les deux Aumôniers, possedoient des bénéfices. Son Suisse même en avoit deux, & son Ecuyer de cuisine, un.

Le Religieux qui administra le Viatique à JEANNE-BATISTE DE BOURBON, Abbesse de *Fontevrault*, lui presentant l'hostie, avec cete apostrofe, *Accipe, Soror, Viaticum* &c. elle lui arrêta brusquement la main, & lui dît avec émotion, dites, dites, *Mater*, un arrêt vous l'ordonne; préférant toute moribonde qu'elle étoit son point-d'honneur de Chef d'Ordre à l'humilité Chretienne & religieuse.

La Reine Anne d'Autriche, mére de Louïs le Grand, disoit, que les enfans-naturels des Rois étoient Princes; mais que cete prérogative ne passoit point à leurs enfans.

BOURBON-L'ARCHEMBAULD. COMBAULD.

La Maison de Combauld èst, à ce qu'on prétend, une branche de l'ancienne Maison de Bourbon-l'Archembaud, qui florissoit dès

dès le tems de Charlemagne. Voici des vers qui le disent ainsi.

Antiqua origo Borboniæ Domûs
Communis illis, Regius antequam
Princeps vir hæredi daretur
Borbonii tituli puellæ. *

Ut nempe Combaldis generi tuo
Dat clarus Archembaldus originem
Herois autor sanguinis qui
Amodò Francica sceptra torquet.

Les Combaulds se disent issus de Combauld de Bourbon, quatrième fils de Gui, Sire de Bourbon & de Dampierre, & de Marguerite de Bourbon, lequel quita le surnom de Bourbon, & prit celui de la Terre de Larbour en Bourbonnois, qui lui étoit échuë en partage, comme il se pratiquoit en ce tems-là. C'est ainsi que Robert & Pierre de France, tous deux fils de Louïs le Gros, prirent les surnoms de Dreux & de Courtenay; & qu'à leur exemple d'autres cadets de la Maison Roya-

* Ce *Regius Princeps* étoit Robert quatrieme fils de S. Louïs, lequel épousa Beatrix de Bourgogne, unique héritiére du nom & de la Baronnie de Bourbon.

le ſe firent apeller d'Evreux & d'Artois du nom de leurs apanages.

Il y avoit alors encore une autre coûtume qui regnoit dans les grandes Maiſons. C'eſt que pour conſerver la Memoire de ceux qui les avoient élevées & illuſtrées, on y perpétuoit leur nom de batême, qui par ſucceſſion de tems devenoit agnom & ſurnom dans ces familles. Temoin les Maiſons de la Rochefoucauld & de la Rocheguyon, qui ont converti les noms de Foucauld & de Guion en ſurnoms domeſtiques héréditaires ; la Maiſon de Laval, dont les aînez, au nombre de vint, ont porté le nom de Gui, & les filles aînées des aînez celui de Guionne ; la Maiſon d'Anglure, dont le Chef s'apelle & s'appellera toujours Saladin ; la Maiſon du Gueſclin, où le nom de Bertrand avoit paſſé en ſurnom, pour honorer la memoire du Connétable Bertrand du Gueſclin. La Maiſon de Combauld a fait la même choſe. Le fils de Combauld de Larbour fut baptiſé ſous le nom & l'agnom de Noël Combauld : le fils de celui-ci fut nommé ſur les fonts Gabriel Combauld ; & le fils de Gabriel, Fiacre Combauld, lequel tranſmit le nom de Combauld à ſes enfans pour ſurnom héréditaire.

La filiation de Combauld de Larbour eſt

juſ-

justifiée par des titres, qui le font frére d'un Archembaud, Sire de Bourbon, qui avoit épousé une Dame de Mello. Or il est constant que ce Seigneur de Bourbon étoit Archembaud VIII. surnommé le Grand, fils aîné desdits Gui & Marguerite, & par conséquent Combauld de Larbour avoit les mêmes pére & mére. C'est pourquoi ses descendans ont eû soin de conserver toujours pour cri de guerre, *Bourbon*, & pour dicton, *Je ne le quite à nul autre.*

BOURGOGNE. LORRAINE.

Pendant que Charles, Duc de Bourgogne, étoit ocupé au siége de Nuz, René, Duc de Lorraine, lui envoya denoncer la guerre par un herault, qui, pour cet efet, lui presenta le gantelet ensanglanté, selon la coutume de ce tems-là. Le Bourguignon répondit au defi du Lorrain par des bravades: & pour montrer le mepris qu'il fesoit d'un si foible ennemi, il fit donner à ce herault un de ses meilleurs habits avec douze florins, usant de ces paroles: *Mon ami, c'est pour les bonnes nouvelles que tu m'as aportées de la part de ton Maître.* Ce fut néanmoins ce defi, dont il vouloit paroître si joyeux, qui le contraignit de le-

ver le ſiége de Nuz, & de conſentir que cete Place fût miſe entre les mains du Légat du Pape Sixte IV. pour en faire ce que le Siége Apoſtolique en ordonneroit... Le Roy d'Angleterre, dit Comines, travailloit de toute ſa puiſſance à faire partir le Duc de Bourgogne de devant Nuz, & fut Ambaſſadeur, par deux fois, de cete matiére le Seigneur de Scalles, très-gentil Chevalier, & pluſieurs autres. Le Duc de Bourgogne ſe trouva oſtiné : & lui avoit Dieu troublé le ſens & l'entendement : car toute ſa vie il avoit travaillé pour faire paſſer les Anglois (en France ;) & à cete heure qu'ils étoient prêts, & toutes choſes bien diſpoſées pour eux, tant en Bretagne qu'ailleurs, il demeuroit oſtiné à une choſe impoſſible de prendre. Il s'excuſoit envers les Anglois ſur ſon honneur qui ſeroit foulé s'il levoit le ſiége. Et dans un autre chapitre : Deux choſes (ajoûte-t-il) preſſoient extremément ledit Duc de le lever : l'une étoit la guerre que le Roy lui faiſoit en Picardie, où il lui avoit brûlé trois belles petites villes, & un quartier du plat pays d'Artois & de Pontieu. L'autre étoit la grande armée que faiſoit le Roy d'Angleterre à ſa requête & pourſuite, à quoi il avoit travaillé toute ſa vie pour le faire paſſer deça, & jamais n'en avoit pu venir

à

à bout juſqu'à cete heure..... Jugez en quelle extrémité ſe trouvoit ledit Duc, de ſe voir ainſi preſſé par la guerre que lui faiſoit le Roy, & menacé de ſon ami le Roy d'Angleterre; & d'autre côté voir la ville de Nuz en tel état, qu'en moins de quinze jours il les pouvoit avoir la corde au cou par famine..... ſi Dieu n'eût voulu troubler le ſens audit Duc , & préſerver ce Royaume, eſt-il de croire, que ledit Duc ſe fût allé amuſer oſtinément devant cete forte Place de Nuz ainſi deffenduë, veûque toute ſa vie n'avoit ſeû trouver le Royaume d'Angleterre diſpoſé à faire armée deçà la Mer? Ainſi verrez, que Dieu le diſpoſa de tous points à faire contre la raiſon de ce que le cas requeroit.

Ce ne fut pas de gayeté de cœur que le Duc René dénonça la guerre au Duc Charles. Il s'y détermina par trois raiſons. La premiére, que Charles refuſoit d'exécuter un Traité fait entr'eux le 10. Octobre 1474. par lequel il étoit dit expreſſement que les gens de Charles évacueroient les villes d'Eſpinal, Darney , Preny , Neufchâtel, & autres dans un certain tems préfix: qu'en allant & venant par le pays ils s'abſtiendroient de toutes oppreſſions & violences; & que s'ils en faiſoient quelqu'une, le dommage ſeroit reparé prontement,

& ſans aucun deport. Ce tems étoit déja paſſé, & le Bourguignon retenoit toûjours les Places, où ſes ſoldats pilloient, rançonnoient, & violoient impunément. La ſeconde, que l'Empereur, le Roi de France, & les Villes de Baſle, Strasbourg, Colmar, Schleiſtat, Munſter, en Alſace, & Rosheim, le menaçoient de le traiter comme ennemi, s'il ne ſe declaroit contre le Bourguignon. La troiſiéme, que Louïs Onze le fit avertir par les Seigneurs de Craon & de Senoncourt des pourſuites que le Duc Charles faiſoit auprès de René, Roy de Sicile, pour ſe faire donner la Comté de Provence, à ſon préjudice de lui Duc René, qui en étoit le légitime héritier, comme fils d'Yoland, fille du Roy René, & heritiére de Nicolas Duc de Lorraine & de Calabre, ſon neveu mort en 1473.

Le Duc Charles aſſiégea la ville de Nancy à la fin d'Octobre 1475. & y entra par compoſition le dernier jour du mois de Novembre ſuivant avec une pompe extraordinaire. Il portoit une toque rouge, ſurmontée d'une croix enrichie aux quatre bouts de quatre pierres ineſtimables, ſavoir un diamant, un rubis, un ſafir, & une eſcarboucle. Il avoit pour compagnie le Duc de Cleves, le Prince de Tarente, Antoine, ſon frére bâtard; Filippe de Hoch-

berg

berg Marquis de Rotelin ; les Comtes de Naſſau, de Simay, de Merles, & de Campobaſſo, le Seigneur de Bieure, de la Maiſon de Croüy, & les Baillis de Hainaut & de Brabant, tous bien montez & richement vétus : douze pages habillez magnifiquement, avec un armet en tête couronné d'un cercle d'or ſemé de pierreries. Ses Archers étoient couverts de hoquetons d'orfevrerie à ſa deviſe ; & tout le reſte de ſon train & de ſon équipage ne cedoit en rien à celui des plus grans Rois. Et quand il fut arrivé devant le portail de l'Egliſe de S. George, il fit preſent de ſa monture aux Chanoines de ce Chapitre qui, depuis la vendirent cent florins d'or. Et après avoir ouï la Meſſe, il préta le ſerment acoûtumé des Ducs de Lorraine entre leurs mains, & y ajoûta beaucoup d'autres promeſſes, comme font ordinairement les Princes qui aquierent de nouveaux Etats. Le 27. du mois ſuivant, il tint les Etats du pays dans la grand' ſale du Château de Nancy où il dit Que, ſelon le droit de la guerre, qui eſt le ſouverain droit, il pouvoit leur impoſer telles loix qu'il lui plairoit ; mais que cela répugnoit à ſon naturel, qui lui avoit toûjours fait préférer l'amour à la crainte : que bien loin de vouloir uſer du droit de vainqueur envers eux, il ſe feroit un plaiſir non

ſeulement de les maintenir en leurs anciennes franchiſes & libertez, mais encore de les augmenter autant qu'il pourroit: qu'il prétendoit agrandir la ville de Nancy juſqu'au gué de Tomblaine, & de plus y établir ſa réſidence ordinaire, atendu que Nancy ſe trouvant ſitué preſque au milieu de ſes Principautez & Seigneuries, ce lieu lui ſeroit plus commode que tout autre, pour tendre de tous côtez les mains à ſes Sujets, & pour ſubvenir prontement à leurs beſoins. Et comme il ſavoit, que les Lorrains aimoient fort le Duc René, & que ſa perte les afligeoit plus qu'ils n'oſoient le montrer; il ajoûtoit, pour les conſoler qu'ils ne perdroient rien au change, parce qu'étant beaucoup plus puiſſant que René, il ſauroit mieux les deffendre & les ſecourir en tems de guerre: qu'en ſon abſence il leur laiſſeroit pour Gouverneur & Lieutenant Général ſon couſin le Seigneur de Bieure, dont la ſageſſe & la douceur leur répondoient du bon & gracieux traitement qu'ils devoient eſpérer de leur nouveau Maître.

Il leur parla de la ſorte, pour les guérir de la peur qu'ils avoient de tomber ſous la main d'un Gouverneur, qui reſſemblât à ce Pierre Archambault que les Suiſſes avoient tout nouvellement fait décapiter à Baſle pour les concuſſions & violences par lui com-

commiſes dans la Comté de Ferrette. Ce qu'en dit Comines eſt digne d'être écrit ſur les tabletes des Princes, qui veulent conſerver leurs conquêtes. La Comté de Ferrette fut ôtée des mains du Duc de Bourgogne, & fut Meſſire Pierre d'Archambault, Gouverneur dudit pays pour ledit Duc, la cauſe de cet inconvenient, qui fut bien grand pour ledit Duc : car tous ſes autres maux en vinrent. Un Prince doit bien avoir l'œil ſur quels Gouverneurs il met en un pays nouvellement joint à ſa Seigneurie : car au lieu de traiter les Sujets en grand' douceur, & en bonne juſtice, & de faire mieux qu'on ne leur avoit fait le temps paſſé, celui-ci fit tout le contraire : car il les traita en grande violence & en grand' rapine : & mal lui en prit, & à ſon Maître.

Sigiſmond, Duc d'Autriche, avoit engagé cete Comté de Ferrette au Duc de Bourgogne, pour cent mille Florins d'or, parcequ'il n'étoit pas aſſez fort pour la défendre contre les Suiſſes, ſes voiſins, qui lui feſoient alors la guerre. Mais après avoir fait la paix avec eux, par le conſeil & l'autorité de Louïs Onze, il reprit ſon pays de Ferrette, & retint l'argent du Bourguignon, d'autant plus hardiment, qu'il ſe ſentoit apuié de la protection du

Roi de France, & de la nouvelle alliance des Suiſſes, & des Villes Impériales du Rhin. Au reſte, Comines a bien raiſon de dire, que cete réconciliation & alliance des Suiſſes avec le Duc Sigiſmond d'Autriche, dont ils avoient été long-tems ennemis, fut une des plus ſages choſes qu'il fit en ſon tems, & plus au dommage du Duc de Bourgogne.

Ce Duc animé de reſſentiment contre les Suiſſes, pour avoir aidé à lui ôter le pays de Ferrette, alla aſſiéger la petite ville de Granſon, & la prit quelques jours après. Comines dit, que les aſſiégez ſe rendirent à lui à ſa volonté, & qu'il les fit tous mourir. Mais je trouve plus de vraiſemblance à ce que dit l'Auteur anonyme d'une petite hiſtoire contenant les choſes les plus mémorables du regne de René, Duc de Lorraine, lequel dit avoir veû les Memoires de ce tems-là, comme il y paroît bien par les faits curieux & circonſtanciez dont elle eſt remplie. Le Duc de Bourgogne, dit-il, ſe réſolut, contre l'avis de ſes plus fideles ſerviteurs, (qui étoit de laiſſer rafraîchir ſes gens encore tout recrus des fatigues du ſiége de Nutz, & de la conquête de Nancy) à une autre guerre qu'il entreprit contre les Suiſſes; partie pour ſe vanger des torts qu'il diſoit avoir reçu d'eux pendant les guerres précédentes; partie,

partie, pour rétablir le Comte de Romont son parent, és places, lesquelles lui avoient été par eux enlevées...... Et en cete résolution s'en alla au mois de fevrier assiéger la ville de Gransson, laquelle il prit par composition, qui portoit entre autres choses la vie sauve des assiégez. Nonobstant quoi il ne laissa pas de faire pendre tous les Suisses qu'il y trouva, au nombre de plus de 500. Ce qui émut tellement les autres venus à leur secours, qu'ores qu'ils fussent de beaucoup plus foibles que lui, ils lui donnérent bataille, le défirent tout à plat, & pillérent son camp, entre les dépouilles duquel se trouva son gros diamant, tenu pour le plus beau de la Chretienté. Puis reprirent la ville, & firent pendre tous les Bourguignons qu'ils y trouvérent. A cete revanche quadre bien la prudente reflexion d'un grand Politique, qui manioit les afaires de France à Rome sous nos Rois Henri III. & Henri IV. L'instabilité des choses de la guerre, dit-il dans une de ses dépêches, fait que ceux qui aujourdui ont eû du meilleur, auront demain du pire, & seront traitez de même qu'ils auront traité les autres. Considération qui a toujours retenu les hommes sages & les grands Capitaines de devenir insolens en la victoire, & d'ordonner rien de cruel contre les prison-

niers

niers de guerre, ſachant qu'autant leur en pouvoit advenir à eux-mêmes ; & que celui qui a été cruel envers autrui, ne doit trouver miſéricorde pour lui, ayant enſeigné aux autres, comme il devoit être traité lui-même. *Letre du 4. Nov. 1582. écrite par M. d'Oſſat au nom de Monſieur de Foix Ambaſſadeur à Rome.*

Comines dit, que le Duc de Bourgogne eût tant de honte & douleur de la perte de la bataille de Granſon, qu'il en tomba fort malade ; & que jamais depuis il n'eût l'entendement ſi bon qu'il avoit eû auparavant. Cete perte fut bien-tôt ſuivie d'une autre encore plus douloureuſe, qui fut celle de la bataille de Morat, dans le Canton de Berne, où il fut entiérement defait, & mis en fuite. Et ne lui en prît point, ajoûte Comines, comme de la bataille precedente, où il n'avoit perdu que ſept hommes d'armes, parce qu'alors les Suiſſes n'avoient point de gens de cheval... Le Seigneur de Contay confeſſa au Roi, moi préſent, qu'en ladite bataille étoient morts 8000. hommes du parti dudit Duc, & d'autres menues gens aſſez, & crois, à ce que j'en ai peû entendre, qu'il y avoit bien dix-huit mille morts en tout. Selon l'Anonyme que je viens de citer, le nombre des morts fut de 25000. hommes, ou en-

environ. Les tentes & pavillons du Duc de Bourgogne, avec tout ce qui étoit dedans, vinrent à la part du Duc René, comme Général de l'Armée, outre les piéces qui se trouvérent avoir été amenées de Nancy, qui lui furent toutes renduës avec beaucoup de remercimens, & promesse de lui fournir gens pour le recouvrement de ses pays. Cete bataille fut donnée la veille de la Saint Jean de 1476. ou, selon d'autres, deux jours auparavant. Le Duc René y combatit long-tems à pié, aïant eû son cheval tué sous lui.

Près de Morat on voit encore une Chapelle, où sont entassez comme dans nos cimetiéres, les os des Bourguignons, avec cete inscription latine & piquante: EXERCITUS. CAROLI. BURGUNDIÆ. DUCIS. HOC. SUI. MONIMENTUM. RELIQUIT. c'est-à-dire: *L'Armée de Charles, Duc de Bourgogne, a laissé ici ce monument de sa défaite.* Cete épitafe ne deplaît pas moins aux Bourguignons, que la Cuve de pierre qui se voit à Aiguemortes, où leurs compatriotes furent salez par les habitans de cete ville, lorsqu'elle chassa les Anglois: d'où est venu le sobriquet de *Bourguignon salé.*

Au reste, s'il est vrai que la bataille de Morat se donna le 23. ou, selon Mezeray, le 20. de Juin, Comines s'est mepris en la

la date, quand il dit, que le Duc de Bourgogne perdit les deux batailles de Granſon & de Morat en trois ſemaines : car la premiére fut donnée le 5. d'Avril.

Quoi qu'il en ſoit, ces deux batailles gagnées par les Suiſſes, en acheminérent une troiſième, où le Duc de Bourgogne fut tué, & tous les principaux Seigneurs de ſon Armée faits priſonniers, ſavoir Antoine & Baudouin ſes fréres-naturels; les Comtes de Naſſau, de Retel, & de Simay; les Seigneurs de Nimont, de Dircey, d'Aremberg, de Crouy, d'Aricourt, de Neufchaſtel, de Bergh, & de Galiot.

Ledit Duc de Bourgogne, dit Comines en parlant du ſecond Siége de Nancy, ſe mit encore après ſon éteuf à remettre le Siége devant Nancy : & lui eût mieux valu n'avoir été ſi obſtiné en ſa pourſuite : mais Dieu prépare tels vouloirs extraordinaires aux Princes, quand il lui plaît muer leur fortune. Si ledit Seigneur eût voulu uſer de conſeil, & bien garnir les petites places d'alentour, il eût en peu de tems recouvré la ville : car elle étoit très-mal pourvuë de vivres : & eût peû rafraichir ſon armée, & la refaire.

L'Auteur Anonyme raconte une choſe, dont Comines ne parle point, & qu'il n'au-

n'auroit pas omiſe s'il l'eût ſeûe : car elle eſt très-conſidérable, & ſert à montrer comme les Princes les plus fiers & les plus orgueilleux ſont quelquefois contraints de rechercher l'alliance & l'amitié de ceux qu'ils mepriſoient auparavant.

Le Duc René, dit-il, s'étant rendu près des Suiſſes, les trouva, contre ſon eſpérance, fort ébranlez de la bonne volonté, en laquelle il les avoit laiſſé partant d'auprès d'eux peu après la Journée de Moratte. Cela provenoit de l'artifice & induſtrieuſe pratique d'un certain Liégeois, lequel le Duc de Bourgogne avoit envoyé vers eux, pour leur dire, comme ſon Maître étoit grandement deplaiſant de les avoir ataqué ſi mal à propos à Granſon & à Moratte, y ayant été pouſſé par le mauvais conſeil de ceux auſquels il ſe fioit le plus : preſt néanmoins d'en réparer le tort & l'injure par toute telle ſatisfaction que raiſonablement ils pourroient deſirer ; ſi tant étoit que l'honneur de leur victoire redoublée ſur lui, & le profit du butin & de la dépouille de deux ſiennes floriſſantes Armées ne leur ſuffit. S'ofrant au reſte de contracter alliance & confédération avec eux, à telles conditions qu'ils auroient ocaſion de s'en contenter.

Voilà certes un langage bien diférent de

ce-

celui qu'il avoit tenu auparavant à leurs Ambaſſadeurs, qui outre la reſtitution du païs de Vaux pris ſur le Comte de Romont, venoient lui offrir de laiſſer toutes les alliances pour la ſienne, & de le ſervir de ſix-mille hommes armez contre Louïs Onze même. A quoi, dit Comines, ne voulut le dit Duc entendre, quoi que pour le démouvoir de cete guerre, ils lui eûſſent remontré, que contre eux ne pouvoit rien gagner, à cauſe de la pauvreté de leur pays, qui étoit telle, que les éperons & mors des chevaux de ſon Oſt valoient plus d'argent que n'en pourroient payer de rançon tous leurs habitans, s'ils étoient pris.

Mais (ajoûte l'Anonyme) le Duc René leur ayant gravement remontré, que ce langage du Duc de Bourgogne ne partoit point d'une ſincere volonté, étant le Prince de ſon temps qui plus volontiers ſe reſſentoit des torts & griefs qu'on lui avoit une fois faits, & auquel encore les moyens qu'il pourroit aquerir de nouveau en Lorraine, lui feroient d'autant plus croître l'envie de leur courir ſus derechef, que cete nouvelle conqueſte lui ſerviroit comme d'une planche, pour y faire paſſer juſqu'à eux tout ce qu'il voudroit tirer de ſes Pays-bas, n'y reſtant plus pour en faire la continuation, que l'entre deux du Comté de Fer-

Ferrette, duquel il s'étoit dès auparavant voulu aſſeûrer au moyen de l'engagement qui lui en avoit été fait par ceux de la Maiſon d'Autriche. Preuve ſuffiſante du projet qu'il avoit fait depuis long tems, de les entamer un jour, & de ſe faire paſſage au travers d'eux, pour donner juſqu'aux Alpes, & s'ôter de l'œil ce fétu, qui le gardoit de voir de l'Ocean juſqu'au pié d'icelles. Comines explique encore mieux ce projet : Le Roi qui étoit ſage, dit-il de Louïs Onze, craignoit que par force le Duc de Bourgogne ne joignît ces Suiſſes à lui. De la Maiſon de Savoie ledit Duc en diſpoſoit comme du ſien. Le Duc de Milan étoit ſon Allié. Le Roi René de Sicile lui vouloit mettre ſon pays de Provence entre les mains : & ſi les choſes fuſſent advenuës, il tenoit de pays depuis la Mer de Ponant juſques à celle de Levant en ſon obéïſſance ; & n'eûſſent ceux de nôtre Royaume eû ſaillie ſinon par Mer, ſi ledit Duc n'eût voulu, tenant Savoie, Provence & Lorraine.

La bataille de Nancy ſe donna le 5. de Janvier 1476. ſelon Comines, qui compte à la mode de ſon tems, auquel l'année commençoit à Pâques : mais à compter ſelon nôtre uſage qui eſt de la commencer en Janvier, c'étoit 1477.

Com-

Comme les particularitez de la mort du Duc de Bourgogne ne se trouvent que dans la petite Histoire anonyme, & que cete Histoire, qui peut servir de suplément aux Memoires de Comines, est inconnuë à beaucoup de Gens de letres, j'ai lieu de croire que l'on prendra plaisir à les lire dans un extrait. Et le voici:

„ Le Duc Charles voyant son arriere-„ garde tâtée si vivement de toutes parts, „ qu'elle s'en alloit entiérement défaite, „ avoit commandé au Sieur de Lalain de „ partir de son rang pour aller au secours: „ Mais la plûpart de ses gens emportez „ d'effroi à la vue du carnage qui s'étoit „ fait de leurs compagnons, & désolez „ d'ouïr le cor des Suisses, au son duquel „ ils avoient été si rudement maniez à „ Gransson & à Moratte; l'abandonné-„ rent tous pour se sauver, qui çà, qui „ là, vers les montagnes. Ce qui fut cau-„ se qu'il se résolut d'y aller lui-même: & „ comme on lui acommodoit son armet, „ advint que le lion d'or, qu'on y avoit „ mis pour cimier, tomba sur l'Arçon „ de la selle; dont il prit un si mauvais „ augure, qu'il dît incontinant, *hoc est* „ *signum Dei*: & néanmoins ne laissa de „ passer outre, & de se fourrer où le com-„ bat étoit le plus furieux, avec tant de

„ va-

„ valeur & de courage, que s'il eût été „ ſuivi comme il apartenoit, il eût infail- „ liblement fait quiter à ſon ennemi l'a- „ vantage qu'il avoit gagné ſur lui. En- „ fin, s'apercevant que peu de ſes gens „ rendoient combat autour de lui; & que „ Jâques Galiot, * qui conduiſoit ſon „ arriere-garde, ayant pris l'épouvante, „ s'étoit ſauvé à la fuite avec la plûpart „ des ſiens du côté de Tomblaine: même „ que ſa bataille affoiblie du meilleur de „ ſa Cavalerie avoit pris parti où mieux „ elle avoit peû; il ſe réſolut à la choſe „ laquelle il avoit toujours le plus blâmée, „ qui fut de ménager ſa vie par une prom- „ pte fuite, lui qui n'avoit jamais veû la „ peur au viſage; & duquel on diſoit par „ tout, qu'il ne craignoit rien en ce mon- „ de que la chute du Ciel. Et en cete „ perplexité prit le galop entre la ville & „ les montagnes, à intention de gagner le „ chemin de Metz. Mais ſuivi de près, „ ſans être néanmoins autrement reconnu, „ il fut arrêté au paſſage d'un ruiſſeau, où „ ſon cheval s'embourba, & tué de trois

„ coups

* Gentilhomme Napolitain, que Comines qualifie de très-vaillant, honorable, & loyal Gentilhomme, & dit être mort en grand honneur & renommée, après avoir longuement vécu.

„ coups qu'il reçut en méme inſtant : l'un „ proche le fondement ; l'autre en l'une „ des cuiſſes ; & le troiſième au-deſſus de „ l'oreille, lequel lui ouvrit la teſte juſ- „ qu'aux dents.

„ On tient que ce fut un nommé Clau- „ de de Bauzemont ou de Blaumont, „ Châtelain de Saint-Dié, qui l'abatit de „ cheval d'un coup de lance qu'il lui don- „ na à l'endroit de la croupiére : homme „ ſourd, & auquel vraiſemblablement le „ Duc s'étoit declaré en ce detroit, ſans „ être par lui entendu. Mais depuis ayant „ apris que c'étoit le Duc qu'il avoit ain- „ ſi abatu, il en prit un tel regret qu'il en „ mourut.

On pourroit dire ici que Dieu permit que le Duc de Bourgogne fût tué par un ſourd, en punition de l'avoir été envers un Gentilhomme Provençal qui allant au ſuplice demandoit à lui parler pour lui reveler la trahiſon du Comte de Campobaſſe. „ Et finalement, *dit Comines*, Ciſron fut „ pendu : qui fut au grand préjudice du „ Duc de Bourgogne : & lui eût mieux „ valu n'avoir été ſi cruel, & humaine- „ ment ouïr ce Gentilhomme : & para- „ vanture que s'il l'eût fait, ſeroit encore „ en vie, & ſa Maiſon entiére. " *Et une page après :* „ Tout ainſi comme en ce

„ pro-

„ propre lieu de Nancy il avoit fait mou-
„ rir ledit Cifron, lequel il ne voulut ouïr
„ parler (comme homme qui avoit jà
„ l'ouïe bouchée, & l'entendement trou-
„ blé) fut à cete propre place trahi par ce-
„ lui auquel plus se fioit &c.

„ Son corps fut tiré hors d'un ruiſſeau,
„ dans la glace duquel il avoit le viſage
„ engagé. Aporté à Nancy dans une
„ maiſon bourgeoiſe, il fut reconnu par
„ Meſſire Olivier de la Marche, ſon
„ Chapelain; par Maître Matieu Lope
„ Portugais, ſon Medecin; par ſes valets
„ de Chambre, & pluſieurs autres de ſes
„ domeſtiques, aux marques ci-après de-
„ clarées, ſavoir, qu'il étoit de petite
„ taille, membru & ramaſſé; qu'il lui
„ manquoit quelques dents du deſſus;
„ qu'il avoit en la gorge une cicatrice pro-
„ venuë d'une plaie reçuë à la Journée de
„ Montl'hery; & une autre cicatrice ſur
„ une épaule; une fiſtule au côté droit du
„ penil; & finalement l'ongle d'un orteil
„ aucunement enfoncée.

„ Le dimanche ſuivant 12. du mois il
„ fut inhumé en l'Egliſe de S. George
„ avec la plus grande pompe dont on ſe
„ pût aviſer. Soit remarqué en paſſant,
„ que lorſque le Duc Charles aprit la nou-
„ velle de Nancy repris par le Duc René,

„ (*c'étoit au mois d'Octobre*;) il jura par
„ Saint George, qu'il y rentreroit avant
„ la feſte des Rois: ce qui lui advint deux
„ ou trois jours après, mais autrement
„ qu'il ne l'entendoit.

Je trouve encore une autre choſe à remarquer ici: c'eſt que le corps du Provençal, que le Duc Charles avoit fait pendre un mois ou cinq ſemaines auparavant, repoſoit devant le grand Autel de cete Egliſe de S. George: de ſorte que ce Gentilhomme ſe trouvoit enterré fort près de ce Duc, comme pour lui reprocher à jamais ſon injuſtice & ſon oſtination, & lui dire tacitement: *Mon Prince, nous n'aurions pas perdu la vie, ni vous, ni moi, ſi vous eûſſiez voulu m'entendre: je vous l'aurois ſauvée, & vous me l'auriez donnée.*

„ Le Duc René (continuë l'Anony-
„ me) rendit le même office de pieté au
„ Seigneur de Bieure, ſon parent, lequel
„ il fit enterrer auprès du Duc Jean, ſon
„ oncle, & au Seigneur de Rubempré,
„ tous deux trouvez étendus auprès du
„ corps du Duc de Bourgogne leur Maî-
„ tre. Il fit auſſi enterrer tous les autres
„ morts en un Cimetiere, où fut bâtie
„ une Chapelle, qui s'apelle encore la Cha-
„ pelle des Bourguignons.

„ Au

„ Au lieu où fut trouvé le corps de leur
„ Duc fut érigée une Croix à double croi-
„ ſon, où ſe liſent ces vers

En l'an de l'Incarnation
Mil quatre-cens ſeptante-ſix,
Veille de l'Apparition,
Fut le Duc de Bourgogne occis,
Et en bataille ici tranſis
Où Croix ſuis miſe pour memoire,
René Duc des Lorrains mercy
Rendant à Dieu pour la victoire.

René n'avoit pas encore 23. ans lorsqu'il gagna cete bataille. C'eſt pourquoi le Duc Charles le mepriſoit, répondant à ceux qui le prioient de ne la point hazarder, *Que plutôt il choiſiroit mille morts, & même la ruine totale de ſa Maiſon, que d'endurer qu'on diſt de lui, que cet enfant lui eût fait prendre la fuite.* Et pourtant il la prit dès le lendemain, comme il avoit fait dans les deux batailles précédentes, où, dit Comines, il perdit honneur & chevance.

„ Aux nouvelles de cete mémorable
„ victoire, dit encore l'Anonyme, arrivé-
„ rent vers le Duc René gens de la part
„ de ſon Ayeul René Roy de Sicile, avec
„ charge de lui dire, que ſa volonté étoit

„ de l'inſtituer ſon héritier en toutes ſes
„ terres & ſeigneuries, pourvu qu'il vou-
„ lût quiter le nom & les armes de Lor-
„ raine, & prendre celles de la Maiſon
„ d'Anjou. De quoi il s'excuſa avec plu-
„ ſieurs belles raiſons : s'offrit néanmoins
„ de porter ſes Armes miparties de Lor-
„ raine & d'Anjou, & lui en envoya un
„ blaſon tellement deviſé qu'il eſpéroit que
„ l'on en ſeroit content. Mais le Roy
„ René naturellement prompt à la colére
„ ne put ſe tenir de dire hautement, qu'il
„ en trouveroit bientôt un autre qui feroit
„ ſon profit de ce refus. Louïs Onze fut
„ averti de cela par les penſionaires qu'il
„ avoit dans la Maiſon de ce Prince.
„ C'eſt-pourquoi il traita ſous main de
„ cete ſucceſſion avec Charles Comte du
„ Maine & de Mortagne, * frére puîné
„ dudit Roy René. Et fut à ces fins
„ aviſé entr'eux, qu'il iroit prontement
„ trouver ledit Roy ſon frére, pour ga-
„ gner la place pendant ce mécontente-
„ ment, & ſe faire nommer de lui ſon
„ héritier univerſel. Ce qu'il fit aiſément,
„ l'y ayant jà trouvé diſpoſé par les me-
„ nées

* Ce Comte Charles étoit neveu du Roi René & non ſon frére.

„ nées & pratiques de ſes principaux Con-
„ ſeillers, qui étoient gagnez & corrom-
„ pus par les bienfaits du Roy: (Louïs)
„ ne leur manquant à ce propos beaucoup
„ de ſpécieux pretextes, & entre autres
„ celui-ci: qu'il avoit été troublé & in-
„ quieté en ſon Etat, guerroyé à outran-
„ ce, & même fait priſonnier par Antoi-
„ ne, Comte de Vaudemont, ayeul pa-
„ ternel dudit Duc René: & par le
„ Traité de paix qui s'en étoit enſuivi,
„ forcé de donner en mariage ſa fille
„ Yoland à Ferry, fils de ce Comte, &
„ pére dudit Duc René. On ajoûte que
„ le Roy (Louïs) aiant atiré le Roi René
„ à Lion, fit gliſſer parmi cete négocia-
„ tion la ſomme de 50000. écus. . . . .
„ Toutes leſquelles pratiques étant venuës
„ à la connoiſſance du Duc René, il
„ s'achemina en diligence vers ledit Roy
„ René à Aix en Provence, à intention
„ d'en empêcher l'effet, tant par ſa pré-
„ ſence, laquelle il ſe prometoit devoir
„ atendrir le cœur de celui à qui il aparte-
„ noit de ſi près; que par la remontrance
„ qu'il avoit à lui faire, que les loix de la
„ Nature, & l'ordre gardé parmi toutes
„ les Nations de la Terre és droits d'hoirie
„ & ſucceſſion, étoient manifeſtement
„ violez dans la préférence du Comte du

 „ Mai-

„ Maine. Mais le dé avoit déja fait son
„ tour, & n'en pouvoit le sort être révo-
„ qué : car il en avoit donné ses Letres
„ écrites & enluminées de sa propre main
„ (peintre excellent qu'il étoit) & scellées
„ de son grand seel.

La raison pourquoi Louis Onze prenoit les intérêts du Comte Charles contre le Duc René, est que Charles n'avoit point d'enfans : d'où il préjugeoit que le Comte, par reconnoissance, l'institueroit son héritier en la Comté de Provence. Ce qui arriva en efet, & réünît ce pays à la Couronne. Voici ce qu'en dit Comines, qui fut un des Commissaires nommez par l'Assemblée des Etats du Royaume sous Charles VIII. pour examiner le droit que le Duc René disoit avoir à cete Comté: [Le Duc de Lorraine la vouloit dire sienne, parce qu'il étoit fils de la fille du Roy René de Sicile, & Comte de Provence; & disoit que ledit Roy lui avoit fait tort, atendu que le Roi Charles d'Anjou n'étoit fils que de son frére le Comte du Maine... Et par avoir grans amis, & spécialement le vieux Duc Jean de Bourbon, lui fut baillé, avec cent lances de charge, trente-six mille francs pour quatre années, pendant lequel tems se connoîtroit du droit de ladite Comté..... Avant les quatre ans passez

ſez vinrent des gens de Provence, qui aportérent certains teſtamens du Roi Charles I. frére de S. Louïs, & d'autres Rois de Sicile de la Maiſon de France, & diſoient, que non ſeulement la Comté de Provence apartenoit au Roi (Charles VIII.) mais le Royaume de Sicile, & autres Etats poſſedez par la Maiſon d'Anjou; & que ledit Duc de Lorraine n'y avoit rien; & que le Roi Charles dernier Comte de Provence, fils de Charles d'Anjou, Comte du Maine, & neveu du Roi René, les avoit laiſſez par ſon teſtament à Louïs Onze. Car le Roi René l'inſtitua en ſon lieu avant que de mourir, & le préfera audit Duc de Lorraine, qui étoit fils de ſa fille. Et diſoient que le Roi René fit cela à cauſe deſdits Teſtamens de Charles I. & de ſa femme, Comteſſe de Provence, qui portoient, que le Royaume de Sicile & Comté de Provence ne pouvoient être ſeparez, ni aller à fille, tant qu'il y auroit fils de la lignée; & que ſemblables teſtamens firent les premiers venans après eux audit Royaume, comme fut Charles II.]

L'Anonyme raporte les raiſons que le Duc René alléguoit au contraire. „ Le „ Comté de Provence, diſoit-il, vient „ d'une Beatrix 4^{e}. fille de Remond,

„ Comte de Provence, femme en premié-
„ res nopces de Charles de France, Duc
„ d'Anjou, & Comte du Maine, duquel
„ eſt iſſu en droite ligne René Roi de
„ Sicile, mon ayeul maternel. Ce n'eſt
„ donc point un apanage ſujet à reverſion,
„ puiſqu'il eſt ainſi venu d'une fille, mais
„ un patrimoine qui ſe peut hériter par
„ une fille à faute d'hoir mâle, un bien
„ naiſſant, non ceſſible ni aliénable par
„ aucune ordonnance de derniére volonté,
„ au préjudice de l'héritier & ſucceſſeur
„ naturel & légitime. Sur leſquelles rai-
„ ſons néanmoins paſſant leſdits Commiſ-
„ ſaires, ſe feroient aheurtez au point de
„ la bienſeance, à la poſſeſſion délaiſſée
„ par le prédéceſſeur Roi, & à quelques
„ autres conſidérations qu'on n'a pû en-
„ core ſavoir. Car ce n'eſt la coutume
„ de motiver les Arrêts, dont la raiſon
„ demeure enſevelie en l'ame des Juges,
„ à la religion deſquels il s'en faut ra-
„ porter.

Au reſte, ces Commiſſaires n'avoient garde de manquer à debouter le Duc René de ſes prétentions au Comté de Provence & de Forcalquier, après ce que Charles VIII. leur avoit expreſſément ordonné & recommandé, avant le jugement, ſavoir, dit Comines, *que nous tinſſions la main à*

ce

ce qu'il ne perdît point cete Comté de Provence.

Ceux qui gouvernoient ledit Roi (ajoûte Comines) qui étoient le Duc & la Ducheſſe de Bourbon, & un Chambellan, apellé le Seigneur de Graville, apellérent en Cour ledit Duc de Lorraine, pour en avoir ſupport & aide. Car il étoit homme hardi, & plus qu'homme de Cour: & leur ſembloit qu'ils s'en déchargeroient bien quand il ſeroit temps, comme ils firent, quand ils ſe ſentirent aſſez forts, & que la force du Duc d'Orleans fut diminuée. L'Anonyme develope très-bien cete intrigue.

Quelque tems après la mort de Louïs Onzieme, dit-il, „ furent aportées au „ Duc René letres de Madame de Beau- „ jeu, ſœur du Roi Charles VIII. par „ leſquelles elle l'invitoit à prendre ſon par- „ ti contre Louïs Duc d'Orleans, qui fe- „ ſoit contenance de la vouloir troubler en „ la Régence du Royaume; le flatant de „ l'eſpérance du recouvrement de ſes Du- „ ché de Bar & Comté de Provence, & „ de faire juger favorablement du droit „ qu'il y prétendoit, dans quatre ans au „ plus tard, pendant leſquels il tireroit „ châque année trente-ſix mille livres de „ penſion, outre une Compagnie de cent „ lan-

„ lances entretenuë. Et fit cela pour pré-
„ venir le Duc d'Orleans, qui traitoit
„ avec ledit Duc René, qu'elle ſavoit
„ être Prince hardi, & ſurpaſſant en cou-
„ rage le commun des autres de ſon tems.
„ René ſe rendit à Paris, où il trouva les
„ afaires fort embrouillées : car le Duc
„ d'Orleans s'enflant de la prérogative que
„ lui donnoit le rang de Premier Prince
„ du Sang, s'ingeroit de ſoi-même au
„ gouvernement du Royaume, entroit au
„ Conſeil ſans y être apellé, & y violen-
„ toit toutes choſes. Il avoit atiré à ſon
„ parti, par les ſubtils avis du Comte de
„ Dunois, fils du grand Bâtard d'Or-
„ leans, Seigneur rompu en toutes ruſes
„ d'Etat, les Ducs de Bourbon, de Bre-
„ tagne, & d'Angouleme, le Comte de
„ Foix, le Seigneur d'Albret, le Prince
„ d'Orange, & pluſieurs autres grans Sei-
„ gneurs, à l'aide deſquels il voulut s'em-
„ parer de Blois & d'Orleans. Mais ayant
„ manqué ſon entrepriſe. . . . il ſe retira
„ à Châteaudun, où il fut aſſiegé, forcé
„ & contraint de promettre qu'il iroit
„ trouver le Roi, & recevoir de lui telles
„ conditions de paix qu'il plairoit à ſa
„ Majeſté.

Un jour, ayant démenti Madame de Beaujeu en pleine Compagnie, le Duc René lui

lui donna un souflet : d'où naquit la Ligue, que l'on apelloit la folle guerre. Voici ce que l'Anonyme en dit : „ Ce démenti, à ce qu'on raconte, avoit été „ donné dans un tripot des Halles de Paris, sur le jugement que ladite Dame de „ Beaujeu avoit fait d'un coup d'eteuf : & „ fut icelui vangé sur le champ par un „ souflet, que le Duc René donna au „ Duc d'Orleans, qui dès lors n'épargna „ aucun moyen pour en tirer sa raison, „ jusqu'à ce qu'il devint Roi. Car comme quelques siens favoris lui en rafraichissoient la memoire, pour l'induire à „ s'en ressentir, il leur répondit gravement, „ qu'il n'apartenoit à un Duc d'Orleans, „ qu'un Roy de France vangeât ses injures.

Le même Historien dit, que le Duc d'Orleans étant parvenu à la Couronne, le Duc René se trouva à son sacre, & y servit de Pair de France pour le Duc de Normandie. Ce cas est encore très-singulier, & montre bien la générosité de Louïs XII. qui fit le plus grand honneur, qu'il pût jamais faire comme Roi de France, à un petit Duc, son Vassal, dont il avoit receû le plus grand afront que pût jamais recevoir un Prince de son rang.

Comines parlant de l'avenement de

Louïs Duc d'Orleans à la Couronne dit qu'il aſſiſta à ſon couronnement, & que les Pairs qui s'y trouvérent furent, le Duc d'Alençon qui ſervoit pour le Duc de Bourgogne; Monſeigneur de Bourbon, qui ſervoit pour le Duc de Normandie; le Duc de Lorraine, qui ſervoit pour le Duc de Guienne; Philippe Monſieur de Ravaſtein, qui repreſentoit le Comte de Flandre; Engilbert Monſieur de Cleves, qui repreſentoit le Comte de Champagne; Monſeigneur de Foix, qui repreſentoit le Comte de Toulouſe: & fut ledit couronnement à Reims le 27. jour de Mai de l'an 1498. Il eſt évident que le mot de *Couronnement* eſt mis ici pour *Sacre*: mais Mezeray en fait deux cérémonies diférentes. Le 27. de Mai, dit-il en la Vie de Louïs XII. il fut ſacré à Reims, le premier de Juillet il fut couronné à Saint-Denis.

BOUTEVILLE.

Quelques jours avant que le Comte de Bouteville fût décapité, on lui envoya M. Coſpean, alors Evêque d'Aire ou de Nantes, pour le diſpoſer à la mort. A quoi ce Prélat réüſſit avec tant d'eficace, que Bouteville touché de ſes admonitions pa-

ternelles, quoiqu'il ne fût pas encore condamné, ni même hors d'eſpérance d'obtenir ſa grace ; lui dit par une ſaillie chretienne: „ Monſieur, pour vous montrer, „ combien je ſuis réſigné à la volonté de „ Dieu, & preſt à tout, pour ſauver mon „ ame, ſi la choſe eſt poſſible, je veux „ demander à mes Juges, avec plus d'inſ- „ tance que ma femme ne ſollicite ma gra- „ ce, que je ſois pendu, & conduit au „ gibet ſur la claie, afin que ma mort ſoit „ plus ignominieuſe, & plus méritoire. Mais l'Evêque s'y opoſa, diſant, que Dieu n'atachoit point ſon ſalut à cete humiliation, mais à ſon repentir ; que ce ſeroit une fletriſſure pour la Maiſon de Montmorency, dont il étoit, & encore plus pour ſes enfans, à qui cela pourroit être reproché un jour comme une infamie domeſtique, bien que ce genre de ſuplice eût été volontaire, ou demandé volontairement. Et ce ſage Prélat a dit depuis à pluſieurs perſonnes de qualité, qu'il eût aſſez de peine à réduire le Comte ſur cet article. Il racontoit auſſi, que dans les deux premiers entretiens qu'il eût avec lui, il le trouva dans un tel abandonnement de Dieu, qu'il déſeſpéroit entiérement de ſa miſéricorde. Et moi, ajoûtoit-il, je ne m'en alarmois point : car je ſavois bien que ce déſeſpoir

ſe tourneroit en eſpérance ; & que ce pauvre Seigneur, qui ne manquoit pas de bon entendement, retourneroit à Dieu, après que j'aurois achevé de le conſoler.

BOUVARD.

Bouvard, Médecin de Louïs XIII. lui fit prendre en un an 215. Medecines & 212. lavemens, & le fit ſaigner 47. fois. On pouvoit bien dire, après cela, que ce bon Prince avoit fait ſon cours de Medecine dans toutes les formes.

BOYER.

Le Partiſan Boyer paſſant fortuitement devant le Louvre un jour que l'on y feſoit l'adjudication d'une des groſſes fermes, les Intéreſſez crurent auſſi-tôt qu'il y venoit mettre l'enchére, d'autant plus que c'étoit un homme très-pécunieux. C'eſt pourquoi ils envoyérent un d'entr'eux au devant de lui, pour le prier de ne point venir à l'Aſſemblée, & de vouloir ſe contenter de cinquante-mille écus comptans, qui ſeroient portez chez lui dès le lendemain. Il accepta l'ofre. Cet homme a été encore plus heureux en poſtérité, toutes les dignitez ſeculiéres & éclèſiaſtiques ſe

trou-

trouvant aujourdui rassemblées dans la sienne.

BRAGANCE. PORTUGAL.

Dom *Jean*, Duc de Bragance, qui fût depuis Roi de Portugal, IV. de ce nom, se trouvant, un jour, avec plusieurs Grans d'Espagne, qui parloient du refus que le Duc de Savoie avoit fait d'obéir à quelque commandement du Roi d'Espagne, dit avec indignation : *obedesco yo* : Et moi j'obéis bien ! comme voulant inférer de là qu'il étoit égal au Duc de Savoie, ou même plus que lui.

Dom Jean II. Duc de Bragance, s'étant retiré sur ses terres, à cause que Filippe II. ne lui avoit pas permis de marcher à sa gauche, lorsqu'il fesoit son entrée dans les Villes de Portugal, les Ministres d'Espagne conseillérent au Roi de le rapeller à sa Cour, & de le traiter avec distinction, son mécontentement étant fort à craindre dans un Royaume nouvellement aquis, & conquis, où sa naissance, ses alliances, & ses prétentions, le rendoient très-puissant. Le Roi goûta ce conseil : le Duc vint à la Cour de Madrid, où le Roi lui dit en deux mots tout ce qui pouvoit le regagner : *Pedid, Duque* : Duc,

Duc, vous n'avez qu'à demander. A quoi le Duc répondit avec une diſſimulation de fin Courtiſan: *Señor, los Mayores de Vueſtra Mageſtad, que tambien han ſido los mios, hizieron tantas mercedes à mi Caſa, que no me queda nada que pedir.* C'eſt-à-dire „ Seigneur, les Ancêtres de Vô„ tre Majeſté, qui ſont auſſi les miens, „ ont fait tant de graces à ma Maiſon, „ qu'il ne me reſte plus rien à demander.

Filippe II. que les Eſpagnols appellent par excellence *le Prudent*, ne le fut guére, quand il laiſſa Dom Jean en Portugal, au lieu de l'envoyer en Caſtille. Il fit encore une ſeconde faute plus grande que la premiére, lorſque Dom Téodoſe étant venu à ſa Cour, après la mort du Duc Jean, ſon pére, il le laiſſa retourner en Portugal. Le Comte-Duc d'Olivares le marque bien dans ſon Apologie. Jamais, dit-il, jamais il ne faut laiſſer dans les provinces conquiſes des perſonnages de ſi haute extraction, & qui prétendant en être les légitimes Rois, conſervent toûjours le deſir de s'y rétablir. Le Roi vôtre ayeul (il parle à Filippe IV.) devoit donner aux Portugais des Viceroyautez, des Gouvernemens, des Evêchez & des Abbaïes en Caſtille, & dans les païs dépendans de cete Couronne, & par ce moyen introduire

les

les Caſtillans en Portugal, & les Portugais dans tous les Etats de ſon obéïſſance en Europe. Il devoit ôter à la Ville de Lisbonne toute ombre de Maiſon & de Famille Royale, atendu que ſi les Portugais n'eûſſent point veû cet apareil, & cete pompe, ils ne ſe fuſſent jamais aviſez de chercher une ame à ce corps.

Dom Antonio, Prieur de Crato, qui avoit été proclamé Roi de Portugal à Santarem & à Lisbonne, voyant l'Armée du Roi d'Eſpagne campée devant la Roque de S. Julien, qui eſt un des Forts, qui gardent l'entrée du Port de Lisbonne; commençoit à vouloir faire ſon acord avec Filippe II. & pour cet efet écrivit par Diego de Carcamo, Gentilhomme Caſtillan, l'Auteur de ce conſeil, une Letre au Roi Filippe, ſignée ſimplement, *Dom Antonio*, par où il renonçoit déja tacitement au titre de Roi. Ce qui ſembloit devoir acheminer la concluſion de la Paix. Mais tout fut rompu par la ruſticité du Duc d'Alve, qui ofenſa Antoine en le traitant ſeulement de Seigneurie, tandis qu'il prétendoit le titre d'Alteſſe. Le Duc voulut renouer la négociation, mais il n'en fut plus le Maître: car Antoine répondit fiérement à l'envoyé du Duc, que les Rois étoient Rois; les Capitaines, Capitaines;

nes; & Dieu ſeul l'Arbitre des Rois, le diſtributeur des Couronnes, & l'auteur de la victoire. La ceſſion d'un Royaume valoit bien un titre d'Alteſſe, mais le Duc étoit ſi acoûtumé à tutoïer les Grans, que rien ne lui coûtoit davantage que la civilité.

Don Juan Vitrian dit que c'eſt une choſe digne d'admiration, & preſque incroyable, que dans un petit Royaume, comme eſt le Portugal, Antoine, après ſa defaite au Ruiſſeau d'Alcantara, ait pû demeurer caché ſept mois durant, ſans tomber entre les mains de tant d'eſpions & de ſatellites qui le cherchoient jour & nuit, pour gagner les quatre-vints-mille ducatons mis ſur ſa tête. L'amour naturel des Portugais, qui déſiroient d'avoir un Roi né chez eux, & la compaſſion de toute ſa nation, le mirent à couvert de toutes les pourſuites des Caſtillans, juſqu'à ſon embarquement pour la France.

Alfonſe VI. Roi de Caſtille demembra une partie du Portugal que ſes prédéceſſeurs avoient conquiſe ſur les Mores, pour la donner avec le titre de Comte à ſon gendre Henri de Lorraine; (Mariana l'apelle ainſi:) à la mort d'un autre Henri, qui étoit le Roi Cardinal, le Portugal retourna à la Caſtille en la perſonne de Filippe II. cent & un an après la Paix jurée entre les deux Royaumes Si

Si le Prince Dom Michel eût vécu âge d'homme, il auroit ſuccedé en 1504. à ſon ayeule maternelle la Reine Iſabelle, propriétaire des Royaumes de Caſtille & de Léon; en 1516. à ſon ayeul maternel Ferdinand le Catolique, propriétaire des Royaumes d'Aragon, de Valence, de Catalogne, de Naples, & de Sicile; & en 1521. à ſon pére Emanuel, Roi de Portugal & des Algarves. Ce Prince Michel, dit Vitrian, auroit été la pierre angulaire, qui auroit joint en un tous les Royaumes d'Eſpagne. Mais Dieu gardoit cete bonne fortune pour le Roi Filippe II. qui unit & incorpora le Portugal à ſes autres Royaumes, avec plus d'avantages & de ſatisfaction pour les Portugais, qu'ils n'en pouvoient eſpérer de leur Prince Michel. Car encore qu'il fût du ſang de Portugal, ils devoient bien s'atendre à voir tranſporter le ſiége de la Monarchie en Caſtille, &, par conſequent, à étre gouvernez par des Rois abſens, ainſi que nous autres Aragonois, qui avons été les premiers à l'éprouver.

Mais ce qu'il y a de plus ſingulier dans cete union du Portugal à la Couronne de Caſtille en la perſonne de Filippe ſecond, c'eſt que depuis le Roi Emanuel, ſon Ayeul

Ayeul Maternel *, jusques à lui, la mort avoit enlevé 22. héritiers du Royaume de Portugal, pour le faire succéder à cete Couronne, savoir, Dom Miguel, [1] mort au mois de Juillet de l'an 1500. à l'âge de 22. mois; Dom Jean III. [2] qui succeda à Emanuel, & mourut en 1557. Dom Louïs, [3] Duc de Beja, Connétable de Portugal, pére de Dom Antoine, Prieur de Crato, dont je viens de parler; lequel mourut en 1555. dans sa cinquantieme année. Dom Ferdinand, [4] qui mourut en 1534. âgé de 27. ans: Le Cardinal Alfonse, [5] Archevêque de Lisbonne, Administrateur d'Evora, mort en 1531. Le Cardinal Henri, [6] qui fut Roi après Dom Sebastien, son petit-Neveu: Dom Edouard, [7] qui épousa Isabelle, fille de Dom Gemes, ou Jâques, Duc de Bragance, dont il eût deux filles, & un fils postume qui s'appelloit aussi Edouard, [8] & fut Duc de Guimaraens, & Connétable de Portugal. Le pére mourut en 1540. & le fils peu d'années après: Dom Antoine [9], dernier enfant du Roi Emanuel & de la Reine Marie, sa seconde

* Filippe étoit fils d'Isabelle fille-aînée d'Emanuel, morte à Tolede en 1539.

de femme, lequel mourut avec sa mére en 1517. le jour ou le lendemain de sa naissance. Emanuel se remaria en 1518. avec l'Infante Eléonor, sœur de Charles I. Roi d'Espagne, apellé depuis Charlequint, comme étant le cinquieme Empereur de ce nom. Il eût d'Eléonor Dom Charles, [10] qui mourut dans l'enfance ; & l'Infante Marie, [11] qui mourut fille en 1578. âgée de 56. ans. Jean III. successeur d'Emanuel, épousa Caterine, quatrieme sœur de Charlequint, & en eût Dom Alfonse [12], Dom Manuel [13], Dom Filippe [14], Dom Denis [15], & Dom Antoine [16], qui moururent tous cinq en bas âge ; & Dom Jean [17], qui mourut en 1554. dans sa 17. année, laissant de l'Infante Jeanne, fille de Charlequint, un fils postume, nommé Dom Sébastien [18], qui succéda en 1557. à Jean III. son ayeul, & mourut en Afrique le 7. d'Août 1578. Sebastien eût pour successeur le Cardinal Henri, son grand oncle, qui ayant regné 17. mois mourut à la fin de Janvier de l'an 1580. Ajoutez à ces 18 héritiers, tous de la ligne droite de Portugal, Don Carlos, [19] Prince d'Espagne, fils unique de Filippe II. & de Marie de Portugal [20], fille aînée de Jean III. Emanuel-Filbert, Duc de Savoie, fils

fils de Charles III. & de Beatrix, [21] seconde fille du Roi Emanuel, lequel mourut en 1580. peu après le Roi Cardinal Henri. Ranuce Farnese, fils-aîné d'Alexandre, Prince de Parme, & de Marie de Portugal, [22] fille-aînée de l'Infant Edouard, prétendoit avoir plus de droit à cete Couronne, que tous les autres Concurrens: mais comme sa mére étoit morte, lorsque le Roi Sebastien mourut; & qu'Edouard, son ayeul maternel, étoit mort aussi, long-tems avant que le Cardinal Henri parvint à la Couronne, on disoit, que Ranuce ne pouvoit, selon les loix, s'aider du droit de primogéniture, qu'Edouard ni Marie n'avoient jamais eû; ni de celui de la representation, comme étant hors du degré permis par les loix, qui n'admetent point la representation dans les transversaux. Je ne parle point de Caterine, Duchesse de Bragance, sœur de Marie, Princesse de Parme, parce qu'elle étoit vivante, lorsque Filippe se mit en possession du Portugal.

Si l'Infante Marie eût survécu le Roi Cardinal, son frére, elle lui auroit infailliblement succedé à la Couronne, à l'exclusion de tous les autres prétendans. Charlequint, son Oncle maternel, avoit voulu la marier au Duc de Savoie Emanuel-

nuel-Filbert, ſon neveu, parcequ'elle étoit riche de plus de quatre millions, ſoit en terres, ou en argent comptant : de ſorte que, ſi ce mariage ſe fût acompli, & qu'elle en eût eû des enfans, la Maiſon de Savoie auroit regné & regneroit peut-étre encore en Portugal. Un Hiſtorien Portugais dit, que cete Infante fut propoſée pour le Daufin de France, François, fils d'Henri ſecond ; mais je crois qu'il ſe trompe ; & qu'il a pris François II. pour le Daufin François, fils de François I. lequel n'avoit que trois ans plus que la Portugaiſe, étant né en 1517. & elle en 1520. ſi bien qu'elle avoit vint-trois ans plus que François II. qui ne vînt au monde qu'en 1544. au mois de Janvier. Elle fut auſſi recherchée par Maximilien, Roi de Boheme, & depuis Empereur, ſecond du nom ; & deux fois par Filippe, l'une, avant ſon premier mariage ; & l'autre, avant ſon ſecond. Mais comme l'homme propoſe, & Dieu diſpoſe, l'Infante Marie n'épouſa aucun de ces Princes, les Portugais n'aïant pas voulu permetre qu'elle portât dans une Maiſon étrangére les biens immenſes qu'elle poſſédoit. Nous avons veû la même choſe en la perſonne de Feüe Mademoiſelle, Souveraine de Dombes, qui n'a jamais pû trouver un

mari

mari Souverain, parcequ'elle avoit trop de Duchez & de Terres Seigneuriales en France.

Le Roi Dom *Jean IV.* averti de la résolution prise de l'assassiner dans la procession du Saint Sacrement, répondit, que le jour du trionfe de l'Auteur de la vie ne pouvoit jamais être funeste à personne.

Ce bon Prince avoit acoutumé de dire: Je ne veux point, que l'on me craigne, mais que l'on m'aime. Les Portugais répondirent si bien à ses bonnes intentions, qu'ayant laissé à leur discrétion l'imposition de deux millions d'or, que l'Assemblée des Etats lui avoit acordée, il en vint quatre dans ses cofres par la cotisation volontaire de ses Vassaux. *Tanti est Regibus esse bonis.*

Lors qu'Alfonse VI. Roi de Portugal fut enfermé à cause de l'imbécillité de son esprit, les Seigneurs ofrirent le titre de Roi à Dom Pedro, son frére: mais les plus sages du Conseil d'Etat l'empéchérent d'accepter ce titre. Il sembleroit, disoient-ils, que vous seriez venu à la Couronne par élection: ce qui donneroit ateinte au droit héréditaire de vôtre Famille Royale, & vous chargeroit du reproche & de la haine d'avoir dépouillé vôtre frére. Contentez-vous donc de gouverner

l'Etat

l'Etat à titre de Régent, la Couronne vous est assurée par vôtre naissance. Cet avis fut suivi par Dom Pedro, qui s'en est bien trouvé dans la suite.

Balde dit, que le cadet ne doit point regner au préjudice de l'aîné, qui tombe en démence, *quia in persona sua radicatum est jus regiæ potestatis.* De quelque infirmité que soit ataqué un Prince, qui posséde un Etat héréditaire, il n'en peut perdre la propriété : ce droit est immuable, &, par conséquent, il ne peut être éteint que par la mort. C'est pourquoi, lorsque nôtre Roi Charles VI. fut tombé en frenesie, les Etats assemblez à Paris ne prirent point d'autre résolution que de donner la Régence du Royaume à son fils. Quoique Jeanne, Reine d'Espagne, fût en démence, & hors de toute espérance de guérison, le Cardinal Ximenez, & les autres Ministres, n'en furent pas moins scandalisez de l'usurpation du titre de Roi pris par le Prince Don Carlos son fils. *El qual*, dit Mariana dans le Suplement de son Histoire d'Espagne, *no obstante que su madre era viva, en las provisiones y cartas se començò desde luego à llamar Rey, sin que en ello viniessen las Cabeças del Reyno* (i. e. sans le consentement des principaux du Royaume :) *traça que se continuò, por*

ser cosa peligrosa hazer resistencia à la voluntad del Principe, y contrastar con su deseo. Don Juan Antonio de Vera déguise ce fait en disant que la Reine Jeanne avoit abdiqué la Royauté en faveur de son fils, & que, par modestie, Don Carlos voulut que le nom de sa mére fût mis avec le sien dans tous les Actes publics. *La Reina Doña Juana renunciò sus reinos en el Principe su hijo: bien que todos los despachos quisò el que saliessen juntamente con el nombre de su madre.*

Quelques-uns font descendre la Maison de Bragance de Dom Fernand, Duc de Bragance, & de Jeanne de Castro, fille de Dom Alvaro Pirez de Castro, Connétable de Portugal, & premier Comte d'Arrayolos: Mais selon Maris Historien Portugais, & Mariana, elle descend d'un Alfonse, bâtard de Dom Jean I. Roi de Portugal, lequel épousa Beatrix fille-unique de Dom Nun' Alvarez Pereyra, Connétable de Portugal, & Comte de Barcellos & d'Ourem. Ce Connétable le fut quarante-six ans, & mourut à Lisbonne en 1431. Alfonse, son gendre, eût deux fils, savoir, Alfonse, qui fut Comte d'Ourem, & Marquis de Valença; & Fernand, qui fut aussi Comte d'Ourem, Marquis de Villaviçosa, & second Duc de

de Bragance : duquel ſont venus les Ducs de ce nom, & les trois derniers Rois de Portugal, Jean IV. Alfonſe VI. & Pierre II. aujourdui regnant.

Le Livre intitulé *Conjuration de Portugal* eſt mal intitulé : car ce nom eſt injurieux à la France, qui fit une action de juſtice en rétabliſſant Dom Jean, Duc de Bragance, ſur le Trône de Portugal ; & à la fidélité inviolable des Portugais, qui durant ſoixante ans qu'ils ont été ſous la Domination d'Eſpagne, n'ont jamais laiſſé morfondre l'ardente affection qu'ils portoient à la Maiſon de Bragance.

BRISSON,
Préſident au Parlement de Paris.

Le Duc de Nevers parle ainſi de ce Préſident : Il n'étoit reſté à Paris que le Préſident Briſſon des ſix Préſidens dudit Parlement, lequel enfin fut par eux-mêmes pendu (c'eſt-à-dire, par les ſeize de la Ligue, qui l'avoient choiſi pour faire la charge de Premier Préſident à la place d'Achille de Harlay priſonnier à la Baſtille) comme par un juſte jugement de Dieu, pour avoir aſſiſté à degrader le feu Roi,* (Hen-

* Ce fut entre ſes mains que le Duc de Mayen-

(Henri III.) duquel il avoit eû gratuitement l'état de Préſident, eſtimé vint-mille écus d'or. *Dans la Rélation de ſon Ambaſſade à Rome.*

Ce Préſident étoit reconnu d'un chacun pour le plus rare & capable homme de ſa charge qui fut dans le Royaume, & peut-être un des premiers de la Chretienté. *Apologie du Duç de Mayenne.*

„ La grandeur de ſon jugement n'avoit
„ en lui éfacé les fonctions de ſa memoi-
„ re, ni la memoire celles de ſon juge-
„ ment, ainſi qu'il advient ordinairement
„ que les deux ne compatiſſent d'une mê-
„ me balance enſemble. Et ſur tout avoit
„ un eſprit merveilleuſement clairvoyant à
„ bien déchifrer un procès. Particulari-
„ tez d'autant plus admirables, qu'il avoit
„ petite tête, & le front racourci. *Et.*
„ *Paſquier dans ſes Lettres.*

Et Mezeray parlant de ſa mort ignominieuſe : „ Le Préſident Briſſon, *dit-il*,
„ fut pendu le premier. Cataſtrophe in-
„ digne d'un ſi docte & ſi excellent hom-
„ me, mais ordinaire à ceux qui penſent
„ nager entre deux partis.

An-

yenne prêta le Serment de Lieutenant Général de l'Etat & Couronne de France.

Antoine Herrera dit que les Seize firent pendre ce Préſident, parcequ'il entretenoit une intelligence ſecrete avec les Miniſtres du Prince de Bearn ; & qu'il conſeilloit aux Pariſiens de faire leur acommodement avec lui. Qu'ayant ſurpris des letres qu'il écrivoit à la Cour de ce Prince, ils en donnérent avis au Duc du Maine, qui étoit alors en Picardie; & que ce Duc, dont ils commençoient à ſe défier, comme d'un Chef, qui ſongeoit à s'acommoder lui-même avec le Bearnois, ne leur ayant pas donné la ſatisfaction qu'ils prétendoient, ils prirent le Préſident, ſon Confident, & le firent exécuter à mort dans une chambre du Chaſtelet de Paris. Le Duc étant de retour à Paris vangea la mort de Briſſon ſur quatre des Seize, qu'il fit pendre dix-huit jours après dans la ſale baſſe du Louvre : ſavoir, le Commiſſaire Louchard, l'Avocat Ameline, le Procureur Aimonnet, & le nommé Anroux. Par la punition de ces quatre, dit Etienne Paſquier, fut éteinte dans Paris la puiſſance monſtrueuſe des Seize, quint'eſſence de tyrannie populaire, qui par un général déſordre donnoit la loi à tous les Ordres généraux de Paris. Et par ſa fin reprit vie l'autorité du Parlement. Herrera dit que le Duc du Maine ſe porta à cete ré-

ſolution contre les Seize, par le conſeil du Préſident Jannin & du Secretaire d'Etat Villeroy ; & que les Seize indignez de la rigueur dont il avoit uſé envers eux, à qui il étoit redevable de toute ſon autorité, ſupliérent le Roy Catolique de les prendre en ſa protection, moyennant quoi ils le rendroient maître de Paris, & des autres Villes d'alentour ; que ces letres ayant été interceptées, le Duc prit cete ocaſion de rompre leurs meſures, en les afoibliſſant par la diminution de leur nombre, & en prévenant les ofres qu'ils feſoient au Roy d'Eſpagne par l'avancement de ſon traité particulier avec le Prince de Bearn. C'eſt le nom que la Ligue & les Eſpagnols donnoient à Henri IV. légitime Roi de France.

BROUSSEL.

PIERRE DE BROUSSEL, Conſeiller au Parlement de Paris, que les Pariſiens appelloient leur pére, abandonna leurs intérêts auſſi-tôt que le Cardinal Mazarin lui eût fait ofrir le Gouvernement de la Baſtille pour ſon fils-aîné. Comme il n'avoit embraſſé le parti du Peuple contre la Cour, que parce qu'il étoit pauvre ; il prit celui de la Cour contre le Peuple, quand elle

lui

lui eût donné de quoi devenir riche. L'Hiſtorien Battiſta Nani parle ainſi de ce Conſeiller. *Il Bruſſelles*, dit-il, *valeva più à commuovere l'Aſſemblèa con la lingua, che dirigerla col giudicio e coll' opra.* Et trois pages après: *mandò la Reina ad imprigionare i Conſiglieri Bruſſelles e Blancmeſnil*, (au ſortir d'un *Te Deum* chanté pour une bataille gagnée,) *argutamente ſcherzando eſſere vinti gli Spagnuoli, e preſo Bruſſelles.* [Nous avons vaincu les Eſpagnols, & pris Bruſſelles: acommodant ſa prononciation à celle du Peuple, qui diſoit Bruſſelles au lieu de Brouſſel.] *Ma*, continuë-t-il, *non ſi toſto la fama dell' arreſto ſi divulgò, che il popolo apparue attonito & afflitto, come in cauſa di comune dolore, chiamandoli padri de' poveri, tutori della libertà.... Il Parlamento unitoſi inviò ſubito deputati alla Corte, per ſollecitare la libertà de' carcerati, e riportate ſolo ambigue riſpoſte, il popolo maggiormente commoſſo minacciò il Primo Preſidente degli ultimi ſtratii, quaſi che troppo partiale al governo non s'impiegaſſe col vigor opportuno. Replicate dunque per nome del Parlamento ſteſſo l'iſtanze, la Reina credendo meglio vincer la plebe col diſarmarla, vi acconſentì. Ritornati i due Conſiglieri in Parigi con grand' applauſo, ſi vidde con*

ſpontaneo & improviſo trionfo gareggiar la loro ambitione con la ſemplicità della plebe.

Par tout, le cri ſe renouvelle,
Vive le Roy, Vive Bruxelle.

La Reine ſeût bien dire au Premier Préſident Molé, qu'elle s'étonnoit fort, que le Peuple eût fait tant de bruit pour obtenir la liberté de deux Conſeillers très-médiocres, elle qui avoit veû mettre en priſon le Premier Prince du Sang, le Duc de Vendôme, & le Grand Prieur de France, ſans que perſonne eût dit un mot. Deux ans après, la même Reine ayant fait arrêter les Princes de Condé, & de Conty, & le Duc de Longueville, tous trois enſemble, les Pariſiens en reçurent la nouvelle de ſang froid. Et le même Nani dit, qu'ils en firent des feux de joie, ſe laiſſant aller à cete extravagance par le conſeil du Duc de Beaufort & du Coadjuteur de Paris.

Au reſte, le Peuple ne fut pas ſi aveuglé, qu'il ne remarquât bien que Brouſſel s'étoit vendu à la Cour, puiſqu'il en avoit reçu des recompenſes. Et depuis ce tems-là ce Conſeiller ne fut plus regardé dans le Parlement, & dans la Ville, que comme un homme vénal, & qui avoit im-

imposé au public par de fausses vertus. *Claro apud vulgum rumore per species virtutibus similes. Habitu & ore ad exprimendam imaginem honesti exercitus, ceterùm animo subdolus, & avaritiam occultans.*

On l'appelloit à la Cour le Patriarche de la Fronde. Le Chancelier Boucherat tenoit a honneur d'être de ses parens, & lui a fait dresser une épitafe qui lui attribuë des vertus dont il n'avoit que les aparences. L'épitafe fera admirer Broussel aux Paroissiens de St. Landry, mais l'Histoire le rendra meprisable à la Postérité.

BRULART.

Cete Maison est originaire d'Artois, & vient d'un ADAM BRULART, Seigneur de Hez audit pays, lequel Filippe de Valois fit Grand Maître des Engins, Cranequiniers & Arbalestriers de France.

Noël Brulart, Procureur Général au Parlement de Paris, institua le Parquet & les Conclusions, par où il augmenta considérablement l'autorité de sa charge. Gilles Bourdin, qui lui succeda en cete charge, mit toûjours comme lui, aux conclusions qu'il signoit : *Fait au Parquet des Gens du Roy à Paris.*

La femme de Noël Brulart ne se fit jamais apeller autrement que *Mademoiselle la Procureuse Générale.* Aujourd'hui nous avons des Procureuses bourgeoises qui veulent être apellées MADAME. Grand abus.

Cete Dame étoit Lorraine, & s'apelloit Chevalier : Maison comptée dans le pays entre celles de l'ancienne Chevalerie. Aïant remarqué, à sa premiere grossesse, que son mari ne couchoit plus avec elle, depuis qu'il s'en étoit aperçu, elle prit grand soin de lui cacher toutes les autres le plus long tems qu'elle pouvoit. A quoi elle réussissoit avec une adresse merveilleuse.

Quand Noël Brulart rencontroit des Evêques par la ville, il fesoit arrêter leur Carosse, pour leur demander pour quelle afaire ils étoient à Paris ? Si c'étoit pour un procès, il leur disoit : *N'y a-t-il que cela qui vous retienne ici, je le ferai vuider: retournez à vôtre Diocese.* * Il demeuroit dans la ruë Pierre-Sarasin, près des Cordeliers. Un jour, revenant du Palais, il en trouva deux, qui faisoient le lit de sa femme avec une fille de Chambre : Mes Pé-

* Gilles Bourdin pratiqua la même chose envers les Evêques qu'il aprenoit avoir séjourné plus de quinze jours à Paris.

Péres, leur dit-il en riant, allez faire les lits de vôtre Infirmerie, vous y mériterez davantage.

Son fils a été Premier Président de Dijon par l'espace de quarante ans.

Le Chancelier *Brulart*, autrement dit *de Sillery*, mourut à Sillery. Le jour de sa mort, quatre Médecins de Paris lui aïant tâté le poulx se retirérent à un coin de sa Chambre, & conclurent, qu'il ne lui restoit pas plus de sept ou huit heures de vie. Mais comme pas-un des quatre ne vouloit lui annoncer cete nouvelle, un vieux valet de chambre, qui avoit ouï leur consultation, prit la parole, & leur dit : *Messieurs, je me charge de cete commission*, & s'en aquita en ces termes : *Monsieur*, dit-il à son Maître, *vôtre procès vient d'être jugé ; préparez-vous à la mort, vous n'avez plus que sept ou huit heures à vivre. Mon ami*, répondit le Chancelier, *employons-les donc bien, allez me querir un Confesseur &c.*

Nicolas Pasquier dit qu'Etienne Pasquier, son pére, avoit prédit au pére de Monsieur de Sillery, que son fils seroit Chancelier, plus de trente ans auparavant; & que le pére répondit, qu'il seroit encore plus. Parole, que mon pére, ajoûte-t-il, ne put expliquer pendant vint-cinq ou

trente ans : mais après la mort de nôtre grand Henri, comme il vit qu'il gouvernoit la Justice, les Finances, & généralement tout ce qui étoit de l'Etat, il nous conta cete Histoire. *Livre 6. de ses Letres.*

Le Commandeur de *Sillery*, Ambassadeur à Rome, étoit frére du Chancelier, & s'apelloit *Noël.* Il obtint du Pape la permission de faire dire la Messe dans son Palais à une heure après midi, à cause des expéditions ou dépêches, qu'il avoit quelquefois à faire les matins. Au retour de son Ambassade de Rome, il devint devot, & se fit Prêtre. Il fit bâtir par Mansart l'Eglise des Filles de Ste. Marie de la ruë St. Antoine, où il est enterré avec épitafe. Il y disoit la Messe tous les jours.

Dom Goulu, Abbé Général des Feuillans, avoit écrit la vie du Chancelier de Sillery : le Commandeur la brûla par une saillie de dévotion.

Charles Brulart, surnommé de *Léon* d'un Prieuré, qu'il avoit en Bretagne, succéda en 1612. à Mr. de Champigny en l'Ambassade de Venise, où il résida six ou sept ans. Il y gagna plus de cent-mille écus par les afaires secretes qu'il fit avec les Marchands du Levant. Il étoit Abbé de Joyenval, & mourut Doyen des Conseillers d'Etat. Il est enterré dans l'Eglise des

Grans

Grans Auguſtins. Il avoit été auſſi Ambaſſadeur en Suiſſe, & à Ratisbonne.

Il ordonna par ſon Teſtament, que tous ceux de ſon nom, qui aſſiſteroient à ſes anniverſaires, auroient, châque fois, trois écus d'or ; & que les revenus provenans de la vente de ſa maiſon de la Ruë Daufine, où il demeuroit, ſeroient emploïez à faire aprendre métier à leurs pauvres domeſtiques.

Il laiſſa un fils-naturel, qu'il avoit eû d'une Dame de qualité, nommée de Marolles. Ce fils lui ſervoit de Secretaire dans ſes Ambaſſades, & ſe faiſoit apeller de Meſme. Un jour, ce M. de Meſme prenant congé du Cardinal de Richelieu pour retourner à Ratisbonne, d'où il étoit venu aporter un paquet à la Cour ; le Cardinal lui dît, comme par mépriſe, mais en effet par malice : *Vous direz de ma part à vòtre pére* &c. puis ſe reprenant auſſi-tôt: *Vous direz à Monſieur l'Ambaſſadeur* &c. Ce bâtard épouſa la veuve d'un Treſorier de France, qui lui aporta en mariage une terre de quatre-mille livres de rente.

N. Bouthillier fille de Léon Bouthillier de Chavigny, Secretaire d'Etat, veuve de Meſſire..... Brulart, Premier Préſident du Parlement de Bourgogne, & Mére de pluſieurs enfans, épouſa en ſecondes nôces

le Duc de Choiſeul, pour avoir le tabouret en Cour, & pour morguer la Maréchale de Clérembault ſa ſœur. Lorſqu'elle conſulta Monſieur le Premier Préſident de Harlay ſur ce mariage, auquel elle étoit déja engagée de parole, contre l'avis de tous ſes parens; ce grand Magiſtrat lui dît: *Madame, quant à Monſieur le Duc de Choiſeul, il n'y a rien à redire: mais quant à vous, qui avez des enfans, & qui êtes avancée en âge, je vous dirai franchement, qu'à vôtre fils-aîné la tête a emporté le cul;* * *& qu'à vous le cul va emporter la tête.*

La Branche du Procureur Général Brulart a une Chapelle & ſepulture dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Benoît à Paris. Les enfans de Pierre le Petit Libraire de la ruë S. Jâques s'étant aviſez d'y faire enterrer leur pére clandeſtinement, c'eſt-à-dire ſans la permiſſion de Meſſieurs Brulart & de Longueil, à qui la Chapelle apartient; ces Meſſieurs firent aſſigner les deux Le Petit, aujourdui Secretaires du Roi, pour venir rendre compte de cete action. Mais comme ces deux Nobles roturiers avoient à faire à trop forte Partie, ils ne vou-

* Il s'étoit tué en tombant d'un balcon dans une Cour.

voulurent pas soûtenir un procès, dont ils prévirent bien que la suite les exposeroit à la risée publique. Ils firent secretement déterrer leur pére, & lui donnérent une seconde sepulture, moins fastueuse, mais plus paisible, moins conforme à leur ambition, mais plus convenable à sa modestie. Il courut en ce tems-là un petit Dialogue en vers sous les noms de *Resilly* & de *Pilette*, qui sont les anagrammes de *Sillery* & de *Le Petit*, où le premier demande à l'autre en vertu de quoi il venoit reposer dans le tombeau des Brûlarts? Ce dialogue est mal composé, mais il ne laissa pas de mortifier horriblement l'Aîné Le Petit, qui y trouvoit en sa personne la description du Gentilhomme bourgeois de Moliere.

BUADE.

Le Capitaine de Buade, qui fut décapité à la Haye en 1665. ou 66. pour je ne sai quelle intelligence qu'on l'acusoit d'entretenir avec les ennemis de l'Etat, avoit été Page du Prince d'Orange Federic-Henri. Il avoit épousé par la faveur de cete Maison la Demoiselle de Nivenne, fille de Corneille Musch, Greffier des Etats, qui étoit un des plus riches hommes de Hollande. Mais leur mariage ne fut pas heu-

heureux : car la Dame, qui avoit été galante & coquete étant fille, le fut encore davantage étant femme. On dit qu'une fois elle s'absenta sept ou huit jours de suite, & qu'à son retour son mari lui donna cent coups de plat d'épée : ce qui n'aida pas à remettre la paix au logis. Un Gentilhomme qui servoit alors en Hollande, m'a dit plusieurs fois, qu'elle regarda de sang froid l'exécution à mort de son Mari par les fenêtres d'une Maison qui répondoit sur la place, & que des Artisans qui l'aperçurent, y jetérent des pierres. Quoi qu'il en soit, elle n'a pas vécu plus sagement dans son veuvage, dont elle a passé une partie en concubinage avec Jonvelle, Capitaine des Mousquetaires Noirs. Elle fut convertie à la Foi Catolique par M. l'Archevêque de Paris François de Harlay, mais en abjurant l'hérésie, elle ne crut point devoir abjurer le putanisme.

Sa sœur a épousé le Baron d'Aspre.

Leur pére, acusé d'être Pensionaire du Roi de France, fut poursuivi en Justice par le Pensionaire de Wit, qui se flatoit de l'espérance d'obtenir sa confiscation : mais cete afaire fut assoupie par le crédit du Sieur Katz, beaupére de Musch, qui la mena si prudemment, que Messieurs les Etats firent cesser la poursuite.

BUCKINGAM.

Ce Duc, étant Ambaſſadeur d'Angleterre en France, eût l'inſolence de parler à la Reine Anne en termes d'Amant. La Marquiſe de Senecey, ſa Dame d'honneur, laſſe de voir durer cet entretien, ſe mit dans le fauteuil de la Reine, qui, ce jour-là, étoit au lit, ſeulement pour empêcher le Duc d'en aprocher, & de prendre quelque autre liberté: & comme elle vit, que le Duc continuoit de faire le paſſionné, elle lui dît d'un air ſevere: *Monſieur, taiſez-vous, on ne parle point ainſi à une Reine de France.* [En 1625.] Cela paroît romaneſque, mais c'eſt une vérité hiſtorique, autoriſée du témoignage d'un Ambaſſadeur Hiſtorien, qui parle toûjours en homme d'Etat, ſans ſortir jamais du ſerieux. *Il Bocchingam*, dit-il, *ſtato in Francia a levare la ſpoſa di Carlo* (Henriette de France, épouſe de Charles I. Roi de la Grand' Bretagne) *pareva che nelle converſationi libere di quella Corte haveſſe oſato ſcoprire qualche ſua inclinatione verſo la Reina Regnante, mentre nelle ſteſſe paſſioni ardeva il Cardinale, ò più toſto fingeva di ardere, con averſione di lei, che con virtù pari alla chiarezza del ſangue ſprezzava ugualmente*

le

le vanità dell'uno, & abborriva gli artifitii dell' altro. Nani livre 6. de ſon Hiſtoire de Veniſe.

Le Maréchal de Baſſompierre dans le *Journal de ſa vie* raconte de ce Duc une action qui marque bien ſon caractére. [Le Roi (d'Angleterre) dit-il, me donna une bien longue audience, & bien conteſtée. Il ſe mit fort en colére, & moi, ſans perdre le reſpect, je lui repartis en ſorte, qu'enfin lui cedant quelque choſe, il m'en acorda beaucoup. Je vis là une grande hardieſſe, pour ne dire effronterie, du Duc de Boukinkam, qui fut que lorſqu'il nous vit échaufez, il partit de la main, & ſe vint mettre en tiers entre le Roy & moi, diſant : *je viens faire le holà entre vous deux.*] Ce cas eſt très-ſingulier, & aprend aux Princes à ne ſe point familiariſer avec leurs favoris. Le Nani que je viens de citer, dit que ce Duc, par un bonheur extraordinaire & preſque ſans exemple, poſſeda également la faveur du pére & du fils : *che con inſolito eſempio godeva uguale favore appreſſo il Regnante, & il Principe ſucceſſore.* Livre 5. de la même Hiſtoire.

Le Cardinal de Richelieu & ce Duc s'entrehaïſſoient fort. On en atribuë la cauſe à ce que le Cardinal aïant écrit au Duc,

Duc, ſans laiſſer aucun eſpace après, *Monſieur*, le Duc lui avoit écrit de même, comme à ſon égal. Cas ſemblable à celui de ces deux Seigneurs Eſpagnols, dont l'un ayant ſigné au bas de ſa letre, *El Marques*, comme ſi ce titre lui eût apartenu par excellence; reçut une réponſe de l'autre, ſignée, *Otro Marques*, pour lui montrer qu'il avoit un compagnon.

Buckingam avoit une forte envie de revenir Ambaſſadeur en France en 1626. mais cete Cour étoit ſi peu ſatisfaite de la conduite qu'il y avoit tenuë dans ſa premiére Ambaſſade, qu'on fut obligé de lui faire entendre par M. de Baſſompierre, alors Ambaſſadeur en Angleterre, que, pour les raiſons qu'il ſavoit, (*pour la folle paſſion qu'il avoit oſé declarer à la jeune Reine*) ſa perſonne ne ſeroit pas agréable au Roi Très-Chretien; & que par conſéquent il feroit mieux de s'épargner cete peine, & cete dépenſe, dont il ne recueilliroit que du deplaiſir.

Un autre Duc de Buckingham étant à la Haye quelques mois avant la declaration de la guerre de France & d'Angleterre contre la Hollande, répéta pluſieurs fois dans une viſite qu'il rendit à la Princeſſe d'Orange Amelie de Solms, Ayeule de Guillaume III. Roi d'Angleterre, qu'il étoit

bon

bon Hollandois: C'eſt, lui dit-elle, plus qu'on ne demande ici, où l'on deſire ſeulement que vous ſoïez bon Anglois. A quoi ayant répondu, qu'il aimoit la République de Hollande comme il aimeroit une belle femme: C'eſt-à-dire, Mylord, repartit-elle, que vous nous aimez comme vous aimez la vôtre. Par où elle lui reprochoit finement de n'être ni bon Hollandois, ni bon Anglois, ni bon mari. Il fut en efet un des cinq Auteurs de la guerre de 1672. apellée *la guerre de la Cabale.*

BUDES-GUEBRIANT. DU GUESCLIN.

GUILLAUME BUDES, Seigneur du Hirel, envoya ſes quatre fils à la guerre, en la compagnie de BERTRAND DU GUESCLIN, leur couſin-germain, au ſervice de Charles de Blois contre Jean de Montfort, qui lui diſputoit le Duché de Bretagne, dont à la fin il demeura le Maître. Ces quatre fréres allérent en Eſpagne avec du Gueſclin, & l'aidérent fort à detrôner le Roi de Caſtille *Don Pedro el cruel*, & à metre à ſa place le Comte de Traſtamara *Don Enrique*, ſon frére naturel. Et ce fut du Gueſclin ſeul, qui par l'autorité

que

que lui donnoit ſon expérience militaire, détermina ce Comte à prendre hardiment le titre de Roi. *Ninguna coſa, Señor, te falta*, lui dit-il, *para que no puedas alcançar el Reyno de Caſtilla, todo eſtà bien pertrechado. Por tanto, mi voto y parecer es, que lo pretendas, cà ſerà utiliſſimo à todos, à ti muy honroſo, y à nos de grandiſſima gloria, ſi con nueſtras fuerças, y debaxo de tu pendon, echaremos del munda un tirano, y un terrible monſtruo, que en figura humana eſtà en la tierra, para conſumir y acabar las vidas de los hombres. Ea pues ten buen animo, y toma à la hora aquel nombre, para el qual te tiene Dios guardado de tantos peligros. Ayudate con preſteza, y haz de tu enemigo lo que el pretende hazer de ti. Que la fortuna favorece a los fuertes y esforçados, derriba a los puſilanimes y covardes.* Le Comte ſe fit couronner à Burgos, dans le Monaſtére de las Huelgas. L'année ſuivante, qui étoit celle de 1367. il perdit la bataille de Najara qu'il donna contre le ſentiment de du Gueſclin, qui lui conſeilloit de fortifier ſeulement ſes places, & de fermer les ports, bien aſſuré qu'il étoit que le manquement des vivres feroit abandonner la partie à Don Pedro, *que la miſma tardança le echaria de Eſpaña.* Après cete diſgrace, Henri fut ſur le point de perdre la

Mariana lib. 17. cap. 7. & 8.

cap. 10.

la Couronne. Il vint demander du ſecours en France, & retourna enſuite en Caſtille, bien réſolu de n'en ſortir jamais; quoi qu'il lui pût arriver. Don Pedro lui donna bataille & la perdit, puis ſe retira dans le Château de Montiel, où il fut étroitement aſſiegé par Henri, & réduit à telle extrémité, qu'il ne trouva plus d'autre expédient que de tenter la fidélité de du Gueſclin. Un Gentilhomme, nommé Men Rodriguez de Sanabria, lui vint ofrir de la part de Don Pedro deux-cens mille doublons de Caſtille, & pluſieurs villes & châteaux, s'il vouloit abandonner Henri. Du Gueſclin dît, qu'il y penſeroit. Il en parla à Henri, & convint avec lui de donner un rendez-vous à Don Pedro, ſous couleur de conclure le marché. Don Pedro y vint imprudemment: & comme ils ſe ſeparoient, Henri entra, qui ſoit qu'il fût étonné; ou qu'il ne reconnût pas ſon frére, qu'il n'avoit pas vû depuis longtems; demeura ſans parler, juſqu'à ce qu'un Gentilhomme François, (probablement un des quatre Budes) lui montrant au doit Don Pedro, *Seigneur*, dit-il, *celui-ci eſt vôtre ennemi*. A ces mots, Henri tira ſon poignard, & le frapa au viſage: & Don Pedro le ſaiſiſſant au corps le jeta par terre, & tomba ſur lui. Du Gueſclin voyant

voyant Henri deſſous, lui prêta la main pour y metre Don Pedro, qui ne pouvant plus ſe defendre fut achevé de tuer incontinant après. Ainſi mourut ce cruel Prince le 23. de Mars de l'an 1369. à l'âge de 34. ans. Le Roi Henri donna pour récompenſe à du Gueſclin, outre les ſix-vints-mille doublons qu'il avoit promis pour la priſe de Don Pedro, la ville de Soria, & les Seigneuries d'Almaçan, Atiença, Montagudo, Molina, & Seron.

Herrera dit, que les *Bracamonte*, naturels de la ville d'Avila en Eſpagne, viennent du Connétable du Gueſclin. *Avila*, dit-il, *de donde han ſalido ſiempre muchos valeroſos hombres de guerra.... como fueron los Bracamontes, decendientes del Condeſtable Moſſen Beltran de Claquin; y los Bullones de la Caſa del gran Godofre de Bullon, que fue Rey de Jeruſalem, y otros.* * D'où il faut inférer, que du Gueſclin eût une femme ou quelque Maîtreſſe en Eſpagne, dont il laiſſa des enfans. Don Gaſpar, Comte de Peñaranda, premier Ambaſſadeur & Plénipotentiaire d'Eſpagne à l'Aſſemblée générale de Munſter, étoit *Bracamonte*, & tenoit à grand honneur d'être du Sang de nôtre Connétable. Ce qui lui fut, un jour, reproché dans le Conſeil d'Eſpagne; en

* Liv. 3. de la 3. de ſon Hſt. Ch. 5.

en la présence de Filippe IV. *Bien se vè,* lui dît un autre Conseiller d'Etat, *que la Sangre Francese corre en las venas de V. S.*

Le Roi de Castille Don Enrique mourut le 29. de Mai de l'année 1379. & Du Guesclin le 13. de Juillet suivant. Le Roi Charles V. son Maître, qui mourut deux mois après, ordonna par son testament, que le corps de ce Connétable fût mis avec le sien dans le tombeau des Rois. Quelques autres Seigneurs ont bien été enterrez dans l'Eglise de Saint Denis, savoir, Alfonse de Brenne, le Connétable Louïs de Sancerre, Louis d'Evreux, Arnaud de Barbazan, Guillaume du Chastel, le Marquis de Saint Mesgrin, tué au combat du Faubourg Saint-Antoine; & Henri de la Tour, Vicomte de Turenne; mais nul autre que du Guesclin n'a eû l'honneur d'être mis dans le même caveau, ni de reposer, comme lui, aux piez de son Roi.

Son épitafe porte : *Cy gist Noble homme Messire* BERTRAND DU GUESCLIN &c. En ce tems-là, le titre de *Noble* ne se donnoit qu'aux grans Seigneurs. Les Comtes de Flandre, de Champagne, de Brienne, & les Ducs de Bretagne même, ne s'intituloient que Nobles hommes; & les plus illu-

illustres Princesses, que Nobles femmes. Pierre de Courtenay, Seigneur de St. Brisson, qui étoit reconnu pour Prince du Sang de France, est apellé seulement Noble homme Monsieur Pierre de Courtenay.

Le pére & la mére du Maréchal de Guebriant portoient tous deux le nom de Budes, & descendoient de deux des quatre fréres, dont il est fait mention au commencement de cet article.

Dans une ocasion qu'il eût de se vanger du General Banier qui l'avoit ofensé, il fit dix journées pour l'aller délivrer des mains des Impériaux, & pour lui sauver l'honneur & la vie. *Non, non*, dit-il aux Oficiers de son Armée qui tâchoient de l'en détourner, *il n'est pas juste que les querelles particuliéres ruinent le bien public, & que pour perdre mon ennemi, je laisse tailler en piéces les Suédois, les principaux Alliez de la France, & les libérateurs de l'Allemagne.*

Il rendit un pareil service à Léonard Torstenson, qui avoit succedé à Banier dans le Généralat des Troupes Suédoises. Il délivra ce Général qui s'étoit laissé investir à Leipsic, comme il avoit délivré son predécesseur en Boheme. Par où Torstenson, d'assiégé qu'il étoit, devint l'as-

siégeant de cete grande Ville, & le Vainqueur de l'Archiduc Léopold, & du Général Octave Picolomini, qui la defendoient avec une Armée de vint-mille hommes.

Enfin, le Maréchal de Guebriant aïant eû le bras cassé au siége de Rotweil, y mourut deux jours après avoir pris la Ville, le 26. de Novembre 1643.

La Reine Régente le fit enterrer dans l'Eglise de Nôtre Dame de Paris, & voulut que les Cours Souveraines assistassent à ses funérailles : honneur, qui ne s'étoit encore jamais rendu qu'aux Rois & aux Fils de France.

Charlevois s'étant saisi par adresse du Gouvernement de Brisac, la Maréchale de Guebriant entreprit de l'en chasser. Pour cet efet, elle alla à Brisac acompagnée d'une jeune Demoiselle qu'il aimoit fort : & comme le Cavalier, ravi de voir sa Maîtresse, fut sorti du Château, la Maréchale le prit au trebuchet, & l'amena prisonnier à Philisbourg. N'étoit-ce pas là tout ce que son imprudence méritoit ? Un de nos Historiens dit, qu'elle aspiroit elle-même, non seulement au Gouvernement de Brisac, mais encore à la Principauté d'Alsace. *Ea tempestate vulgatum*, dit-il, *Dubecam* (elle s'apelloit Renée du Bec, & étoit fille

fille de René, Marquis de Vardes) *non modo Brisiacum expetere sibi, cui præfecta esset; sed & prædia, quæ Rex in Alsatia possidet omnia. . . Ita mulier nihil nisi ingens animo volvere solita, sibi speciem principatûs aliquam in hac ab Aula remota regione fingebat.* La Barde.

[La Maréchale de Guebriant, dit Wicquefort, a été la premiére Dame, & la seule, si je ne me trompe, qui ait eû de son chef la qualité d'Ambassadrice, & elle pourroit bien être la derniére.] L'un & l'autre est bien glorieux à cete Dame, qui étoit assurément une des plus habiles femmes de son siecle. Ce qu'elle fit en Pologne*, où elle conduisit la Reine Marie-Louïse de Mantouë, en est une preuve authentique. Car à son arrivée à Varsovie, où elle croyoit n'avoir autre chose à faire, qu'à metre la Reine au lit avec Vladislas, son mari; elle trouva ce Roi si prévenu de certains bruits qui couroient, & si envenimé par les letres du Marquis de Boisdaufin, fils-aîné de la fameuse Marquise de Sablé; qu'il vouloit à toute force renvoyer sa femme en France. Une afaire de plaisir en devint une d'Etat: les charmes de la Reine, qui étoit alors la plus belle Princesse de l'Europe, ne servoient qu'à augmenter les soupçons du Roi. Ce qui

* En 1645.

 le

le devoit enflamer étoit ce qui le glaçoit, à cause des nouvelles qu'on lui avoit mandées. Bien en prit à la Reine d'être acompagnée de la Maréchale, qui montra dans cete rencontre imprévuë une superiorité d'esprit, à laquelle Vladislas ne pût résister long-tems. De sorte que cédant à la force de la raison, de la bienséance, & de la politique, il consomma son mariage avec la Princesse; & que, pour témoigner la haute estime qu'il fesoit de la personne de l'Ambassadrice, il declara que son intention étoit qu'on lui fît tous les mêmes honneurs qui avoient été rendus à l'Archiduchesse d'Inspruck Claude de Medicis en 1637. lors qu'elle amena à Varsovie la Reine Cecile, fille de l'Empereur Ferdinand II. premiére femme de Vladislas.

La cause de la haine que Boisdaufin portoit à la Reine Marie étoit qu'elle avoit dégoûté de lui la Dame de Choisy, sa confidente, dont il étoit éperdûment amoureux.

La Maréchale mourut en 1659. pendant la négociation de la Paix des Pirenées. Elle étoit nommée pour être premiére Dame d'honneur de la Reine Infante Marie-Terese.

BULLION *Surintendant des Finances.*

Tous les premiers jours de l'an, le Cardinal de Richelieu lui envoyoit pour ses étreines une permission secrete de prendre jusqu'à la valeur de quatre-cens-mille livres sur les premiéres afaires qui se feroient. N'étoit-ce pas ouvrir la porte au péculat & à la Concussion?

Après la perte de la Capelle, du Catelet, & de Corbie, (en 1636.) le Cardinal de Richelieu se découragea si fort, qu'il fut sur le point d'abandonner la direction des afaires. L'Abbé Siri donne toute la gloire de l'avoir empêché au Pére Josef, qui par une résolution Capucine & d'homme sans peur, releva les espérances & la fortune du Cardinal. *Il Cardinale*, dit-il, *trangoscioso & auvilito d'animo, senza i conforti del Padre Josefo havrebbe ripudiato il Ministeriato . . . . dalle cui essortationi fu rimesso in lena.* Memorie recondite vol. 8, Mais le Surintendant de Bullion seconda très-bien le Capucin. Il dît au Cardinal, qu'il faloit se montrer par-tout avec un visage gai, &, par une contenance assurée, guérir le peuple de la peur qu'il avoit des aproches des ennemis. Le Cardinal n'osoit marcher par les ruës de Paris, tant il étoit

 épou-

épouvanté des imprécations que l'on fesoit contre sa personne: Et moi, disoit *Bullion*, qu'ils haïssent cent fois plus que Vôtre Eminence, j'irai par toute la Ville à cheval, suivi seulement de deux laquais, & personne ne me dira mot. Ce qu'il fit hardiment, & de si bonne grace, que tout le monde le saluoit. Le Cardinal, à son exemple, en fit autant le lendemain, allant en carosse, à portiéres ouvertes, depuis son palais jusques à la porte Saint-Antoine, & revenant par un autre chemin, pour être veû de plus de gens. Et cela lui réussit heureusement.

Un jour, la Reine Anne d'Autriche envoia demander cent-mille écus à Mr. de Bullion. Il les donna, quoiqu'il en prévît bien le danger & les suites. En efet, le Cardinal, qui ne manqua pas de le savoir aussi-tôt, en fut dans une telle colére, qu'il eût envie de lui ôter la Surintendance, & même de le faire arrêter. Bullion s'excusa le mieux qu'il pût sur l'obéïssance qu'il devoit à la Reine, & sur ce qu'il ne s'étoit point imaginé que cela deût deplaire à son Eminence, qui paroissoit vivre alors en bonne intelligence avec elle. Enfin, le Cardinal, après avoir jeté son feu, & reflechi sur le besoin qu'il avoit de l'habileté de cet homme, qui l'avoit toûjours servi

à

à ſa mode, exigea de lui un écrit ſigné de ſa main, par lequel il confeſſât d'avoir volé cent mille écus au Roi. Bullion y conſentit pour l'apaiſer, & pour conſerver la Surintendance, qu'il auroit eû regret de perdre. Après la mort de Louïs XIII. la Reine, devenuë Régente, lui tint compte de ce plaiſir, & fit recevoir ſon fils Préſident à mortier au Parlement de Paris. Ce fait m'a été raconté par une perſonne de qualité de la Maiſon Brûlart, qui m'a dit l'avoir apris de la propre bouche de Madame la Surintendante de Bullion.

FIN DU TOME I.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Lib
University o
Date

a39003 009545202b